



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Tuesday, June 14, 2005

Issue No. 17

Sixteenth and seventeenth meetings on:
The rights and freedoms of children

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le mardi 14 juin 2005

Fascicule n° 17

Seizième et dix-septième réunions concernant :
Les droits et libertés des enfants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.
(or Rompkey, P.C.)
Baker, P.C.
Carstairs, P.C.
Ferretti Barth

* Kinsella
(or Stratton)
LeBreton
Losier-Cool
Oliver
Poy

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P.
(ou Rompkey, C.P.)
Baker, C.P.
Carstairs C.P.
Ferretti Barth

* Kinsella
(ou Stratton)
LeBreton
Losier-Cool
Oliver
Poy

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

FREDERICTON, New Brunswick, Tuesday, June 14, 2005
(22)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 9:10 a.m., in the Grand Ballroom A, Delta Fredericton, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Oliver, Pearson and Poy (4).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Office of the Ombudsman of New Brunswick:

Bernard Richard, Ombudsman for New Brunswick;
David Kuttner, Law Student;
Cynthia Kirkby, Law Student.

Centre for Research on Youth at Risk:

Susan Reid, Director and Associate Professor, Department of Criminology and Criminal Justice, St. Thomas University.

At 9:10 a.m., Mr. Richard made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 10:30 a.m., the committee pause.

At 11:10 a.m., Ms. Reid made a statement and answered questions.

At 12:10 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

FREDERICTON, New Brunswick, Tuesday, June 14, 2005
(23)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:05 p.m., in the Grand Ballroom A, Delta Fredericton, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Oliver, Pearson and Poy (4).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

PROCÈS-VERBAUX

FREDERICTON, Nouveau-Brunswick, le mardi 14 juin 2005
(22)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 9 h 10, dans la salle Grand Ballroom A du Delta Fredericton, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Oliver, Pearson et Poy (4).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau de l'ombudsman du Nouveau-Brunswick :

Bernard Richard, ombudsman du Nouveau-Brunswick;
David Kuttner, étudiant en droit;
Cynthia Kirkby, étudiante en droit.

Centre de recherche sur les jeunes à risque :

Susan Reid, directrice et professeure agrégée, Département de criminologie et de justice criminelle, Université St. Thomas.

À 9 h 10, M. Richard fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 30, le comité fait une pause.

À 11 h 10, Mme Reid fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 10, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

FREDERICTON, Nouveau-Brunswick, le mardi 14 juin 2005
(23)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 5, dans la salle Grand Ballroom A du Delta Fredericton, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Oliver, Pearson et Poy (4).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 3*).

WITNESSES:

Centre of Excellence for Youth Engagement:

Florian Bizindavyi, coordinator.

Roundtable of children and youth

Ryan Bresson;
Erin Bowlen;
Katie Cook;
Matt Cavanaugh;
Joelle LaFargue;
Matt Long;
Possesom Paul;
Jessica Richards;
Emma Stropole.

Partners for Youth:

Leah Levac, Program Manager and Coordinator of the New Brunswick Youth Action Network.

Government of New Brunswick:

Department of Family and Community Services:

Bill MacKenzie, Director Policy and Federal/Provincial Relations;

Department of Public Safety:

Ian Walsh, Senior Policy Advisor;
Jay Clifford, Manager Policy and Planning.

Department of Education:

Inga Boehler, Assistant Director of Policy and Planning.

Department of Justice:

Mike Comeau, Director of Policy and Planning.

At 1:05 p.m., Mr. Bizindavyi made a statement and the committee proceeded with discussion in a roundtable format.

At 2:30 p.m. Ms. Levac made a statement and answered questions.

At 3:25 p.m. Mr. MacKenzie made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 4:35 p. m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Centre d'excellence et d'engagement de la jeunesse :

Florian Bizindavyi, coordonnateur.

Table ronde des jeunes :

Ryan Bresson;
Erin Bowlen;
Katie Cook;
Matt Cavanaugh;
Joelle LaFargue;
Matt Long;
Possesom Paul;
Jessica Richards;
Emma Stropole.

Partenaires des jeunes :

Leah Levac, responsable du programme et coordonnatrice d'Action jeunesse du Nouveau-Brunswick.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick :

Ministère de la Famille et des Services communautaires :

Bill MacKenzie, directeur, Politiques et relations fédérales/provinciales;

Ministère de la Sécurité publique :

Ian Walsh, conseiller principal en politiques;
Jay Clifford, directeur, Politiques et planification.

Ministère de l'Éducation :

Inga Boehler, directrice adjointe, Politiques et planification.

Ministère de la Justice :

Mike Comeau, directeur, Politiques et planification.

À 13 h 5, M. Bizindavyi fait une déclaration. Le comité poursuit la discussion sous forme de table ronde.

À 14 h 30, Mme Levac fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 25, M. MacKenzie fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 16 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

FREDERICTON, Tuesday, June 14, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 9:10 a.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Welcome to the Senate Standing Committee on Human Rights. We are very pleased to be in Fredericton, particularly myself. Traversing this country to get here is not easy. I thought the bad weather was in the winter, but apparently it is in June in Toronto, not here, I assure you.

We are very pleased that we were able to come to the Atlantic Region to examine and report on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. We have today the ombudsman, M. Bernard Richard, and we are pleased to have him for an hour and a half, so that should give us a lot of time to ask him questions on the Convention on the Rights of the Child and, I hope, human rights on a more general basis.

Now, you have some staff with you. I would ask you to introduce them and present your opening statement. Welcome.

[*Translation*]

Bernard Richard, Ombudsman for New Brunswick: Welcome to New Brunswick, the only officially bilingual province in Canada.

I am pleased to meet you, and I would like to thank you for inviting me to address the issue of children's rights and, in particular, the Convention on the Rights of the Child, of which Canada is a signatory.

[*English*]

I am accompanied by four students this morning who help us do our work during the summer months, and two of them are with me at the table: David Kuttner, who is a Laval law student; Cynthia Kirkby, who is a UNB law student. Sitting in the gallery are Katherine Jardine, who is a law student here at UNB; and Kerry Ross, who is a business student at UNB here in Fredericton. I thank them for accompanying me.

I should point out early in my presentation that I will be speaking for about 10 minutes or so. I should warn you on that, because I am a former member of the legislature, and one of my last speeches there was a response to the budget as finance critic and it lasted for nine hours; so if I go on, please do not hesitate to cut me off.

TÉMOIGNAGES

FREDERICTON, le mardi 14 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 9 h 10 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Nous sommes très heureux d'être à Fredericton, moi-même tout particulièrement. Traverser tout le pays pour se rendre ici n'est pas chose facile. Je pensais que le mauvais temps était en hiver, mais apparemment, c'est en juin à Toronto, pas ici, je peux vous l'assurer.

Nous sommes très heureux d'avoir pu venir dans la région de l'Atlantique pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous accueillons aujourd'hui l'ombudsman, M. Bernard Richard, et nous avons une heure et demie à lui consacrer, ce qui devrait nous donner amplement de temps pour lui poser des questions sur la convention relativement aux droits de l'enfant et, j'espère, sur la question des droits de la personne de manière plus générale.

Maintenant, vous êtes accompagné de certains de vos collaborateurs. Je vous demanderais de nous les présenter et de faire votre déclaration d'ouverture. Vous avez la parole.

[*Français*]

Bernard Richard, ombudsman du Nouveau-Brunswick : Bienvenue au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue au Canada.

Il me fait plaisir de vous rencontrer, et je veux vous remercier de m'avoir invité à vous adresser la parole sur les droits des enfants et, en particulier, la Convention sur le droit des enfants, dont le Canada est signataire.

[*Traduction*]

Je suis accompagné ce matin de quatre étudiants qui nous aident pendant les mois d'été, et deux d'entre eux sont assis avec moi à la table : David Kuttner, qui est un étudiant en droit de Laval; Cynthia Kirkby, étudiante en droit à l'Université du Nouveau-Brunswick. Il y a aussi Katherine Jardine, étudiante en droit à l'Université du Nouveau-Brunswick; et Kerry Ross, étudiant en administration des affaires à l'Université du Nouveau-Brunswick ici à Fredericton; tous les deux sont assis avec les spectateurs. Je les remercie de m'avoir accompagné.

Je dois signaler dès le début de ma présentation que je vais parler pendant une dizaine de minutes. Je vous donne cet avertissement, parce que je suis un ancien député à l'Assemblée législative et l'un de mes derniers discours, qui portait sur le budget, à titre de porte-parole des finances, a duré neuf heures; donc, si je m'éternise, n'hésitez pas à m'interrompre.

I mention the students because, although I can make the presentation — it is easy enough for me to do — they did most of the work and the research. Then they can answer the questions, if you have any.

[*Translation*]

My presentation will focus primarily on specific cases. I wanted to respond to your invitation by referring to actual cases because it seems to me that we can go on at great length about human rights, children's rights, but these rights become more real when we see how children, even in Canada — and this is almost inconceivable — have a great deal of difficulty obtaining the services they need.

Our office, by definition, is not the office of the ombudsman for children, because we do not have any ombudsman for children's advocacy in New Brunswick. We receive complaints pertaining to children and we deal with these complaints on a regular basis.

I accepted your invitation for various reasons. I hope that your interventions and reports will be noted and have an impact and will be used to improve the situation of children in New Brunswick and elsewhere in Canada. I still have hope. Obviously, one is always somewhat hesitant to appear before a Senate committee.

The cynicism that exists for our politicians also exists with respect to senators, and one wonders what can come of this. Nevertheless, I do have confidence in Canada's political system. I want to make every possible effort to find solutions to troubling problems that I see in my office every day.

[*English*]

I wanted to mention specifically the child advocate office in New Brunswick, because we have had for about a year now a rare event in our legislature, unanimous approval of a bill, one creating a child advocate. I had mentioned earlier in the year in my role as ombudsman that I really felt there was a need for a child advocate. I feel even more strongly today that that is the case. Unfortunately, a year later, we are not much further ahead. We still do not have a child advocate specifically tasked to look at issues involving children and youth.

In fact, we have had a bill proposing amendments that I fear will weaken the original bill in two ways. Firstly, by limiting the definition of "services" in the original bill, in my view, the mandate will be curtailed. I am concerned about that. The second amendment that concerns me limits access to information that a child advocate would have in investigating complaints regarding children and youth. Certainly, that is the first point that I want to make.

J'ai nommé les étudiants parce que, bien que je puisse faire l'exposé — cela m'est assez facile — ce sont eux qui ont fait la plus grande partie du travail et de la recherche. Ils pourront donc répondre aux questions, le cas échéant.

[*Français*]

Ma présentation sera surtout en fonction de cas spécifiques. J'ai voulu répondre à votre invitation en faisant référence à des cas authentiques, parce qu'il me semble qu'on peut beaucoup parler des droits de la personne, des droits des enfants, mais ces droits deviennent plus réels lorsque l'on voit comment les enfants, même au Canada — c'est un peu inconcevable — rencontrent des problèmes énormes pour obtenir des services dont ils ont besoin.

Notre bureau, par définition, n'est pas l'ombudsman des enfants, puisqu'au Nouveau-Brunswick il n'y a pas un ombudsman protecteur des enfants. Nous recevons des plaintes qui concernent les enfants et nous traitons de ces plaintes sur une base régulière.

J'ai accepté votre invitation, pour différentes raisons. J'ai l'espoir que vos interventions et vos rapports seront notés et auront une influence et pourront servir à améliorer la situation des enfants au Nouveau-Brunswick, et ailleurs au Canada. J'ai quand même espoir. C'est sûr que c'est avec une certaine hésitation qu'on comparait devant un comité du Sénat.

Le cynisme, qui existe à l'égard de tous les politiciens, existe aussi à l'égard des sénateurs, et on peut se demander ce que cela peut bien donner. J'ai toutefois confiance en l'appareil politique du Canada. Je veux faire tous les efforts possibles pour trouver des solutions à des problèmes qui sont troublants et que je rencontre à mon bureau chaque jour.

[*Traduction*]

Je tiens à mentionner tout particulièrement le bureau du défenseur de l'enfant du Nouveau-Brunswick, parce qu'il s'est produit il y a environ un an un événement rare à notre assemblée législative, l'approbation unanime d'un projet de loi, et ce projet de loi portait sur la création du poste de défenseur de l'enfant. J'avais mentionné au début de l'année à titre d'ombudsman que j'estimais vraiment qu'on avait besoin d'un tel poste. J'en suis encore plus convaincu aujourd'hui. Malheureusement, un an plus tard, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Nous n'avons toujours pas de défenseur de l'enfant chargé expressément d'examiner les dossiers mettant en cause les enfants et les adolescents.

En fait, nous avons eu un projet de loi proposant des amendements qui, je le crains, vont affaiblir le projet de loi original de deux manières. Premièrement, en limitant la définition de « services » dans le projet de loi original, on limitera à mon avis le mandat. Cela m'inquiète. Le deuxième amendement qui me préoccupe limite l'accès à l'information auquel aurait droit le défenseur de l'enfant dans le cadre d'enquêtes menées à la suite de plaintes mettant en cause des enfants et des adolescents. C'est certainement le premier point que je veux faire valoir.

As I travel the country I have met with other ombudsmen, and with child and youth advocates. Those are dual roles in some provinces, such as Nova Scotia, for instance, our sister province. Others have completely separate offices. There is no doubt that New Brunswick needs a youth and child advocate. It needs one quickly, and there are certainly serious issues that need to be dealt with.

I will begin by giving a couple of examples, if I can, of why we need this kind of advocate. I know one of the arguments for having a separate child advocate is that ombudsmen traditionally are impartial and are not advocates. They do not advocate. They receive complaints, investigate, hear both sides, and then make recommendations. Certainly that is true of our office. I would hasten to add, though, that once we make up our mind on a complaint, then we rapidly become advocates. If we believe that there is a lack of fairness in the treatment of an individual, and in this case, for what concerns us today, a child, then we become advocates for that child. It is just impossible to remain impartial once we have all of the facts and have heard all of the parties involved, including officials of the department. If in any specific case we feel that there is an issue of fairness, of justice, of rights, then we rapidly become advocates for that child.

I will note that I am not using names because of the confidentiality provisions in our act, although parents often urge me to talk publicly about their cases, and I may, with their consent. To date I have hesitated to do that, although I know that the Ontario ombudsman has been very aggressive recently and is providing names, with the consent of the parents. It is something that I am considering here.

The first case that I would like to refer to is that of a 15-year-old girl who has been diagnosed with a severe case of paranoid schizophrenia. The reason we became involved is that the parents have been unable to care for her. The Minister of Family and Community Services has obtained custody of that child. In learning more about this case, several concerns have come up. All of these cases relate to what the convention describes as "the best interest of the child." I am coming at it from that perspective. What is in the best interest of the child?

This girl, at 15, is now virtually completely institutionalized. She spent the last year in a psychiatric ward in one of our hospitals, and she had very few options available to her.

The frustration of the parents, and, I would add, my frustration now, is that there has been a lack of cooperation between departments of the same government. Mental health officials have recommended a certain type of intervention for this

J'ai voyagé un peu partout au pays pour rencontrer les autres ombudsmans et les défenseurs de l'enfant et de l'adolescent. Ce sont des rôles jumelés dans certaines provinces, comme par exemple en Nouvelle-Écosse, notre province sœur. Ailleurs, les bureaux sont complètement séparés. Il n'y a aucun doute que le Nouveau-Brunswick a besoin d'un défenseur de l'enfant et de l'adolescent. Il nous en faut un rapidement et il est certain qu'il faut régler de sérieux problèmes.

Je vais commencer par vous donner deux ou trois exemples, si vous le permettez, pour expliquer pourquoi nous avons besoin d'un tel défenseur. Je sais que l'un des arguments invoqués pour la création d'un poste séparé de défenseur de l'enfant est que, traditionnellement, les ombudsmans sont impartiaux et ne sont donc pas des défenseurs. Ils ne prennent pas la défense de qui que ce soit. Ils reçoivent les plaintes, font enquête, entendent les arguments de part et d'autres et formulent des recommandations. C'est certainement vrai de notre bureau. Je m'empresse toutefois d'ajouter qu'une fois que nous avons établi notre position sur une plainte donnée, nous devenons rapidement des défenseurs. Si nous croyons qu'un particulier, et en ce qui nous concerne aujourd'hui, un enfant, a fait l'objet d'un traitement injuste, alors nous prenons la défense de cet enfant. Il est tout simplement impossible de demeurer impartial une fois qu'on a établi tous les faits et entendu toutes les parties en cause, y compris les fonctionnaires du ministère. Si, dans un cas quelconque, nous estimons qu'il y a un problème de justice, d'équité, de droits, alors nous passons rapidement à l'action et devenons les défenseurs de l'enfant en question.

Je signale que je ne vais pas donner de noms à cause des dispositions de notre loi sur la confidentialité, quoique les parents m'exhortent souvent à parler publiquement de leurs cas, et je pourrais le faire, avec leur consentement. À ce jour, j'ai hésité à le faire, bien que je sache que l'ombudsman de l'Ontario a été très agressif récemment et a donné des noms, avec le consentement des parents. C'est une pratique à laquelle je réfléchis.

Le premier cas dont je voudrais vous parler est celui d'une jeune fille de 15 ans chez qui on a diagnostiqué une forme grave de schizophrénie paranoïde. La raison pour laquelle nous avons été mêlés au dossier est que les parents n'ont pas été en mesure de s'occuper d'elle. Le ministre de la Famille et des Services communautaires a obtenu la garde de cette enfant. Quand nous avons pris connaissance des détails de cette affaire, plusieurs questions se sont révélées préoccupantes. Tous les cas dont je vais parler mettent en cause ce que l'on appelle dans la convention « l'intérêt supérieur de l'enfant ». J'aborde la question sous cet angle. Quel est l'intérêt supérieur de l'enfant?

Cette jeune fille, âgée de 15 ans, est maintenant quasiment complètement institutionnalisée. Elle a passé la dernière année dans l'aile psychiatrique de l'un de nos hôpitaux et les choix qui s'offrent à elle sont très limités.

La frustration des parents, et j'ajoute ma propre frustration, tient au fait qu'il y a eu absence totale de collaboration entre des ministères du même gouvernement. Les fonctionnaires de la santé mentale ont recommandé un certain type d'intervention pour

girl — and mental health in our province is under Health and Wellness — but the Department of Family and Community Services is not following those recommendations.

We have had a medical board recommendation. They received a complaint and made a recommendation, but the department that has custody has said, “This board does not have jurisdiction over us so they are outside their mandate.” We see a classic case of government working in silos, not cooperating, not working in the best interest of the child, and that has been very frustrating for us.

We have also noted in this particular case an inconsistency between regions. One official of a department told us, when we found out that other regions are providing residential care outside of an institution for this type of child, “Well, that region is not concerned about its budget. They will go over budget. We work within our budget.” This is in the same province. In one region we do not provide that because it costs too much, yet children from other regions are in residential facilities in the region where this child is in hospital. They are sent by other regions that do not have a facility. The region has a non-profit facility caring for children from other regions, but children from that region are not admitted because that would cause them to overspend their budget.

These are the types of issues — and this is a specific case — that we meet in our work that we find very frustrating. We also find it frustrating when our recommendations are not respected.

We have another case of a respite care worker who has cared for a disabled child for many years under the auspices of one government department, but when she applied to become the foster parent, she was turned down because the department found out in their investigation that as a teenaged mother, she had faced a child protection issue. She had gone to the department for help in dealing with a child and had received assistance. It was about two decades later that she applied to become a foster parent. The department turned her down because she had sought help from the same department 20 years earlier, after she had provided, to the satisfaction of the department, care for a disabled child over several years during the intervening period. Again, my concern is that a straight adherence to policy became the norm, rather than what is in the best interest of the child. It has raised another concern for us as well. Our department made a recommendation that was rejected.

We have had several cases dealing with autism and schizophrenia. I especially mention autism in this case because we have referred complainants to the Human Rights Commission. In New Brunswick, the Supreme Court has clearly decided that governments can decide which services are covered by medicare

cette jeune fille — la santé mentale dans notre province relève de Santé et Bien-être —, mais le ministère de la Famille et des Services communautaires ne suit pas cette recommandation.

Nous avons eu une recommandation de la commission médicale. Celle-ci a reçu une plainte et a formulé une recommandation, mais le ministère qui a la garde de l'enfant a déclaré : « Cette commission n'a pas compétence sur nous et elle a donc outrepassé son mandat. » C'est un cas classique de cloisonnement, de services gouvernementaux qui ne collaborent pas, qui ne travaillent pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant et tout cela est très frustrant pour nous.

Nous avons aussi constaté dans cette affaire qu'il n'y a pas d'uniformité d'une région à l'autre. Un fonctionnaire d'un ministère nous a dit, quand nous avons constaté que d'autres régions offrent des soins à domicile pour ces enfants : « Eh bien, cette région ne fait pas attention à son budget. Ils vont dépasser leur budget. Nous, nous respectons notre budget. » Tout cela dans la même province. Dans une région, nous n'offrons pas ce service parce qu'il coûte trop cher, et pourtant, des enfants d'autres régions sont soignés dans des établissements résidentiels dans la région où cette enfant est hospitalisée. Ces enfants-là sont envoyés par les autres régions qui n'ont pas d'établissement. La région a une installation à but non lucratif qui s'occupe des enfants d'autres régions, mais les enfants de cette région-là ne sont pas admis parce que cela pourrait entraîner un dépassement budgétaire.

Il s'agit d'un cas particulier, mais ce sont des dossiers de ce genre que nous trouvons très frustrants dans notre travail. Nous trouvons aussi frustrant que nos recommandations ne soient pas respectées.

Nous avons un autre cas, celui d'une employée chargée des soins de relève qui s'est occupée d'un enfant handicapé pendant de nombreuses années sous les auspices d'un ministère gouvernemental, mais lorsqu'elle a demandé à devenir parent de famille d'accueil, on a refusé sa demande parce que le ministère a découvert au cours de son enquête que lorsqu'elle était adolescente et mère, elle avait eu un dossier en matière de protection de l'enfance. Elle s'était adressée au ministère pour demander de l'aide pour s'occuper d'un enfant et avait effectivement reçu de l'aide. C'est une vingtaine d'années plus tard qu'elle avait demandé à devenir parent de famille d'accueil. Le ministère a rejeté sa demande parce qu'elle avait demandé de l'aide à ce même ministère 20 ans auparavant, après qu'elle a dispensé des soins, à la satisfaction du ministère, à un enfant handicapé pendant plusieurs années durant la période intercalaire. Là encore, ma préoccupation tient au fait que la stricte conformité à une politique est devenue la norme, au lieu de veiller à l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela a également soulevé une autre préoccupation pour nous. Notre ministère a formulé une recommandation qui a été rejetée.

Nous avons eu plusieurs cas d'enfants souffrant d'autisme et de schizophrénie. Je mentionne particulièrement l'autisme parce que nous avons dirigé des plaignants vers la Commission des droits de la personne. Au Nouveau-Brunswick, la Cour suprême a décidé clairement que les gouvernements sont habilités à décider quels

and which are not. Therefore, it is up to government whether they want to provide autistic children with services covered by medicare. The Government of New Brunswick has decided to provide public services to autistic children, but only up to age five. As far as I know, there is a complaint at the level of the Human Rights Commission here in New Brunswick dealing with that question.

[*Translation*]

So this is an issue of allegations of discrimination based on age, for an autistic child, and that applies to many children.

Further to the Human Rights Commission decision, there have been some improvements, but, unfortunately, this type of investigation is carried out over a long period of time and may even take years. This is no different in New Brunswick. For children, it is absolutely essential that we provide services quickly.

The parents of a four-year-old child, for example, must wait two or three years to obtain a recommendation and they do not know whether it will be favourable or not. When they get an answer it is often, unfortunately, too late. Parents here, and elsewhere in Canada, have more or less set up their own agency.

Parents in the Miramichi region have set up, on an informal basis, a centre for autistic children, where service providers from Ontario come — and this service is paid for by the parents — one week per month to provide treatment for their children as well as others from the greater New Brunswick region. The parents cover the costs. Parents do fundraising activities to cover the services, and provide the services to their children themselves, because they feel that these services provided by the government are inadequate. This is a very controversial issue across Canada.

On this subject, there was an important case in British Columbia and an important decision recently rendered in Ontario. The legislation will evolve, but it is clear that this is an issue that concerns me and should concern all parents and grandparents in Canada, in my opinion.

We have received many complaints from parents unable to secure specialty services for their special needs children. One specific case comes to mind, where a young boy, Ryan, cannot obtain specialty services because there are not enough services and they are made available only to the most severe and crucial cases, according to the authorities from the department in question. Once again, are we putting the best interest of the child first? That is a concern.

Last year, I also raised the issue of ADHD and this trend, that we see across Canada and New Brunswick, of being too quick to diagnosis this condition and too quick to prescribe medication, particularly Ritalin for children.

services sont assurés par l'assurance-maladie et lesquels ne le sont pas. Par conséquent, il incombe au gouvernement de décider s'il veut fournir aux enfants autistes des services assurés. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a décidé de fournir des services publics aux enfants autistes, mais seulement jusqu'à l'âge de 5 ans. À ma connaissance, une plainte a été déposée à la Commission des droits de la personne ici au Nouveau-Brunswick sur cette question.

[*Français*]

Il y a donc une question d'allégations de discrimination en raison de l'âge, pour un enfant autiste, et cela s'applique à plusieurs enfants.

Suite à la décision de la Commission des droits de la personne, il y a eu des améliorations, mais, hélas, ce genre d'enquêtes se fait sur une longue période, parfois même des années. Ce n'est pas différent au Nouveau-Brunswick. L'obtention de services d'une façon diligente et rapide dans la vie de l'enfant est absolument essentielle.

Les parents d'un enfant, de quatre ans par exemple, doivent attendre deux, trois ans pour avoir une recommandation et ils ne savent pas si elle sera positive ou non, et lorsqu'ils reçoivent une réponse c'est souvent, hélas, trop tard. Des parents, ici, comme ailleurs, au Canada, ont établi leur propre agence, en quelque sorte.

D'une façon informelle, des parents dans la région de Miramichi ont mis sur pied un Centre d'intervention pour les enfants autistes, où des fournisseurs de services de l'Ontario viennent — et ce service est payé par les parents — une semaine par mois, donner des traitements à leur enfant et, aussi, à d'autres enfants de la grande région du Nouveau-Brunswick. Les parents assument les frais. Les parents font des levées de fond pour couvrir ces services, et offrent eux-mêmes des services à leur enfant, parce qu'ils jugent que les services offerts par le gouvernement sont inadéquats. C'est une question très controversée à travers tout le Canada.

À ce sujet, il y a eu un cas important en Colombie-Britannique et une décision importante a été rendue en Ontario, récemment. On verra l'évolution de la loi, mais, certainement, c'est une question qui m'inquiète et qui devrait inquiéter tous les parents et tous les grands-parents du Canada, à mon avis.

Nous avons reçu plusieurs plaintes de parents qui sont incapables d'obtenir des services spécialisés pour leur enfant à besoins spéciaux. Je pense à un cas spécifique, où un jeune garçon, Ryan, dans ce cas-ci, ne peut pas obtenir des services spécialisés, parce qu'ils sont trop rares et ne sont disponibles que pour les cas les plus sévères et les plus cruciaux, selon les autorités du ministère en question. Encore une fois, est-ce qu'on met le meilleur intérêt de l'enfant en premier? C'est une préoccupation.

L'année dernière, j'ai aussi soulevé la question de l'ADHD et de la tendance, partout au Canada et au Nouveau-Brunswick, de diagnostiquer trop facilement cette condition, et de trop facilement prescrire des médicaments, le Ritalin, en particulier, pour les enfants.

Moreover, when I made these comments in public, other individuals more knowledgeable than I am, including people from the medical profession, admitted that there was a growing problem with respect to ADHD diagnoses and drug prescription in Canada. I believe that this is certainly a North American phenomenon and one that can also be found in other countries. We have a tendency to prescribe drugs to children who are agitated instead of trying to find out what causes the agitation. The easiest solution is to prescribe drugs without sufficient knowledge, in my opinion, of the long-term effects of this solution.

Further to complaints filed by parents in our office, we raised the issue of teachers suggesting that a child may be suffering from ADHD and should perhaps be prescribed Ritalin by their doctor.

[English]

Following our intervention, and the interventions and the public comments of others on this, including Charles LeBlanc, who I know is here this morning and has been very outspoken on this issue, the Department of Education sent a directive to all its teachers throughout New Brunswick saying that they are not medical personnel and are not competent to and should not suggest any particular course to parents of children who may be showing signs of ADHD. Certainly I have seen a copy of that directive and it was clear in that respect. That is another issue in which you might be interested.

I have suggested that a legislative committee look at the increase in the prescribing of Ritalin to children suffering from ADHD and the increase in the diagnosis. I am not convinced that it is not being seen as the easy solution.

One issue that is dear to my heart now is the issue of grandparents' rights of access to their grandchildren in the case of separation and divorce of the parents. We have had several complaints in that regard. We are in the process of preparing recommendations. I know that Quebec has the most progressive legislation in Canada, in that its Civil Code provides a specific right of access to the grandparents unless it can be shown that it is not in the best interest of the child; whereas all other provinces, to my knowledge, take the opposite approach, that it is up to the grandparents to show why it is in the best interest of the children for them to have access. That is a tremendous onus on some grandparents.

As a recent grandparent, I can sympathize with them and can only live in fear that the same situation could occur. I have found their stories heart-wrenching and compelling, of not being able to gain access; of having obtained visitation rights in New Brunswick, but then the custodial parent moves to another province, and having to start from zero because the other province does not recognize the decision of the New Brunswick court.

D'ailleurs, lorsque j'ai fait mes commentaires en public, d'autres personnes plus connaisseuses que moi, y compris du milieu médical, ont admis qu'il y a un problème grandissant du diagnostic de l'ADHD et de la prescription de médicaments au Canada. Je pense que c'est un phénomène certainement nord-américain et que l'on retrouve aussi dans d'autres pays. On a tendance à prescrire des médicaments aux enfants qui sont agités, au lieu d'enquêter davantage sur les causes de l'agitation. La solution facile est de prescrire des médicaments sans connaître suffisamment, à mon avis, les effets à long terme de cette solution.

On a aussi soulevé la question, suite à des plaintes de parents à notre bureau, où des enseignants leurs suggéraient que, peut-être, leur enfant souffrait d'ADHD, et, peut-être, qu'ils devraient demander à leur médecin de prescrire du Ritalin.

[Traduction]

À la suite de notre intervention et des interventions et commentaires publics d'autres intervenants dans cette affaire, y compris Charles LeBlanc, qui est ici ce matin et a été très actif dans ce dossier, le ministère de l'Éducation a envoyé une directive à tous les enseignants du Nouveau-Brunswick pour leur dire qu'ils ne sont pas des praticiens de la médecine, qu'ils ne sont pas compétents et qu'ils ne doivent pas faire de suggestions particulières aux parents d'enfants qui montrent des signes d'hyperactivité avec déficit de l'attention. J'ai lu la directive en question et elle était très claire sur ce point. C'est une autre question sur laquelle vous pourriez vous pencher.

J'ai proposé qu'un comité législatif examine l'augmentation du nombre d'ordonnances de Ritalin aux enfants qui souffrent d'hyperactivité avec déficit de l'attention et l'augmentation du nombre de cas diagnostiqués. Je ne suis pas convaincu que ce ne soit pas considéré comme la solution facile.

Une autre question qui me tient à cœur est celle des droits des grands-parents d'avoir accès à leurs petits-enfants lorsqu'il y a séparation ou divorce des parents. Nous avons reçu plusieurs plaintes à cet égard. Nous sommes en train d'élaborer des recommandations. Je sais que le Québec a la législation la plus progressiste au Canada, en ce sens que son Code civil stipule que les grands-parents ont explicitement le droit d'accès, à moins qu'on puisse démontrer que ce n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant; tandis que dans toutes les autres provinces, à ma connaissance, on adopte l'approche opposée, à savoir qu'il incombe aux grands-parents de démontrer qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant qu'ils aient accès. C'est un très lourd fardeau à imposer à certains grands-parents.

Comme je suis récemment devenu grand-père, je sympathise avec eux et je vis dans la crainte qu'une telle situation puisse se produire. J'ai trouvé leurs histoires déchirantes et je trouve inadmissible que ces gens-là ne puissent avoir accès à leurs petits-enfants; parfois, ils ont obtenu le droit de visite au Nouveau-Brunswick, mais le parent qui a la garde déménage ensuite dans une autre province et il faut tout recommencer à zéro parce que dans l'autre province, on ne reconnaît pas la décision du tribunal du Nouveau-Brunswick.

That is contrary to, for instance, support payments, where we now have agreements virtually across North America that if a court provides for support payments in New Brunswick, it will be respected in other jurisdictions. I believe there is a need for more consistency across Canada on the issue. It is not a problem that will go away by any means, given the divorce rate with which we are all familiar. That is something that needs to be addressed.

There was quite a good report from a special joint committee of justice officials from all departments that made recommendations back in November of 2002. Unfortunately, not much has been done since that time.

I have talked about the issue of autistic children. I will not repeat that. I will mention a specific case of a too-rigid adherence to policy. Again, this is a case of parents who adopted a child in the custody of the minister, only to find out after the adoption that the child suffered from fetal alcohol syndrome. This is a working-class family, with not many resources available to them. They returned to the department because they were aware that some adoptions are subsidized if the child has a condition that requires special treatment, therapy, or medical intervention — dental care, for instance — not covered by medicare. The department said, “Well, there is nothing we can do because our policy is clear. We cannot subsidize adoptions once they are finalized.” Although obviously, fetal alcohol syndrome is present at birth, and was present, without a doubt, when the child was in the custody of the minister.

We spent a year on this case, and I am especially frustrated because the parents have told me that they considered giving up custody of the child after they have had her for five or six years since they were told that the child would receive better services, paid for by the province, if in the custody of the minister. I do not think that is right.

There have been several such cases in Ontario. It has been a prominent issue recently, where the ombudsman there has tabled a report and the government has promised to act. We have had a few of those admissions at our office. It concerns me greatly that we cannot find the resources to provide services that children need when they are in the custody of their parents, whereas we would provide those same services were the children in the custody of the department, the minister or the government.

In this case, we have made recommendations. I have met with the deputy minister. I have met with the minister. The final action that the act allows me to take is to file a special report with the legislature. We have had an ombudsman since 1967. It has never been done in New Brunswick, but I will be doing it in the course of the next several weeks because I feel that this is a case my office was created to address; my office was created to determine whether there are exceptional cases that fall outside of the norm and deserve special consideration. I think this is one of those

C'est une situation contraire dans le dossier des pensions alimentaires, par exemple, où nous avons des ententes quasiment à la grandeur de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire que dès qu'un tribunal ordonne le versement d'une pension alimentaire au Nouveau-Brunswick, la décision est respectée partout ailleurs. Je crois qu'il est nécessaire d'établir une meilleure uniformité sur cette question partout au Canada. Ce n'est pas un problème qui va disparaître de lui-même, étant donné le taux de divorces que nous connaissons tous. Il faut absolument remédier à ce problème.

Des spécialistes du domaine juridique de tous les ministères, réunis en un comité mixte spécial, ont publié en novembre 2002 un assez bon rapport comportant des recommandations. Hélas, pas grand-chose n'a été fait depuis.

J'ai parlé du problème des enfants autistes. Je ne reviendrai pas là-dessus, mais je voudrais faire état d'un cas spécifique de respect trop rigide d'une politique. Là aussi, c'est le cas de parents ayant adopté un enfant dont le ministre avait la garde, pour découvrir après l'adoption que cet enfant souffrait du syndrome d'alcoolisation fœtale. C'est une famille d'un milieu ouvrier qui ne dispose pas de beaucoup de ressources. Elle s'est alors tournée vers le ministère, sachant que certaines adoptions étaient subventionnées si l'enfant avait un état pathologique requérant un traitement, une thérapie ou une intervention médicale qui n'est pas couvert par le régime d'assurance-maladie — les soins dentaires, par exemple. La réponse du ministère a été qu'il ne pouvait rien faire parce que sa politique était claire; il ne pouvait pas subventionner une adoption une fois que celle-ci était finalisée, même s'il est évident que le syndrome d'alcoolisation fœtale était présent à la naissance et, forcément, lorsque l'enfant était à la garde du ministre.

Nous avons consacré un an au cas. Je suis particulièrement frustré parce que, après s'être occupé de l'enfant pendant cinq ou six ans, les parents m'ont dit envisager d'en abandonner la garde parce qu'on leur avait dit que l'enfant recevrait de meilleurs services, aux frais de la province, s'il était à la garde du ministre. Cela me paraît injuste.

Il y a eu plusieurs cas de ce type en Ontario. La question a retenu l'attention récemment, suite au dépôt d'un rapport de l'ombudsman et aux promesses du gouvernement qu'il allait agir. Nous avons entendu quelques-unes de ces histoires dans notre bureau. Je suis profondément préoccupé par notre incapacité à trouver des ressources pour fournir des services dont les enfants ont besoin lorsque leurs parents en ont la garde, alors que nous fournirions ces mêmes services si les enfants étaient à la garde du ministère, du ministre ou du gouvernement.

Dans ce cas, nous avons fait plusieurs recommandations. J'ai rencontré le sous-ministre, j'ai rencontré le ministre. Mon dernier recours, en vertu de la loi, est de présenter un rapport spécial à l'Assemblée législative. Depuis que nous avons un ombudsman, en 1967, c'est une chose qui ne s'est jamais faite au Nouveau-Brunswick. Mais je le ferai dans les semaines qui viennent, parce que j'estime que c'est exactement pour défendre ce genre de cas que le poste que j'occupe a été créé. En effet, mon poste a été créé pour déterminer s'il existe des cas exceptionnels

cases, yet I cannot get anyone at the department to agree with me. Therefore, we will be tabling a special report for the first time in almost 40 years, seeking the legislature's Standing Committee on the Ombudsman's support for my recommendation.

As I said, we have had a few similar cases. I know my presentation has probably been a bit too long, but since you have been so generous in allowing me time, I will add this case. It relates specifically to section 37 of the Convention on the Rights of the Child, where the convention states that children or youth in detention should not be housed in facilities with adults.

Canada, as a signatory, has reserved the right to disregard this article in the convention in specific situations, and the reservation reads like this:

The Government of Canada accepts the general principles of article 37(c) of the Convention, but reserves the right not to detain children separately from adults where this is not appropriate or feasible.

I mention it because we have now a situation in New Brunswick where adult males are being detained in the same facility that was built for youth, which has been the object of some controversy in New Brunswick. I want to be clear that I can see occasions where it may be feasible to house some adults, particularly female adults, with youth, because there was an issue in New Brunswick with females being housed in prisons. It is one of my responsibilities as ombudsman to receive and investigate inmate complaints about institutions where female inmates are housed with male inmates, obviously in different sections. I can see where it might be possible to house low-risk female inmates with youth in a separate section of this prison that has been specially designed. I do have a concern over the housing of male adult inmates with youth inmates, especially when the convention is so clear on this issue. Although Canada has put forth its reservations, I think it is something that we need to address.

Essentially, that is what I had to present to you. I have been a bit long-winded. I did warn you in advance, I have to say, Madam Chairman. However, I will be pleased to respond to your questions, and hope that it will help you in your deliberations as well.

The Chairman: Thank you, and certainly I think the time was well spent on the examples, as they are troubling examples as well as helpful to our study.

Before I turn to the other senators, you did mention the Convention on the Rights of the Child. To what extent do you use the Convention on the Rights of the Child, and to what extent do you believe that the civil service and the legislature here in New Brunswick feel bound by that convention? In other words, do they

échappant à la norme et nécessitant des mesures spéciales. J'estime que le cas de cet enfant en est un bon exemple, mais je n'arrive pas à en convaincre qui que ce soit au ministère. C'est pourquoi je présenterai un rapport spécial, pour la première fois depuis presque 40 ans, pour obtenir l'appui du Comité permanent de l'ombudsman de l'Assemblée législative à ma recommandation.

Comme je l'ai dit, nous avons eu plusieurs cas similaires. Je sais que mon exposé a peut-être été un peu trop long, mais puisque vous avez eu la bonté de me laisser continuer, j'ajouterai un exemple qui a trait spécifiquement à l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui indique qu'un enfant en détention ne devrait pas se trouver dans un établissement abritant également des adultes.

Lorsqu'il a signé la Convention, le Canada s'est réservé le droit de ne pas respecter cet article de la Convention dans des situations précises, comme en témoigne le texte suivant :

Le gouvernement du Canada accepte les principes généraux prévus à l'alinéa 37c) de la Convention, mais se réserve le droit de ne pas séparer les enfants des adultes dans les cas où il n'est pas possible ou approprié de le faire.

Je fais état de cette question parce que nous avons au Nouveau-Brunswick une situation où des adultes de sexe masculin sont détenus dans un établissement qui a été construit pour les jeunes, ce qui a fait l'objet d'une certaine controverse dans la province. Je tiens à préciser qu'il serait selon moi faisable de détenir certains adultes, notamment des femmes, avec des jeunes, vu qu'il existe au Nouveau-Brunswick un problème touchant la détention des femmes. L'une de mes responsabilités en tant qu'ombudsman est de recevoir des plaintes des détenus et de faire enquête. J'en ai reçues concernant la détention de femmes avec des hommes, dans des parties séparées, évidemment. Je pense qu'il serait possible de détenir des femmes présentant un faible risque avec des jeunes, dans une partie séparée de l'établissement spécialement conçu pour les jeunes. La détention d'adultes de sexe masculin et de jeunes dans un même établissement m'inquiète, surtout lorsque la Convention s'y oppose si clairement. Malgré le fait que le Canada se soit réservé certains droits à cet égard, j'estime que c'est un problème que nous devons traiter.

Voilà, c'est l'essentiel de ce que j'avais à vous dire. Je me suis un peu éternisé, mais je vous avais prévenu, madame la présidente. Quoi qu'il en soit, je serai heureux de répondre à vos questions et j'espère également que mon témoignage vous sera utile dans vos délibérations.

La présidente : Merci. Le temps consacré à vos exemples est du temps bien employé, vu que ce sont des exemples troublants et qu'ils nous seront utiles dans le cadre de notre étude.

Avant de passer la parole aux autres sénateurs, je voulais vous demander quelque chose. Vous avez parlé de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans quelle mesure utilisez-vous cette convention; dans quelle mesure, selon vous, la fonction publique et les instances législatives du Nouveau-Brunswick

use it? Do they know about it? How often do you refer to it in your work?

Mr. Richard: I would say rarely, if ever, and I was a member of the legislature for about 13 years. I do not know that I ever heard it mentioned in those years. Certainly we do not use it at our office. We do not refer to the convention. We refer to our statutes and laws and rights, our Charter of Rights and the legislation here in New Brunswick. In my view, it is not used at all and not considered specifically.

Your coming to Fredericton has allowed me to become more familiar with the convention and to do some reading and thinking about it. The rights contained in the convention are not unknown to Canada. Providing services that are in the best interests of the child is a concept that we know very well in Canada, and we use it. Those words are contained in our own legislation. I would say the general rights are known, and I would be hesitant to overdramatize even those cases that I think are dramatic.

By that I mean this is an international convention that would see many more violations in some countries than in Canada. However, I am concerned that with the resources we have available, we do not pay close attention to those rights. Sometimes we will say that we would love to do something, but the resources are limited. You will hear from elected officials, and from other officials, that we cannot do everything. We cannot be everything to everyone. The resources are limited. Yet it is not uncommon to see tremendously rich corporations receiving tax incentives, rebates, that sort of thing, and a balance is needed. In my everyday work as the ombudsman, I have seen some cases where there is insistence on not creating precedent, on not recognizing exceptions, on not reacting to situations that cry out for help, based on the fact that we do not want to step outside the policy. That really concerns me. I think that even in New Brunswick, which could not be described as the richest province in Canada, we have resources to address those issues, and we are not doing it.

Your invitation to me to come here has certainly helped me become more aware of the convention, and it may be that our practice will change over the coming months and we will refer to the convention in dealing with some of these cases, because I think it is an important tool that we have not been using in New Brunswick.

The Chairman: That was to be my follow-up question. You have given us certain examples related to the convention, certainly the last one, about facilities and adults. Have you ever in your reports or your studies used the convention as one of the supporting reasons, if not the essential reason, for why you believe services should be provided, or attitudes, policies or laws changed?

s'estiment-elles liées par cette convention? En d'autres termes, est-ce que ces gens l'utilisent? Est-ce qu'ils sont au courant? À quelle fréquence y faites-vous allusion dans votre travail?

M. Richard : La réponse? Rarement ou jamais. J'ai été membre de l'Assemblée législative pendant 13 ans et je ne crois pas avoir entendu mentionner la convention même une seule fois pendant tout ce temps. En tout cas, nous ne l'utilisons pas dans notre bureau, nous n'y faisons jamais référence. Nous faisons référence à nos lois et à nos droits, à notre Charte des droits et aux lois du Nouveau-Brunswick. Mais, selon moi, la Convention n'est pas utilisée du tout ni prise en considération spécifiquement.

Votre passage à Fredericton m'a permis de me familiariser avec la Convention, de faire des lectures et de réfléchir à la question. Les droits précisés dans la Convention ne sont pas inconnus au Canada. Fournir des services dans l'intérêt supérieur de l'enfant est un concept que nous connaissons très bien au Canada et que nous mettons en pratique. Ce sont des mots que l'on retrouve dans nos propres lois. Je dirais que les droits sont connus en général et j'hésiterai à trop dramatiser même les cas que je considère graves.

Ce que je veux dire par là, c'est que certains pays enfreignent beaucoup plus cette convention internationale que ne le fait le Canada. Cependant, vu les moyens dont nous disposons, je suis préoccupé par le fait que nous n'accordons pas une attention plus grande à ces droits. On dit parfois que l'on voudrait bien faire quelque chose, mais que les moyens font défaut. Les élus et d'autres responsables disent qu'on ne peut pas répondre à tous les besoins, que nos ressources sont limitées. N'empêche que l'on voit souvent des sociétés qui roulent sur l'or bénéficier d'incitatifs fiscaux, de rabais, et cetera, et qu'il serait bon d'établir un équilibre. Dans mon travail quotidien comme ombudsman, je suis témoin de cas où l'on insiste sur la nécessité de ne pas créer de précédent, de ne pas reconnaître une exception, de ne pas réagir à des situations où les besoins sont criants, tout cela parce qu'on veut rester dans les limites d'une politique. Cela me préoccupe profondément. Je pense que même au Nouveau-Brunswick, qui n'est pas l'une des provinces les plus riches du Canada, nous avons des ressources pour régler ces problèmes, mais nous ne le faisons pas.

Toujours est-il que votre invitation à témoigner m'a sensibilisé à la Convention. Il est possible que nous changions notre approche dans les mois qui viennent et que nous fassions référence à la Convention dans certains des cas que j'ai mentionnés, parce que j'estime que c'est un outil important que nous n'avons pas encore utilisé au Nouveau-Brunswick.

La présidente : C'est la question complémentaire que j'allais poser. Vous nous avez donné certains exemples liés à la Convention, du moins le dernier concernant la détention d'adultes dans les établissements pour jeunes. Dans vos rapports ou vos études, avez-vous jamais utilisé la Convention, sinon comme argument principal, du moins comme argument accessoire pour vos demandes visant à obtenir que l'on fournisse certains services ou que l'on modifie certaines attitudes, politiques ou lois?

Mr. Richard: Well, “ever” is a long time, and we have had an ombudsman for 38 years. I have been the ombudsman for almost a year and a half now. I have not used it. Clearly, I have not used it.

However, as I say, having become more familiar with it, I think it is something that will be very useful to me. I am thinking of the specific case of our annual report. The tradition in New Brunswick has been to produce an annual report that is essentially a statistical compilation of the numbers of complaints, the types of complaints, the departments concerned, all of that, but without recommendations. For the first time, this year we have produced a report with recommendations, although not dealing with children’s issues specifically. For the first time, we will be tabling a special report dealing with children’s issues in which this convention may be cited. In fact, I can pretty much guarantee it at this point.

Senator Oliver: At the beginning of your remarks you indicated that you were a little cynical about a Senate committee coming here to talk about this and that you did not know what effect it might have. I wanted to say that a number of the questions that you have raised today, about the child who is suffering from paranoid schizophrenia and so on, are now being studied by another Senate committee led by Senator Kirby, and it will produce a landmark report that will ultimately resolve a lot of the issues.

You should also know that the same Kirby-LeBreton committee produced the major report on health care in Canada. There was a decision of the Supreme Court of Canada last week, and when you read the decision carefully in conjunction with the Kirby Senate reports, you will find that the Supreme Court decision that will restructure health care delivery in Canada is based largely upon the Senate report, and not the Romanow report that cost \$15 million.

The Senate does in fact have a major role to play, not just in human rights but in many other issues, and I wish more Canadians knew that. Thank you for giving me the opportunity to make that statement. A lot of good work is done by the Senate of Canada and this committee. If you look around, Senator Pearson, Senator Andreychuk and Senator Poy are examples of the kinds of people who do a lot of that good work.

My question deals with the difficulty of this subject because of the jurisdictional arrangements in the Constitution of Canada. The federal government has certain jurisdictional powers, as do the provinces. I realize that you spent many years as a Liberal member of the provincial house, but your first cabinet position was as intergovernmental affairs minister. That is why I want to put that question to you, because that was your first area of expertise. Because of our federal framework, provincial governments have exclusive jurisdiction over some aspects of

M. Richard : Eh bien « jamais », c’est beaucoup dire, vu que cela fait 38 ans que nous avons un ombudsman. Mais depuis que je suis en poste comme ombudsman, c’est-à-dire depuis un an et demi, je n’ai pas utilisé la Convention. Il est clair que je ne l’ai pas utilisée.

Cependant, comme je l’ai signalé, puisque je connais le dossier un peu mieux, je crois que c’est quelque chose qui me sera très utile. Je pense particulièrement à notre rapport annuel. La tradition au Nouveau-Brunswick veut que l’on publie un rapport annuel qui n’est tout compte fait qu’un recueil statistique du nombre de plaintes, du type de plaintes, des services touchés et de choses du genre, mais qui ne comporte aucune recommandation. Cette année pour la première fois nous avons publié un rapport qui comporte des recommandations, quoi qu’elles ne touchent pas nécessairement les enfants. Pour la première fois nous déposerons un rapport spécial portant sur les questions touchant les enfants et il se pourrait qu’on y cite cette convention. En fait, je peux pratiquement vous le garantir.

Le sénateur Oliver : Au début de votre intervention vous avez signalé que vous étiez un peu cynique face à la visite d’un comité du Sénat dans votre région pour venir parler du sujet parce que vous ne saviez pas vraiment ce que cela changerait. Je voulais dire que bon nombre des questions que vous avez soulevées aujourd’hui, par exemple concernant l’enfant atteint de schizophrénie paranoïde, sont actuellement étudiées par un autre comité sénatorial sous la présidence du sénateur Kirby; ce comité déposera un rapport clé qui permettra de régler nombre de ces problèmes.

Je tiens également à vous signaler que ce même comité, le Comité Kirby-LeBreton, est l’auteur du célèbre rapport sur les soins de santé au Canada. Comme vous le savez il y a eu un arrêt de la Cour suprême du Canada la semaine dernière, et lorsque vous lisez le texte attentivement en parallèle avec les rapports Kirby, vous constaterez que cette décision de la Cour suprême qui assurera la restructuration de la prestation des soins de santé au Canada est fondée dans une large mesure sur ce rapport du Sénat et non pas sur le rapport de la Commission Romanov qui a coûté 15 millions de dollars.

Le Sénat joue dont un rôle très important, pas simplement au niveau des droits de la personne, mais dans bien d’autres secteurs, et j’aimerais bien qu’un plus grand nombre de Canadiens le sachent. Je vous remercie de me donner l’occasion de faire cette déclaration. Le Sénat du Canada et ce comité font beaucoup de bonnes choses. Regardez autour de vous, les sénateurs Pearson, Andreychuk et Poy sont des exemples du genre de personnes qui font une bonne partie de cet excellent travail.

Ma question porte sur les difficultés qui entourent cette question en raison du partage des compétences prévu dans la Constitution du Canada. Le gouvernement fédéral a certaines compétences et il en va de même pour les provinces. Je sais que vous avez été pendant longtemps un député libéral à l’Assemblée législative provinciale, mais votre premier poste comme ministre était celui de ministre responsable des Affaires intergouvernementales. C’est pourquoi je veux vous poser cette question, parce que c’était votre premier domaine d’expertise. En

the law, whereas the federal government ratifies international instruments like this one on the rights of the child. One of the first things you said today is that you are the ombudsman for the province, but there is no child and youth advocate. I would like to know, given this federal/provincial dichotomy in this entire area, what would be the best way to create an office of a child and youth advocate in New Brunswick? How should it be funded? Who should be there? What should be the mandate, the powers? Should it have lawyers, social workers, psychologists and so on? How should it be structured so that it will help us to adequately implement this covenant that has been ratified by the federal government?

Mr. Richard: Yes. Well, thank you for setting me straight on the usefulness of the Senate. I apologize for probably repeating comments that you hear from the general public. I know that you are aware of that, and the Gomery commission has not helped the level of cynicism with regard to public institutions, but I should know better than to repeat those kinds of things.

I have already expressed my views on the need for a child and youth advocate in New Brunswick, and having been a cabinet minister, I am mindful that there are costs to establishing those kinds of offices. Therefore, I have indicated that in a province like New Brunswick, where the number of cases, because of the population, will be limited, we should look at the model in Nova Scotia. Nova Scotia has recently asked its ombudsman to take on the responsibility for child and youth advocacy issues.

I think that is the most efficient way of doing it, whereby you do not have to duplicate administrative and technological resources. We have a case-management system that allows us to track complaints in our office. You would not have to re-create that in a separate office, with perhaps three or four people.

As a former social worker, I would say that it is important to have social workers in this job. As a lawyer, I would say it is important to have lawyers as well, and I have access to lawyers in my office. However, we deal more with administrative-type issues, and that would be expanded or slightly different with the added responsibilities of a child advocate, or in a separate office for a child advocate. I do think that it would be important to have officials with knowledge of child welfare issues, social work techniques and policies, so that they in investigating complaints, they would know whether procedures are being followed and appropriate services provided. I have access to a legal adviser in my office, and it is an invaluable service because we have to always look at not only policies and programs, but also legislation

raison de ce partage des responsabilités, les gouvernements provinciaux ont compétence exclusive dans certains domaines et le gouvernement fédéral peut, quant à lui, ratifier des accords internationaux comme celui qui porte sur les droits de l'enfant. Une des premières choses que vous avez mentionnées aujourd'hui était que vous êtes l'ombudsman de la province, mais qu'il n'y a pas de défenseur des droits des jeunes et des enfants. J'aimerais savoir compte tenu de cette dichotomie provinciale-fédérale qui existe dans ce secteur, quelle serait la meilleure façon de créer ce poste au Nouveau-Brunswick? Comment devra-t-on financer ce service? Qui devrait occuper ce poste? Quel devrait être le mandat, les pouvoirs? Devrait-on avoir dans ce service des avocats, des travailleurs sociaux, des psychologues et j'en passe? Quelle structure devrait-on assurer à ce service de sorte qu'il puisse nous aider à mettre en œuvre de façon appropriée cette convention qui a été ratifiée par le gouvernement fédéral?

M. Richard : Bien, je vous remercie de m'avoir renseigné sur le rôle important que joue le Sénat. Je m'excuse de répéter probablement des commentaires que vous entendez habituellement du grand public. Vous savez sans aucun doute qu'il existe un certain niveau de cynisme à l'égard des institutions publiques et que la Commission Gomery n'a certainement pas amélioré les choses; cependant je devrais être plus avisé et me garder de répéter ce genre de choses.

J'ai déjà dit qu'il fallait au Nouveau-Brunswick un défenseur des droits des jeunes et des enfants, et puisque j'ai été ministre, je sais que créer de tels postes, de tels services, coûte assez cher. C'est pourquoi que j'ai signalé que dans une province comme le Nouveau-Brunswick, où le nombre de cas, en raison de la population limitée, ne sera pas très élevé, nous pourrions nous inspirer du modèle de la Nouvelle-Écosse. En effet, cette province a récemment demandé à son ombudsman d'assurer la responsabilité de la défense des droits des jeunes et des enfants.

Je pense que c'est la façon la plus efficace de procéder, étant donné que cela permet d'économiser des ressources administratives et technologiques. Nous avons dans notre bureau un système de gestion des cas qui nous permet d'assurer un suivi des plaintes. Il faudrait le recréer dans un bureau distinct ce qui nécessiterait peut-être trois ou quatre personnes.

En tant qu'ancien travailleur social, je dirais qu'il est important d'avoir des travailleurs sociaux parmi le personnel. En tant qu'avocat, je dirais qu'il est important d'avoir également des avocats et j'ai accès à des avocats dans mon bureau. Toutefois, nous avons plutôt affaire à des questions de nature administrative et ce travail sera étendu ou légèrement modifié si nous assumions également les responsabilités de défenseur des droits des enfants ou s'il y avait un bureau distinct pour un tel défenseur. Je pense qu'il serait important d'avoir des gens ayant des connaissances dans le domaine de la protection de l'enfance, des techniques et des politiques en matière de travail social de sorte qu'en faisant enquête sur une plainte, ils seraient en mesure de savoir si les procédures sont respectées et si les services appropriés sont

and regulations and their interpretation. I do not think you would need a separate legal adviser if you had a combined office.

Certainly that would be a saving in terms of efficiency in my view as well, and you would not need a separate, highly paid — perhaps too highly paid — administrator such as me in a separate office if those services were combined. I have already stated publicly before a legislative committee that given that a bill was approved unanimously almost a year ago, in late June last year, it can be up and running within a matter of weeks.

Senator Oliver: What kind of budget would be required to cover the entire province of New Brunswick?

Mr. Richard: The province has set aside in its budget this year about \$400,000.

Senator Oliver: Would that be enough?

Mr. Richard: Yes, I think it would be enough initially. In fact, I think you probably could do it with less than that if both offices were combined, because as I said, you would not have to duplicate services. It could be up and running within a matter of weeks with a budget of probably around \$300,000.

Senator Oliver: Does that include money for training and advising youth and children about their rights?

Mr. Richard: Yes. That is an essential role. However, it is not only to advise youth, but also to advocate for them. There are several instances where that can be done, including before the legislature, but in other ways too, such as conducting studies on specific issues. I think of the gap in services for 16- to 18-year-olds. That has been an issue in New Brunswick for several years. It concerns children between the ages of 16 and 18 who no longer live at home and their access to some services. It likely would deserve some attention from a youth advocate, as soon as one is appointed, because at our office we deal with about 3,000 complaints a year regarding inmates, income assistance clients, injured workers, anything that you can think of to do with provincial government services.

Senator Oliver: However, when you were talking today about youths, the main types of complaints were largely medical — paranoid schizophrenia and so on. What about education and the justice system? Surely children's rights in New Brunswick have been violated in those areas as well. Have you had many cases involving those two systems?

Mr. Richard: Yes, I think they are very often connected. I give the example of the autistic children who are entitled to services until they go to school and then the —

Senator Oliver: That will be the education component of it?

fournis. Dans mon bureau, j'ai accès à un conseiller juridique, ce qui s'avère précieux, vu que nous devons toujours envisager non seulement les politiques et les programmes, mais aussi les lois, les règlements et leur interprétation. Je ne crois pas qu'il serait nécessaire d'avoir un conseiller juridique distinct si on combinait les deux fonctions dans un seul bureau.

À mon sens, cela représenterait également une économie en matière d'efficacité; en outre, il serait inutile de payer deux administrateurs aussi bien rémunérés que moi - peut-être trop bien rémunérés. Comme je l'ai déjà affirmé publiquement devant un comité législatif, étant donné qu'un projet de loi a été adopté à l'unanimité il y a bientôt un an, en juin de l'an dernier, le travail peut se faire en l'espace de quelques semaines.

Le sénateur Oliver : Quel type de budget serait nécessaire pour couvrir toute la province du Nouveau-Brunswick?

M. Richard : La province a alloué environ 400 000 \$ au projet dans le budget de cette année.

Le sénateur Oliver : Est-ce que cela suffirait?

M. Richard : Oui, je pense que cela suffirait, au départ. En fait, je pense qu'on pourrait sans doute le faire avec un budget plus petit si les deux bureaux étaient combinés parce que, comme je l'ai dit, on éviterait alors de doubler les services. Les choses pourraient se mettre en place en l'espace de quelques semaines avec un budget d'environ 300 000 \$.

Le sénateur Oliver : Est-ce que cela inclut l'argent pour informer et conseiller les jeunes et les enfants au sujet de leurs droits?

M. Richard : Oui. C'est un rôle essentiel. Il ne suffit pas, toutefois, de conseiller les jeunes; il faut aussi défendre leurs droits. Cela peut se faire de différentes façons : devant l'Assemblée législative, mais aussi autrement, par exemple, en effectuant des études sur des questions spécifiques. Je pense notamment aux lacunes existant dans les services offerts aux jeunes de 16 à 18 ans, domaine qui pose un problème au Nouveau-Brunswick depuis plusieurs années. Il s'agit de l'accès aux services pour les enfants âgés entre 16 et 18 ans qui ne vivent plus chez leurs parents. C'est sans doute une question à laquelle devra s'intéresser un défenseur des droits des jeunes, dès sa nomination. En effet, dans notre bureau, nous traitons quelque 3 000 plaintes par année, de la part des détenus, des clients de l'aide au revenu, de travailleurs blessés, bref, de tout ce qui a trait aux services offerts par le gouvernement provincial.

Le sénateur Oliver : Curieusement, quand vous avez parlé aujourd'hui des problèmes des jeunes, il s'agissait essentiellement des plaintes liées aux soins de santé, la schizophrénie paranoïde, par exemple. Qu'en est-il de l'éducation et du système judiciaire? N'y a-t-il pas des violations des droits de l'enfant dans ces secteurs aussi au Nouveau-Brunswick? Avez-vous eu de nombreux cas liés à ces deux secteurs?

M. Richard : Oui, mais je pense qu'il sont souvent liés ensemble. Je donne l'exemple des enfants autistes qui ont droit à des services jusqu'à leur entrée à l'école, puis...

Le sénateur Oliver : Là, ce serait le domaine de l'éducation?

Mr. Richard: Yes. The government position is that once they are in school there are other services available. However, we all know that those services are woefully lacking, and certainly do not compare with the services that are available before they go to school, even if judged inadequate by the parents. They have been forced, or felt compelled, to hire private services and are paying a huge cost. It is a cost of tens of thousands of dollars a year per child.

Obviously, there are other issues that we have responsibility for, including youth in prison. We do visit the youth detention centre on the Miramichi on a regular basis and we deal with complaints emanating from that institution.

Although I have only been ombudsman for a short period, I recognize that these are the types of investigations that will take a lot more time. They are very complex. They often deal with medical issues, mental health issues, and other types of services, so it is hard to make comparisons. Two hundred complaints regarding children would compare probably with about 3,000 miscellaneous complaints that deal with all kinds of issues, some of which can be handled quite easily. I do not think that would be the case with children's complaints. The fact is, though, there is no child and youth advocate, so we will not turn down a complainant. We are dealing with those issues, but we do not have the resources or the clear mandate. I feel very strongly that it is overdue in New Brunswick. It is needed.

Senator Pearson: Thank you for a very interesting presentation, and for a clear commitment to the rights of children. If I may so, I think it is clear in everything you said that you understand their rights, even if you have never used the convention, as you said. Of course, we are hoping that you will now be using it more.

We do note that the Province of New Brunswick is required to make a separate report to the Committee on the Rights of the Child — we read the last one — so there are people within the bureaucracy who are aware of this, and that the convention itself, while it is ratified by the federal government and is the state's responsibility, required letters from every province and territory before the ratification took place.

I believe on the last part of the convention, which is the optional protocol on child prostitution, child pornography and so on, New Brunswick was fairly early in sending its letter. It is just a matter of "There is a letter in the mail" from the last province, and the protocol will be announced shortly.

We are very interested to hear the description of the child and youth advocate office and are a bit curious as to why they would think of amending the bill. If I can read between the lines of what you said, the kinds of amendments that concern you relate probably to resources, and the fear that this will create a sense of entitlement that the government bureaucracy is nervous about.

Mr. Richard: That would be my interpretation as well.

M. Richard : Oui. Le gouvernement part du principe qu'une fois à l'école, les enfants ont accès à d'autres services. Toutefois, nous savons pertinemment bien que ces services sont terriblement inadéquats et, en tout cas, ne se comparent aucunement aux services disponibles avant l'entrée à l'école, même si ces services sont jugés insuffisants par les parents. En effet, les parents ont été contraints ou se sont sentis obligés de recourir à des services privés qui leur coûtent très cher. On parle de dizaines de milliers de dollars par an et par enfant.

Bien entendu, nous avons d'autres responsabilités, dont les jeunes qui sont incarcérés. Nous visitons d'ailleurs régulièrement le centre de détention pour la jeunesse de Miramichi et nous traitons les plaintes en provenance de cet établissement.

Je suis ombudsman depuis relativement peu de temps, mais je suis conscient que c'est un type d'enquête qui requièrera beaucoup plus de temps. Elles sont de nature très complexe. Il s'agit souvent de problèmes médicaux, de problèmes de santé mentale et d'autres types de services, si bien qu'il est difficile d'établir des comparaisons. Je dirais, toutefois, que 200 plaintes touchant des enfants sont l'équivalent d'environ 3 000 plaintes diverses, dont certaines peuvent être réglées très facilement. Pour les plaintes touchant des enfants, je ne pense pas que ce serait le cas. Étant donné qu'il n'y a pas de défenseur des droits des enfants et des jeunes, nous ne refuserons pas les plaintes. Nous nous en occupons sans avoir les ressources ni un mandat clair à cet effet. Il est grand temps que ce poste soit créé au Nouveau-Brunswick. On en a besoin.

Le sénateur Pearson : Merci beaucoup de votre exposé très intéressant. Félicitations pour votre engagement manifeste en faveur des droits de l'enfant. Si vous le permettez, je dirais que tout dans vos remarques montre que vous comprenez leurs droits, même si vous n'avez jamais eu recours à la Convention, comme vous l'avez reconnu. Bien entendu, nous espérons que vous l'utiliserez plus souvent à l'avenir.

Nous notons que la province du Nouveau-Brunswick est tenue de soumettre un rapport individuel au Comité des droits de l'enfant — nous avons lu le dernier —, si bien qu'il y a forcément des gens dans l'administration qui sont au courant. De plus, bien que la Convention relève de la responsabilité de l'État, c'est seulement après obtention de lettres de chaque province et territoire que le gouvernement fédéral l'a ratifiée.

Sauf erreur de ma part, le Nouveau-Brunswick a envoyé relativement tôt sa lettre pour la dernière partie de la convention, le protocole facultatif concernant la prostitution des enfants, la pornographie juvénile, et cetera. Dès que la dernière province aura annoncé l'envoi de sa lettre, la ratification du protocole se fera sans tarder.

Nous sommes très intéressés d'entendre comment est conçu le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et un peu perplexes face aux raisons qui justifient l'amendement du projet de loi. Si je comprends bien ce que vous avez dit à mots voilés, les amendements qui vous préoccupent ont sans doute trait aux ressources et à la crainte, dans l'administration, de voir se multiplier des revendications.

M. Richard : C'est bien mon impression.

Senator Pearson: However, we hope that our presence here may help to spur this along. The oldest child advocate office is in Ontario, which is just about to pass legislation to make the advocate an officer of the legislature. She has been extremely active, and of course the ombudsman there has helped on this entire issue of giving up custody, which has always made no sense. I think that the child advocates, as they work together in their Canadian association, have been a good, strong voice on the national scene as well. Having yet another mandate or officer will help to strengthen that association, which I think is one in which the different provinces are able to learn from one another and come to common ideas. All the offices clearly structure themselves around the Convention on the Rights of the Child. I have worked with them for a long time.

I will ask a question on behalf of one of our colleagues on this committee, Rose-Marie Losier-Cool, who is, of course, a senator from New Brunswick, and is detained in Ottawa for the moment, since she is the whip.

On her behalf I have to ask about French language. As you know, there is in the Convention on the Rights of the Child a right to culture, identity and so on. In the work that you have done, and particularly if anything has crossed your path with respect to children, are there any issues related to access to the language, not just in school, but in child care and in other kinds of facilities?

[Translation]

Mr. Richard: Since I have been the ombudsman?

Senator Pearson: Yes.

Mr. Richard: We have a Commissioner of Official Languages in New Brunswick. Complaints about services in either of the official languages would be forwarded to the Commissioner of Official Languages. Even if our office received the complaint, we would refer it to the commissioner. New Brunswick is, after all, the only officially bilingual province in Canada.

Tremendous improvements have been made over the years. We now have duality in the Ministry of Education, where we have one minister and two deputy ministers. Services, certainly those that pertain to instruction, and curriculum, for example, are provided separately to the two linguistic communities through schools organized on the basis of language. As far as schools are concerned, I think that we could assert that tremendous progress has been achieved and that the minority community is now given good services in our province. Over the years, we have been able to adopt legislation, such as the Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick. The principle of this act has been incorporated into the Canadian Charter of Rights and Freedoms, specifically for New Brunswick.

Le sénateur Pearson : Nous espérons toutefois que votre présence accélérera les choses. C'est en Ontario que l'on retrouve le plus ancien bureau de défense des droits des enfants; on est d'ailleurs sur le point d'y adopter une mesure législative faisant du défenseur un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative. L'ombudsman de l'Ontario n'a pas chômé et a beaucoup oeuvré pour régler le problème de l'abandon de la garde d'un enfant, qui a toujours été absurde. Je pense que les défenseurs des enfants, quand ils travaillent au sein de leur association canadienne, ont également su se faire entendre clairement sur la scène nationale. L'ajout d'un nouveau mandat ou d'un nouveau responsable aidera à renforcer l'association, qui permet aux différentes provinces de tirer les leçons de ce qui se fait ailleurs et de mettre en commun leurs idées. Tous les bureaux s'organisent clairement autour de la Convention relative aux droits de l'enfant. Je le sais parce que je travaille avec eux depuis longtemps.

Je vais maintenant vous poser une question au nom d'une de nos collègues du comité, Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice du Nouveau-Brunswick, comme vous le savez, qui est présentement retenue à Ottawa par ses fonctions de whip.

En son nom, je vais vous poser une question sur le français. Comme vous le savez, la Convention relative aux droits de l'enfant parle du droit à la culture, à l'identité, et cetera. Dans votre travail, mais plus particulièrement quand ces problèmes concernaient des enfants, avez-vous rencontré des problèmes liés à l'accès à la langue, non seulement à l'école, mais dans les garderies ou d'autres cadres?

[Français]

M. Richard : Depuis que je suis ombudsman?

Le sénateur Pearson : Oui.

M. Richard : Il y a, au Nouveau-Brunswick, un commissaire aux langues officielles. Donc, les plaintes concernant les services dans l'une ou l'autre de langue officielle, seraient acheminées vers le commissaire aux langues officielles. Notre bureau, même s'il recevait une plainte, la référerait au commissaire. Évidemment, le Nouveau-Brunswick est quand même la seule province officiellement bilingue au Canada.

Il y a eu des améliorations énormes au cours des années. On a maintenant la dualité au ministère de l'Éducation, où on a un ministre et deux sous-ministres et des services, certainement en ce qui concerne l'instruction, le curriculum, par exemple, qui sont offerts séparément par les deux communautés linguistiques à travers des écoles qui sont organisées en fonction de la langue. Au niveau des écoles, je pense que l'on peut dire qu'il y a eu des progrès énormes et que la communauté minoritaire est bien desservie dans notre province. Nous avons quand même pu, au cours des années, adopter d'autres législations, par exemple, la Loi sur l'égalité des communautés linguistiques de langue officielle au Nouveau-Brunswick. Le principe de cette loi a été incorporé à la Charte canadienne des droits et libertés, spécifiquement pour le Nouveau-Brunswick.

Further to the Charlottetown accord, there has been an important amendment that further guarantees legislation. I believe that, in New Brunswick, we have made some very important progress over the years.

Moreover, Senator Oliver mentioned that I had held the position of Minister of State for Intergovernmental Affairs. When I performed this duty, I had the privilege of promoting New Brunswick as a site for the Francophonie Summit held in Moncton, in 1999. I often gave New Brunswick as an example of a jurisdiction where minority rights were gained with great difficulty but without violence.

As a francophone Acadian, living in New Brunswick, I am, like many other people, aware of the fact that we have to remain vigilant. Sometimes we tend to forget that these rights are important in principle, but that they are even more important because they actually do exist and we have to remain constantly vigilant.

If there are any shortcomings, I would say that they may be found in the area of health care. In some regions, complaints have been filed over the years that certain hospitals did not provide services of equal caliber to the minority community. In particular, I believe this would apply to the Miramichi region where one third of the patients are francophone and where there have been some complaints over the years.

I know that each regional health corporation in New Brunswick has made efforts to provide services of equal caliber to both communities. I do not think that there are any major problems. We do have to remain constantly vigilant. There are always improvements that can be made, but I think that, generally speaking, significant progress has nonetheless been achieved in New Brunswick.

[English]

Senator Poy: Mr. Richard, I just want to go back a little to your office as ombudsman. There is no child advocate at this time in New Brunswick, but obviously from what you have talked about, you have handled a lot of cases to do with children. What would be the percentages of cases involving children and adults that you have handled in your office?

Mr. Richard: I wish I could give you a specific number. It would be small in terms of percentage. As I said, last year we handled 3,000 complaints, and maybe a hundred related specifically to children. I hasten to add that these cases are much more difficult for us to handle. They are often very complex. They involve issues of custody. They involve medical issues, as Senator Oliver has said. We talked about a child who has been in a psychiatric ward for almost the last year. These are very complex issues that involve several health professionals, and professionals from other non-health departments. I am thinking of Family and Community Services, for instance. We have dealt

Suite à l'accord de Charlottetown, il y a eu un amendement important qui garantit davantage les lois. Je crois qu'au Nouveau-Brunswick, on a quand même fait des progrès très importants au cours des années.

D'ailleurs, le sénateur Oliver a mentionné que j'ai occupé le poste de ministre d'État aux Affaires intergouvernementales. Dans cette fonction, j'ai eu le privilège de faire la promotion du Nouveau-Brunswick comme site du Sommet de la francophonie tenu à Moncton, en 1999. Souvent, je donnais l'exemple du Nouveau-Brunswick comme étant une juridiction où les droits de la minorité avaient été obtenus sans violence, de façon très difficile.

Étant Acadien francophone, vivant au Nouveau-Brunswick, je suis conscient, comme beaucoup d'autres personnes, qu'il faut être vigilant. On a tendance à parfois oublier que ces droits sont importants en principe, mais ils sont plus importants parce qu'ils existent dans les faits et qu'il faut être constamment vigilant.

S'il y a des lacunes, je dirais que c'est peut-être au niveau des soins de santé. Dans certaines régions, il y a eu, au cours des années, des plaintes selon lesquelles certains hôpitaux n'offraient pas des services de qualité égale à leur communauté minoritaire. Je pense, particulièrement, à la région de Miramichi où un tiers de leurs patients sont francophones et où il y a eu des plaintes au cours des années.

Je sais que chaque corporation régionale de la santé au Nouveau-Brunswick fait des efforts pour offrir des services de qualité égale aux deux communautés. Je pense qu'il n'y a pas de problème majeur. Il faut constamment être vigilant. Il y a toujours des améliorations à apporter, mais je pense que, en général, il y a eu quand même des progrès importants au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le sénateur Poy : Monsieur Richard, j'aimerais brièvement revenir au rôle que vous jouez à titre d'ombudsman. À l'heure actuelle, il n'y a pas au Nouveau-Brunswick des défenseur des enfants, mais selon ce que vous nous avez dit, vous avez traité beaucoup de cas touchant des enfants. Pouvez-vous nous dire quel pourcentage de cas touchant des enfants et des adultes votre bureau a traité?

M. Richard : J'aimerais bien pouvoir vous donner un chiffre précis. Ce serait un faible pourcentage. Comme je l'ai dit, nous avons traité l'an dernier 3 000 plaintes dont peut-être une centaine touchaient directement des enfants. Je m'empresse d'ajouter que nous avons beaucoup plus de mal à traiter ces cas. Ils sont souvent très complexes. Ils concernent des questions de garde. Comme l'a dit le sénateur Oliver, il y a parfois une dimension médicale. Nous avons parlé d'un enfant qui a passé la quasi-totalité de la dernière année dans un service psychiatrique. Ce sont des cas très complexes qui font intervenir plusieurs professionnels de la santé et des professionnels de services qui

with youth in the youth detention centre here in New Brunswick. There are sufficient numbers, in my view.

One of my frustrations has been that because our mandate is not specific to children and our resources are lacking — and I have mentioned that publicly several times — we are not able to give the quality of attention that I think that we should to those cases. I feel strongly about that.

Thankfully, we have three law students and a business student working at that. When you look at the fact that in my office, other than myself and my legal adviser, I have four investigators, it doubles my investigative staff for four months. Even with all their qualities, they need to be trained and become accustomed to the work, and before you know it, unfortunately they are gone, and then we start again, usually with a new batch, the next summer.

We do not have the resources to handle these types of complex cases. I would say that although the numbers may be low relative to the total number of complaints that we receive dealing with all kinds of issues — tax assessments, road works — you cannot really compare those to a complaint regarding an autistic child, or a child not receiving speech therapy, for instance, where the department cannot fill a position in a certain region because those professionals are so hard to come by. Yet when the parents identify a speech therapist in private practice who could provide the services, the department says, “No, we cannot do that.” They are saving money on their budget because they cannot fill the position, and yet the child is going through critical months, and perhaps a year or more, of waiting for these services that need to be provided on a timely basis. Although the numbers are not high, they are seen by me and by my staff as critical complaints that deserve our attention. Unfortunately, we cannot devote to them all of the resources that they deserve, in my view.

Senator Poy: Therefore, there must be a lot of other complaints that do not get to you?

Mr. Richard: Absolutely.

Senator Poy: Who would have been handling those? Would Family and Community Services be handling all of the other complaints for the time being?

Mr. Richard: I think so. I think they end up with the departments. We found that people do not know we exist. People do not know that we deal with these kinds of complaints. However, when we do talk to complainants, we find out that they are very frustrated by the way they are being dealt with.

Having been a social worker for three years, I understand that you have a specific mandate, you have policies, and so the unusual, exceptional cases disarm you. It is good to have someone who can look at it from an impartial, independent point of view — being an officer of the legislature, I do not report to the Premier or to any cabinet minister. I am completely independent

n'ont pas une vocation sanitaire. Je pense plus particulièrement aux Services familiaux et communautaires. Nous avons traité le cas de jeunes détenus au Centre de détention des jeunes ici au Nouveau-Brunswick. J'estime qu'il y en a un nombre suffisant.

Ce que je trouve frustrant, c'est que notre mandat n'inclut pas expressément les enfants et que nous n'avons pas les ressources voulues — comme je l'ai dit publiquement à maintes reprises — de sorte que nous ne pouvons pas accorder à ces dossiers toute l'attention qu'ils méritent. Je le déplore vivement.

Heureusement, nous avons trois étudiants en droit et un étudiant en administration des affaires qui y travaillent. Quand on songe que mon bureau compte, outre moi-même et mon conseiller juridique, quatre enquêteurs, ces étudiants doublent pendant quatre mois mes effectifs d'enquêteurs. Malgré toutes leurs qualités, ils doivent être formés et se familiariser avec le travail et, malheureusement, sitôt arrivés, sitôt repartis et nous devons recommencer et former de nouveaux étudiants l'été suivant.

Nous n'avons pas les ressources voulues pour traiter ce genre de cas très complexes. Je dirais que même si le nombre de ces cas est faible en proportion du nombre total de plaintes que nous recevons sur toutes sortes de sujets — cotisations d'impôt sur le revenu, travaux publics — on ne peut pas réellement comparer ces cas à une plainte touchant un enfant autiste ou un enfant qui ne reçoit pas de services d'orthophonie, par exemple, parce que le service ne peut pas combler un poste étant donné la rareté des spécialistes. Or, quand les parents trouvent un orthophoniste en pratique privée qui pourrait leur offrir les services, ils se font répondre que c'est impossible. Ils économisent de l'argent pendant que le poste reste vacant et pourtant l'enfant attend pendant de longs mois, parfois un an ou plus, pour obtenir des services qui devraient être fournis en temps opportun. Même si le nombre de cas n'est pas élevé, moi-même et mon personnel considérons qu'il s'agit de plaintes importantes auxquelles nous devrions donner suite. Malheureusement, nous ne pouvons pas leur consacrer les ressources qu'elles méritent, à mon avis.

Le sénateur Poy : Il doit donc y avoir beaucoup d'autres plaintes dont vous n'êtes jamais saisi?

M. Richard : Absolument.

Le sénateur Poy : Qui traite ces plaintes? Les Services familiaux et communautaires traitent-ils pour l'instant toutes les autres plaintes?

M. Richard : Je crois que oui. Je crois que ces plaintes sont dirigées vers les divers services. Nous avons constaté que certains ignorent notre existence. Certains ne savent pas que nous traitons de ce genre de plaintes. Or, quand nous parlons aux plaignants, nous constatons qu'ils sont très frustrés du traitement qu'on leur réserve.

Comme j'ai été travailleur social pendant trois ans, je sais que leur mandat est précis, qu'ils doivent se conformer à certaines politiques et qu'ils sont tout à fait désarmés devant des cas inhabituels et exceptionnels. Il est bon que quelqu'un puisse faire une analyse impartiale et indépendante — comme je suis un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative, je ne relève pas du

and report to the legislature, and that gives me the opportunity to speak out without having to report to a supervisor or administer specific policies.

I am not surprised when we get the response, “Well, the policy is clear,” or “The program is clear. We cannot do anything other than what we are doing.” Although I am not surprised, I think it is my role to point out that this is an exceptional case, and that perhaps fair treatment would be to go beyond the norm or the policy. It is not very easy for officials who are employees in the departments to do that. It is not very easy for me to do that because I know the types of responses that I will get when I raise those issues. It is not fair to expect officials of the department, employees of the department, to do the kinds of things that an advocate should do.

Senator Poy: You mentioned that the best solution for New Brunswick is to follow the Nova Scotia model, to have the ombudsman and child advocate in the same office. Now, you mentioned that legislation is being passed in that respect?

Mr. Richard: No.

Senator Poy: I did not understand.

Mr. Richard: No, the bill was before the legislature and was approved unanimously last year, but then amendments were introduced in January of this year that provide for the establishment of separate —

Senator Poy: And it would cost a great deal more?

Mr. Richard: Well, in my view it would cost more. I state it humbly, but in my view it would cost more. I think it is pretty obvious. In a small province like New Brunswick, setting up a separate administration would mean that valuable resources would be spent on administrative issues that should be spent on providing services to children. I have made that plea and stated that case.

The legislation is in place. It has not been adopted yet. There is barely a week or two left in our legislative session and the amendments have not been debated yet. I was hoping that it would go to a legislative committee so that I could address the bill. I am sure that others would want to address the bill, but that has not been the case. I do not know if it will be adopted before the end of the session. If it is not, then normally our legislature would not reconvene before approximately mid-November. In practical terms, it could be a year and a half, two years, before an office is set up. I think that is unfortunate because people are crying out for those services.

Senator Poy: Has anyone proposed a bill to include your office with one for child advocacy?

premier ministre ou de tout autre ministre. Je suis tout à fait indépendant et je rends compte à l'Assemblée législative même ce qui me donne la possibilité d'énoncer des positions sans avoir à en aviser un surveillant et sans avoir à administrer des politiques précises.

Je ne suis pas étonné quand on me répond : « Eh bien, la politique est claire », ou encore « Les règles du programme sont claires. Nous ne pouvons pas faire autrement ». Bien que je ne sois pas surpris, j'estime que c'est mon rôle de signaler qu'il s'agit d'un cas exceptionnel et qu'un traitement équitable exige peut-être qu'on passe outre à la norme ou à la politique. Les fonctionnaires qui travaillent dans les divers services ne peuvent pas faire cela aussi facilement. Ce n'est pas très facile pour moi non plus, car je sais à quelles réponses m'attendre quand je soulève ce genre de questions. Il est injuste d'attendre des fonctionnaires et des employés des divers services qu'ils fassent le genre de choses que peut faire un défenseur des droits des plaignants.

Le sénateur Poy : Vous avez dit que la meilleure solution serait que le Nouveau-Brunswick adopte le modèle de la Nouvelle-Écosse, à savoir d'avoir dans le même bureau un ombudsman et un défenseur des droits de l'enfant. Vous avez dit qu'une loi en ce sens est à la veille d'être adoptée, n'est-ce pas?

M. Richard : Non.

Le sénateur Poy : J'ai mal compris.

M. Richard : Non, l'Assemblée législative a été saisie d'un projet de loi qui a été approuvé à l'unanimité l'an dernier, mais des amendements ont été déposés en janvier de cette année qui prévoient la création de postes distincts...

Le sénateur Poy : Et cela coûterait beaucoup plus cher?

M. Richard : Oui, à mon avis cela coûterait plus cher. Je le dis en toute humilité, mais j'estime que cela coûterait plus cher. Cela me semble manifeste. Dans une petite province comme le Nouveau-Brunswick, la mise en place d'une administration distincte signifie que l'on consacrerait à des fonctions administratives des ressources précieuses qui pourraient servir à financer des services pour les enfants. C'est ce que j'ai réclamé et j'ai présenté des arguments pour soutenir ma position.

La loi n'est pas en vigueur. Elle n'a pas encore été adoptée. Il reste à peine une semaine ou deux à la session législative et le débat sur les amendements n'a toujours pas eu lieu. J'espérais que la proposition serait renvoyée à un comité législatif pour que je puisse témoigner au sujet du projet de loi. Je suis certain que d'autres témoins voudraient aussi comparaître, mais nous n'en avons pas eu la possibilité. Je ne sais pas si le projet de loi sera adopté avant la fin de la session. S'il ne l'est pas, il restera en suspens jusqu'à la reprise des travaux de l'Assemblée législative qui auraient normalement lieu à la mi-novembre environ. À toutes fins utiles, cela signifie qu'un an et demi ou deux ans s'écouleront avant que le bureau ne soit créé. J'estime que c'est bien malheureux puisque les gens ont un besoin urgent de ces services.

Le sénateur Poy : Quelqu'un a-t-il proposé un projet de loi pour qu'il y ait au sein de votre bureau un poste de défenseur des droits de l'enfant?

Mr. Richard: No, but that would not be very complicated.

Senator Poy: No?

Mr. Richard: Essentially, it would be a bill describes the mandate, and that is fine. It would be a minor amendment stating that, perhaps even, as I have suggested, for a transition period, because it is possible for us to be up and running very quickly, that the ombudsman is designated as the child advocate for a period of two or three years. That transition would allow you to judge what resources are required and whether a separate office would be better. I am sure that could be done fairly easily, if the will is there.

I cannot help but mention, for instance, that there is an issue in Saint John, our largest city, regarding a liquid natural gas plant where the municipality has agreed to provide a significant rebate on property taxes to the proponent of the project. That is \$5 million a year for 25 years, which is a lot of money. However, because our current legislative framework does not allow a municipality to provide that kind of incentive, there needs to be an amendment to our Municipalities Act, and that appears to be going ahead by leaps and bounds. In some cases, I think there is a need for incentives. I express no opinion on whether that is a good thing or a bad thing.

However, what I am saying is that when we want to make legislative changes and the will is there, then it certainly can be done in a hurry.

Senator Oliver: Well, it is the Irvings. It is New Brunswick's politics. It is the Irvings versus the province.

Mr. Richard: As I say, I make no comment on it.

The Chairman: You have used the phrase "the best interest of the child." You have referred to the fact that it is in the convention. I am going back to your social work days and my old Family Court days. Very few parents ever say they do it for selfish reasons. They want custody of the child, or they want to restrict the child, often using the phrase, "I am doing this because it is in the best interest of the child." It is true of grandparents also. Rarely do family service officers say that they are putting their own stamp on a case. They are always couching it in phrases like, "We believe this is in the best interest of the child." My question is how do you define the best interest of the child? Who do you listen to, the child, or all of these advocates on behalf of the child?

Mr. Richard: I think it is an excellent question, because it is not always easy to tell. I can tell you that the majority of the complaints that we deal with we find to be not substantiated. Once we have done our investigation, we have obtained all of the information — and I long ago learned that there are two sides, and sometimes three and four sides, to every story — on many of the complaints that we have received, we have come to the

M. Richard : Non, mais ça ne serait pas très compliqué à faire.

M. Poy : Non?

M. Richard : Il suffirait essentiellement d'un projet de loi qui décrirait le nouveau mandat. Il suffirait d'un amendement simple qui décrirait le nouveau mandat et qui, comme je l'ai proposé, désignerait l'ombudsman comme défenseur des droits de l'enfant pour une période de transition de deux ou trois ans puisque nous serions en mesure d'assumer très rapidement cette nouvelle responsabilité. Cette période de transition nous permettrait de déterminer les ressources requises et de décider s'il serait préférable de créer un bureau distinct. Je suis convaincu que cela pourrait se faire assez facilement, si la volonté y est.

Je ne peux m'empêcher de mentionner, à titre d'exemple, qu'il y a un problème à Saint-Jean, notre plus grande ville, où la municipalité a accepté d'accorder une importante réduction de taxes foncières aux promoteurs d'un projet de construction d'une usine de gaz naturel liquéfié. Cette remise est de 5 millions de dollars sur 25 ans, ce qui représente une coquette somme. Or, étant donné que l'actuel cadre législatif n'autorise pas une municipalité à accorder un tel allègement, il faut modifier la Loi sur les municipalités, projet qui semble avancer très rapidement. Dans certains cas, j'estime nécessaire d'accorder des incitatifs. Il ne m'appartient pas de dire si c'est une bonne ou mauvaise chose.

Ce que je dis toutefois, c'est que quand nous décidons de modifier la loi et que la volonté d'agir y est, tout peut se faire très rapidement.

Le sénateur Oliver : Eh bien, ce sont les Irvings. C'est typique de la politique au Nouveau-Brunswick. Ce sont les Irvings contre la province.

M. Richard : Comme je l'ai dit, je n'ai pas de commentaires à faire à cet égard.

Le président : Vous avez utilisé l'expression « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Vous avez dit qu'elle figure dans la Convention. J'aimerais remonter à l'époque où vous étiez travailleur social et où je travaillais au tribunal de la famille. Très peu de parents avouent agir pour des raisons égoïstes. Ils réclament la garde de l'enfant ou veulent imposer des restrictions à l'égard de l'enfant en disant : « J'agis dans l'intérêt supérieur de l'enfant ». Cela tient aussi pour les grands-parents. Les agents des services à la famille affirment rarement que leur décision dans le dossier est personnelle. Ils disent plutôt : « Nous croyons que c'est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ». J'aimerais savoir comment vous définissez l'intérieur supérieur de l'enfant? Qui écoutez-vous, l'enfant ou tous ceux qui agissent à titre de défenseur de ses droits?

M. Richard : C'est une excellente question parce que ce n'est pas toujours facile à déterminer. Je peux vous dire que la majorité des plaintes que nous traitons s'avèrent non fondées. Quand nous terminons notre enquête, que nous avons obtenu toute l'information — et j'ai appris il y a longtemps qu'il y a toujours deux côtés à la médaille, parfois même trois ou quatre — sur les plaintes que nous avons reçues, nous en arrivons à la conclusion

conclusion that in fact what was done by the officials is in the best interest of the child. There are those cases where we have concerns, and we have expressed those concerns.

The key, in my view, is having an independent office to look at these issues, with access to all of the available information, access to expertise, either in terms of social work, law, or other services, and that is able to independently come to some judgment or conclusion. To me, that is essential. I have read the New Brunswick submission on the convention, and essentially, we are asking officials of government departments to assess themselves. I think chances are they will say they are doing pretty well. Therefore, the key, in my view, is to have an independent official such as a child advocate or an ombudsman and allow that official to have access to all of the pertinent information, to look at all services relating to children and not to restrict the mandate. If you do that, then I think in the end it is always an issue of judgment. Providing someone independent with the tools to do their job is the best guarantee that you will get the best results.

It is never black and white, and it would be wonderful if, for every complaint that we get, we could say with absolute certainty, "Yes, this is what needs to be done and this is a clear violation." It is rarely like that, so we have to exercise our best judgment. As long as we have the tools to do it and are independent of the agencies that we are investigating, then I think we have the best possible way of arriving at a state of affairs where we respect the convention as completely as possible.

There is turnover in departments. Social work is a tough job and there is a high turnover rate here in New Brunswick. I am sure it is no different in other jurisdictions, so it is difficult. Then they have all of the internal pressures from their departments, their supervisors. These cases often tend to be very interesting to the media, and I find there is always a concern about that. The important ingredient, in my view, is to have somebody independent with sufficient resources look at these complaints in a detached way, and if we do that, then we will do the best job possible.

The Chairman: We have allowed cameras into the meeting. We often do not because of the kinds of testimony we hear, but we thought this might be a good educational resource. Do you have any objections to them?

Mr. Richard: I do not find them intimidating in the least.

The Chairman: No. I think you have 12 years of experience.

Senator Oliver: I would like to go back to the Constitution of Canada. As you know, there are provincial and federal rights in the Constitution. Many of the issues that affect the rights of children are shared jurisdictions — health, education, law and justice, property and civil rights, and so on. Our federal government, which signs these international treaties such as the Covenant on the Rights of the Child, often does not consult with

que les fonctionnaires ont effectivement pris une décision qui sert l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans certains cas nous avons des inquiétudes et nous le disons.

Ce qu'il faut, à mon sens, c'est un bureau indépendant chargé d'examiner ces questions qui ait accès à toute l'information disponible et aux experts, qu'il s'agisse de services sociaux, des services juridiques ou autres, et qui soit capable d'en arriver en toute indépendance à une conclusion ou à une décision. Cela m'apparaît essentiel. J'ai lu le mémoire du Nouveau-Brunswick sur la Convention et nous demandons essentiellement aux fonctionnaires des divers ministères de faire une autoévaluation. Il y a fort à parier qu'ils se donneront une bonne note. J'estime donc nécessaire qu'il y ait un fonctionnaire indépendant, qu'il s'agisse d'un défenseur des droits des enfants ou d'un ombudsman, qui ait accès à toute l'information pertinente, qui examine tous les services destinés aux enfants et qui n'ait pas un mandat trop étriqué. Cela fait, j'estime qu'en bout de ligne la décision est toujours subjective. Donnez à une personne indépendante les outils voulus pour qu'elle s'acquitte de son mandat est la meilleure garantie d'obtenir de bons résultats.

Les choses ne sont jamais ou noires ou blanches et ce serait merveilleux si, pour chaque plainte que nous recevons, nous étions toujours en mesure de dire avec parfaite certitude : « Oui, voilà ce qu'il faut faire ou il y a là violation flagrante de droits ». Les choses sont rarement si tranchées et nous devons donc faire preuve de jugement. Dans la mesure où nous disposons des outils voulus et que nous sommes indépendants des organismes qui font l'objet de nos enquêtes, j'estime que c'est la meilleure façon de créer des conditions qui permettent le respect le plus complet de la Convention.

Il y a un roulement constant des effectifs dans les divers services. Le travail social est une tâche ingrate et le taux de roulement ici au Nouveau-Brunswick est très élevé. Je suis certain qu'il en va de même dans les autres provinces. Ce n'est donc pas facile. Il y a ensuite toutes les pressions internes aux divers services et les pressions exercées par les surveillants. Ces cas intéressent habituellement les médias, ce qui est toujours préoccupant, à mon avis. Ce qu'il faut, c'est une personne indépendante qui dispose de ressources suffisantes pour faire enquête sur toutes ces plaintes avec détachement et, si nous faisons cela, nous ferons le meilleur travail possible.

Le président : Nous avons permis la présence des caméras pour cette réunion. Nous les interdisons souvent étant donné la nature des témoignages que nous entendons, mais nous avons jugé que ce serait une bonne ressource pédagogique. Y voyez-vous quelque objection?

M. Richard : Je ne me sens pas du tout intimidé.

Le président : Non. Je crois que vous avez 12 ans d'expérience.

Le sénateur Oliver : J'aimerais revenir à la Constitution du Canada. Comme vous le savez, elle prévoit un partage des compétences entre les provinces et le gouvernement fédéral. Bon nombre des domaines qui touchent aux droits de l'enfant sont des domaines de compétences partagés — santé, éducation, droit et justice, droits de propriété et droits civils, et cetera. Le gouvernement fédéral, habilité à signer les traités internationaux

every province before doing so. Then the federal government begins to implement some of the terms of that covenant, and we do not have any overarching, overriding system. Should we look at having some standard enabling legislation to implement international treaties in each of the provinces? What is your view, as a former provincial cabinet minister, on that relationship between the federal and the provincial governments?

Mr. Richard: This is also an excellent question because it is an issue with which we have struggled. I would almost have a different answer for Quebec than for the other provinces. As you are well aware, Quebec is very concerned about any federal encroachment on provincial jurisdiction, so it is a never-ending issue. However, if we can find a way to work together on issues such as health care and address the waiting lists, the lack of resources and training of physicians, if we can work across boundaries in doing that, for the life of me I cannot understand why we could not find the same resolve on the rights of children.

I think even given our complicated federal system, if there is a political will to find a way to work together to make sure that our obligations as a country are fulfilled, then I think we should, and we can. I think it has been shown on other issues and on other important subjects. Well, I cannot think of any issue more important than the rights of children. It is possible, although I agree it is difficult, and at times it seems impossible.

Senator Oliver: What about enabling legislation? Do you think that we should have some standard legislation that can be recommended to all provinces to help enforce these international agreements signed by the federal government?

Mr. Richard: Certainly a lot of work is done in Canada on uniform legislation, for instance. It is done on a continuing basis, but when you touch on the subject of jurisdiction, it becomes a lot more difficult. I would be concerned that we could lose a lot of time debating issues of jurisdiction when we have shown that informally, we have been able to overcome some of these issues. I am thinking of child care, for instance. It seems that provinces across the country are agreeing with the federal government on a new program.

As we often hear in New Brunswick, the resources are in Ottawa, the jurisdiction is in the province. However, if they are able to do it on the issue of child care, then perhaps it is possible informally on the issue of the rights of the child as well. I am just concerned that if we are looking for a too formal cadre that we may waste valuable time. I cannot disagree that it would be better if it were agreed to formally. I am just not sure that we can get

telle la Convention relative aux droits de l'enfant, omet souvent de consulter chacune des provinces avant de le faire. Le gouvernement fédéral entreprend ensuite de mettre en œuvre les modalités de la Convention sans qu'il y ait de cadre intégré. Devrions-nous envisager d'adopter une loi habilitante type pour la mise en œuvre des traités internationaux dans chacune des provinces? À titre d'ancien ministre d'un cabinet provincial, que pensez-vous de cette relation entre les gouvernements fédéral et provinciaux?

M. Richard : C'est là aussi une excellente question sur un sujet qui nous donne du fil à retordre. Ma réponse varierait presque selon qu'il s'agit du Québec ou des autres provinces. Comme vous le savez, le Québec se plaint de l'empiètement du gouvernement fédéral sur des domaines de compétences provinciales et cela n'en finit pas. Toutefois, si nous pouvons trouver une façon de travailler ensemble sur des dossiers tels la santé et les listes d'attente, la pénurie de ressources et la formation des médecins, si nous réussissons à oublier les frontières pour nous concerter dans ces cas-là, alors je ne comprends pas pourquoi nous ne trouverions pas la même volonté d'agir ensemble pour protéger les droits des enfants.

J'estime que malgré notre système fédéral compliqué, si la volonté politique existe pour que nous trouvions une façon de travailler ensemble pour nous acquitter des obligations auxquelles notre pays a souscrit, alors j'estime que nous devrions le faire et que nous pouvons le faire. On l'a démontré pour d'autres dossiers, d'autres enjeux importants. Or, aucune question ne m'apparaît plus importante que celle des droits de l'enfant. C'est donc possible, bien que ce soit difficile, j'en conviens, et que cela semble parfois même impossible.

Le sénateur Oliver : Et que pensez-vous d'une loi habilitante? Croyez-vous que nous devrions avoir une loi type dont l'adoption pourrait être recommandée à toutes les provinces afin de faciliter la mise en œuvre des ententes internationales dont le gouvernement fédéral est signataire?

M. Richard : Il se fait certainement au Canada beaucoup de travail sur l'uniformisation des lois, par exemple. Cela se fait continuellement, mais dès qu'il s'agit du partage des compétences, les choses se compliquent. Je crains que nous ne perdions beaucoup de temps à débattre de questions de compétences alors que nous avons démontré qu'il est possible de façon informelle de surmonter certains obstacles. Je pense plus particulièrement au réseau de garderie. Il me semble que certaines provinces ont réussi à s'entendre avec le gouvernement fédéral sur ce nouveau programme.

Au Nouveau-Brunswick, on entend souvent dire qu'Ottawa possède les ressources, mais qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale. Or, s'ils parviennent à s'entendre sur la question des garderies, alors il me semble qu'il doit être possible d'en arriver à une entente sur la question des droits de l'enfant. Je crains que si nous cherchons à mettre en place un cadre officiel, nous perdrons un temps précieux. J'admets toutefois qu'il serait

there, but we have been able in the past to agree informally, and if that is the way it has to be done, I am happy with that as well.

Senator Pearson: I have a particular interest in the civil and political rights of children. I have been working a lot on youth participation. In our interview with the Children's Commissioner of New Zealand, we were struck by the fact that she had the statutory obligation to consult with children. It was written into her statute. I am just wondering whether, since your child and youth advocate is still in the process of evolving, you might think about putting in a provision of that kind.

We were speaking yesterday with some young people in Newfoundland for whom the discovery of the Convention on the Rights of the Child had been transformative. It was extraordinary. They had not known about it, so we have failed badly in educating, which is part of our obligation under the convention.

One of the young people said that she would really like to see the voting age go down to 16, because then she would be forced to think about being involved in politics. I was not quite sure whether this was the way to go, but her sense was there was a need to build a critical mass of young people who will be prepared to take part in the political process. I have been thinking about defining the political rights, because political and civil rights go together. Articles 12 to 17 of the convention, the right to participate in decisions affecting you, the right to free assembly, the right to privacy, the right to free expression and so on, are in some ways civil rights, but they are tied to political rights, because unless you have those you cannot have the others. I would be interested in hearing if you have a reaction to the political rights of children.

Mr. Richard: I confess it is not something that I have thought about a great deal or considered. My spontaneous reaction would be that given the level and quality of adult participation in our democratic institutions, I cannot see that they would do much worse. When we look at the rates at which adults are voting, the cynicism that exists, often the lack of interest in some critical issues, that sort of thing, certainly I do not think that we could do much worse. I do not have any objection in principle. I know there is some work being done on that now, perhaps by a Senate committee, I am not sure, but I have read something about it. That would be my spontaneous reaction.

Senator Poy: I would like to refer to some of the specific cases that you mentioned in your presentation. There was one about grandparents' rights. Now, I would like you to please expand on what these rights are in New Brunswick. I have always thought of it as in the best interests of the child that the grandparents have access to grandchildren.

Mr. Richard: There is fairly limited mention in our laws of the rights of grandparents to access. There is a mention of grandparents' access in our Family Services Act. It does not

préférable qu'il y ait une entente officielle. Je ne suis pas convaincu que cela soit possible, mais nous avons réussi à nous entendre informellement dans le passé et si c'est la seule façon d'y arriver, je saurai m'en contenter.

Le sénateur Pearson : Je m'intéresse tout particulièrement aux droits civils et politiques des enfants. J'ai fait beaucoup de travail sur la participation des jeunes. Quand nous avons interviewé la Commissaire aux droits des enfants de la Nouvelle-Zélande, nous avons été étonnés d'apprendre que la loi l'oblige à consulter les enfants. C'est ce que prévoit la loi. Je me demande si vous envisageriez d'inclure dans la loi dont vous nous avez parlé une disposition semblable puisque votre proposition relative à un défenseur des droits des enfants et des jeunes n'est pas encore figée.

Hier, à Terre-Neuve, nous avons rencontré des jeunes qui ont été transformés lorsqu'ils ont appris l'existence de la Convention relative aux droits de l'enfant. C'était extraordinaire. Ils n'en connaissaient pas l'existence, ce qui montre que nous nous sommes très mal acquitté de notre obligation en matière d'éducation aux termes de la Convention.

L'une des jeunes avec qui nous avons parlé nous a dit qu'elle aimerait que les jeunes puissent voter dès l'âge de 16 ans puisqu'elle serait alors contrainte de s'intéresser activement à la politique. Je n'étais pas convaincu que c'était la solution à privilégier, mais elle était d'avis qu'il fallait créer une masse critique de jeunes disposés à participer à la vie politique. J'ai réfléchi à l'opportunité de définir les droits politiques puisque les droits politiques et civils vont de pair. Les articles 12 à 17 de la Convention — le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant — le droit à la liberté d'expression, et cetera, sont en quelque sorte des libertés civiles, mais elles sont liées aux droits politiques puisque sans les uns on ne peut avoir les autres. J'aimerais savoir ce que vous pensez des droits politiques des enfants.

M. Richard : J'avoue ne pas avoir réfléchi énormément à la question. Je vous répondrai spontanément qu'étant donné le degré et la qualité de la participation des adultes à nos institutions démocratiques, j'imagine mal qu'ils puissent faire pire. Quand on songe au nombre d'adultes qui exercent leur droit de vote, au cynisme, au manque d'intérêt à l'égard d'enjeux très importants, et autres choses du genre, je suis convaincu qu'on ne pourrait faire pire. Je n'y vois aucune objection en principe. Je sais que la question est actuellement à l'étude, peut-être devant un comité du Sénat, je n'en suis pas certain, mais il me semble avoir lu quelque chose là-dessus. Voilà ce que serait ma réaction spontanée.

Le sénateur Poy : J'aimerais revenir sur certains exemples précis que vous avez mentionnés dans votre exposé. Vous avez notamment parlé des droits des grands-parents. J'aimerais que vous nous donniez de plus amples détails sur la nature de ces droits au Nouveau-Brunswick. J'ai toujours cru qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant que l'accès des grands-parents soit garanti.

M. Richard : Le droit d'accès des grands-parents figure rarement dans nos lois. Il est question de l'accès des grands-parents dans la Loi sur les services à la famille. Le droit

specifically protect grandparents' rights to access. Essentially, you are absolutely right, the best interest of the child is of the foremost importance, but it is up to the grandparents to establish that they have a right of access and that it is in the best interests of the child.

Grandparents in New Brunswick, and in Ontario, have organized a group that I think is called GRAND. I am not sure exactly what it stands for. Their impetus has been to have legislation in all provinces similar to the legislation in Quebec, where it is assumed to be in the best interest of the child that the grandparents have access. I think in a very high percentage of the cases that would be true, but it is up to the custodial parent to establish in any specific case that it is not in the best interests of the child. I can imagine some cases where it may not be in the best interest of the child, but then the onus is on the custodial parent to show why.

In cases of separation and divorce, certainly there are often hard feelings, although not always, and the custodial parent may not want to provide access to the parents of the other spouse. I have come to believe that the Quebec approach is the better one. It changes the onus completely. From my readings and research, I have concluded that it has not been a disaster in Quebec, and the feeling is it does provide easier access.

Court cases are expensive. They are becoming even more so. It is not easy to use the courts. If the onus is in your favour and the judges have to interpret your request or application in that light, it makes it easier for grandparents.

We have had several complaints here, and I have met with a number of grandparents, and corresponded with others, who are just completely disheartened by situations where they have had access for a number of years, and then as a result of a separation, usually, that access is cut off. The children have been spending weekends, summer vacations and having regular outings with their grandparents, and then all of a sudden, because of a separation, the custodial parent has decided that there will be no contact with the ex's parents. Although it is not impossible to obtain access, it is very difficult.

Senator Poy: That is the case in New Brunswick at the moment?

Mr. Richard: At this point, yes.

Senator Poy: You were talking about the 15-year-old girl who was diagnosed as a highly paranoid schizophrenic. She is hospitalized, but there are cases where, because of resources, people in other regions could be sent to the same hospital, but it does not work the other way? Could someone like her then not be sent to another region to live in a residential setting?

Mr. Richard: Services are provided on a regional basis. If you reside in that region you deal with the authorities in that region.

d'accès des grands-parents n'est pas expressément protégé. Vous avez tout à fait raison de dire que l'intérêt supérieur de l'enfant est primordial, mais il appartient aux grands-parents de démontrer qu'ils doivent avoir accès à leurs petits-enfants et que cela est dans l'intérêt supérieur des enfants.

Les grands-parents au Nouveau-Brunswick, et en Ontario, ont formé un groupe qui s'appelle GRAND. Je ne sais pas au juste à quoi correspondent les lettres du sigle. Ils militent pour obtenir que toutes les provinces se dotent de lois semblables à celle du Québec qui part du principe que l'accès des grands-parents est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. J'estime que ce serait vrai dans un fort pourcentage des cas, mais il appartient au parent qui a la garde de démontrer le cas échéant que ce n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Il me vient à l'esprit des cas où ce ne serait pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mais il incombe au parent qui a la garde de le démontrer.

En cas de séparation et de divorce, qui sont parfois acrimonieux, mais pas toujours, il se peut que le parent qui a la garde refuse d'assurer l'accès aux parents de l'autre conjoint. J'en suis venu à croire que la solution adoptée par le Québec est la meilleure. Le fardeau de la preuve est déplacé complètement. Mes lectures et mes recherches m'ont amené à conclure que cela n'a pas provoqué de désastre au Québec et il semblerait que cela facilite l'accès.

Les poursuites devant les tribunaux sont très coûteuses. Elles le deviennent de plus en plus. Ce n'est pas facile de saisir les tribunaux. Si le fardeau de la preuve joue en votre faveur et que le juge doit interpréter votre requête en tenant compte de cela, cela facilite les choses pour les grands-parents.

Nous avons reçu plusieurs plaintes et j'ai rencontré un certain nombre de grands-parents et j'ai échangé de la correspondance avec d'autres encore, et ils sont complètement démoralisés de perdre un accès qu'ils avaient eu pendant un certain nombre d'années, habituellement à la suite d'une séparation. Les grands-parents pouvaient avoir leurs petits-enfants pendant les fins de semaine, les vacances d'été ou pour des sorties régulières et, tout à coup, à la suite de la séparation, le parent qui a la garde décide que les enfants n'auront plus de contact avec les parents de l'ex-conjoint. Bien qu'il ne soit pas impossible d'obtenir l'accès, c'est très difficile.

Le sénateur Poy : Est-ce le cas au Nouveau-Brunswick à l'heure actuelle?

M. Richard : Pour l'instant, oui.

Le sénateur Poy : Vous avez parlé d'une jeune fille de 15 ans atteinte d'une schizophrénie paranoïaque aigue. Elle est hospitalisée, mais il y a des cas où, faute de ressources, des gens d'autres régions sont envoyés au même hôpital mais où l'inverse n'est pas vrai? Quelqu'un comme elle ne pourrait donc pas être envoyé dans une autre région pour vivre dans un milieu résidentiel?

M. Richard : Les services sont assurés sur une base régionale. Si vous habitez dans une région, vous devez faire affaire avec les autorités de cette région.

Senator Poy: When you say “region,” it is a region within New Brunswick?

Mr. Richard: A region within New Brunswick.

In this case the girl is in a psychiatric ward in a hospital. There are facilities that provide counselling and residential care for youth like her, but I have been told directly by an official that the region takes the position that it is too costly, and they have a budget within which they have to live. However, that same official readily admitted that the residential facility takes children who come from other regions. In my view, those regions have decided that they will overspend their budget if it is in the best interest of the child. I raise the issue because it concerns me that there is no consistent application of policy throughout the province.

Senator Poy: As ombudsman, though, could you not say, “You have to”? Could you not impose that on them?

Mr. Richard: I could certainly make the recommendation. I cannot impose.

Senator Poy: I see.

Mr. Richard: All I can do as ombudsman is to make a recommendation, and the departments deal with my recommendations as they deem fit. That is an ongoing case for us, so we were not at the end of our road on that one, but I thought I would mention it because it is one that has bothered me.

The Chairman: You talked about teachers sometimes suggesting medical treatment for their students, particularly those with attention deficit disorder, and, I presume, fetal alcohol problems. We know that there is an increase in bullying and difficulties with supervision of young people in schools. We know that many of the abilities to restrain children have been removed from teachers. In other words, physical intervention is not allowed or is frowned upon, depending on the jurisdiction. Do you believe teachers are reaching for medical answers as part of a supervision problem in the schools? Or do you believe they are doing it because they are overstepping the bounds in thinking they have the medical answers for their students?

Mr. Richard: I think your first scenario is the most likely one, in that teachers are being asked to manage classrooms in which two, three, four, five, six, seven students have special needs. They do not have the resources to deal with those students. In New Brunswick we embrace a school system where all students are integrated, and I think it is a wonderful idea and tremendous progress from the time I was in school, a very few years ago, but it requires resources to do it properly so that the students who do not have special needs are not penalized because they share a classroom with others who do. Teachers are struggling with that. I know from talking to teachers on a regular basis that they are really struggling. The nature of the classroom has changed dramatically, so the easy answer for a child who is agitated,

Le sénateur Poy : Quand vous parlez de « région », s’agit-il d’une région au Nouveau-Brunswick?

M. Richard : D’une région au Nouveau-Brunswick.

Dans ce cas, la jeune fille est hospitalisée dans le service psychiatrique d’un hôpital. Il existe des installations qui dispensent des conseils et des soins résidentiels à des jeunes comme elle, mais un fonctionnaire de la région m’a dit carrément que ces soins sont trop coûteux et qu’ils doivent vivre selon leur budget. Or, le même fonctionnaire a admis aisément que le centre résidentiel accueille des enfants qui viennent d’autres régions. À mon avis, ces autres régions ont décidé qu’elles dépasseront leur budget si les services sont dans l’intérêt supérieur de l’enfant. Je soulève cette question parce qu’elle me préoccupe et qu’il n’y a pas de politique appliquée de façon cohérente à l’échelle de la province.

Le sénateur Poy : À titre d’ombudsman vous pourriez toutefois dire : « Vous devez le faire », n’est-ce pas? Ne pourriez-vous pas le leur imposer?

M. Richard : Je peux certainement formuler la recommandation. Je ne peux rien imposer.

Le sénateur Poy : Je vois.

M. Richard : À titre d’ombudsman, je ne peux que formuler une recommandation et ce sont les divers services qui donnent suite à mes recommandations comme bon leur semble. Ce dossier reste ouvert et nous n’avons pas encore renoncé à trouver une solution, mais j’ai cru bon de le mentionner parce qu’il me préoccupe.

Le président : Vous avez parlé d’enseignants qui suggèrent parfois des traitements médicaux pour leurs élèves, particulièrement ceux atteints d’hyperactivité avec déficit de l’attention et, je suppose, de problèmes liés à l’alcoolisation fœtale. Nous savons qu’il y a davantage d’intimidation à l’école et qu’il est de plus en plus difficile de surveiller les jeunes en milieu scolaire. Nous savons que les enseignants se sont vus privés d’un grand nombre des moyens dont ils disposaient pour discipliner les enfants. Autrement dit, l’intervention physique est interdite ou désapprouvée, selon la province. Croyez-vous que les enseignants se rebattent sur des solutions médicales afin de pouvoir régler leurs problèmes de surveillance dans les écoles? Ou croyez-vous qu’ils le font parce qu’ils croient connaître les solutions médicales aux problèmes de leurs élèves, même s’ils n’ont pas la formation voulue?

M. Richard : Je crois que le premier scénario est le plus probable en ce sens qu’on demande aux enseignants de gérer des salles de classe où il y a deux, trois, quatre, cinq, six, voire sept élèves qui ont des besoins spéciaux. Ils n’ont pas les ressources voulues pour s’occuper de ces élèves. Au Nouveau-Brunswick, nous avons opté pour un système scolaire où tous les élèves sont intégrés et j’estime que c’est une très bonne idée et que cela témoigne d’un énorme progrès depuis l’époque où j’étais sur les bancs d’école, mais pour que cela réussisse, il faut donner aux enseignants les ressources voulues pour que les élèves qui n’ont pas de besoins spéciaux ne soient pas pénalisés parce qu’ils se trouvent dans la même classe que d’autres qui ont des besoins spéciaux. Les enseignants ont du mal à y arriver. Je rencontre

hyperactive, overactive, is to perhaps tell parents, "There is medication for little Tommy, and it is called Ritalin. If you talk to your family doctor, he can get it for you." Not all teachers do that, but there have been cases, and it has prompted the department to send a directive. Parents are sometimes struggling as well, and teachers are people in authority, so it is possible for them to overstate the case, in my view, and cross the line of, "I am having difficulty with little Tommy. We are looking at different resources. Perhaps we can arrange for a meeting with the school psychologist or something." It becomes the easy solution in a classroom that is already pretty difficult to manage because there are too many children who require resources that are not available.

The Chairman: Thank you. I think we have come to the end of our time. I will just make a comment. You were a social worker and I used to be a Family Court judge, so we share some of that history.

You indicated that you were less concerned about putting female adult inmates with, I presume, female juveniles. My understanding is that we often do that because we think that females are less disruptive, less influential, and that seems like a benefit to women. However, according to many of the studies, it is probably a disservice to future generations, because we are finding that women can be capable of some of the same attitudes, behaviours and crimes as males. Consequently, I just put a question mark behind that, that making that gender differentiation may not be for the best in the long run.

Mr. Richard: Yes. Just a brief comment for the sake of clarity, I understand what you are saying. Obviously there is a notorious case, well publicized lately, involving a female inmate.

In New Brunswick we have overcrowded adult jails, where females are housed with males. We have a new youth facility where there are separate modules, physically separate, on the same piece of ground, and the government has decided to handle its overcrowding problem by putting male inmates in the youth facility in separate modules. I understand the need to deal with the overcrowding problem, because we get the complaints that result from that, but it would be perhaps more feasible to use the youth facility to house female inmates. However, I take your point, and I know you have much more expertise in that than I. I appreciate your comment.

The Chairman: Well, my knowledge is a bit dated, since I have been in the Senate some 12 years now. However, even if they are separate modules, we know that attitudes of care workers

régulièrement des enseignants et je sais qu'ils ont de la difficulté à y arriver. La nature de la salle de classe a changé du tout au tout et la réponse la plus simple pour un enfant qui est agité ou hyperactif, c'est de dire aux parents : « Il existe un médicament qui serait bon pour Tommy, et ça s'appelle le Ritalin. Si vous en parlez à votre médecin de famille, il pourra vous donner une ordonnance ». Ce ne sont pas tous les enseignants qui font cela, mais il y a eu des cas et les Services familiaux et communautaires ont réagi et ont distribué une directive. Les parents ont parfois de la difficulté eux aussi et les enseignants sont des symboles de l'autorité et il leur arrive parfois de ne pas s'en tenir à : « J'ai du mal avec le jeune Tommy. Il existe diverses ressources. Nous pourrions peut-être organiser une rencontre avec le psychologue de l'école ou quelque chose du genre ». Cela devient une solution trop facile dans une salle de classe difficile à gérer parce qu'il y a trop d'enfants qui ont besoin de ressources qui ne sont pas disponibles.

Le président : Merci. Je crois que notre temps est épuisé. J'aimerais toutefois faire un commentaire. Vous avez été travailleur social et j'ai déjà été juge au tribunal de la famille, et nous avons donc certaines choses en commun.

Vous nous avez dit que vous ne vous inquiétez pas indûment du fait de détenir ensemble des femmes adultes et, je présume, des jeunes filles. J'avais cru comprendre que nous faisons souvent cela croyant que les femmes sont moins endurcies et exercent moins d'influence sur leurs codétenues et que c'est une formule avantageuse pour les femmes. Or, selon de nombreuses études qui traitent de la question, s'est mal servir les futures générations parce que nous constatons que les femmes sont capables d'avoir les mêmes attitudes, les mêmes comportements criminels que les hommes. Par conséquent, je soulève la question de l'opportunité de faire cette distinction selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes.

M. Richard : Oui. J'aimerais apporter un éclaircissement. Je comprends bien votre message. Il existe un cas notoire, qui a beaucoup défrayé les manchettes récemment, qui concerne une femme détenue.

Au Nouveau-Brunswick, les prisons pour adultes sont surpeuplées et les femmes sont détenues dans la même prison que les hommes. Nous avons un nouveau centre de détention pour les jeunes où il y a des modules distincts, isolés les uns des autres sur le même site et le gouvernement a décidé de régler le problème de surpeuplement en mettant des détenus de sexe masculin dans le centre de détention pour les jeunes dans des modules séparés. Je comprends bien qu'il soit nécessaire de régler le problème de surpeuplement parce que nous avons eu des plaintes à ce sujet, mais il serait peut-être préférable d'utiliser le centre de détention des jeunes pour y loger les femmes détenues. Je comprends bien ce que vous dites et je sais que vous êtes plus d'expertise que moi en la matière. Je prends bonne note de votre commentaire.

Le président : Eh bien, mes connaissances ne sont pas tout à fait récentes puisque je suis au Sénat depuis 12 ans maintenant. Toutefois, même s'ils ont des modules séparés, nous savons que

permeate walls, as, interestingly, do the conversations and attitudes of those housed. I share your caution on that, but my point was first on the gender issue.

I thank you for your commitment to your position, and for so openly and honestly sharing both the dilemmas and your suggested solutions. We hope that our report will support some of the work that you are trying to do, and hopefully will support the young people in this jurisdiction. Thank you for your very valuable time today.

[*Translation*]

Mr. Richard: I would like to thank you for the opportunity to speak to you about an issue that affects us all and which is important to our society.

I am very glad to have had the opportunity to speak before you today and to try to answer your questions.

[*English*]

The Chairman: Senators, our next witness is Susan Reid, Director of the Centre for Research on Youth at Risk. She is also an Associate Professor with the Department of Criminology and Criminal Justice at St. Thomas University.

Welcome. Perhaps you would like to highlight some points, and then we can go to questions.

Dr. Susan Reid, Director and Associate Professor, Department of Criminology and Criminal Justice, St. Thomas University, Centre for Research on Youth at Risk: Thanks very much.

A well-known journalist for one of our Toronto-based papers reported in a series of articles on the reality of life within our youth detention and correctional facilities. The tragedy of suicide by a 16-year-old young man held in locked detention along with 140 others who were awaiting trial after being denied bail draws attention to the “rights” of youth who have been deprived of their liberty. She begins the article with “God forgive us for the harm we do to our children, simply because we can.” It is with this opening thought that I come today to speak about the work that has been accomplished in our quest to ensure that our most vulnerable members of society, our children, are protected from harm and provided with opportunities to grow and develop in a supportive and caring environment.

Canada has made significant progress in ensuring that young people are afforded rights as part of our Canadian Charter of Rights and Freedoms, but we must look beyond our federal laws to ensure that youth are afforded those rights and freedoms outlined by the UN, the more universal declaration of rights enshrined under the UN Convention on the Rights of the Child.

l'attitude des préposés traverse les murs comme le font d'ailleurs les conversations et les attitudes des détenus. Je suis d'accord avec votre mise en garde, mais je voulais explorer la question des femmes et des jeunes filles détenues.

Je vous remercie de l'engagement avec lequel vous vous acquittez de vos fonctions et de nous avoir fait part si ouvertement et si franchement des problèmes que vous avez constatés et des solutions que vous proposez. Nous espérons que notre rapport vous sera de quelque soutien dans le travail que vous faites et nous espérons qu'il aidera les jeunes de cette province. Merci de nous avoir consacré une partie de votre temps précieux.

[*Français*]

M. Richard : Je vous remercie de l'opportunité de pouvoir vous adresser la parole sur une question qui nous touche tous et toutes et une question qui est importante pour notre société.

Je suis très heureux d'avoir eu la chance de vous adresser la parole et de pouvoir tenter de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Sénateurs, nous accueillons maintenant Susan Reid, la directrice du Centre de recherche sur les jeunes à risque. Elle est aussi professeure affiliée au département de criminologie et de justice criminelle à l'Université St. Thomas.

Bienvenue. Je vous invite à nous présenter les points saillants de votre mémoire après quoi nous passerons à la période des questions.

Mme Susan Reid, directrice et professeure agrégée, Département de criminologie et de justice criminelle, Université St. Thomas, Centre de recherche sur les jeunes à risque : Merci.

Une journaliste bien connue qui travaille pour l'un des quotidiens de Toronto a fait une série de reportages sur la vie à l'intérieur de nos centres de détention pour les jeunes et de nos installations correctionnelles. Le suicide tragique d'un jeune homme de 16 ans détenu avec 140 autres qui attendaient leur procès après s'être vu refuser une mise en liberté sous caution met en relief les « droits » des jeunes privés de leur liberté. Elle écrit en début d'article : « Que Dieu nous pardonne le tort que nous faisons à nos enfants, pour la simple raison que nous pouvons ». C'est avec cette phrase que j'ouvre aujourd'hui mon témoignage sur les efforts que nous avons déployés pour faire en sorte que les membres les plus vulnérables de notre société, j'ai nommé nos enfants, soient protégés contre tous sévices et aient l'occasion de grandir et de s'épanouir dans un climat d'amour et de compréhension.

Le Canada a fait des progrès appréciables grâce aux efforts qu'il déploie pour que les jeunes puissent jouir des droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés, mais nous devons aller au-delà des lois fédérales pour veiller à ce que les jeunes puissent jouir des droits et libertés énoncés par les Nations Unies dans la déclaration plus universelle des droits qu'est la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Drawing on the four fundamental principles set out in the articles of the convention, my remarks will focus on the best interests of the child; the child's right to non-discrimination; the right to life, survival and development; and the right to participation.

I come to you today as a criminologist who has studied youth justice issues for over 20 years. My background in child studies, criminology and education has provided me with an interdisciplinary background to apply to my research interests in the area of child, family and youth studies. Having come from "away" — as I said to Senator Pearson earlier, I grew up in Ontario and will always be from away when you speak of people in the Maritimes. I am sure Senator Oliver will recall those comments — I feel very much supported in my home here at St. Thomas University, a small liberal arts university, having come from a larger institution, the University of Guelph. We pride ourselves on our commitment to social justice at St. Thomas, and it is home to the Atlantic Centre for Human Rights. We continue to expand our work under the leadership of your colleague, Senator Noel Kinsella. As a small undergraduate institution, we pride ourselves on our ability to reach out to those who may be a first generation of young people to attend university.

My first year here, 1997, was after the tragedy of the Westray Mine disaster, and I remember in my first-year class a young man who seemed a bit out of place — bad teeth, if you will, very tall, shirt not able to be tucked in, but just full of that Cape Breton spirit. I followed him, had him in three or four classes throughout his schooling, and the proudest moment was when his mother came to the graduation to see her son walk across the stage as the result of the disaster that led to his education. It is that pride that we, as a small, undergraduate Catholic university, use to empower young people who might never have had that opportunity to come here. That context, as well as the Centre for Youth at Risk, fits very well with my passion for young people. I will leave it for you to read about the mission and mandate of the centre.

As we focus our attention this morning on Canada's international obligations on children's rights and freedoms, it is important to recognize the government's progress toward a better life for children and youth. Many initiatives have been put in place to ensure a healthy start to life for young children, including the most recent announcement by the Minister of Social Development of a national daycare strategy. Investments in the form of career and skills training through government-initiated youth grants have provided many people with hope for the future. We seem to recognize that the investment in community development is an important part of the overall solution to ensuring that children, youth and families are supported. Initiatives such as the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention and the National Homelessness Initiative

En m'appuyant sur les quatre principes fondamentaux énoncés dans les articles de la Convention, mon exposé portera sur l'intérêt supérieur de l'enfant, sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes formes de discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement et à son droit de participer activement à la vie de la collectivité.

Je témoigne aujourd'hui à titre de criminologue qui se consacre depuis plus de vingt ans à l'étude des questions liées à la justice pour les jeunes. Mon expérience des études de l'enfant, de la criminologie et mes études, m'ont donné une formation interdisciplinaire que je mets en valeur dans le cadre de mes recherches sur l'enfant, la famille et les jeunes. Comme je l'ai expliqué plus tôt à madame le sénateur Pearson, je suis « d'ailleurs » puisque j'ai été élevée en Ontario et je serai toujours d'ailleurs pour les gens des Maritimes. Je suis certaine que le sénateur Oliver se souviendra de ces commentaires — je suis très heureuse du soutien que j'obtiens ici chez moi à l'Université St. Thomas, petite université d'arts libéraux après un séjour à la plus grande Université de Guelph. Ici à St. Thomas, nous sommes très fiers de notre engagement envers la justice sociale, et l'université est le siège du Atlantic Centre for Human Rights. Nous continuons d'élargir la portée de nos travaux sous la direction de votre collègue, le sénateur Noël Kinsella. Dans cette petite université de premier cycle, nous sommes très fiers de notre capacité d'accueillir ceux qui sont la première génération de leur famille à poursuivre des études universitaires.

Je suis arrivée ici en 1997, peu après la tragédie de la mine Westray et je me souviens d'un jeune homme dans ma classe de première année qui semblait ne pas du tout être à sa place — dents mal entretenues, pour ainsi dire, très grand, chemise mal rentrée mais débordant de l'esprit du cap Breton. Je l'ai revu dans trois ou quatre classes que j'ai données et je l'ai suivi tout au long de ses études et sa mère cachait mal sa fierté lors de la remise des diplômes de voir son fils traverser l'estrade à la fin d'études qu'il a choisies de poursuivre du fait de la catastrophe à la mine. C'est cette fierté sur laquelle nous misons, dans notre petite université catholique de premier cycle, pour donner un véritable pouvoir à ces jeunes qui auraient pu ne jamais avoir l'occasion d'étudier ici. En outre, le Centre de recherche sur la jeunesse à risque se marie parfaitement à ma passion pour les jeunes. Je vous laisserai le soin de lire la description de la mission et du mandat du centre.

Ce matin nous discutons des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants et il m'apparaît important de souligner les résultats positifs des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes. De nombreuses initiatives ont été lancées pour donner aux jeunes enfants un bon départ dans la vie, y compris l'annonce faite récemment par le ministre du Développement social d'une stratégie nationale sur les services de garde. Les investissements au titre de la préparation à la carrière et de l'acquisition de compétences sous forme de subventions aux jeunes versés par le gouvernement ont donné à de nombreuses personnes de l'espoir pour l'avenir. Nous semblons comprendre que tout investissement dans le développement communautaire est un élément de solution

have shown the government's support for broad community development strategies to strengthen the links between individuals, families and social institutions.

We still struggle, however, with those young people who become enmeshed in the machinery of either our child welfare systems or our youth criminal justice system. These disenfranchised youth move from one caseworker to another, attempting to find a place to support them in their quest to move from childhood through adolescence to a healthy young adulthood. The pain and suffering of many of our youth at risk has been a focus of our work at the Centre for Research on Youth at Risk. While grappling with legal interpretations of the concept of the best interests of the child over the years, we have often been remiss in not seeking out and listening to the voices of those young people who are actually involved in the system. Senator Pearson has been a champion for that voice of children and youth, and we are slowly seeing the results of her continuing crusade.

I was disheartened to hear that she will not be continuing in the Senate, but she has plans after that crazy birthdate for a wonderful initiative at Carleton.

In the development of the new legislation to replace the controversial Young Offenders Act, the government should be commended for the work that was done with the renewal of the Youth Justice Strategy that preceded the proclamation. It provided an opportunity for communities to engage in public education about youth crime generally and young offenders in particular. In my estimation, it allowed the community to be prepared for alternatives to custodial settings and more aware of the myths that had previously surrounded what had been called a "young offender." Prior to the proclamation of the new legislation, Canada had incarcerated far too many young people, and I was shocked to find that our rates were much higher, four times higher, than the United States.

The struggle continues in terms of looking at these disenfranchised individuals. It has been shown through the years that acting in the best interests of the child by an adult supporter may have a series of unintended consequences that prove to be problematic for the young person.

As we move through this discussion about the Juvenile Delinquents Act, the Young Offenders Act and the Youth Criminal Justice Act, something has happened in terms of our ideology on the best interests of the young person. It seems to me that one of the things that are missing in this is that we have moved so far right, to a crime control model, that we have forgotten that these young people also need protection.

If we look to the next page of my brief, at page 8, I wanted to draw your attention to a Nova Scotia Supreme Court decision that we still need to follow, despite the fact that we have in fact reduced incarceration and can no longer rely on the youth

important si nous voulons aider les enfants, les jeunes et les familles. Des initiatives telle la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime et l'Initiative nationale pour les sans-abri témoignent du soutien du gouvernement pour les stratégies de développement communautaire de grande portée destinées à renforcer les liens entre les particuliers, les familles et les institutions sociales.

Toutefois, nous sommes toujours aux prises avec ces jeunes qui sont pris dans les rouages du système de protection de l'enfance ou du système de justice pénale pour les adolescents. Ces jeunes marginalisés passent d'un travailleur social à un autre qui tente de les aider à réussir la transition de l'enfance à l'adolescence pour devenir ensuite de jeunes adultes bien dans leur peau. Le Centre de recherche sur la jeunesse à risque s'intéresse en premier lieu à la douleur et aux souffrances de nombreux jeunes à risque. Depuis des années, nous cherchons une interprétation juridique de la notion de l'intérêt supérieur de l'enfant mais nous avons oublié d'aller à la rencontre des jeunes qui sont enlisés dans les rouages du système et nous avons oublié de les écouter. Le sénateur Pearson s'est faite la championne de cette voie des enfants et des jeunes et nous constatons petit à petit les résultats de cette croisade qu'elle mène sans relâche.

J'ai été attristé d'apprendre qu'elle cessera bientôt de siéger au Sénat mais elle prévoit lancer une merveilleuse initiative à Carleton quand elle célébrera ce drôle d'anniversaire.

Il convient de féliciter le gouvernement du travail qu'il a fait pour renouveler la Stratégie relative à la justice pour les jeunes avant que ne soit proclamée la nouvelle loi qui remplace la très controversée Loi sur les jeunes contrevenants. Cela a permis aux collectivités de mener des campagnes d'éducation publique au sujet de la criminalité chez les jeunes en général et sur les jeunes délinquants en particulier. À mon avis, cela a permis à la collectivité de se préparer à mettre en œuvre des solutions autres que la détention et la sensibiliser au mythe qui entourait jusque-là ce qu'il était convenu d'appeler les « jeunes délinquants ». Avant la proclamation de la nouvelle loi, le Canada incarcérait un trop grand nombre de jeunes et j'ai été renversée d'apprendre que nos taux d'incarcération étaient beaucoup plus élevés, quatre fois plus élevés, que ceux aux États-Unis.

Nous poursuivons nos efforts pour aider ces jeunes marginalisés. On a démontré au fil des ans que si un adulte agit dans l'intérêt supérieur de l'enfant, cela peut avoir une série de conséquences imprévues qui sont gênantes pour le jeune.

Les débats successifs sur la Loi sur les jeunes délinquants, la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents nous ont amenés à changer du tout au tout notre façon de voir l'intérêt supérieur des jeunes. À mon sens, le hic c'est que nous sommes allés beaucoup trop à droite en adoptant un modèle de contrôle de la criminalité, à tel point que nous avons oublié que ces jeunes ont aussi besoin de protection.

Si vous vous reportez à la page suivante de mon mémoire, la page 8, vous verrez qu'il est question d'un arrêt de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse qui s'impose à nous, même si nous avons réduit les taux d'incarcération et que nous ne pouvons plus

criminal justice system as a way of dealing with some of our child welfare matters. We still have to look at the lack of resources that are provided for such individuals as the young woman described here.

If we turn to page 9, the learned judge said in reviewing the sentencing judge's decisions it was clear that there were a number of errors in law. The issue before the sentencing court was that the young person was a troubled 14-year-old who was not able to return home to live with her parents, and it was believed that she was living on the streets.

When we look further down the page, this decision clearly underscores and corrects many of the problems of the Young Offenders Act in terms of not using custody for social measures. The judge remarked that, "The entire series of events started with the primary offence where this troubled young person took a piece of pepperoni." Unfortunately, many of the young people who have ended up in our system have had to commit an offence to get necessary mental health and substance abuse treatment and so on. We need to be clear that when we look at these best interests, we are not losing sight of the problems of not providing sufficient resources to balance out the child welfare side.

Looking at page 10, young people being housed in adult jails, I feel that I have been harping on this point for too many years. This issue needs to be dealt with. We have no good reason to continue to house our young people in adult jails, and I am concerned that as time goes on and we do reduce the number of young people in our young offender facilities, that those beds become available. Why not, given Canada's reservation on the article under the UN convention, move our adult offenders into those facilities? In fact, at our one youth custody facility in our province we have had to use those beds on direction from the province, because of an agreement at the federal level, to house adult offenders when our local detention centres and penitentiaries did not have enough space. We must not — and I really mean this — on the one hand reduce incarceration, yet on the other expose those serious so-called offenders to adult offenders, because they are not throwaway kids.

I wanted to draw your attention to the issue of non-discrimination, the opinions of Barry Stuart in a classic case about who are the kids in our jails, and the need for us to look at other articles within the UN convention to be clear that we are not talking just about the deprivation of liberty:

Our jails are overflowing with people who suffer from substance abuse, have few employable skills, are mentally challenged, are significantly disconnected from mainstream society, and whose lives are characterized by little, if any support from family or community...Many have been to jail so often, they have

nous en remettre au système de justice pénale pour les adolescents pour régler nos problèmes en matière de protection de l'enfance. Nous devons continuer de chercher des solutions au manque de ressources fournies aux jeunes telle la jeune femme décrite ici.

Si vous vous reportez à la page 9, vous verrez que le juge érudit qui a révisé la décision du juge qui a prononcé la peine a dit qu'il y avait manifestement un certain nombre d'erreurs de droit. Le tribunal qui devait prononcer la peine a entendu que l'accusée était une jeune fille perturbée de 14 ans qui ne pouvait pas rentrer vivre chez ses parents et dont on soupçonnait qu'elle vivait dans la rue.

Vous verrez un peu plus bas sur la même page que l'arrêt met en relief et corrige bon nombre des problèmes de la Loi sur les jeunes contrevenants pour ce qui est de ne pas utiliser la détention comme mesure sociale. Le juge a dit : « Tout cet enchaînement de faits commence par l'infraction primaire où cette jeune personne perturbée a pris un morceau de pepperoni. » Malheureusement, un grand nombre des jeunes qui se sont retrouvés dans le système ont dû commettre une infraction pour obtenir des soins de santé mentale et des traitements de désintoxication, entre autres. Nous devons bien comprendre que, quand nous parlons d'intérêt supérieur, il ne faut pas perdre de vue les problèmes qu'entraîne l'insuffisance des ressources destinées à assurer le bien-être de l'enfant.

Je parle à la page 10 des jeunes qui sont détenus dans les prisons pour adultes et j'ai l'impression d'enfoncer le même clou depuis trop d'années. Nous devons régler ce problème. Nous n'avons pas de raison valable de continuer de détenir nos jeunes dans des prisons pour adultes et je crains qu'au fur et à mesure du temps qui passe et de la réduction du nombre de jeunes personnes dans des centres de détention pour jeunes contrevenants, ces lits deviendront libres. Étant donné les réserves du Canada à l'égard de l'article de la Convention des Nations Unies, pourquoi ne pas loger les délinquants adultes dans ces installations? D'ailleurs, dans l'unique centre de détention des jeunes de cette province, la province nous a enjoint d'utiliser ces lits en raison d'une entente avec les autorités fédérales, pour loger des délinquants adultes quand notre centre de détention et nos pénitenciers locaux ont manqué de place. Nous ne devons pas — et j'insiste — réduire d'une part le taux d'incarcération et d'autre part exposer ces jeunes contrevenants aux délinquants adultes parce que ces jeunes ne sont pas jetables.

Je tiens à attirer votre attention sur la question de la non-discrimination, sur ce que Barry Stuart a à dire à propos de l'identité des enfants qui sont en prison et sur la nécessité de tenir compte d'autres articles de la convention des Nations Unies pour qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas ici uniquement de de liberté :

Nos prisons débordent de gens qui souffrent de toxicomanie, qui ont peu de compétences pour occuper un travail quelconque, qui souffrent de troubles mentaux, qui sont sérieusement en marge de la société, et qui dans leur vie ont peu ou pas connu le soutien d'une famille ou de la collectivité [...] Certains se sont retrouvés en prison

become institutionalized. Most have lost the connections to community and family that induce constructive lifestyles. These are the people who fill our jails.

That is not something for our country to be proud of.

I wanted to move to the issue at page 12 around rights to privacy protected under the UN convention. There is a discussion on that page of the evolution of this practice of the publication of names, but I put it under this particular heading because I strongly believe that if we are to have a separate system of youth justice, then all the young people who come before a youth court need that protection, regardless of the fact that they may be serving an adult sentence. They are still seen as young people and they need that protection as guaranteed under the UN convention on rights and freedoms.

We have solved some very important problems, in that we no longer try young people in adult court and go through that double jeopardy provision, whether or not they could be tried. I feel really good about that. That was a wonderful choice that the government made. However, we still have to be careful to recognize that we are dealing with kids, and placing these kids' pictures in the newspapers is bad. I remember giving testimony in the House of Commons many years ago about some young people from the Portage drug and alcohol facility, where they were addressing the all-party committee on whether or not we should place their names in the newspapers. A member from the Reform Party had very clear ideas about what should and should not happen. One of the young lads stood up and said, "Sir, I am a drug lord from downtown Toronto, and I would love it if you put my name in the newspaper, particularly the *Toronto Sun*, because do you know how much it would cost me to take out a full-page ad?" That shut the comments down because the kids' perspective is that they do not care. You are only really punishing the parents and providing some of these substance abusers with more advertising. I am still harping on that entire issue about publication.

Let us look to the back of my brief, because this gets to the more fun stuff. We are on page 16, article 12 of the convention, about the right of children to participate, and I go on to talk about what is valuable. One of the books that I found most interesting, and a popular book that the general community could pick up and not be scared by all the academic references that scholars tend to use, is *Tough on Kids* by two Saskatchewan lawyers, Green and Healy. In the middle of page 17 is probably the most salient argument that has been presented in quite some time. They suggest that a simple question should be put to every young person who comes into the juvenile justice system: What can we do to convince you to join us in using your personal talents and strengths to build a better life for yourself and our community? What a novel idea. I know that Senator Pearson is aware of my involvement with the National Youth in Care Network, and I believe that they met with this committee in the fall and had a strong voice in presenting what it is really like to be a youth in care, youth in custody. I have also had the privilege of

si souvent qu'on peut dire qu'ils sont devenus institutionnalisés. Pour la plupart, ils ont perdu les liens avec la collectivité ou la famille susceptibles de leur donner un mode de vie constructif. Voilà les gens dont nos prisons sont remplies.

Il n'y a pas de quoi être fier.

Je voudrais passer maintenant à ce dont je discute à la page 12, le droit à la protection de la privée en vertu de la convention des Nations Unies. On trouve sur cette page une discussion de l'évolution concernant la publication des noms. Si j'ai choisi cette rubrique en particulier, c'est parce que je suis convaincue qu'étant donné notre système distinct pour les jeunes contrevenants, tous les jeunes qui ont affaire à l'appareil judiciaire doivent être protégés même s'ils purgent une peine pour adultes. Ils sont encore considérés comme des jeunes et il leur faut cette protection garantie par la Convention des Nations Unies sur les droits et les libertés.

Nous avons résolu des problèmes très graves car nous ne poursuivons plus les jeunes devant un tribunal pour adultes et ils ne sont plus menacés de double incrimination. Cela me réconforte vraiment. Le gouvernement a fait là un choix tout à fait approprié. Toutefois, il ne faut pas oublier que nous avons ici affaire à des enfants, et publier leurs photos dans les journaux est néfaste. Je me souviens d'avoir témoigné devant un comité de la Chambre des communes il y a bien des années et je parlais alors de jeunes qui se trouvaient au centre Portage de désintoxication, et ces jeunes s'adressaient à un comité de tous les partis à propos de l'opportunité de publier leurs noms dans les journaux. Un membre du Parti réformiste a alors exprimé des idées très arrêtées sur la question. Un des jeunes s'est levé et a dit : « Monsieur, je suis trafiquant de drogue au centre de Toronto, et je serais ravi que vous mettiez mon nom dans le journal, surtout dans le *Toronto Sun*, parce que je n'ai pas les moyens de me payer une publicité d'une page. » Après cela, il n'y a plus eu de discussion parce que, pour les jeunes, cela n'a pas d'importance. Si on publie leurs noms, on punit les parents et on donne aux toxicomanes le bénéfice d'une plus grande publicité. Je n'ai pas dit mon dernier mot à propos de toute la question.

Je reviens à mon mémoire, parce qu'on en vient aux choses plus amusantes. À la page 16, il est question de l'article 12 de la convention, du droit des enfants à participer, et je signale ce qui a de la valeur. Il est un livre que je trouve des plus intéressants. C'est un livre populaire d'accès facile car on n'y trouve pas toutes ces références que les universitaires ont tendance à citer. Il est écrit par deux avocats de Saskatchewan, Green et Healy, et il s'intitule *Tough on Kids*. Vous trouverez à la page 17 l'argument sans doute le plus percutant qui a été présenté depuis un certain temps. Les auteurs proposent de poser une simple question aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice : que pouvons-nous faire pour vous convaincre de travailler avec nous pour développer vos talents et vos forces personnelles afin que vous puissiez vous bâtir une meilleure vie et contribuer à améliorer notre collectivité. Quelle idée nouvelle. Je sais que madame le sénateur Pearson est au courant de mon travail au sein du Réseau national des jeunes pris en charge et je pense que des représentants du réseau sont venus rencontrer les membres du comité à l'automne. Ils ont bien

working with them on two projects, one of which was sponsored by the Youth Justice Renewal Strategy to find ways of helping communities better prepare for the new legislation, and the other was a Health Canada project on teen moms.

One of the most salient points about this project was that it was designed so there was an equal partnership between myself as the adult supporter of youth and a young person who was a researcher. Not only was I mentoring a young person, but I learned so much from those young people that some of our literature on peer helping was thrown completely out the window in the context of their own lived experiences.

In the middle of page 18 you will see some of the comments that formed a consensus among the young people and the adult supporters at a national round table on what would be seen as most necessary for creating this curriculum. I am proud to say that this curriculum has been used in a number of locations, particularly the Toronto Children's Aid Society. It was a fabulous experience and I would encourage other researchers to actively engage young people, not just give them a token voice.

The second project was one where I was approached by the network about teen moms, and my immediate reaction was "Oh my goodness, there is so much negative publicity to begin with in terms of teen pregnancy. What angle are you coming from?" Well, it was the angle that I adored, and we had an opportunity to take a group of young women who had had their babies while they were still living in foster care on a retreat, and I took my sons with me, who were 11 at the time. We all participated like family in terms of a lived experience, not only of being mothers ourselves, but also the lack of support that they had received, particularly as a foster child and being pregnant. The outcome of that has led to three or four publications by the National Youth in Care Network that will form public education in terms of some of these stories. You can read some of the things that the girls had to say.

In terms of a conclusion, there are a couple of things I thought were starting points for some questions. I have been honoured to be a board member of the Vanier Institute of the Family for the last six years, and this year we embarked on a project with Dr. Reg Bibby of the University of Lethbridge entitled, "The Future Families Project." This was something of a departure for the Vanier Institute, in that we normally take data collected by Statistics Canada and do not go out and gather our own. However, we felt that that was only so much of the story being reported in census data, and we really wanted to look at what were the hopes and aspirations of Canadian families. When Canadians were asked "What is your greatest hope for your kids," one in two said happiness. Can we hope for happiness for our vulnerable children and youth? Further on in this study, comparisons were made between what Canadians say they themselves want out of life and what their expressed hopes are

expliqué ce que représentait la vie d'un jeune pris en charge ou placé sous garde. J'ai également eu le privilège de travailler avec le réseau à deux projets, dont l'un était parrainé par la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes afin de paver la voie pour que les collectivités accueillent la nouvelle loi et dans l'autre cas, c'était un projet de Santé Canada à l'intention des mères célibataires.

À propos de ce projet, un des points intéressants est le fait qu'il était axé sur un partenariat égal entre moi-même en tant qu'adulte de soutien, et une jeune personne qui était le chercheur. Non seulement devais-je agir comme mentor d'une jeune personne mais j'ai eu l'occasion d'apprendre quantité de choses auprès de jeunes, des choses que les documents écrits sur l'aide fournie aux jeunes dans le contexte de l'expérience passent totalement sous silence.

Au milieu de la page 18, vous trouverez ce qui a fait l'objet d'un consensus entre les jeunes et les adultes qui les appuient lors d'une table ronde sur les éléments les plus essentiels à la création de ce genre de programme. Je suis fier de dire que ce programme a été utilisé dans bien des endroits, notamment par la Société d'aide à l'enfance de Toronto. C'était une expérience superbe et j'exhorte les autres chercheurs à faire participer activement les jeunes, et à ne pas se borner à leur donner une voix symbolique.

Le réseau m'a demandé de participer à cet autre projet concernant les mères adolescentes et ma réaction première a été de dire : « Mon Dieu, il y a tant de publicité négative à propos des adolescentes enceintes. Sous quel angle voulez-vous voir la chose? » Eh bien, on a choisi l'angle que je préfère, j'ai eu l'occasion d'accompagner un groupe de jeunes mamans qui avaient eu leurs bébés pendant qu'elles étaient encore en foyers nourriciers et pour cette retraite, j'ai emmené mes fils qui avaient 11 ans à l'époque. Nous avons discuté comme si nous étions une famille, parlé de notre expérience vécue, non seulement de la maternité, mais de l'absence d'appui dont elles avaient souffert, plus particulièrement en tant qu'enfants en foyers nourriciers, enceintes. À l'issue de ces projets, il y a eu trois ou quatre documents publiés par le Réseau national des jeunes pris en charge car on souhaite que ces expériences puissent faire œuvre éducative auprès du public. On peut y lire ce que les jeunes filles avaient à dire.

En guise de conclusion, deux ou trois choses qui pourraient susciter des interrogations. Depuis six ans, j'ai l'honneur d'être membre du conseil d'administration de l'Institut Vanier pour la famille et cette année, nous avons entrepris un projet avec Reg Bibby de l'Université de Lethbridge. Il s'intitule « Le projet des familles de l'avenir ». Pour l'Institut Vanier, c'est innovateur car d'habitude nous nous servons des données recueillies par Statistique Canada et nous ne recueillons pas nos propres données. Toutefois, nous avons pensé que les données du recensement ne donnaient qu'une partie du tableau et nous voulions savoir quels étaient les espoirs et les aspirations des familles canadiennes. Quand on pose la question aux Canadiens : « Quel est votre plus grand espoir pour vos enfants? », 50 p. 100 des gens répondent qu'ils leur souhaitent le bonheur. Peut-on espérer que nos jeunes et nos enfants vulnérables connaîtront le bonheur? Dans la foulée de cette

for their children. Two core values stand out in this analysis: the importance people give to relationships, family life, being loved, having friends; and the importance they give to freedom. I wonder if these same core values could be applied to our vulnerable children and youth.

I wanted to close with a comment from our Saskatchewan lawyers, and it is not because you are from Saskatchewan; it is phenomenal:

Of the thousands of children who have confided in us, most feel marginalized, excluded, and disenfranchised. For such youth, hopelessness is real. The belief that they may some day have a decent home, a good job, money to buy clothes, food, a car, is so remote. These youths do not see a clear or even a fuzzy path to their own personal successes. And that is the difference between youth who are marginalized and mainstream youth.

It is my hope that this committee will continue to promote Canada's involvement in the struggle to educate Canadians on the importance of the convention and to provide the leadership necessary to ensure the rights and needs of our most vulnerable members receive top priority. Thank you.

Senator Pearson: Thank you very much for that presentation. I look forward to reading it through thoroughly. I think the work you have been doing and the attention you have paid to the need was a new way of phrasing it, in the sense that young people in trouble with the law are in need of protection. It is not youth in need of protection; it is a different concept. I think that is a very important one to underline, that we have additional responsibilities towards young people that we may not have towards adults.

I am interested in almost everything, but particularly the project on the teen moms. I think it is a challenge for us to know how to provide the best kind of support and assistance, and I think the quote about the foster families was remarkable. As was the young girl who says that it is the child who gives meaning to her life. The Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples undertook a study of urban Aboriginal youth. We had the same kind of experiences across the country, for example, meeting in Winnipeg with young people of 16, 17 with children, and it was having the children that turned them around.

Ms. Reid: That is right.

Senator Pearson: What you are leading up to, and what I would like you to comment on a little more, is this entire issue of mentorship, of the importance either of peer relations or mentoring. Could you expand on that?

Ms. Reid: I would be happy to, yes. We had a brief discussion before we convened here in terms of focuses. It came partly out of the peer helper network and the training that went with that. This

étude, on a fait des comparaisons entre ce que les Canadiens disent souhaiter pour eux-mêmes et ce qu'ils espèrent pour leurs enfants. Deux valeurs essentielles ressortent de cette analyse. L'importance que les gens accordent aux relations avec leurs proches, à la vie de famille, à l'affection, à l'amitié; et l'importance qu'ils accordent à la liberté. Je me demande si ces mêmes valeurs essentielles s'appliquent à nos jeunes et à nos enfants vulnérables.

Je voudrais en terminant citer nos avocats de Saskatchewan, et ce n'est pas parce que vous êtes de Saskatchewan que je le fais. Ce qu'ils disent est phénoménal :

Parmi les milliers d'enfants qui se sont confiés à nous, la plupart se sentaient marginalisés, exclus et aliénés. Pour bien des jeunes, le désespoir est réel. Ils sont très loin de croire qu'un jour ils pourront vivre dans une maison agréable, avoir un emploi intéressant, de l'argent pour acheter des vêtements, de la nourriture et une voiture. Ces jeunes ne voient pas clairement, ou même de façon embrouillée, le tracé de leurs propres succès personnels. Et c'est ce qui marque la différence entre les jeunes marginalisés et les autres.

J'espère que ce comité va continuer à préconiser que le Canada fasse œuvre éducative auprès des Canadiens et que le comité soit un chef de file pour garantir que les droits et les besoins des membres les plus vulnérables de notre société soient considérés comme une haute priorité. Merci.

Le sénateur Pearson : Merci beaucoup de votre exposé. Je suis impatiente de lire votre mémoire avec attention. Je pense que votre travail et le soin que vous y avez apporté jette un éclairage nouveau sur le problème à savoir que les jeunes qui ont des démêlés avec la justice ont besoin de protection. C'est une notion différente. Je pense qu'il est très important de le souligner car nous devons assumer des responsabilités à l'égard des jeunes qui sont différentes de celles que nous avons à l'égard des adultes.

Je m'intéresse à tout ce que vous avez dit mais en particulier au projet qui touche les mères adolescentes. Je pense que nous sommes mis au défi de fournir le meilleur appui et la meilleure aide possible et ce que vous avez dit à propos des familles nourricières est tout à fait pertinent. Il est important aussi de savoir que pour une certaine jeune fille, l'enfant donnait un sens à sa vie. Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a fait une étude sur les jeunes autochtones en milieu urbain. Nous avons constaté à peu près la même chose d'un bout à l'autre du pays. Par exemple, nous avons rencontré des jeunes de 16 et 17 ans à Winnipeg, qui avaient des enfants, et qui nous ont dit que ces enfants avaient transformé leur vie.

Mme Reid : C'est vrai.

Le sénateur Pearson : Ce que vous avez en vue, et que je voudrais que vous développiez davantage, est toute cette question du rôle du mentor, de l'importance des relations entre pairs. Pouvez-vous développer cette idée?

Mme Reid : Volontiers. Avant le début de la séance, nous avons discuté brièvement du niveau d'intervention. Il faut souligner l'importance du réseau d'entraide et de la formation

is a form, I suppose, of qualitative research, where you are in the field and you do not have any presupposed ideas about what you will find. It is very difficult to not have a bias, because as I said earlier, I would not go into it unless I was clear that it would not have the hallmark of “Here we go again. This is a bad thing, to get pregnant.” The support that was needed came from the young people themselves, and the adults do very little in that process. I gathered their stories. They thought they could not write, and theme of this weekend retreat was “Mothering as Your Muse,” with the idea coming from the network that they could write down their birthing stories. Well, they cannot write; they have not had any education. They have been criticized all of their educational life for their inability to be an academic, and they honestly believed that they could not write, so we tried videotaping. We videotaped the sessions sitting like you would at a pyjama party, on their beds in the dorms, and talked about my experience as a mother of twins who delivered babies naturally, and their experience, and all of a sudden there was a connection. It was not because I am an expert on young offenders or youth or know a lot about adolescent development. It was the lived daily experience that seemed to make the difference. That is the difference between a so-called expert clinical psychologist and an adult supporter of youth. I am not necessarily in the same realm as a youth advocate, but I would see myself as being to open people’s eyes to their ability to share their stories in a way that perhaps had not been done before. That provides lessons for more experienced front-line professionals, who can use that as a starting point perhaps for a mentoring experience, because not everybody has that ability to connect. How do you train someone to be a good mentor? You can list all the qualities in the world you need — compassion, empathy and so on — but sometimes you need a discussion starter or something that people would believe happened to someone else. I think it was that lived experience that I have been able to capitalize on the most, not just in terms of collecting data for data’s sake, but being able to give something back in terms of applied research.

The same thing happened, I might add, with the work that I did on school violence. We were partnered with Toronto, and we followed along with Reverend Dale Lang. If you recall, his son was killed in Taber, Alberta. He was doing a school tour as part of the crime prevention initiative. I was doing this project on school violence, trying to look at kids’ perceptions of that. We toured around with the reverend, and after he spoke, the kids would go back to their home room and fill out a questionnaire, which is tedious, and of course I got great quantitative data, but what felt really meaningful to me was that the bell did not ring after the assembly. The kids got a chance to go back and reflect on their own lived experience of whether or not that applied to them. The questionnaire was a research instrument for me, but I probably would not have done it if I had had to just go into the school and say, “Okay, today you are not doing math; you are

nécessaire. Je suppose qu’on peut considérer cela comme une forme de recherche qualitative, faite sur le terrain alors qu’on n’a pas d’idée préconçue sur les découvertes éventuelles. Il est très difficile de ne pas être subjectif car, comme je vous l’ai dit, pour participer à une telle étude, j’exigeais qu’on prenne soin de ne pas donner l’impression que c’était toujours la même histoire, que la grossesse était une chose négative. L’appui reçu venait des jeunes elles-mêmes, et les adultes n’ont presque rien à faire dans ce processus. J’ai recueilli leurs témoignages. Ces jeunes pensaient qu’elles ne pouvaient pas écrire et le thème de cette retraite était « La maternité est votre muse ». En effet, le réseau proposait que les mamans relatent le témoignage de leur accouchement. Eh bien, on a découvert qu’elles ne pouvaient pas écrire car elles n’étaient pas instruites. Pendant toute leur vie scolaire, on leur avait adressé des critiques sur leur incapacité intellectuelle, et honnêtement, elles étaient convaincues qu’elles ne pouvaient pas écrire. Nous avons alors essayé la vidéo. Nous avons filmé en vidéo les réunions un peu comme si c’était une fête pyjama, les jeunes étant sur leur lit, dans les dortoirs, et je leur ai parlé de mon expérience en tant que mère de jumeaux ayant accouché par voie naturelle et elles ont parlé de leur expérience. Soudainement, il y a eu un déclic. Cela n’a rien à voir avec mon expérience des jeunes contrevenants, ou des jeunes tout court, ou parce que je connais bien le développement des adolescents. Ce qui a fait la différence, est le fait d’avoir partagé une expérience quotidienne. C’est ce qui fait la différence entre ce que l’on appelle un psychologue clinique expert et un aide adulte auprès des jeunes. Je ne dirai pas que je me mets au rang des défenseurs de la jeunesse mais je pense que je peux faire découvrir aux gens leur possibilité de partager leur vécu d’une façon qui peut-être n’a jamais été faite auparavant. Cela peut venir en aide à des professionnels de première ligne plus expérimentés, car ils peuvent se servir de ces éléments comme point de départ pour jouer un rôle de mentor, parce que ce n’est pas donné à tout le monde d’avoir la capacité de créer un déclic. Comment peut-on former quelqu’un afin qu’il devienne un bon mentor? On peut dresser une liste des qualités nécessaires — compassion, empathie, et cetera — mais parfois il faut un point de départ à la discussion, une expérience commune pour que tout se déclenche. Je pense que cette expérience vécue m’a permis de tirer le maximum de la rencontre car il ne s’agissait pas de recueillir des données pour le plaisir de la chose, mais de donner quelque chose en retour, sur le plan de la recherche appliquée.

J’ai constaté le même phénomène, je voudrais le signaler, dans le travail que j’ai effectué contre la violence à l’école. Nous travaillions en partenariat avec Toronto et suivions le révérend Dale Lang. Son fils, si vous vous en rappelez, avait été tué à Taber, en Alberta. Et il faisait une tournée des écoles dans le cadre d’une initiative de prévention du crime. Je réalisais quant à moi un projet sur la violence à l’école, en essayant de cerner la perception qu’en avaient les enfants. Nous accompagnions le révérend dans sa tournée. Après son exposé, les jeunes reentraient dans leur classe et remplissaient un questionnaire, ce qui est ennuyeux. Bien entendu, d’un point de vue quantitatif, c’étaient d’excellentes données. Mais il y a un fait que je trouvais plus important : que la cloche ne sonnait pas après l’assemblée. Les enfants avaient la chance de revenir dans leur classe, de réfléchir à leur propre expérience, et de savoir s’ils étaient véritablement concernés ou

going to fill out this questionnaire.” It had to have some sense of meaningful involvement of the young people for me to participate, and that is who I am as a researcher. The young people who commented afterwards in the halls would say, “You know, we do not really have a problem with violence in the school. We just do not want people intimidating us or sexually harassing us or saying bad things about how we dress.” That is a totally different springboard, geographically and otherwise, from what you will see in downtown Toronto, and it is not a one-size-fits-all.

A mentoring relationship may work in one situation, but would have totally different results elsewhere. You cannot create a binder that you pull off the shelf and say, “This is how you work with this population.” Does that help?

Senator Pearson: Yes, that is helpful. I think the right of a child to guidance is not just the right to be guided by his or her parents. It is a right to have access to older people, significant others and mentors. I think there is an underrated capacity within our community to do it, and I am glad to have you emphasize it. It is good for us to have this on the record. Thank you.

Ms. Reid: If I might add just one more thing about this mentoring business. We had a challenge presented to us because we also have a Third Age Centre at St. Thomas and a program in gerontology. A colleague of mine in gerontology and I took it upon ourselves to try to bring young offenders and seniors together because of this idea of intergenerational programs, and we often see these programs featuring grandparents and little, pretty kids. My big beef is that is all well and good, but what about those nasty adolescents who dye their hair? We ended up creating a resource after this pilot project, but the most interesting story was we had a tea up at St. Thomas. We brought them together for lunch, because I find that if you feed people, they always have something to talk about. We had no agenda. We provided sandwiches, some pop and some chips, and they sat at tables. We put together one group of residents from an open custody facility, some university students, and some other kids to see what would happen. At first it was really awkward, and they did not know what to say to each other. One of the kids was there against his better judgment because he had been kicked out of school. He sat there with flat affect and his hat down and his feet up. One of the church ladies, as I call her, because she goes to my church, came over in an exuberant way and said, “Do you know anything about dyeing your hair, because my friends go every week to the beauty parlour to get their hair rolled up, and once a month they pay to get it dyed, but I just cannot afford it.” She went on and on about her hair, and you can just imagine her, this woman who goes out with her senior friends. The guy looks at her like she has 42 heads and says, “Yeah,” and takes off his hat. His hair is 82 colours. She says, “Yes, like that.” There is no reaction,

pas. Le questionnaire était pour moi un instrument de recherche, mais je n’y aurais sans doute pas eu recours si j’avais dû me présenter à l’école et dire, de but en blanc : « Aujourd’hui, vous n’aurez pas de mathématiques; vous allez remplir ce questionnaire. » Pour que je participe, il faut que j’aie le sentiment d’impliquer véritablement les jeunes, c’est ainsi. Dans ce cas, les jeunes que je croisais ensuite dans les couloirs disaient : « Vous savez, on n’a pas vraiment de problème de violence à l’école. C’est juste qu’on ne veut pas que les autres nous intimident ou nous harcèlent sexuellement ou fassent des commentaires désagréables sur la façon dont on s’habille. » Le point de départ est totalement différent de celui que l’on pourrait avoir dans le centre-ville de Toronto; il n’y a pas une solution unique à des problèmes différents.

Ainsi, la mise en place d’un mentorat peut-être excellente dans une situation, mais peut avoir des résultats totalement différents dans une autre. On ne peut pas se créer un dossier bien rangé sur une étagère qui définit sa façon de travailler avec un groupe de personnes donné. Mes remarques vous sont-elles utiles?

Le sénateur Pearson : Oui, elles sont utiles. À mon avis, le droit d’un enfant à être encadré ne se limite pas à l’encadrement parental. Un enfant a le droit d’avoir accès à des personnes plus âgées, à des gens qui comptent pour lui ou pour elle et à des mentors. Je crois qu’on sous-estime les possibilités qui existent dans ce domaine dans nos collectivités et je suis heureuse que vous mettiez l’accent sur ce point. Nous sommes heureux d’avoir ça dans les notes de séances. Merci.

Mme Reid : Si vous me le permettez, je voudrais ajouter une chose de plus en ce qui concerne les mentors. Nous avons aussi à St. Thomas un centre du troisième âge et un programme en gérontologie, ce qui m’a amené, avec une collègue à moi en gérontologie, à relever un défi. Nous avons décidé de mettre en contact de jeunes délinquants et des personnes âgées, parce que les programmes intergénérationnels impliquent souvent des grands-parents et des petits enfants tout mignons. C’est bien joli, mais que fait-on de ces vilains adolescents qui se teignent les cheveux? Après un projet pilote, nous avons fini par créer une nouvelle ressource. Mais l’incident le plus intéressant a eu lieu quand nous avons pris le thé à St. Thomas. Nous avons réuni les gens pour le repas du midi, parce que j’ai constaté que, quand ils mangent, les gens trouvent toujours un sujet de discussion. Nous n’avions pas de programme. Nous avons fourni des sandwichs, des boissons gazeuses et des croustilles et les gens se sont assis autour des tables. Pour voir ce qui se passerait, nous avons réuni un groupe de résidents d’un établissement de garde en milieu ouvert, quelques étudiants universitaires et d’autres jeunes. Au départ, l’atmosphère était très gênée, les gens ne savaient pas quoi se dire. L’un des jeunes était là contre son gré, parce qu’il venait d’être mis à la porte de l’école. Il était assis là, l’air vraiment blasé, le chapeau enfoncé sur les yeux et les pieds sur une chaise. Une des dames de l’église, que j’appelle ainsi parce que nous fréquentons la même église, s’est approchée, pleine d’entrain, et lui a demandé : « Est-ce que vous vous y connaissez, en teinture? Mes amies vont chez le coiffeur toutes les semaines pour se faire mettre des rouleaux dans les cheveux; une fois par mois elles se les font teindre; mais moi je ne peux vraiment pas me le permettre. » Et de

no “Oh, my God, your hair is spiked and coloured.” She asks, “How do you do that?” He says, “Well, I just do it myself.” “Well, I have looked at those kits in the drugstore” she says, in a regular kind of tone. Once we saw that, I said this could happen in rural communities throughout the Maritimes, particularly when you are bringing people together who may not be young offenders but at-risk kids who just need somebody to sit down and talk to. That is again mentoring. That is not a forced program. We went out and asked some kids and some seniors what the problems would be, and then came up with some ideas about how you might put that together.

Senator Oliver: It is my opinion that it is not in the best interests of youth or children to be incarcerated, to be in prison or to be deprived of their liberty. You have a section in your paper entitled “The Child’s Right To Non-Discrimination,” and you talk about the effects of poverty and crime. One thing that was missing from your paper was the demographic breakdown on that. For instance, I know that in the United States most of the adults behind bars or in jail are Black. I need to know from you, when you talk about the child’s right to non-discrimination and the correlation between poverty in Canada and youth crime and youth incarceration, the demographic and ethnic breakdown of these youth and children.

Ms. Reid: I cannot cite statistics for you, Senator Oliver, but I will definitely get some information for you. I can tell you that Aboriginal populations are four times more likely to be incarcerated, particularly out West. We are catching up with the girls. Before we started to “decarcerate,” girls were almost as likely as boys to be incarcerated for violent offences.

Senator Oliver: That is Aboriginal?

Ms. Reid: No, girls generally. In the Aboriginal population it would be three or four times more likely than the general population. In terms of age, they tend to peak at around age 17, so there has been an ongoing controversy about whether or not we lower or raise the age, but I think it is probably just about right. In fact, I have made the argument that we might want to raise it to a higher age, to age 21, which would allow that period of adolescence to extend into young adulthood and maintain the protections of the youth justice system for a longer period, because we know that the longer we can keep kids out of the adult system, the more likely we are to have a chance to rehabilitate them.

What I was doing in that particular section was drawing attention to the provision in our provincial legislation about non-discrimination as based on social condition. I am trying to

continuer ainsi sur le même ton, comme si elle était en promenade avec des amies de son âge; vous imaginez cela. Le jeune la regarde comme une extraterrestre, mais finit par dire « Ouais » et par enlever son chapeau. Ses cheveux sont de toutes les couleurs de l’arc-en-ciel et la vieille dame dit : « Oui, comme ça. » Et, vu qu’il ne réagit pas, elle poursuit : « Doux Jésus, vous avez des pointes et des couleurs; comment faites-vous cela? » Lui répond qu’il le fait lui-même. Elle dit alors le plus naturellement du monde qu’elle a regardé ces trousse de teinture dans les pharmacies. Quand j’ai été témoin de cette discussion, je me suis dit qu’elle pourrait se répéter un peu partout dans les collectivités rurales des provinces maritimes notamment si on y faisait participer, pas nécessairement de jeunes délinquants, mais des jeunes à risque qui ont juste besoin de quelqu’un avec qui parler. Là aussi, c’est du mentorat. Ce n’est pas un programme forcé. Nous avons donc demandé à certains jeunes et certaines personnes âgées quels problèmes ils envisageaient, avant de formuler des idées sur la façon de mettre le programme sur pied.

Le sénateur Oliver : J’estime qu’il n’est pas dans le meilleur intérêt des jeunes ou des enfants d’être incarcérés ou d’être privés de leur liberté. Il y a une partie de votre exposé intitulée « Le droit de l’enfant à ne pas subir de discrimination » où vous parlez des effets de la pauvreté et du crime. Une chose qui manque ce sont les données sur la distribution démographique. Par exemple, je sais qu’aux États-unis la plupart des adultes incarcérés sont des Noirs. Quand vous parlez du droit de l’enfant à ne pas subir de discrimination et la corrélation entre la pauvreté et le crime et l’incarcération des jeunes au Canada, il me faut savoir quelle est la répartition démographique et ethnique chez ces jeunes.

Mme Reid : Je ne peux pas vous citer des statistiques, sénateur, mais je vais certainement vous en obtenir. Je peux vous dire que la probabilité d’incarcération chez les Autochtones est quatre fois supérieure à celle de la population en général, notamment dans l’Ouest du Canada. Avant la décision de réduire les taux d’incarcération, les jeunes filles avaient presque autant de chances que les garçons d’être incarcérées pour infractions avec violence.

Le sénateur Oliver : Chez les Autochtones?

Mme Reid : Non, les jeunes filles en général. Chez les Autochtones les probabilités seraient trois ou quatre fois supérieures à celles de la population en général. Pour ce qui est de l’âge, normalement le phénomène atteint son intensité maximale vers l’âge de 17 ans et il y a une polémique en cours sur l’opportunité d’abaisser ou d’augmenter l’âge mais à mon avis c’est à peu près juste. J’ai déjà présenté l’argument en faveur d’élever l’âge à 21 ans, prolongeant ainsi la période d’adolescence jusqu’au début de l’âge adulte afin de maintenir les protections accordées par le système judiciaire pour les jeunes car nous savons que plus longtemps nous pouvons maintenir les jeunes en dehors du système pour adultes, plus nous avons de chances de faciliter leur réinsertion.

Ce que je faisais dans cette partie de mon article, c’était de signaler la disposition dans notre loi provinciale concernant la non-discrimination par rapport à la condition sociale. Je fais

make the argument that we know that the more likely choice for many of our kids in detention is jail because they have no place to go. If you take two kids of equal offence rating, and one has money and the other has not, then what is the likelihood that the person with money will go to jail? It is very little. I think we are discriminating based on social condition because there are not the resources of both parents at home to monitor that young person pre-trial, and we are talking about kids who have not even been convicted of offences. Being discriminated against based on social condition is just one of many positions I would argue that our young people are vulnerable to.

Senator Oliver: I would like to look at the demographic breakdown. For instance, take Toronto. You have talked about Saskatchewan. Take Toronto, and take Jane and Finch, that area. What do you think the demographic breakdown is and what do you think the relationship between crime and poverty is? The colour of those involved is a significant factor that you and your research really have to look at, particularly when you are looking at forms of discrimination affecting the rights of children.

Ms. Reid: That is right.

Senator Oliver: It is my view — based upon my research — that if you are a visible minority, if you are Black, your rights are more quickly taken away than if you are White. When you are talking about the social condition of people, their colour is also a major part of that social condition, and it has to be addressed. I would hope that more social scientists would research that and comment on it, because it is holding Canada back.

Ms. Reid: I totally agree. We would not want to follow in the footsteps of the United States. One in three young people of colour in the Southern United States is likely to end up in jail, if they are not already, and those are not just Blacks, but Latinos as well. That is an alarming statistic, that because of your colour, the likelihood of going to jail is greater and it has nothing to do with your behaviour.

Senator Oliver: Do you have any statistics or numbers on the Jane and Finch area of Toronto?

Ms. Reid: No, I just know that my former mother-in-law grew up in that area, and it is frightening to live there. It is very frightening to live in that area because the crime rate is so high. She was a senior and had to move out of the centre that was her home. All her kids were raised there. It just did not feel right. Despite the fact my sister-in-law works at the Jane Finch Community Centre and knows many of the people in the surrounding community, she felt that she could not protect her mother, who has now moved to Nova Scotia. That is frightening, to have the place where you have grown up and lived all your life become so populated with crime that you cannot stay there any more.

Senator Poy: I will go back to the subject of mentoring that Senator Pearson was talking about. Usually when we talk about mentoring, it is adults mentoring young people. However, I am

remarquer que pour beaucoup de jeunes en détention, il y a de fortes chances qu'ils se retrouvent en prison parce qu'ils n'ont nulle part où aller. Si on compare deux jeunes qui ont commis des infractions comparables, l'un étant d'un milieu pauvre et l'autre pas, quelle est la probabilité que la personne ayant de l'argent se retrouve en prison? C'est très peu probable. Je pense que nous faisons de la discrimination fondée sur la condition sociale quand il n'y a pas les deux parents à la maison ayant les ressources nécessaires pour surveiller le jeune avant le procès et il faut comprendre ici qu'il s'agit d'enfants qui n'ont même pas été trouvés coupables d'infractions. Je maintiens que la discrimination en fonction de la condition sociale constitue un autre facteur de vulnérabilité chez nos jeunes.

Le sénateur Oliver : J'aimerais examiner la répartition démographique. Prenons le cas de Toronto. Vous avez parlé de la Saskatchewan. Prenons le quartier Jane and Finch à Toronto. D'après vous, quelle serait la répartition démographique et quelle serait la relation entre la criminalité et la pauvreté? À mon avis, la question de la couleur est un facteur important que vous devez examiner dans vos recherches, surtout quand vous étudiez les genres de discrimination qui peuvent avoir une incidence sur les droits des jeunes.

Mme Reid : C'est exact.

Le sénateur Oliver : D'après mes recherches, j'estime que si l'on fait partie d'une minorité visible, si on est noir, on a plus de risques de se voir priver de ses droits que si on est blanc. Quand on parle de la condition sociale, la couleur constitue un élément important dont il faut tenir compte. Je voudrais voir davantage de recherches en sciences sociales sur cette question, parce que cela constitue une entrave pour le Canada.

Mme Reid : Je suis tout à fait d'accord. Nous ne voudrions pas suivre l'exemple des États-Unis. Chez les gens de couleur dans le Sud des États-Unis, un jeune sur trois risque de se retrouver en prison, s'il ne s'y trouve pas déjà, et cela ne comprend pas seulement les Noirs mais aussi les latinos. C'est une statistique alarmante car la couleur de la peau signifie que l'on court un plus grand risque de se retrouver en prison indépendamment de son comportement.

Le sénateur Oliver : Avez-vous des statistiques ou des chiffres concernant le quartier Jane-Finch à Toronto?

Mme Reid : Non, je sais seulement que mon ancienne belle-mère a été élevée dans ce quartier et que c'est effrayant d'y habiter. Les gens qui vivent là ont peur parce que le taux de criminalité est tellement élevé. Elle était âgée et elle a dû déménager de l'immeuble où elle habitait. Tous ses enfants y ont grandi. Elle ne s'y sentait plus à l'aise. Même si ma belle-sœur travaille au centre communautaire Jane Finch et connaît beaucoup de gens du quartier, elle avait le sentiment qu'elle ne pouvait pas protéger sa mère, qui habite maintenant en Nouvelle-Écosse. C'est effrayant de devoir quitter l'endroit où on a grandi et vécu toute sa vie à cause de la criminalité omniprésente.

Le sénateur Poy : Je voudrais revenir à la question du mentorat soulevée par madame le sénateur Pearson. Généralement quand on parle de mentorat, il s'agit d'adultes qui s'occupent des jeunes.

wondering whether the courses that you give at St. Thomas on youth at risk are popular and also whether many of the university students would like to mentor youth at risk?

Ms. Reid: That is a wonderful question, and I think my colleague, Bob Eckstein, sitting back there, who works for the Department of Public Safety here and also teaches a section of young offenders, and I can both vouch for the popularity of that course in particular, which is not even required for the major in criminology. We have some plans under way that I was speaking to Senator Pearson about, because of the popularity of that particular focus and a desire to work in partnership with the Atlantic Centre for Human Rights, to develop a major in child, family and youth studies. I would like to have a service component — not a practicum because it would not be a pre-service professional program — where youth are required to spend a certain number of hours mentoring. My ideal is to have a storefront in the Fredericton Mall, which is right across from the high school, and have our education, social work, and child and youth studies students provide counselling. Get the probation officers up there, get the police up there, get the drug counsellors up there at lunchtime and have these students be the mentors and tutors for the young people in the high schools.

Senator Poy: However, that would be a top-down arrangement. Have the young people who take your courses expressed an interest in doing that?

Ms. Reid: Oh, yes. That is where it came from. Many of them are looking for volunteer opportunities, and the market in Fredericton is certainly flooded. Many of our students work for Chimo and in the homeless shelters, and there just are not enough services. This would not be creating a new resource to get more funding. It is a needed resource that the other agencies cannot assist with. Many students work with Big Brothers/Big Sisters; they work with the Boys and Girls Clubs; they volunteer in after-school programs, so there is certainly an interest, yes.

The Chairman: In your paper you talk about the use of the justice system when in fact, if I am reading you correctly, the real issues are either mental health or child welfare issues?

Ms. Reid: That is correct. I am making that argument.

The Chairman: Therefore, in Canada we are still not providing the resources at what I call the front end, or early enough, and therefore the justice system seems to be the way that we trap them?

Ms. Reid: They are falling through the cracks.

The Chairman: They are falling through the cracks still. I just read your case, and that is what led me to the conclusion that while we have switched from the Young Offenders Act to the

Je me demande si les cours que vous donnez à St. Thomas sur les jeunes à risque ont du succès et si cela intéresse les étudiants universitaires de participer à des programmes de mentorat pour les jeunes à risque?

Mme Reid : C'est une excellente question et je peux vous donner l'exemple de mon collègue, Bob Eckstein, assis au fond de la salle qui travaille pour le ministère de la Sécurité publique ici et qui enseigne également à un groupe de jeunes contrevenants, cours qui a énormément de succès même s'il n'est pas obligatoire pour une spécialisation en criminologie. Nous avons quelques projets en cours dont je parlais au sénateur Pearson, étant donné le succès de cette approche et notre désir de travailler en collaboration avec l'Atlantic Centre for Human Rights afin de mettre au point une spécialisation en études de l'enfant, de la famille et de la jeunesse. J'aimerais que cela comporte un élément de stage pratique, même si ce n'est pas dans le cadre d'un programme professionnel, où les jeunes doivent participer à un certain nombre d'heures à un programme de mentorat. Idéalement je voudrais avoir des locaux au Fredericton Mall, directement en face d'une école secondaire, où nos étudiants en éducation, travail social, et ceux qui veulent travailler auprès des enfants et des jeunes pourraient agir comme conseillers. On y trouverait aussi les agents de probation, des policiers, des conseillers en matière de drogue pendant l'heure du repas et il y aurait aussi ces étudiants qui feraient du mentorat pour les jeunes collégiens.

Le sénateur Poy : Mais ce serait une initiative prise par la direction du programme. Est-ce que les jeunes qui ont suivi vos cours ont eux-mêmes exprimé un intérêt à ce sujet?

Mme Reid : Oui, certainement. L'initiative vient d'eux. Beaucoup d'entre eux cherchent des possibilités de faire du bénévolat et le marché de Fredericton est très certainement saturé. Beaucoup de nos étudiants travaillent pour Chimo et les abris pour itinérants mais il n'y a pas assez de services. Il ne s'agirait pas de créer une nouvelle ressource afin d'obtenir davantage d'argent. C'est une ressource qu'il nous faut et que les autres agences ne sont pas en mesure de fournir. De nombreux étudiants travaillent avec le service social les Grands Frères et les Grandes sœurs; ils font du bénévolat dans les programmes offerts après l'école, alors il existe certainement un intérêt.

Le président : Dans votre document vous parlez du recours au système judiciaire quand en fait, si je vous comprends bien, les véritables questions concernent la santé mentale et l'aide à l'enfance.

Mme Reid : C'est exact. C'est le point de vue que je défends.

Le président : Alors, au Canada nous n'offrons toujours pas les ressources nécessaires lorsque les enfants sont encore jeunes, ou assez tôt, et de cette façon le système de justice semble être la façon de les attraper.

Mme Reid : Ce sont des jeunes qui passent à travers les mailles du filet.

Le président : Et ça continue à se passer. Je viens de lire votre document, et c'est ce qui m'amène à la conclusion que même si nous avons remplacé la Loi sur les jeunes contrevenants par la Loi

Youth Justice Act, which in itself may have some good tools, the net result is that it has not changed the dynamic. We are still using the courts because it is —

Ms. Reid: I do not want to bash the new legislation because there are so many parts of it that I strongly support, particularly the restorative justice components and so on. Let me rephrase my argument. I think it is important not to just change a law that was providing a service, even if we did not agree that you had to commit an offence to get drug treatment, without providing the drug treatment on the other side. That case illustrates that we cannot use young offender courts for social service requirements, but where is the money to support the social service requirements on the other side? It has not happened. We just said we can no longer, as we did under the Juvenile Delinquents Act, take kids who were committing status offences and put them together with kids who were aggressive and violent and say they all need protection. However, I do not think the new legislation is as far right of crime control as saying we want to punish all these kids either. It is trying hard to balance that need, to look for restorative solutions and mediation that will allow for community involvement. However, there is not the money to support the community to create those opportunities, or the specialized mental health services, child psychologist services, or, sometimes, children's residential mental health services for those who require that.

The Chairman: One of the other points was Canada put a reservation on the Convention on the Rights of the Child so that they could house youth with adult inmates, allegedly because there was a shortage of resources at the time and it was not expedient or was not seen as a priority to make facilities available. The most often used defence was in Northern Canada, where it was argued we would be separating the young people from their families, and the distances are great, the settlements small. Have you done any studies to see whether that is how we use the reservation, or has it been used throughout Canada?

Ms. Reid: I only know this based on conversations, so it is not a random sample of agencies by any stretch. However, we have used it, unfortunately, as a way to make sure our beds are full, even in places like the Toronto East Detention Centre. I know there have been phenomenal changes in Ontario, but there is no excuse for having kids in adult detention centres in Toronto, period.

The Chairman: Is it happening in New Brunswick?

Ms. Reid: As I mentioned earlier, yes. We pride ourselves on the fact that we have lowered our incarceration rate of young offenders to about 35. Kids currently incarcerated are in one facility. We have one secure custody facility. Unfortunately, the Canada/New Brunswick agreement on adults serving more than one year is no longer a viable option, as the penitentiaries are full,

sur le système de justice pour les jeunes, qui offre un certain nombre de bons outils, la dynamique elle-même n'a pas changé. Nous continuons à avoir recours aux tribunaux parce que c'est...

Mme Reid : Je ne veux pas m'en prendre à la nouvelle loi qui comporte de nombreuses dispositions que j'approuve entièrement, surtout les éléments qui ont trait à la justice réparatrice, et cetera. Je vais donc reformuler mon observation. Même si on n'est pas d'accord avec le principe selon lequel il faut commettre une infraction pour obtenir un traitement pour toxicomanie, quand il s'agit de modifier une loi qui prévoit ce genre de services, il faut en même temps veiller à ce que le traitement soit offert. L'exemple dont vous parlez illustre le fait que nous ne pouvons pas avoir recours aux tribunaux pour jeunes contrevenants afin d'obtenir des services sociaux mais où se trouve le financement nécessaire pour continuer à offrir les services sociaux nécessaires? On ne le prévoit pas. Nous venons de dire qu'il n'est plus possible de faire comme nous faisons en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants, c'est-à-dire de prendre les enfants qui commettaient certaines infractions et les mettre en détention avec des enfants violents et agressifs en disant qu'ils ont tous besoin de protection. Par contre, à mon avis la nouvelle loi ne va pas aussi loin que de dire que nous devons punir tous ces enfants. Il est difficile de parvenir à un bon équilibre entre la justice réparatrice et la médiation qui permet une participation communautaire. Mais l'argent nécessaire n'est pas là pour financer ce soutien communautaire ni les services spécialisés pour la santé mentale, ni les services de psychologie de l'enfance avec possibilité de garder ces enfants en centre de traitement, selon les besoins.

La présidente : Il faut aussi faire remarquer que le Canada a fait mettre une réserve à la Convention relative aux droits de l'enfant afin de pouvoir détenir les jeunes contrevenants avec les adultes, en prétendant qu'il y avait pénurie de ressources et que ce n'était pas le moment ni une priorité de construire les installations nécessaires. L'argument le plus souvent utilisé pour défendre cette pratique concerne la situation dans le Grand Nord où on invoque la séparation des jeunes de leurs familles, les grandes distances et la population peu nombreuse. Avez-vous fait des études pour déterminer si ce sont effectivement ces circonstances-là qui justifient notre recours à la réserve ou bien cette pratique se fait-elle à la grandeur du pays?

Mme Reid : Je suis au courant de cette situation d'après mes conversations, c'est loin d'être un échantillonnage. Mais on a eu recours à cette pratique malheureusement afin de combler toutes les places disponibles, même dans des endroits comme le Toronto East Detention Centre. Je sais qu'il y a eu des changements extraordinaires en Ontario mais ce n'est pas une raison pour garder des enfants dans des centres de détention pour adultes à Toronto.

La présidente : Cela se passe-t-il au Nouveau-Brunswick?

Mme Reid : Comme je l'ai dit tout à l'heure, oui. Nous nous targuons d'avoir réduit notre taux d'incarcération des jeunes contrevenants à environ 35. À l'heure actuelle, les enfants sont incarcérés dans un centre. Nous avons un établissement pour l'internement sécuritaire. Malheureusement, l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les adultes qui purgent une

and so there is no place for these people serving over one-year sentences. A group of adults was brought to the New Brunswick Youth Centre to be housed there. If you want a description of the youth centre, it is a modern, cottage-style facility, but when the adults use the exercise yard, they are within sight and sound of the young people in the institution, and I do not find that acceptable. It is my understanding, in conversations with the Department of Public Safety, that this was just a temporary, stopgap measure and that they will be leaving. Again, if we did not have that reservation, we could not take that temporary action. We would not be allowed to.

The Chairman: Just following up on that, are the authorities that you have dealt with or studied aware of the Convention on the Rights of the Child and the reservation, or are they acting without that knowledge? Is it expediency that is driving it, or are they making this effort without the knowledge that it is a violation under the convention?

Ms. Reid: I would have to answer that both ways. My moral will would like to say no, they do not know. How do we leave it at that?

Senator Pearson: I have a quick question. The ombudsman spoke here this morning about kids of 16 and 17 who are technically youth in care.

He was deeply concerned about that and felt that New Brunswick, along with a few other provinces —

Ms. Reid: Six other provinces.

Senator Pearson: One of the recommendations that we would perhaps think about making in our report is for a more uniform way of protecting young kids at least until the age of 18. Could you give us a bit more information on what has happened in New Brunswick with that age group? I can remember Matthew Geigen-Miller's study, which I would recommend to the committee. We will talk about it later.

Ms. Reid: My own involvement here in Fredericton with the 16- and 17-year-old problem is as chair of the board of directors for a girls' home that is specifically designed for that age group and does not receive funding from the province. It is called Youth in Transition: Chrysalis House, and was developed by caring individuals who saw that these girls have nowhere to go and have fallen through the gaps, since they were not children in need of protection but not old enough to receive welfare. Some of them received small amounts of student assistance but not enough to live on their own. It is most shocking — and you will find this particularly salient to your other work — that most of these girls were sexually abused. When they started to experience their own sexuality, they disclosed that they had been sexually abused, and of course could no longer live in their homes.

peine de plus d'un an n'offre plus d'options viables puisque les pénitenciers sont pleins, alors il n'y a donc pas de place pour les personnes qui purgent une peine de plus d'un an. Un groupe d'adultes a donc été amené au Centre de détention pour les jeunes du Nouveau-Brunswick pour y être internés. Ce centre pour les jeunes est une installation moderne, style pavillon, mais lorsque les adultes utilisent la cour, les jeunes qui se trouvent dans cet établissement peuvent les voir et les entendre et cela me paraît inacceptable. D'après mes conversations avec le ministère de la Sécurité publique, il s'agissait simplement d'un pis aller, une solution temporaire, et les adultes doivent bientôt partir. Encore une fois, si cette réserve n'existait pas, nous n'aurions pas pu prendre cette mesure, ce ne serait pas autorisé.

La présidente : À ce sujet, est-ce que les autorités avec qui vous avez été en rapport sont au courant de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la réserve, ou bien prennent-ils des mesures sans être au courant de la situation? Agit-on par opportunisme ou bien ces décisions sont-elles prises sans qu'on sache qu'elles contiennent à la convention?

Mme Reid : Enfin, je crois que les deux raisons que vous avez données sont toutes les deux exactes. Du point de vue moral, j'aimerais pouvoir dire qu'ils ignorent la Convention. Mais est-ce que c'est assez dire?

Le sénateur Pearson : J'ai une petite question. Ce matin, l'ombudsman a pris la parole au sujet de jeunes de 16 et de 17 ans qui sont techniquement pris en charge.

Il était profondément préoccupé par cette question et a estimé que le Nouveau-Brunswick, ainsi que quelques autres provinces...

Mme Reid : Six autres provinces.

Le sénateur Pearson : L'une des recommandations que nous devrions peut-être envisager de faire dans notre rapport est d'avoir une façon plus uniforme de protéger les jeunes au moins jusqu'à l'âge de 18 ans. Pourriez-vous nous donner plus de renseignements sur ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick par rapport à cette tranche d'âge-là? Je me souviens de l'étude de Matthew Geigen-Miller, que je recommande au comité. Nous en parlerons tout à l'heure.

Mme Reid : Moi, je travaille à titre de présidente du conseil d'administration d'un foyer pour jeunes femmes de 16 et 17 ans à Fredericton qui a été spécifiquement conçu à l'intention de cette tranche d'âge et qui ne reçoit aucun financement de la province. Il s'appelle Youth in Transition : Chrysalis House, et a été conçu par des personnes bienveillantes qui ont constaté que ces jeunes filles n'avaient nulle part où aller et sont tombées entre les mailles du filet, car elles n'avaient pas besoin de protection mais n'étaient pas non plus suffisamment âgées pour toucher des prestations de bien-être social. Certaines d'entre elles recevaient de petits montants d'aide financière aux étudiants, mais qui n'étaient pas suffisants pour leur permettre de vivre indépendamment. C'est très choquant — et vous allez trouver cela particulièrement pertinent à votre travail dans d'autres domaines — la plupart de ces jeunes filles étaient victimes de violence sexuelle. Une fois qu'elles ont commencé à vivre leur propre sexualité, elles ont révélé avoir été victimes de violence sexuelle, et par conséquent, ne pouvaient plus vivre chez elles.

Senator Oliver: Sexually abused in their homes?

Ms. Reid: Or by a family member somewhere along the chain of the nuclear family. Therefore, they need to get out of the house, but where will they go? If they had been 15 when they disclosed the sexual abuse, the child welfare authorities would of course have stepped in and found those children in need of protection until they were 21. However, they are 16, and so there is nothing to be done. There is one-day difference, in some cases, of kids between 15 and 16. As a national group concerned about children and the alarming statistics on the number of middle school children who are engaging in sexual behaviour, we want to encourage young people to have good attitudes to and education about sexuality. Surely to goodness when they start to explore their own sexuality and understand that something was bad touching, we need to support them. It should not matter if they are 13 or 17. They are still young people under the age of 18. We have only been able to service about five girls a year, although we have done really well with the ones who were there. However, it has had to close three times because there is not the money to provide a proper home. We own the facility. The plan was put together by local residents. Even with the mortgage paid off, there still is not the money, from a variety of volunteer organizations, fundraisers and bake sales, to keep a place like that running, but there would be if they were children in need of protection. I feel strongly about the 16- and 17-year-old issues, especially as related to youth homelessness. Where do those kids go? Kids are living on the street. We have kids who live under bridges here in Fredericton. A colleague of ours from the centre is doing some ongoing research on youth homelessness and trauma and is starting to recognize signs of post-traumatic stress disorder as a result of living on the streets. Does that help?

Senator Pearson: Well, it reinforces my concern that I think we will find as we cross the country that there are several provinces where there is this gap between what will kick in at 18 and what stops at 16, and it is unacceptable.

The Chairman: Just to follow up on that, when the Young Offenders Act replaced the Juvenile Delinquents Act, some provinces set the criminal age at 18 and others at 16. Do you recollect what happened in New Brunswick?

Ms. Reid: It is 16.

The Chairman: Sixteen; so they went to 18 with the criminal law. However, the child welfare act stops at 16.

Ms. Reid: Sixteen.

The Chairman: Okay.

Le sénateur Oliver : Elles étaient victimes de violence sexuelle chez elles?

Mme Reid : Oui, par un membre de la famille. Elles devaient donc quitter le foyer familial, mais où devaient-elles aller? Si elles avaient eu 15 ans lorsqu'elles ont révélé avoir été victimes de violence sexuelle, le bureau de protection de l'enfance serait, bien entendu, intervenu et aurait pris en charge ces enfants ayant besoin de protection jusqu'à l'âge de 21 ans. Or, ces jeunes filles ont 16 ans, et le bureau ne peut rien faire pour elles. Dans certains cas, entre l'âge de 15 et 16 ans, il n'y a qu'une seule journée. À titre de groupe national préoccupé par les enfants et les statistiques inquiétantes au sujet du nombre d'élèves d'écoles intermédiaires qui ont des relations sexuelles, nous tenons à encourager les jeunes à adopter de bonnes attitudes à l'égard de la sexualité et d'être suffisamment renseignés là-dessus. Alors que ces jeunes commencent à explorer leur propre sexualité et se rendent compte parfois qu'elles ont fait l'objet d'un contact sexuel inapproprié, nous devons leur donner notre appui. Peu importe si elles ont 13 ou 17 ans. Il s'agit tout de même de jeunes de moins de 18 ans. Nous n'avons pu offrir nos services qu'à cinq jeunes filles par an, quoique les interventions auprès d'elles ont donné d'excellents résultats. Par contre, le foyer a dû fermer ses portes trois fois faute d'argent nécessaire pour fournir un foyer convenable. Nous sommes propriétaires des locaux. Le projet a été conçu par les résidents de ma localité. Même si on a réussi à rembourser l'hypothèque, l'argent recueilli auprès d'organismes bénévoles, grâce à des activités de financement et des ventes de pâtisseries, n'est pas suffisant pour faire fonctionner un tel foyer. Mais je suis sûre que l'argent serait au rendez-vous s'il s'agissait d'enfants qui avaient besoin de protection. J'accorde une grande importance aux questions qui touchent les jeunes de 16 et 17 ans, surtout en ce qui a trait à l'itinérance. Où vont-ils habiter, ces enfants? Ils vivent dans la rue. Certains couchent sous les ponts ici à Fredericton. Un de nos collègues du centre effectue de la recherche permanente sur le phénomène du sans-abrisme chez les jeunes. Grâce à cette recherche, notre collègue a pu témoigner des effets néfastes de vivre dans la rue, dont le syndrome de stress post-traumatique et le trauma, en général. Cela est-il utile?

Le sénateur Pearson : Eh bien, cela me rend encore plus inquiète car je crois que nous allons constater, alors que nous sillonnons le Canada, qu'il existe un écart dans certaines provinces entre les services disponibles pour les jeunes de plus de 18 ans et ceux offerts aux enfants entre 16 et 18 ans. Et je trouve cela inadmissible.

La présidente : Dans le même ordre d'idées, lorsque la Loi sur les jeunes contrevenants a remplacé la Loi sur les jeunes délinquants, certaines provinces ont établi l'âge auquel on peut être accusé d'un acte criminel à 18 ans, d'autres à 16 ans. Vous souvenez-vous de ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick?

Mme Reid : C'est 16 ans.

La présidente : Seize ans; et c'est passé à 18 ans en vertu du droit pénal. Or, la Loi sur le bien-être de l'enfance ne s'applique qu'aux enfants de moins de 16 ans.

Mme Reid : Seize ans.

La présidente : D'accord.

Ms. Reid: The other thing that is quite interesting about New Brunswick is that there was a push in the Education Act to raise the school leaving age, and they increased it from 16 to 18. You could, in theory, have 16- and 17-year-olds without a home who are required to go to school.

Senator Pearson: I think that is a very clear example.

The Chairman: Thank you for your report, for being here and the work that you do. Our emphasis has been on the application of the international instruments, particularly the Convention on the Rights of the Child, so I hope you will look to our report with that viewpoint. Thank you very much for coming today.

Ms. Reid: Thanks very much for having me.

The committee adjourned.

FREDERICTON, Tuesday, June 14, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:05 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Good afternoon.

We are the Standing Senate Committee on Human Rights, and we are studying, or examining and reporting upon, Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children, with particular emphasis on the Convention on the Rights of the Child. At the moment, we are hearing witnesses in Ottawa, but we also decided to go across the country to hear views from the varying regions. We wanted to hear particularly from youth about the Convention on the Rights of the Child and whether you have any particular concerns as young people growing up in Canada that you would share with us.

I understand there is an opening statement explaining the group and how you came to be at the table, perhaps, and then we will continue from there.

Mr. Florian Bizindavyi, coordinator, Centre of Excellence for Youth Engagement: Thank you. I come from Ottawa and I am involved with a youth organization called the Student Commission of Canada. We are the leader organization of the Centre of Excellence for Youth Engagement, which is one of the centers of excellence for children's well-being funded by Health Canada. That is how I came to find wonderful young people interested in coming here, and who will bring up issues, ideas and concerns. That is how I got in touch with a teacher at Leo Hayes High School. A lot of the students are from Leo Hayes High

Mme Reid : Il est également intéressant de noter qu'au Nouveau-Brunswick on a voulu, par le biais de la Loi sur l'éducation, faire passer l'âge de scolarité obligatoire de 16 ans à 18 ans. En théorie, des enfants de 16 ou de 17 ans pourraient se retrouver sans abri mais tout de même être obligés de fréquenter l'école.

Le sénateur Pearson : C'est un exemple très clair.

La présidente : Je vous remercie de votre rapport, de votre présence ici aujourd'hui, et du travail que vous faites. Nous avons mis l'accent sur l'application de textes internationaux, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, alors j'espère que vous examinerez notre rapport sous cet angle-là. Je vous remercie infiniment d'être venus aujourd'hui.

Mme Reid : Merci beaucoup de m'avoir invitée.

La séance est levée.

FREDERICTON, le mardi 14 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit ce jour à 13 h 5 afin d'examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bon après-midi.

Nous sommes le Comité sénatorial permanent des droits de la personne et nous étudions, ou examinons dans le but de présenter un rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants, mettant particulièrement l'accent sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous procédons en ce moment à l'audition de témoins à Ottawa mais nous avons également décidé de nous déplacer pour entendre les points de vue dans les diverses régions. Nous souhaitons entendre en particulier les jeunes concernant la Convention relative aux droits de l'enfant et savoir si vous, en tant que jeunes grandissant au Canada, avez des préoccupations particulières à nous communiquer.

Je crois savoir qu'il y aura une déclaration liminaire expliquant comment le groupe a été formé et comment il en est venu à comparaître ici, et nous verrons ensuite.

M. Florian Bizindavyi, coordonnatrice, Centre d'excellence et d'engagement de la jeunesse : Merci. Je suis d'Ottawa et je suis membre d'une organisation de jeunes du nom de Student Commission of Canada. Nous sommes l'organisation de pointe du Centre d'excellence pour l'engagement de la jeunesse, qui est l'un des centres d'excellence travaillant sur le bien-être financés par Santé Canada. C'est ainsi que j'en suis venu à trouver de merveilleux jeunes gens intéressés à vous rencontrer pour exprimer leurs problèmes, leurs idées et préoccupations. C'est ainsi que j'ai pris contact avec un enseignant de la Leo Hayes

School, and two there are involved with an organization that maybe they will identify when they start talking. Without further adieu, I ask Ryan to take it away.

Mr. Ryan Bresson: I do not have much to say about it, but the first thing is, I think it should be taught in the curriculum at schools because at least half of us did not even hear about this. We cannot protect our rights if we do not know our rights.

I only read articles 12 to 16 but I disagreed with article 12, section 1. It said that you are free to express your opinion or free to express yourself, but it is given due weight according to age and maturity. I do not so much agree with that because no matter what your age is or your maturity level, it is still an opinion of that age or that maturity level. It should not be sectioned off like that. An opinion is an opinion, and I think they should all be pretty well equal.

That is about all I have to say. I do not have a big speech.

The Chairman: Fair enough; that is an opening comment. I understand that about four people have been added to the list.

Mr. Possesom Paul: I was brought here by Children's International Summer Villages, CISV. As a Native American of St. Mary's First Nations, I have come to speak. According to a lot of these laws, languages and the spirituality of the child should be known. In the early 1900s and up to the 1960s, there was put into place with the church and the government, Indian day schools and a bunch of stuff like that. Due to that, according to these laws, I suggest that the government, and these people who protect these laws, that the Native language and the stuff that was stolen due to these things that were put into place by the same government who put this into place, should be brought into effect. The Native language should be brought back. This is my own agenda. This is not with CISV. This is my personal agenda as a Native American and living in Canada under these charters and laws.

Ms. Joelle LaFargue: I read over these articles and from what I can tell, a lot of them have to do with freedom of expression, your opinions, and for adults to take you seriously. One thing I have noticed about kids my own age or younger, or sometimes even older, is that when you ask them their opinions, they shrug and say, "I don't know." I find this sad because I believe that everyone is entitled to have their own opinions and to be heard. Often, kids do not have opinions or they do not say that they have opinions because they feel that it does not matter because they are either not taken seriously, or when they do say their opinions, it does not change anything.

The difficulty is, especially when it comes to children becoming active in associations like some of my fellow students are in, or even active in the government and becoming interested in political affairs, they often feel like they are too busy or they feel they are not heard because no one asks them or even when they are asked, nothing is done. To get students and children interested in what is

High School. Nombre de ces élèves fréquentent la Leo Hayes High School et deux sont membres d'une organisation qu'ils décriront lorsqu'ils prendront la parole. Sans plus tarder, je demande à Ryan de commencer.

M. Ryan Bresson : Je n'ai pas grand-chose à dire sur le sujet, sauf que je pense qu'il faudrait l'enseigner dans les écoles car au moins la moitié d'entre nous n'en avons même jamais entendu parler. Nous ne pouvons protéger nos droits si nous ne connaissons pas nos droits.

Je n'ai lu que les articles 12 à 16, mais je ne suis pas d'accord avec le paragraphe 1 de l'article 12. Il dit que nous sommes libres d'exprimer nos opinions ou libres de nous exprimer nous-mêmes, mais qu'il faut tenir compte de l'âge et du degré de maturité. Je ne suis pas tellement d'accord avec cela car, quel que soit votre âge ou votre degré de maturité, c'est toujours une opinion correspondant à cet âge ou à ce degré de maturité. Il n'y a pas lieu de discriminer comme cela. Une opinion est une opinion, et je pense qu'elles devraient toutes être considérées comme égales.

C'est tout ce que j'ai à dire. Je n'ai pas un grand discours.

La présidente : Très bien, c'est une déclaration liminaire. Je crois savoir que quatre personnes ont été inscrites sur la liste.

M. Possesom Paul : J'ai été amené ici par Villages internationaux d'enfants, ou VIE. En tant qu'Amérindien de la Première nation St. Mary, je suis venu prendre la parole. Diverses de ces lois disent qu'il faut faire connaître le langage et la spiritualité de l'enfant. Au début du siècle précédent et jusque dans les années 60, l'église et le gouvernement ont mis en place des écoles de jour pour Indiens et toute cette sorte de choses. De ce fait, d'après ces lois, je dis que le gouvernement, et ces gens qui protègent ces lois, doivent rétablir la langue autochtone et toutes les choses qui ont été volées à cause de toutes ces choses mises en place par le même gouvernement qui a mis cela en place. Il faut ramener la langue autochtone. C'est mon propre programme, pas celui de VIE. C'est mon propre but comme Amérindien vivant au Canada avec ces chartes et lois.

Mlle Joelle LaFargue : J'ai lu ces articles et d'après ce que je peux voir, beaucoup parlent de la liberté d'expression, de nos opinions, que les adultes doivent prendre au sérieux. Une chose que j'ai remarquée chez les adolescents de mon âge ou plus jeunes, ou même plus vieux, c'est que si vous leur demandez leur opinion, ils haussent les épaules et disent « Je ne sais pas ». Je trouve cela triste car je crois que chacun a droit à ses opinions et à les exprimer. Souvent, les jeunes n'ont pas d'opinions ou disent qu'ils n'ont pas d'opinions parce qu'ils pensent qu'elles ne comptent pas, parce qu'on ne les prendra pas au sérieux ou que lorsqu'ils s'expriment, cela ne change rien.

La difficulté c'est que, surtout pour les jeunes qui deviennent actifs dans des associations comme certains de mes camarades ici, ou même actifs au gouvernement et qui s'intéressent aux affaires politiques, ils trouvent que les gens sont souvent trop occupés pour les écouter ou que personne ne leur demande leur avis et que même si on leur demande, rien ne change. Pour amener les élèves

going on in Canada, they have to feel like they are being listened to, and that something they are doing has an effect on someone and something. They have to see results of what they are doing.

Ms. Emma Strople: I am also here with CISV. Under the Declaration of the Rights of the Child, children have the right to adequate nutrition, housing, recreation and medical services, but we know that this does not reflect reality in Canada. Often these rights are overlooked and neglected. Many people, including public officials, have publicly stated that they believe housing is a privilege extended to those who can afford it. Therefore, we feel that more emphasis needs to be placed on raising awareness of the Declaration of Human Rights and what it entails. It is especially important to educate youth about this document, preferably through the school system so that everyone has access to it.

The Chairman: Are there any other students who want to jump in with an opening statement? No? Then I think Senator Pearson may have some questions or comments.

Senator Pearson: Thank you for coming, all of you, and in the middle of exams and so on. It can be stressful. We try to make it as informal as possible, but we can only make it so informal because this all goes on the record. I liked what Emma and Joelle said about the fact that kids often do not speak up because they do not think they are listened to. You are now on a permanent record, so you are being listened to. I do not want to intimidate you in terms of answering questions.

I liked Possesom's point about the right to culture because that is in the convention; the right to culture and identity. If you all look at the convention, because there are some versions in which the language is not so formal, you might find it useful to work with, think about and share with your friends.

I am interested in your own idea about how you can participate more in the political process because the Convention on the Rights of the Child contains five major kinds of rights. There are the social, cultural and economic rights that Emma referred to; the questions of poverty, a right to an adequate level of life, and to housing and so on. Then, there are the cultural rights that Possesom spoke to, and also what we call civil and political rights. It is hard to figure out what the political rights of children are. When I say children, I mean everybody under the age of 18. I apologize for calling you children, but technically, that is the term.

Would anyone take on an answer to, how do you see getting more engaged in the life of the country in a political way? What would you like to see? Do you want the vote lower or whatever?

Ms. LaFargue: It would be interesting if politicians came, not to talk to classes to try to get them to vote for them, but to talk about how the political process works, about what type of things people in politics do, and maybe even more committees like this one to ask for children's opinions. That would make them feel like they are being listened to. They are being educated because that is

et les enfants à s'intéresser à ce qui se passe au Canada, ils doivent avoir l'impression d'être écoutés et que ce qu'ils font compte et fait une différence. Il faut qu'ils puissent voir les résultats de ce qu'ils font.

Mlle Emma Strople : Je suis également ici avec VIE. La Déclaration relative aux droits de l'enfant dit que les enfants ont droit à la nourriture, au logement, au jeu, aux soins médicaux, mais nous savons que cela ne reflète pas la réalité au Canada. Souvent, ces droits sont enfreints et négligés. Beaucoup de gens, y compris des responsables du gouvernement, ont dit publiquement que le logement est un privilège accordé à ceux qui en ont les moyens. Aussi, nous pensons qu'il faut mieux faire connaître la Déclaration des droits de l'homme et ce qu'elle suppose. Il est particulièrement important de faire connaître ce document aux jeunes, de préférence dans le système scolaire, pour que tout le monde y ait accès.

La présidente : D'autres étudiants souhaitent-ils intervenir avec une déclaration liminaire? Non? Alors je crois que le sénateur Pearson a quelques questions ou commentaires.

Le sénateur Pearson : Merci d'être venus, vous tous, au milieu de vos examens, et cetera. Cela peut être stressant. Nous essayons de détendre l'atmosphère autant que possible, mais nous sommes limités car tout ce qui est dit ici doit être consigné. J'ai apprécié ce qu'Emma et Joelle ont dit, le fait que les jeunes souvent ne s'expriment pas parce qu'ils ne pensent pas qu'on les écoute. Vous êtes ici enregistrés pour un procès-verbal permanent, et donc vous êtes écoutés. Je ne veux pas vous intimider en vous obligeant à répondre à des questions.

J'ai aimé la remarque de Possesom concernant le droit à la culture, car il est reconnu dans la convention : le droit à la culture et à l'identité. Si vous lisez tous la convention, car il y a des versions rédigées en langage plus simple, vous trouverez cela utile, vous pourrez y réfléchir et en parler avec vos amis.

Je suis intéressée par votre idée d'une plus grande participation des jeunes à la vie politique car la Convention relative aux droits de l'enfant contient cinq grandes catégories de droits. Il y a les droits sociaux, culturels et économiques dont a parlé Emma, c'est-à-dire les problèmes de pauvreté, le droit à un niveau de vie adéquat et au logement, et cetera. Ensuite, il y a les droits culturels qu'a évoqués Possesom, et aussi ce que nous appelons les droits civils et politiques. Il est difficile de voir quels sont les droits politiques des enfants. Lorsque je dis enfants, j'entends tous ceux qui ont moins de 18 ans. Excusez-moi de vous appeler des enfants, mais techniquement, c'est le bon terme.

Est-ce que l'un ou l'autre d'entre vous aimerait répondre sur la façon de vous engager plus, sur le plan politique, dans la vie du pays? Que souhaitez-vous? Pensez-vous qu'il faudrait abaisser l'âge du vote ou quelque chose du genre?

Mlle LaFargue : Il serait intéressant que les politiciens viennent dans les écoles, non pas pour essayer d'obtenir des voix pour eux, mais d'expliquer le processus politique, les genres de choses que font les politiciens, et peut-être avoir davantage de comités comme celui-ci pour recueillir les opinions des enfants. Alors, ils se sentiraient écoutés. Ils seraient ainsi plus instruits car c'est la

the best way to take advantage and actually do things, if you have the knowledge you need to make the right decisions and say your opinions.

The Chairman: Are you saying that you have not had any politicians or senators come to your schools?

Second, is this the first time you have learned about the Convention on the Rights of the Child, or were you aware of it? Perhaps you did not know what was in it, but you knew there was such a thing as an international Convention on the Rights of the Child?

Mr. Ryan Bresson: I remember in Grade 7, we dabbled in it. We went over it, and that was basically it. I think maybe even a week would be enough because you do not want to beat it to death.

As for politicians coming in, Mr. Peters got our MLA, T.J. Burke, to come in and it was pretty interesting. He went over how the whole process works. He was not campaigning or anything. He told us how it works and a few stories and stuff. It was pretty interesting.

It should be part of the curriculum because you cannot protect your rights if you do not know them.

Ms. Katie Cook: For me, I know my rights. Ever since you were young, you know your basic rights, like freedom of speech and freedom of expression. However, as you start to get older, especially in high school, you start to have deeper thoughts. I do not really know what I mean by that, but you try to express them in classes like political science and stuff. You get to express them. You have a great time. You feel like your views are taken into consideration, but on a broader view, you do not feel like they are. You know what your rights are.

As far as knowing about the convention, I do not necessarily know that I have heard of that exact document, but we know we have those rights, especially as children. At least I do. However, it is hard exercising them and getting them to be heard.

Ms. Jessica Richards: I only learned about politics when I took courses that involved politics, like law and political science, for example. If you take regular courses you, do not learn much about your rights and stuff. You learn what it is, based on what the curriculum is for those classes. I think it is important that it is shown more in other courses because most people will not take political science, for example, because they say it might be boring and all that stuff, so they are turned off from that path. It should be placed more randomly, it has to be more of an informal setting and maybe get the school involved. Like Joelle said, there should be presentations on politicians and stuff, not campaigning for their party, but more, "This is what politics does and this is how it ensures your rights," and stuff like that.

Mr. Bresson: You could even have maybe a political section in say Grade 6 social studies or something, just to get kids thinking about it. The only way I knew I liked politics is that I was

meilleure façon de faire des choses, si vous avez les connaissances, vous pouvez prendre les bonnes décisions et exprimer des opinions.

La présidente : Dites-vous que vous n'avez jamais vu de politiciens ou de sénateurs dans vos écoles?

Deuxièmement, est-ce que c'est la première fois que vous entendez parler de la Convention relative aux droits de l'enfant, ou bien la connaissiez-vous déjà? Peut-être n'en connaissiez-vous pas le contenu, mais vous saviez qu'il existe une chose comme la Convention internationale relative aux droits de l'enfant?

M. Ryan Bresson : Je me souviens que l'on en a vaguement parlé en 7^e année. On l'a très vite parcourue, et c'était tout. Je crois qu'il suffirait même d'une semaine car il ne faut pas non plus exagérer.

Pour ce qui est des visites de politiciens, M. Peters a réussi à faire venir notre député provincial, T.J. Burke, et c'était assez intéressant. Il a expliqué tout le fonctionnement du processus. Il ne faisait pas campagne ni rien. Il nous a expliqué comment marchaient les choses et a raconté quelques histoires. C'était assez intéressant.

Cela devrait être inscrit à notre programme car on ne peut pas protéger ses droits si on ne les connaît pas.

Mlle Katie Cook : Moi, je connais mes droits. Même si vous êtes jeunes, vous savez que vous avez des droits de base, comme la liberté de parole et la liberté d'expression. Cependant, quand on grandit, surtout à l'école secondaire, on commence à avoir des idées plus profondes. Je ne sais pas vraiment ce que j'entends par là, mais vous essayez des les exprimer dans des classes comme celles de sciences politiques et autres. Vous pouvez exprimer vos idées et c'est stimulant. Vous avez l'impression que vos opinions sont prises en considération, mais sur une échelle plus large, ce n'est pas vrai. Vous savez quels sont vos droits.

Pour ce qui est de connaître la convention, je n'ai pas exactement entendu parler du document précis, mais nous savons que nous avons ces droits, surtout en tant qu'enfants. Du moins, moi je sais. Cependant, il est difficile de les exercer et de se faire entendre.

Mlle Jessica Richards : Je n'ai entendu parler de politique que lorsque j'ai suivi des cours de politique, comme de droit et de sciences politiques, par exemple. Si vous suivez les cours réguliers, vous n'apprenez pas grand-chose sur vos droits et ces choses-là. Tout dépend du programme de la classe que vous suivez. Il est important qu'on en parle davantage dans les autres cours, car la plupart ne prennent pas des cours de sciences politiques, par exemple, parce qu'ils trouvent cela ennuyeux et tout ça, et donc ils sont rebutés. Il faudrait enseigner ça un peu plus au hasard, dans un cadre plus informel et peut-être que l'école fasse plus. Comme Joelle l'a dit, il faudrait des présentations de politiciens et tout ça, pas pour faire compagnie mais plutôt pour expliquer la vie politique et comment elle contribue à vos droits, ce genre de choses.

M. Bresson : Vous pourrez peut-être même avoir déjà un élément politique, mettons, dans les études sociales de 6^e année ou quelque chose, pour que les enfants commencent à réfléchir. La

interested in it, and I watched the news, speeches, the House of Commons and stuff like that. However, it was all maps and stuff. Social studies was the same course for probably three or four years, and maybe you can go through and if you really want, you can get kids to open their minds by giving them different things to talk about and learn about. Social studies, to me, is a broad topic, and all we learned about was geography and maps for four years.

Ms. Richards: I think the most important thing, though, would be to make the younger children understand what it is exactly. For example, Ryan said that he watched the news and stuff and that is how he became informed about it. However, a lot of children do not understand what it is; the issues that are going on in the news and stuff. If you put it in a context where they can understand what is being said, then they might become more interested at an early age, so they could become more informed that way.

Mr. Matt Cavanaugh: I do not know about other schools throughout the province, but I have a friend in Woodstock in Grade 8. Her teacher actually teaches the class about politics. It is not part of the curriculum, but a lot of times they will have days for crosswords or whatever, and the teacher just skips out on that and goes into teaching stuff like politics. It is not a social studies class, and they have debates and stuff like that. The entire class gets involved and they debate it out during the class. I know like sometimes in some places, in some situations, it is getting better. People are more informed, but I know that through my schooling, through my education, I did not get involved in politics until last year. I would have loved to have gotten it in Grade 8. I think it should be taught more in the curriculum than it is.

Ms. Cook: I think the information about it is limited to school. When you do talk about it and when you do have these debates, your thoughts and your views are taken into account in school. It does not go beyond that. There is no way outside of school to show your opinion on any type of deal, like politics or anything. There is no place for you to say what you think about this, especially since you do not vote until you are 18. It is fine for political science to have a debate about your rights or about anything and you say your thoughts, but outside of that, there is no real outlet for anything.

Mr. Matt Long: As long as we are on this topic, I wrote down a little thing. I remember Grade 3. Joelle, you were in my class. I do not know if you remember this, but Mrs. Besner was our teacher's name, if that helps. There was a provincial election going on between the Liberals, the PC and NDP, and she went over all the people running and stuff. I did not pay attention much because it was political stuff and I did not really understand it because I was eight years old. However, once I went outside and stuff, I would see signs going down the highway and I would say, "Mrs. Besner talked about him." I would see "Frank McKenna" signs and my mom would be talking about him. Then, I would go into McDonald's at 10 a.m. and catch the random seniors talking

seule façon dont j'ai su que j'aimais la politique, c'est que je m'y intéressais et je suivais les nouvelles, des discours, la Chambre des communes, ce genre de choses. Cependant, c'était que des cartes et des choses comme ça. Les études sociales, c'était le même cours pendant trois ou quatre ans, et peut-être si on essayait vraiment, on pourrait ouvrir l'esprit des jeunes en leur donnant des choses différentes à discuter et à apprendre. Les études sociales pour moi, c'est un vaste sujet, mais tout ce qu'on nous a appris, c'était la géographie et des cartes pendant quatre ans.

Mlle Richards : Mais le plus important serait de faire comprendre aux jeunes enfants de quoi il s'agit exactement. Par exemple, Ryan a dit qu'il regardait les nouvelles et ces choses-là et c'est comme ça qu'il a été informé. Mais beaucoup d'enfants ne comprennent pas ce qui se passe dans les actualités, tout ça. Si vous expliquez cela dans un contexte où ils peuvent comprendre ce qui est dit, alors ils vont s'intéresser davantage plus tôt, et ils deviendront mieux informés.

M. Matt Cavanaugh : Je ne sais pas pour les autres écoles de la province, mais j'ai un ami à Woodstock en 8^e année. Son professeur enseigne un peu de politique dans sa classe. Cela ne fait pas partie du programme, mais souvent ils ont des heures réservées aux mots croisés, ce genre de choses et le professeur utilise ces périodes pour enseigner des choses comme la politique. Ce n'est pas une classe d'études sociales, ils ont des débats et ce genre de choses. Toute la classe s'y met et débat d'un sujet. Je sais que dans certains endroits, certaines situations, cela s'améliore. Les gens deviennent mieux informés, mais je sais que pendant ma scolarité je n'ai commencé à m'intéresser à la politique que l'an dernier. J'aurais adoré avoir des cours là-dessus en 8^e année. Je pense qu'il faudrait enseigner plus la politique dans les programmes scolaires.

Mlle Cook : L'information que l'on a à ce sujet à l'école est limitée. Quand on en parle et quand on organise ces débats, on écoute vos opinions et vos pensées dans l'école. Mais cela ne va pas plus loin. Il n'y a aucune façon en dehors de l'école d'exprimer ses opinions sur quoi que ce soit, comme la politique ou n'importe quoi d'autre. Il n'y a pas un endroit où vous pouvez dire ce que vous pensez, surtout que vous ne votez pas avant 18 ans. C'est bien joli d'avoir un débat en cours de sciences politiques sur vos droits et tout le reste et de dire vos opinions, mais en dehors, il n'y a pas vraiment de place pour cela.

M. Matt Long : Pendant que nous en sommes sur le sujet, j'ai noté une petite chose. Je me souviens de la 3^e année. Joelle, tu étais dans ma classe. Je ne sais pas si tu t'en souviens, mais Mme Besner était notre enseignante, si cela t'aide à te souvenir. Il y avait une élection provinciale en train entre les Libéraux, les Conservateurs et le NPD, et elle a passé en revue tous les candidats et tout ça. Je n'ai pas fait très attention parce que c'était des choses politiques et je ne comprenais pas réellement, car j'avais huit ans. Mais, lorsque je sortais de l'école, je voyais des affiches et des panneaux, et je disais : « Mme Besner a parlé de lui ». Je voyais des affiches « Frank McKenna » et ma maman me parlait de lui. Ensuite, si je passais chez McDonald's à 10 h du

about it, too. If you introduce it at an early age and then they get some more sources outside, then it is easier. You are cruising from there.

Mr. Bresson: What Matt was saying about debates, I do not know how deep a conversation you would have in Grade 8 through a debate, but I like the whole idea of kids learning how to have a structured debate at that age. Even in Grade 12 sometimes it gets to be a free-for-all.

Social studies is a broad topic, and it was not anywhere near broad enough. That is a great idea, to put different sections in it because I think, for the most part, teachers get a basic outline and then they go from there. I think it should be more structured because you should have debates at that age. My first debate in school was probably in high school. I think if people are exposed to it at a younger age, they will be better off because they will learn how to debate, and how to make new opinions from new information. Debating, to me, feeds your brain because you get other people's opinions and you can process that and make a new opinion. Sometimes when you first do that when you are older, you will be more set in your ways and you will be like, "No, no, no, you are wrong, I am right." I know people in my class, they might think that of me.

The Chairman: Now that you are older, do you think when you talk about politics and political science that the subject matter that politicians deal with affects your lives? Are there issues that affect you, whether it is crime, drugs or the way poverty is dealt with, or do you see it as something for adults up there? In other words, have you made the connection to your own lives?

Ms. Strople: This goes back to what we were discussing earlier about there not being an outlet for political beliefs or discussion. CISV is a youth-based organization. We get together once a month and talk about issues like human rights, international relations and politics. It is a great chance for young people to talk to each other, share ideas and talk about the different things that they have heard in the news, from their parents or from their teachers. That makes a really big difference.

In terms of politics, what happens with the politicians and whether it relates to us directly, it does. Whether we know it or not and whether it will affect us today or tomorrow, it will affect us later on, it will affect people around us, and it shapes the community that we live in. I think it is important, no matter what.

Ms. LaFargue: She took most of what I was going to say. When I heard about your organization, the only problem is I do not believe I have ever heard of it before. No offence, but that is part of the problem. We do not hear about those types of organizations. The only organization I was ever in that would be similar to that was something called Concerned Youth for Development, CYD, that talked about how to develop the Third World. They had, I believe, donated money to a particular school in Ecuador or El Salvador, and these people really

matin, il y avait là des personnes âgées qui en parlaient aussi. Si vous commencez à en parler à un jeune âge et qu'ensuite ils ont d'autres sources à l'extérieur, c'est plus facile. Ça marche tout seul.

M. Bresson : Quand Matt parlait des débats, je ne sais pas si on peut avoir un échange très approfondi en 8^e année, dans un débat, mais j'aime toute l'idée que les jeunes apprennent à avoir un débat structuré à cet âge-là. Même en 12^e année, parfois, tout le monde parle en même temps.

Les études sociales sont un vaste sujet et on ne nous a pas appris suffisamment dans cette matière. C'est une excellente idée d'y intégrer différents éléments car je crois que l'on donne seulement un vague programme aux enseignants et ils improvisent ensuite. Je pense qu'il faudrait mieux structurer, parce qu'il faudrait avoir des débats à cet âge. Mon premier débat à l'école, c'était probablement déjà le secondaire. Mais si on y était exposé à un âge plus jeune, on apprendrait à débattre, à former de nouvelles opinions à partir de nouvelles informations. Pour moi, le débat alimente le cerveau parce que vous entendez les opinions d'autres et vous pouvez à partir de là former une opinion nouvelle. Si vous commencez seulement à faire cela lorsque vous êtes plus âgé, vous aurez déjà des idées plus arrêtées et vous direz davantage : « Non, non, non, tu as tort, c'est moi qui ai raison ». Je connais des gens dans ma classe qui pensent peut-être cela de moi.

La présidente : Maintenant que vous êtes plus âgés, pensez-vous, lorsque vous parlez de politique et de sciences politiques, que ce que font les politiciens influence votre vie? Est-ce qu'il y a des enjeux qui vous concernent, qu'il s'agisse de criminalité, de drogue ou de lutte contre la pauvreté, ou est-ce que cela ne concerne que les adultes? Autrement dit, est-ce que vous faites un lien avec votre propre vie?

Mlle Strople : Cela nous ramène à ce que nous disions plus tôt sur l'absence d'un canal pour les croyances politiques ou la discussion. VIE est une organisation de jeunes. Nous nous réunissons une fois par mois et parlons de sujets comme les droits de la personne, les relations internationales et la politique. C'est une excellente occasion pour les jeunes de discuter, d'échanger des idées et parler de différentes choses qu'ils entendent dans les nouvelles, les conversations avec leurs parents ou leurs enseignants. Cela fait une très grosse différence.

Est-ce que ce qui se passe en politique nous concerne directement? Oui. Que nous le sachions ou non, que cela nous touche aujourd'hui ou demain, cela nous touchera plus tard, cela touchera les gens autour de nous et façonne la société dans laquelle nous vivons. Je pense que c'est important de toute façon.

Mlle LaFargue : Elle m'a enlevé les mots de la bouche. Lorsqu'on m'a parlé de votre organisation, le seul problème c'est que je n'en avais jamais entendu parler auparavant. Sans vouloir vous offenser, cela fait partie du problème. On ne nous parle pas de ce genre d'organisation. La seule que je connaisse, et qui est similaire, s'appelait Concerned Youth for Development, CYD, et parlait du développement du tiers-monde. Je crois qu'ils avaient fait un don à une certaine école en Équateur ou au Salvador et ces gens dépendaient réellement de cet argent. Le problème, c'est que

depended on the money. The problem was, when I was in this group, I was in Grade 9 and everyone else was in Grade 12, and no one was looking for other members to join up. People might not know about those organizations and that information needs to get out more.

What you said about politics not affecting us or we do not feel like it affects us, and what she said, you know it does, ultimately. Anything that happens in Parliament, a decision that is made, will eventually affect us. The problem is, we do not know how. Maybe if there was a way to be able to see, "They have made some sort of decision on this bill that we do not know anything about, or what that does." Maybe if we had more education about what this bill will actually mean to everyone, in a language that is not formal but that we could actually understand: "This will affect you probably in these ways. So what is your opinion on it?" We need to be more informed about those types of things to figure out how it is going to affect us.

Ms. Erin Bowlen: I was raised in a political family. My family was very involved in politics, and it has worked with me because I am very interested, and I like getting involved in politics. I think we need to attract the younger children to get involved in politics.

I was thinking back to a story I read in *Reader's Digest* about a child in Ontario back in the 1990s. His teacher told him about things like poverty that affect politics, and how in Africa they needed wells to be built so they could have clean water. He lobbied his class to raise money for wells, and it became a really big thing. I think it is important to attract the youth to get involved in politics. We can make a difference because things like poverty do affect us. Even if we are not helping people in Africa, we can still help the people in our own city, and so I think it is important to attract the youth.

Ms. Cook: I was going to say something about what Erin said. Erin was talking about how — I cannot even remember. I had something so good to say, too.

Senator Pearson: Maybe if I could make a point, it might spur Katie on.

I think all of you are saying in some ways that there needs to be some structured way in which the opinions of young people can be sought and actually heard, in terms of government legislation and so on.

When we talked this morning with the ombudsman, he talked about the need for a child and youth advocate in New Brunswick, and that there has been legislation to establish that, but it has not come into being yet. Maybe there is still a chance to have some effect on how that office might be set up. I think that maybe he or she, whoever becomes the child advocate, should have what we call a statutory obligation, which means it is in the law, to listen to young people. That might be a way of getting your opinions through, at least as it affects New Brunswick. Would that be a good idea? I throw that out to you. Some of you have to take that on and perhaps go and talk, or at least send a letter, to the

lorsque j'ai participé avec ce groupe, j'étais en 9^e année et tous les autres étaient en 12^e année, et personne ne cherchait à recruter d'autres membres. Les gens ne connaissent pas suffisamment ces organisations et il faut mieux disséminer l'information.

En ce qui concerne ce que vous avez dit, que la politique ne nous concerne pas ou que nous avons l'impression qu'elle ne nous concerne pas, et ce qu'elle a répondu, je pense que oui, en fin de compte. Tout ce qui se passe au Parlement, toutes les décisions prises, finissent par nous affecter. Le problème, c'est que nous ne le savons pas. Peut-être s'il y avait moyen de voir : « Ils ont pris une sorte de décision sur ce projet de loi dont nous ne savons rien, et voilà les résultats ». Si nous en savions plus sur l'effet réel de ce projet sur tout le monde, dans un langage pas trop formel et que nous puissions comprendre : voilà quels vont probablement être les effets sur vous. Qu'est-ce que vous en pensez? » Nous avons besoin de plus d'information sur cette sorte de chose pour savoir quelles vont être les conséquences pour nous.

Mlle Erin Bowlen : J'ai été élevée dans une famille politique. Ma famille s'intéressait beaucoup à la politique et cela a déteint sur moi car je suis très intéressée et j'aime m'impliquer dans la politique. Je pense que nous devons attirer les plus jeunes pour qu'ils s'impliquent dans la politique.

Je songeais à une histoire que j'ai lue dans le *Reader's Digest* concernant un enfant ontarien dans les années 90. Son professeur lui a parlé de choses qui concernent la politique, comme la pauvreté, le fait qu'en Afrique il faut creuser des puits pour qu'ils aient de l'eau propre. Il a fait une campagne dans sa classe pour lever des fonds pour les puits et cela a fait boule de neige. Je pense qu'il est important d'attirer les jeunes dans la politique. Nous pouvons faire une différence car des choses comme la pauvreté nous concernent. Même si nous n'aidons pas les gens en Afrique, nous pouvons toujours les aider chez nous, dans notre ville, et il est donc important d'attirer les jeunes.

Mlle Cook : J'allais dire quelque chose sur ce qu'Erin a dit. Erin parlait de — je ne me souviens plus. C'est dommage, parce que j'avais quelque chose d'intéressant à dire.

Le sénateur Pearson : Si je puis faire une remarque, cela ravivra peut-être le souvenir de Katie.

Je crois que vous tous dites de différentes façons qu'il faut une façon plus structurée de rechercher et d'écouter les opinions des jeunes, vis-à-vis de la législation gouvernementale, et cetera.

En parlant ce matin avec l'ombudsman, il a fait état de la nécessité d'un Défenseur de l'enfance et de la jeunesse au Nouveau-Brunswick et qu'une loi a été adoptée en ce sens mais qui n'a pas encore pris effet. Peut-être y a-t-il toujours une possibilité d'influencer la mise sur pied de ce bureau. Peut-être il ou elle, selon qui sera nommé Défenseur de l'enfance, devrait avoir ce que nous appelons une obligation statutaire, c'est-à-dire inscrite dans la loi, d'écouter les jeunes. Ce pourrait être une façon de transmettre vos opinions, du moins à l'échelle du Nouveau-Brunswick. Est-ce que se serait une bonne idée? Je vous soumets cela. Certains d'entre vous devraient s'emparer de cela et

ombudsman, or send a letter to your member of the legislative assembly to suggest that it should be there, that you are being consulted.

I think you are right that most legislation will affect you one way or another, but some of it affects you specifically, particularly in the province.

I think Katie now remembers what she was going to say. The pause helped.

Ms. Cook: Yes, it came back to me. I think sometimes we are underestimated on how much we can do. When you look at our high school, for instance, Leo Hayes, the productions that we put on such as *Renaissance*, *The Lion King* and things like our Safe Grad fund where we raise unbelievable amounts of money, if people could tap into that, we would support anything.

We have had debates in political science, some heated ones, about international aid and stuff like that. We have a lot of views on them coming from what we have done in high school to raise all this money, to raise things for what we want. I think people underestimate us on what we can actually get up and do when we want to do it. For prom, we would pretty much raise any amount of money. I think if adults could work together with us, a lot more could be done if they would realize our potential. We just need a little push, I think.

Mr. Paul: I do not want to sound overzealous about my culture, but that is my personal agenda. Along the lines of organizations, I believe that an organization should be set forth by something like this; how we have this meeting with senators. This should be done monthly or something be put into place for youth by this committee, but not everyday youth, but someone who knows not from the top grade students, not just your students that are applying in this, not this or that. Do not get me wrong. That is awesome that you guys are in political classes and stuff, but personally, I know this stuff by growing up around my First Nations, where I know that if this person is elected, my grandfather's logging rights are gone, or something like that.

I am going all over the place with this. Along the lines of the organization, I believe that there should be someone who should sit down with youth and listen to them and understand what ideas are put into place. Thanks.

The Chairman: Senator Poy, you had an intervention.

Senator Poy: After listening so far to all of you, and listening to the four youth yesterday in St. John's, you have all said first, most of you do not know anything about the convention. Some of you might have heard of it, but you do not know the content, and what your rights are. Katie was saying you do know, but it is not the effect that you experience, right? You know the words.

peut-être aller parler, ou du moins envoyer une lettre, à l'ombudsman, ou envoyer une lettre à votre député provincial pour demander d'être consulté.

Je crois que vous avez raison de dire que la plupart des lois vont vous toucher d'une manière ou d'une autre, mais certaines vous concernent plus précisément, particulièrement les lois provinciales.

Je crois que Katie se souvient maintenant de ce qu'elle allait dire. La pause a aidé.

Mlle Cook : Oui, cela m'est revenu. Je pense que, parfois, on sous-estime ce que nous pouvons faire. Si vous regardez notre école secondaire, par exemple, l'école Leo Hayes, les pièces que nous avons créées, telles que *Renaissance*, *The Lion King*, et des choses telles que notre fonds Safe Grad pour lequel nous levons des sommes d'argent incroyables, si l'on voulait mettre à contribution cette énergie, nous pourrions aider beaucoup.

Nous avons eu des débats en classe de sciences politiques, parfois très chauds, sur l'aide internationale et cette sorte de chose. Nous avons beaucoup d'opinions à ce sujet, suite à ce que nous avons fait à l'école pour lever tous ces fonds, pour des choses que nous voulons. Je crois que les gens sous-estiment ce que nous pouvons faire lorsque nous nous y mettons vraiment. Pour la soirée de graduation, il n'y a pas de limite au montant d'argent que nous pouvons lever. Je pense que si les adultes pouvaient collaborer avec nous, on pourrait faire beaucoup plus s'ils réalisaient notre potentiel. Parfois il nous suffit d'un petit coup de pouce, je crois.

M. Paul : Sans vouloir vanter ma culture, mais c'est là mon programme personnel. Pour ce qui est des organisations, je crois qu'il faudrait une organisation pour faire quelque chose de similaire à cette réunion que nous avons avec les sénateurs. Ce devrait être fait tous les mois, et il faudrait mettre quelque chose en place pour les jeunes par ce comité, mais sans limiter seulement à ceux qui ont les meilleures notes ou qui suivent tel ou tel cours plutôt que tel autre. Comprenez-moi bien. C'est très bien que vous autres suiviez des cours de sciences politiques et tout ça, mais personnellement, moi je connais tout ça simplement parce que j'ai grandi dans ma Première nation, où je sais que si telle personne est élue, mon grand-père va perdre ses droits de coupe, ou quelque chose du genre.

Je me disperse un peu partout. Quand on parle d'organisation, je crois qu'il faudrait quelqu'un pour s'asseoir avec les jeunes et les écouter et comprendre les idées mises en place. Merci.

La présidente : Sénateur Poy, vous vouliez intervenir.

Le sénateur Poy : Vous ayant écouté tous, et ayant écouté les quatre jeunes hier à St. John's, vous avez tous dit, premièrement, que la plupart d'entre vous ne savez pas grand-chose sur la convention. Certains en ont peut-être entendu parler, mais vous ne connaissez pas le contenu ni quels sont vos droits. Katie dit que vous le savez, mais cela ne reflète pas votre expérience, n'est-ce pas? Vous connaissez les mots.

As Ryan said, we need to listen, not just at a certain age and above; we need to listen at any age. I would say, as a mother, I did that at any age, and I have always been careful to show respect, even when my children were small. It was always the respect and listening that is important.

One youth yesterday suggested that voting age should be lowered to 16. I have been thinking about it, and I think from everything that all of you have said, it makes a lot of sense. It means that the moment you get into high school, you have to learn the political system; you have to know what is going on in the country.

As Katie said, you have all been underestimated. You have a lot of capabilities, and from listening to all of you, it makes sense. It makes sense that you develop your political capabilities before you graduate from high school and go to university because it becomes a different agenda. You have other worries that you want to take care of in your lives. I want to hear your opinions about lowering the voting age. Do you want to start?

Mr. Bresson: To get back to the first thing I said about whether we care if it affects us, it was a long time ago, but some adults do not feel that it affects them. Some adults do not think that politics affects them. That is why they do not vote and that is why if we instil it in the kids, when they grow up they will care a lot more and they will get out and vote.

As far as lowering the voting age, I am 18 now, so I do not care.

Senator Poy: When you were 16 —

Mr. Bresson: Yes, I would have loved to vote when I was 16, but I think you have to teach kids about politics so that way, when they vote, they care. They do not just go vote, like, “Hey, this guy has a cool mustache. Vote for him.” If you lower the voting age, you should put more in the curriculum about our politics because that way people know. They are not just voting out of ignorance. They know what is going on, and they can actually make a valid vote.

Senator Poy: My point is that when you lower the voting age, it makes it necessary to have that taught at school.

Mr. Bresson: Yes.

Senator Poy: You should be taught earlier then.

Mr. Bresson: Yes, definitely.

Senator Poy: If necessary, yes.

Mr. Bresson: If you do that, I think it should go hand in hand.

Senator Poy: Absolutely.

Mr. Bresson: Yes, you put it in because that way, you will not get 6,000 16-year-old votes for the Green Party because they say they want no homework or something.

Senator Poy: Adults vote that way, too.

Comme Ryan l’a dit, nous devons écouter, et pas seulement ceux d’un certain âge et au-dessus, il faut écouter tous les âges. Je dirais que, comme mère, je faisais cela à tous les âges et j’ai toujours pris soin de montrer du respect, même lorsque mes enfants étaient petits. Le respect et l’écoute ont toujours été importants.

Un jeune a dit hier qu’il faudrait abaisser l’âge du vote à 16 ans. J’y ai réfléchi et vu tout ce que vous tous avez dit, cela me paraît être le bon sens. Cela signifie que dès l’instant où vous arrivez à l’école secondaire, vous serez obligé d’apprendre le système politique, vous serez obligé de savoir ce qui se passe dans le pays.

Comme Katie l’a dit, on vous a tous sous-estimés. Vous avez beaucoup de capacité et lorsqu’on vous écoute, cela paraît être le bon sens. Il est bon que vous développiez vos capacités politiques avant de quitter l’école secondaire et d’aller à l’université, car alors vos buts changent. Vous avez d’autres inquiétudes et vous aspirez à d’autres choses dans votre vie. J’aimerais entendre vos opinions sur la baisse de l’âge du vote. Qui veut commencer?

M. Bresson : Pour revenir à la première chose que j’ai dite, à savoir si nous pensons être concernés, c’était il y a longtemps, mais certains adultes ne pensent toujours pas que cela les concerne. Certains adultes ne pensent pas que la politique les concerne. C’est pourquoi ils ne votent pas et c’est pourquoi, si nous inculquons cela aux enfants, lorsqu’ils grandiront, ils s’intéresseront beaucoup plus et iront voter.

Pour ce qui est de l’abaissement de l’âge du vote, j’ai 18 maintenant, et peu m’importe.

Le sénateur Poy : Et lorsque vous aviez 16 ans ...

M. Bresson : Oui, j’aurais adoré voter lorsque j’avais 16 ans, mais je pense qu’il faut enseigner aux jeunes la vie politique pour que, lorsqu’ils votent, ils sachent ce qu’ils font. Il ne faudrait pas qu’ils aillent juste voter en disant : « Eh, ce gars-là a une belle moustache, votez pour lui ». Si vous abaissez l’âge du vote, il faudrait mettre davantage de politique dans les programmes pour que les gens sachent ce qui se passe, qu’ils ne votent pas dans l’ignorance mais puissent faire un vote valide.

Le sénateur Poy : Justement, si l’on abaisse l’âge du vote, cela oblige à enseigner cela à l’école.

M. Bresson : Oui.

Le sénateur Poy : Il faudrait donc vous enseigner cela plus tôt.

M. Bresson : Oui, absolument.

Le sénateur Poy : Oui, si nécessaire.

M. Bresson : Si vous faites cela, les deux devraient aller de pair.

Le sénateur Poy : Absolument.

M. Bresson : Oui, il faut le faire, pour ne pas avoir 6 000 jeunes de 16 ans qui votent pour le Parti vert parce qu’ils ne veulent pas faire de devoirs ou quelque chose du genre.

Le sénateur Poy : Les adultes votent de cette façon-là aussi.

Mr. Bresson: Yes, I know, but some adults do not feel that politics affects them, so they throw their vote away on something, or spoil their ballot.

Senator Poy: I know.

Ms. Cook: Matt and I talked before we started about lowering the voting age, and I am all for it. I have been ready to vote forever. I do not turn 18 for about a month from yesterday. I was sitting there praying that they would not lose that confidence vote and they would wait until I could vote. I agree, though, and I think it is good that it makes it necessary for us to learn earlier because you definitely have to walk before you can run. Lowering the voting age to 16 would be awesome. It forces them to learn at Grade 8 and Grade 9. Teach students what is going on in our system. I did not even know how our system works, how a bill becomes a law or anything like that, until Grade 9 or 10, or even until I took law class last year. Some things definitely need to be taught earlier, and I agree with lowering the voting age.

Mr. Bresson: That is why social studies is such a wasted class. You learn maps, the ten provinces and three territories.

The Chairman: I will have to start defending some of those teachers because I certainly did not learn about geography. That was my complaint. I had everything else.

Ms. Bowlen: I agree with both Ryan and Katie. At 16, I felt I was ready to vote, along with many of my friends, and I felt we were old enough. I knew what was going on in the political scene. I think it should be lowered because we are ready, I think. We have a lot to say and we are not heard a lot. I think this is the one way we would be heard, if we were able to vote at 16. I think it is a good idea.

Senator Oliver: You are the exception because you come from a political family.

Ms. Bowlen: That is true. Yes, I definitely agree with having it in the curriculum.

Mr. Long: When Senator Poy brought up that point, the first thing that clicked into my head was yes, it should be. It is a great idea to be forced to learn about politics in schools, but I feel they should learn about local politics first because that is probably the most interesting thing; to know what happens around you first, and then the circle gets bigger and bigger. Start first with local politics, then go provincially, and then federally.

The Chairman: That is an interesting point about starting locally. We were taught — and I will not even tell you what year — that school politics, running for your student council, running for what affects you in school, was the first step to becoming politically active. I have not heard one of you mention school politics, student council, et cetera as being significant as a stepping stone. I leave that out as a question.

M. Bresson : Oui, je sais, mais certains adultes ne pensent pas que la politique les concerne, alors ils jettent leur vote pour ce genre de choses, ou déposent un bulletin nul.

Le sénateur Poy : Je sais.

Mlle Cook : Matt et moi avons parlé avant de démarrer de l'abaissement de l'âge du vote et je suis tout à fait pour. Je suis prête à voter depuis toujours. Je vais avoir 18 ans dans un mois. Ces derniers temps, je priais qu'il n'y ait pas de motion de censure et que les élections attendent jusqu'à ce que je puisse voter. Mais je suis d'accord, cela nous obligera à apprendre plus tôt, car il faut bien apprendre à marcher avant de courir. Baisser l'âge du vote à 16 ans serait excellent. Cela les forcerait à apprendre en 8^e et 9^e année. Enseignez aux élèves comment fonctionne notre système. Je ne savais même pas comment notre système fonctionne, comment sont adoptées les lois et ce genre de choses, jusqu'en 9^e ou 10^e année, ou même jusqu'à ce que je suive ce cours de droit l'an dernier. Il faut absolument enseigner certaines choses plus tôt et je suis pour abaisser l'âge du vote.

M. Bresson : C'est pourquoi le cours d'études sociales est un tel gaspillage. On apprend les cartes, les dix provinces et trois territoires.

La présidente : Il va falloir que je me mette à défendre certains de ces enseignants car moi, on ne m'apprenait pas la géographie. C'était mon reproche. J'avais tout le reste.

Mlle Bowlen : Je suis d'accord avec Ryan et Katie. À 16 ans, j'étais prête à voter, avec beaucoup de mes amis et nous pensions être assez âgés. Nous savions ce qui se passait en politique. Je pense qu'il faudrait baisser l'âge du vote parce que nous sommes prêts, je crois. Nous avons beaucoup à dire et on ne nous écoute pas beaucoup. Je pense que c'est une façon pour nous d'être entendus, si nous pouvions voter à 16 ans. Je pense que c'est une bonne idée.

Le sénateur Oliver : Vous êtes l'exception parce que vous venez d'une famille politique.

Mlle Bowlen : C'est vrai. Oui, mais je suis tout à fait pour inscrire cela au programme.

M. Long : Lorsque le sénateur Poy a soulevé ce point, la première chose qui m'est venue en tête c'était oui, ce serait bien. C'est une excellente idée d'être obligé d'apprendre la vie politique à l'école, mais il faudrait commencer par la vie politique locale car c'est probablement elle la plus intéressante : il faut savoir ce qui se passe autour de soi d'abord, puis ensuite on peut élargir le cercle de plus en plus. Commençons avec la politique locale, puis passons au niveau provincial puis au niveau fédéral.

La présidente : C'est un point intéressant, ce début local. On nous a appris — et je ne vous dirai même pas en quelle année c'était — que la politique scolaire, se présenter comme président du conseil des élèves, faire campagne sur ce qui vous concerne à l'école, était la première étape de l'activisme politique. Personne d'entre vous n'a encore mentionné la politique scolaire, le conseil des élèves, et cetera, comme une initiation importante. Je vous lance la question.

Ms. Richards: School politics does not affect me at all because our school presidents do not do much. At our school, it is all for show. They have a speech at the end of one year so they can run for the next year, and that is basically it. They hold this huge fanfare, "Hey, vote for me," but then they do not hold anything of significance to be like, "This is what I am going to do as co-president." It is, well you voted for me, "Hey, I am co-president."

As to Senator Poy's previous comment about lowering the voting age, I agree with everybody else. It is a good idea, but as Matt said, you have to start locally. You have to show how it affects them first because community politics is one of the most important things. If you know how things affect you and the area you live in, then you are more inclined to vote for something that affects you. As Matt said earlier, starting locally is the best way to get people involved in politics because it shows how it affects them the most.

Senator Oliver: I would like to say thank you to all the students who have made their presentations today. They are all interesting and they have opened my eyes to a lot of things that, as an adult, I have to start rethinking in relation to the rights of children.

One thing that concerns me, though, is that there are so many rights and there is so much to learn, there is so much to know. There are rights in relation to housing, there are rights in relation to education and there are rights in relation to the justice system. If you are stopped by the police, what are your rights? What can you do and what can you not do? There are rights in relation to the Charter of Rights and Freedoms, the Human Rights Act, and democratic rights, rights of freedom of speech and so on. There are so many of them.

When you personally feel that your rights have been denied or encroached upon here in New Brunswick, where do you go and how can you express it? Most of us today either live or die by our Blackberries or by the computer, so a logical way to be able to file a complaint is with your Blackberry, but to whom? My question to all of you is, in New Brunswick when you feel that your rights of free speech under the Charter of Rights and Freedom or the Human Rights Act have been infringed upon and denied, what is the best and most convenient way for you to file your complaint? Where and how?

Mr. Long: To be honest with you, I would ask Mr. Peters because the guy is like a human dictionary or something. If something like that ever happened to me, the first thing I would think of is that there is a place downtown called Service New Brunswick. I think they offer information, but that would be the first thing that would click in my head; call them or go downtown and ask them or something.

The Chairman: That is a good answer that you would go to your school, and then to a resource. What about your parents?

Mr. Long: They are not as smart as Mr. Peters.

Mlle Richards : La politique scolaire ne me touche pas du tout, car nos présidents ne font pas grand-chose. Dans notre école, c'est tout pour la frime. Ils font un discours à la fin de chaque année pour pouvoir se présenter l'année suivante et c'est à peu près tout. Ils font ce grand battage, disant « Votez pour moi », mais ensuite ils n'annoncent pas ce qu'ils vont faire comme coprésident. Tout ce qu'ils disent, c'est : vous avez voté pour moi, ça y est, je suis coprésident.

Pour ce qui est de la remarque du sénateur Poy sur l'abaissement de l'âge du vote, je suis d'accord avec tous les autres. C'est une bonne idée, mais comme Matt l'a dit, il faut commencer localement. Il faut montrer en quoi cela les concerne n'abord, parce que la politique locale est l'une des choses les plus importantes. Si vous savez comment les choses vous touchent directement et votre entourage, alors vous serez plus enclin à voter pour quelque chose qui vous concerne. Comme Matt l'a dit plus tôt, commencer localement est la meilleure façon d'amener les gens à la politique, car c'est là que l'on voit les résultats les plus directs.

Le sénateur Oliver : J'aimerais remercier tous les élèves qui sont venus aujourd'hui faire leur présentation. Toutes sont intéressantes et m'ont ouvert les yeux sur beaucoup de choses que moi, adulte, je dois commencer à repenser par rapport aux droits des enfants.

Mais une chose qui me préoccupe, c'est qu'il y a tellement de droits et tellement à apprendre, tellement à connaître. Il y a les droits par rapport au logement, les droits touchant l'éducation et les droits en rapport avec le système de justice. Si vous êtes interpellé par la police, quels sont vos droits? Que pouvez-vous faire et que ne pouvez-vous pas faire? Il y a des droits en rapport avec la Charte des droits et libertés, la Loi sur les droits de la personne et les droits démocratiques, les droits à la liberté de parole, et cetera. Il y en a tellement.

Lorsque vous estimez personnellement que vos droits ont été enfreints ici, au Nouveau-Brunswick, à qui vous adressez-vous et comment pouvez-vous plaindre? La plupart d'entre nous aujourd'hui ne pouvons plus nous passer de nos Blackberries ou de notre ordinateur, et donc une façon logique serait de pouvoir déposer une plainte sur votre Blackberry, mais à qui? La question que je vous pose à vous tous, ici au Nouveau-Brunswick, lorsque vous estimez que votre liberté de parole garantie par la Charte des droits et libertés ou par la Loi sur les droits de la personne a été enfreinte et violée, quelle est la façon la meilleure et la plus commode pour vous de déposer plainte? Où et comment?

M. Long : Pour vous parler franchement, je demanderais à M. Peters car ce type est comme un dictionnaire humain en quelque sorte. Si quelque chose comme cela m'arrivait, la première chose qui me viendrait à l'esprit, c'est un endroit au centre-ville appelé Service Nouveau-Brunswick. Je crois qu'ils offrent des renseignements, mais c'est la première chose qui me viendrait à l'esprit : les appeler, ou aller au centre-ville pour leur poser mes questions.

La présidente : C'est une bonne réponse : vous iriez à votre école, puis dans un centre de services. Et vos parents?

M. Long : Ils ne sont pas aussi intelligents que M. Peters.

The Chairman: We know who the top student will be.

Mr. Bresson: As far as school politics goes — I am going back to this — that is just a popularity contest. The people who would do a good job are usually the losers, so all the cool kids vote for their friends, basically. I do not think that is good. I do not think that is politics. Like I said, it is more of a popularity contest.

As far as what I would do to protest something, I would probably go to the Legislature building, and if it is more than just me who has a problem, I would probably get a group together and have a peaceful, good old protest.

Senator Oliver: What if it were your right to privacy that had been infringed? You would not go to the Legislature building for that?

Mr. Bresson: No.

Senator Oliver: Ryan said he would go to the Legislature building and perhaps march for something big. If it were a private right to him, such as a right of privacy or he was being bullied or some of these others, what would he do then?

Mr. Bresson: I would make as much noise as I could because that is the only way to be heard. I do not know a certain place where you can go and say, “My rights have been — my privacy has been...”

Senator Oliver: The issue is, should there be a place, and if so, what kind of place? Where should it be? That is the issue.

Mr. Bresson: Are you talking specifically for youth or for everyone? Maybe you could have a youth centre or a new branch or something that just deals with people infringing your rights, so you could go and tell them what happened, who did it or whatever. They could give you guidance on how to go about it because there are youth centres around. I have never been to one, so I do not know if they deal with this stuff, but if they do not, they probably should.

Ms. Stropole: I think in New Brunswick there is something called the Human Rights Coalition, which would be a good place to start if you had a concern. Maybe something could be incorporated in terms of a youth-focused part, which would take into consideration the right to adequate nutrition, housing and the things that go along with that, because those things are often neglected and they affect the child’s future. They affect how children function in school, they affect what extra-curricular activities they can be part of, and it is really important that at some level, somebody take responsibility for that and pay attention to that.

Ms. LaFargue: When I have trouble, and I feel that a right is being infringed, I usually go to either a teacher or the guidance counsellor. I was going to mention the Human Rights Commission, but I do not ever remember knowing how to get hold of them, other than maybe looking them up in the phone book. Maybe that should be a more presentable thing that if you have trouble and someone is infringing upon your rights, there

La présidente : Nous savons qui sera le premier de la classe.

M. Bresson : Pour ce qui est de la politique scolaire — je reviens à cela — c’est juste un concours de popularité. Ceux qui feraient un bon travail sont habituellement les perdants, car tous les gamins à la page votent pour leurs amis, en gros. Je ne pense pas que ce soit bien. Ce n’est pas cela la politique. Comme je l’ai dit, c’est davantage un concours de popularité.

Quant à ce que je ferais pour protester, j’irais probablement manifester à l’assemblée législative, et si nous sommes plusieurs à avoir le problème, je rassemblerais probablement un groupe pour une bonne petite manifestation pacifique.

Le sénateur Oliver : Et si c’est votre droit à la vie privée qui était enfreint? Vous n’iriez pas à l’assemblée législative pour cela?

M. Bresson : Non.

Le sénateur Oliver : Ryan a dit qu’il irait à l’assemblée législative et organiserait une marche pour quelque chose de conséquent. Mais s’il s’agissait de quelque chose de personnel, tel que le droit à la vie privée ou de l’intimidation ou de certaines d’autres choses, que ferait-il alors?

M. Bresson : Je ferais autant de bruit que possible car c’est la seule façon d’être entendu. Je ne connais aucun endroit précis où je pourrais aller pour dire « On me prive de mes droits — ma vie privée a été... »

Le sénateur Oliver : La question est justement de savoir s’il devait y avoir un endroit et, si oui, de quelle sorte? Quel serait ce lieu? C’est la question.

M. Bresson : Parlez-vous spécifiquement des jeunes ou de tout le monde? Peut-être pourrait-on avoir un centre de jeunes ou un nouveau service qui s’occupe uniquement des violations de droits et où l’on pourrait aller pour expliquer ce qui s’est passé, et cetera. Ils pourraient alors vous guider sur quoi faire, car il existe des centres de jeunesse. Je n’y suis jamais allé moi-même, et je ne sais pas s’ils s’occuperaient de ce genre de chose, mais sinon, ils le devraient probablement.

Mlle Stropole : Je pense qu’au Nouveau-Brunswick il existe quelque chose du nom de Coalition des droits de la personne, et ce serait un bon endroit pour commencer si vous avez un problème. Peut-être pourrait-on y incorporer un volet jeunesse, qui se chargerait également du droit à une alimentation adéquate, à un logement, ce genre de choses, car trop souvent ces choses sont négligées et cela nuit à l’avenir de l’enfant. Cela affecte le fonctionnement des enfants à l’école, les activités extrascolaires et il est réellement important que quelqu’un, quelque part, assume la responsabilité de cela et intervienne.

Mlle LaFargue : Lorsque j’ai des problèmes et que j’estime qu’un droit est enfreint, je vais habituellement voir un enseignant ou le conseiller d’orientation. J’avais mentionné la Commission des droits de la personne, mais je n’ai jamais su comment la contacter, à moins de regarder l’annuaire téléphonique. Peut-être vaudrait-il mieux familiariser les gens pour leur dire que si quelqu’un viole leurs droits ils peuvent s’adresser à cette

should be more information available that you can use this association. I do not remember hearing about it other than maybe listening to CBC Radio and hearing them mention about people complaining to the Human Rights Commission. Other than that, there is no information around school or around where I could have easy access to it. That should be an important thing.

The Chairman: Ryan, you wanted to add something?

Mr. Bresson: Yes, because I did not know about this place. So I would say when you teach kids about their rights, you should teach them how to protect their rights. Either tell them how to go about it or tell them about this youth coalition place or whatever. Localize it a little bit. You could say where you could go locally, not "This is the curriculum across Canada and go to Ottawa and tell someone there about it." You cannot really do that. If you are taught your rights, you should be taught how to protect them too, so it should all be summed up.

The Chairman: Just to change a little bit, with every generation there are different problems that young people face, and as you know, the older folks like us always say, "Well, in my day...", and they will tell you what the problem was. There is a generational difference of what problems you face, and our tendency often is to relate back to ourselves. From your perspective, what is the single most important problem for youth? Not for you, personally, because we all have different developmental problems, family problems and growing problems, but, what do you think is the greatest problem facing your communities for youth today? Ryan.

Mr. Bresson: I do not know. It is not for everyone, but probably one of my biggest issues in terms of Canada, in general, is prescription drugs, because it is a huge problem. Pharmacies are not allowed to share information, or doctors are not allowed to share information. This person has a hurt leg. We prescribed him Dilaudid. As far as I am concerned, they are doing that way too easily to begin with. Then when they get their prescription, they can go to another pharmacy and get their other prescription, or the same prescription, filled and the two pharmacies are not allowed to share information about it. I go to Cape Breton quite a bit, and it is tearing that place apart. As far as the crime rate in Halifax going up, I do not think it is a mystery that it is all connected to prescription drugs because it is basically heroin people are shooting, and they are shooting it like heroin. They are not themselves. You cannot think, "Oh, I am just going to get help" or "I will offer this person help." They are not themselves. They will do anything to get this high again, even those 15- and 16-year-olds stealing cars and breaking into places. In Cape Breton if someone dies, you cannot even put in their obituary that they died of cancer or whatever because people will break into their houses looking for prescription drugs. It is my biggest issue, anyway.

Mr. Paul: I have been there and I have seen all that too, and it is a really horrible thing to see it tearing apart all nations that I know of.

association. Je ne me souviens pas en avoir entendu parler ailleurs que peut-être dans une émission de radio de CBC où il était question de plaintes à la Commission des droits de la personne. Hormis cela, il n'y a aucune information à l'école ou à proximité, d'accès facile. C'est important.

La présidente : Ryan, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Bresson : Oui, parce que je ne connaissais pas cet endroit. Donc, si vous enseignez aux enfants leurs droits, il faudrait leur dire aussi comment les protéger. Soit leur dire comment s'y prendre ou alors leur parler de cette coalition jeunesse ou ce que vous voudrez. Mais il faudrait que ce soit local. Il faudrait nous dire où aller localement, et pas seulement « Voilà ce qu'on apprend dans tout le Canada, alors allez à Ottawa pour en parler à quelqu'un ». Ce n'est pas vraiment possible. Si l'on nous enseigne nos droits, il faudrait aussi nous apprendre comment les protéger, et toute l'information devrait être résumée.

La présidente : Pour changer de sujet, chaque génération a des problèmes différents et, comme vous le savez, et les vieux comme nous disent toujours : « De mon temps... », et vous racontent leurs problèmes d'alors. Les problèmes sont différents selon les générations et notre tendance est trop souvent de tout ramener à nous. Selon votre perspective, quel est le problème le plus important des jeunes. Je ne parle pas de vous, personnellement, car nous avons tous des problèmes de développement, familiaux et de maturation différents, mais quel est le problème particulier le plus gros que les jeunes rencontrent aujourd'hui dans la société? Ryan?

M. Bresson : Je ne sais pas. Ce n'est pas généralisé, mais l'un des plus gros problèmes que je vois au Canada, en général, ce sont les médicaments sur ordonnance, car c'est un énorme problème. Les pharmacies ne sont pas autorisées à partager l'information, et les médecins non plus. Mettons qu'une personne s'est blessée à la jambe. On lui prescrit du Dilaudid. D'après ce que je vois, on prescrit cela beaucoup trop facilement pour commencer. Ensuite, lorsque la personne reçoit le médicament, elle peut aller dans une autre pharmacie et faire exécuter une autre ordonnance, ou la même, et les deux pharmacies ne sont pas autorisées à communiquer entre elles. Je vais assez souvent au Cap-Breton et c'est un véritable fléau. L'augmentation de la criminalité à Halifax, ce n'est pas un secret, est entièrement reliée aux médicaments sur ordonnance, car les gens les consomment presque comme de l'héroïne et se piquent comme avec de l'héroïne. Ils ne sont plus eux-mêmes. Les gens ne parviennent plus à réfléchir et à décider d'aller chercher de l'aider ou offrir de l'aide à une autre personne. Ils ne sont plus eux-mêmes. Ils font n'importe quoi pour avoir leur dose, même ces jeunes de 15 et 16 ans qui volent des voitures et cambriolent. Au Cap-Breton, si quelqu'un décède, vous ne pouvez même pas écrire dans l'avis de décès que la personne est morte de cancer parce que des gens vont aller cambrioler chez eux à la recherche de médicaments. Pour moi, c'est le plus gros problème.

M. Paul : J'y ai été aussi, et j'ai vu tout cela moi aussi, et c'est réellement horrible à voir et cela déchire toutes les nations que je connais.

Along the lines of things that my generation faces as a Native culture is loss of culture. I am facing drug-related problems, suicide and everything; things that normal youth face, also, but the scale is not known in my communities. It is awareness, in a sense. I think the alienated communities, let us say Cape Breton or a reserve out of town; seeing how they have been alienated by the government for a long time should be looked at and should be covered.

Ms. Bowlen: I agree with Possesom. Loss of culture is something that our generation faces because it is happening everywhere, not just on the reserves. I think it is a big problem within Canada because we have so many cultures together, and they are trying to mix together now and trying not to ignore each other. In the end, they are all losing a part of their heritage at the same time. They lose that culture by trying to mix and blend and be all one, and I think it is a problem that we need to address, especially in a multi-cultural society like Canada. I think it is something we definitely need to address.

Ms. Strople: An issue that we need to address is the fact that some youth are not given the same privileges, which are not actually privileges. They are fundamental rights. It is not fair to expect them to be able to function and cope and perform to the same levels as kids who leave the house in the morning with their bellies full and have spent the night in a bed, as compared to somebody who spent the night on the street in the cold. It is wildly different circumstances, but it is ignored in the school systems. There is little support within the school for that. There seems to be little support in the community for these youth.

Ms. LaFargue: Another problem in the school system is that a lot of students are being forced to go into a type of curriculum that does not fit their learning needs. It does not fit how they learn. Some people are not good at math; they are better with their hands but there are no courses that will allow them to explore that. I have seen kids who go through school thinking they are stupid. If I talk to them, they are like, "Oh, you are just smart and I am just stupid." I am like, "Maybe, but I am pretty sure that you are good in other ways, or that you are not being taught properly." That is one of the problems. It is not encompassing. Kids who are good at carpentry, who are good at mechanics, do not have the opportunities within the school system to take courses they need for that. Maybe people with businesses do not necessarily have the opportunity to take math that will be in accordance to what they need to know. We are lucky in the sense that we have things like law, sociology, political science and media studies, but I think we might have woodworking. We have no mechanics courses. We have no cooking courses. We have no course encompassing how some people learn with their hands, or think differently. It is always this set way that we have to learn. It is taking the square peg and putting it into the round hole. That is something we need to address.

Senator Oliver: Do you not have vocational schools?

Parmi les problèmes que connaît ma génération, il y a la perte de la culture autochtone. Je vois des problèmes de drogue, des suicides et tout cela; ce sont des problèmes que d'autres jeunes connaissent aussi mais c'est de plus grande ampleur dans nos collectivités. Il faut une prise de conscience. Les communautés aliénées, le Cap-Breton ou des réserves en dehors de la ville... Il faut se pencher sur l'aliénation causée par le gouvernement pendant longtemps et intervenir.

Mlle Bowlen : Je suis d'accord avec Possesom. La perte de culture est un problème pour toute notre génération, car cela existe partout, pas seulement dans les réserves. C'est un gros problème au Canada car nous avons tellement de cultures différentes et toutes cherchent à se mélanger et à ne pas s'ignorer les uns les autres. En fin de compte, tout le monde perd une part de son patrimoine en même temps. Ils perdent cette culture en cherchant à se mélanger et à s'intégrer, et c'est un problème auquel il faut s'attaquer, surtout dans une société multiculturelle comme le Canada. Il faut vraiment se pencher là-dessus.

Mlle Strople : Un problème c'est que certains jeunes ne jouissent pas des mêmes privilèges, qui ne sont d'ailleurs pas des vrais privilèges. Ce sont des droits fondamentaux. Il n'est pas juste d'attendre qu'ils fonctionnent et réussissent aussi bien que des enfants qui quittent la maison le matin le ventre plein et dorment la nuit dans un lit, comparé à quelqu'un qui passe la nuit dans la rue, dans le froid. Ce sont des circonstances totalement différentes mais cela reste ignoré dans le système scolaire. Il y a très peu de soutien à l'école pour cela. Il semble y avoir très peu de soutien dans la société pour ces jeunes.

Mlle LaFargue : Un autre problème dans le système scolaire, c'est que beaucoup d'élèves sont obligés de suivre un enseignement qui ne répond pas à leurs besoins d'apprentissage. Il ne correspond pas à leur façon d'apprendre. Certains ne sont pas bons en mathématiques, et se débrouillent mieux avec leurs mains, mais il n'y a pas de cours qui leur permettent d'explorer cela. J'ai vu des enfants qui traversent toute la scolarité en pensant qu'ils sont stupides. Quand je leur parle, ils me disent : « Oh , toi tu es intelligente, moi je suis idiot ». Je leur dis : « Peut-être, mais je suis sûre que tu sais faire d'autres choses, ou alors on t'enseigne mal ». C'est l'un des problèmes. Ce n'est pas assez ouvert. Les jeunes qui sont bons en menuiserie, qui sont bons en mécanique, n'ont pas la possibilité dans le système scolaire de suivre les cours qu'il leur faut pour cela. Peut-être que ceux qui ont des entreprises ne peuvent pas apprendre le genre de mathématiques dont ils ont besoin. Nous avons de la chance, en un sens, d'avoir des cours comme droit, sociologie, sciences politiques et études des médias, mais il faudrait peut-être aussi avoir la menuiserie. Il faudrait des cours de mécanique. Nous n'avons pas de cours de cuisine. Nous n'avons pas de cours qui s'adressent aux gens qui apprennent avec leurs mains, ou qui pensent différemment. On nous oblige toujours à apprendre d'une manière fixe. C'est comme prendre une cheville carrée pour la faire entrer dans un trou rond. Il faut changer cela.

Le sénateur Oliver : Est-ce que vous n'avez pas des écoles de métiers?

Ms. LaFargue: Vocational schools? I do not know. Is there one in Saint John? Is that for kids our age or is it for kids who have graduated already?

Ms. Cook: For our age, there is Rothesay Collegiate School. It is a private school. There is another one downtown in Saint John, but there are not as many. My grandmother went to Voc. I have no clue what that is, but it was for sewing, I think; a vocational school.

Cooking and mechanics courses are not offered a lot, especially at our school, Leo Hayes, but I think it is regional, or depends on where your school is, because this is my first year here in Fredericton. I am from Chipman; it is a small town. Basically, all Chipman has is cooking and mechanical courses. I could not take political science, philosophy and sociology. I could take math, English, nutrition, shop and French, and that was basically it. I think it just depends. I think schools groom the students towards the areas that they live. Fredericton is a city; you have your businessmen and you have basically every type. Chipman is a mill town. You go to school, you graduate and you work at the mill. That is pretty much what they groom you to do. It depends on where you live, the type of education you get now.

Senator Oliver: They must eat well in the mill with all those cooking classes.

The Chairman: I think you are making the point, though, that there should be some variation. Young people should know about those variations so they can fit their needs, rather than being pigeonholed; because they live in a certain town, they have to take certain classes. Katie had to move out to get them, and that is perhaps one answer.

We have a few minutes for some last thoughts on any topic. Now is your moment.

Ms. Richards: Going back to what Joelle said about the need for more opportunities in school, my sister and I do not find school challenging at all. The problem is we are not interested. We are different people, obviously, because we are two individuals, but my sister has dropped out of school. She is younger than me, and she does not go to school because she has a problem. She is bored in school, so she does not come. They need to find a way to challenge people like her and myself. I go because I cannot do anything else if I do not go to school, but she does not see a reason. She says, "If I do not learn anything, then what is the point of coming?" She needs to find something to do that would get her interested and make her learn at the same time. School is generic learning. You go to school, your teacher teaches you stuff, and that is it. You are expected to learn everything that way, but there are people who cannot learn that way. It is not possible. It is not the way they learn. You need different opportunities for people to be able to learn.

Ms. LaFargue: To comment on Jessica's remarks, the fact that I did not know about those schools might be the issue. If I do not know about them — not that I am going to take those courses — how could anyone go to them unless they researched it? It goes back to information being available, in my opinion. That is an important issue.

Mlle LaFargue : Des écoles de métiers? Je ne sais pas Est-ce qu'il y en a une à Saint John? Est-ce pour des enfants de notre âge ou est-ce pour des étudiants de postsecondaire?

Mlle Cook : Pour notre âge, il y a Rothesay Collegiate School. C'est une école privée. Il y en a une autre au centre-ville de Saint John, mais il n'y en a pas beaucoup. Ma grand-mère est allée à « Voc ». Je n'ai pas idée de ce que c'est, mais c'était pour la couture, je crois; une école de métiers.

Il n'y a pas beaucoup de cours de cuisine et de mécanique, surtout dans notre école, Leo Hayes, mais je crois que c'est régional, ou cela dépend d'où se trouve l'école, car c'est ma première année ici, à Fredericton. Je suis de Chipman, une petite ville. En gros, à Chipman, il n'y a que des cours de cuisine et de mécanique. Je ne pouvais pas faire de sciences politiques, de philosophie et de sociologie. On offrait des cours de math, d'anglais, de diététique, de travail manuel et de français, et c'était tout. Je crois que tout dépend. Je crois que les écoles préparent les élèves au travail dans leur région. Fredericton est une ville, avec des hommes d'affaires et toutes les professions. Chipman est une ville d'usine. Vous allez à l'école et quand vous en sortez, vous travaillez à l'usine. C'est pour cela qu'on vous prépare. Le type d'éducation offert aujourd'hui dépend de l'endroit où on vit.

Le sénateur Oliver : Ils doivent bien manger à l'usine avec tous ces cours de cuisine.

La présidente : Mais vous faites valoir qu'il devrait y avoir plus de diversité. Il faudrait renseigner les jeunes sur ces variations pour qu'ils puissent choisir au lieu d'être enfermés dans une case où, parce qu'ils vivent dans un certain endroit, ils sont obligés de suivre certains cours. Katie a dû s'en aller pour avoir le choix, et c'est peut-être la solution.

Il nous reste quelques minutes pour quelques dernières pensées sur n'importe quel sujet. Ce moment vous appartient.

Mlle Richards : Pour en revenir à ce que disait Joelle, sur la nécessité de possibilités plus grandes à l'école, ma sœur et moi ne trouvons pas l'école stimulante du tout. Le problème, c'est que nous ne sommes pas intéressées. Nous sommes différentes, de toute évidence, car nous sommes deux personnes distinctes, mais ma sœur a abandonné l'école. Elle s'y ennue, alors elle n'y va plus. Ils devraient chercher les moyens de stimuler les gens comme elle et moi. Je continue à y aller parce que je ne sais pas quoi faire d'autre, mais elle n'en voit pas la raison. Elle dit : « Si je n'apprends rien, alors à quoi me sert d'y aller? » Elle a besoin de trouver quelque chose qui l'intéresse et qui la fasse apprendre en même temps. L'école, c'est un apprentissage générique. Vous allez à l'école, votre enseignant vous enseigne des choses, et c'est tout. Vous êtes censé tout apprendre de cette façon, mais il y a des gens qui ne peuvent pas apprendre de cette façon. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas leur façon d'apprendre. Il faut proposer des choses différentes pour que les gens puissent apprendre.

Mlle LaFargue : Suite à ce que disait Jessica, le problème est peut-être que j'ignore l'existence de ces écoles. Si je ne sais pas qu'elles existent — non pas que je vais aller suivre ces cours-là — comment quelqu'un pourrait-il les fréquenter, à moins d'avoir fait des recherches? À mon avis, cela me ramène à la disponibilité de l'information. C'est un problème important.

One of the senators talked about, how are we supposed to teach rights to children? Maybe rights should be taught each year, but becoming more detailed and focusing on more rights that will have more impact as they grow and progress. You will not worry too much about civil laws until you are around 12, or you get to that age where you need to know about them because they will be a part of your life, but you could learn about your basic rights when you are a kid, and then progress to the rest of the rights.

Ms. Cook: My comment does not have anything to do with what they are saying right now. You talked about high school politics, and Ryan made the comment that everyone should make about high school politics; it is a popularity vote. Not that politics is not a popularity vote, which it is, but I think it has to be changed. If we learned this stuff earlier, then it would be changed because we see high school politics as what politics is. We see it as, you have one assembly and they tell you they are going to bring you cake tomorrow, so vote for them. It has happened. I think that we have to change that. If we learn earlier what politics is, by lowering the voting age, high school politics might change along with it. People might realize that it could do things; it could have higher standards than the popularity vote.

Mr. Cavanaugh: If you lower the voting age there should be a mandatory course throughout Canada that goes along with it that introduces you to politics and what it is all about, what everybody has to do, what all the parties are all about and everything like that. It should not be an optional course like political science, but enforced, and maybe starting in Grade 8 or Grade 7 or something like that, and then working its way up slowly, building up to different things.

Mr. Paul: Along the lines of my agenda that I have brought here today — sorry about this, this means a lot to me, just to be heard, and being here is really cool — thinking along the lines of bringing back education about people's cultures, elders are the ones in my community who have the fluent language, yet they are at the ages of 50 to 60 and 70. For them to teach the language in regular schools, they need a bachelor's degree or something, but I believe at that age, you should not need something like that to teach a language. A lot of them will not take that course to teach a language, and I think they should be allowed to teach with just a background check or something. If something is not done soon, then people will have a total loss of culture. It is not just my culture, either; it is the Inuit. In Canada, you have so many cultures that are failing and losing themselves, so that is a way of solving that.

The Chairman: So you are somewhat reassured, I come from Regina, Saskatchewan, where we have a large Aboriginal community. We started the first Native-run university, and we had the same problem. How do you teach Cree when no one has a Ph.D. in Cree? How do you make it an educational component? We had to get one of the elders, an elderly lady who was very much interested in teaching and has that capacity. We had to work with her and academics internationally, linguists around the world, to set the criteria for the Cree language to be taught. Eventually, we got to the point that we knew what you needed

L'un des sénateurs a demandé comment on peut enseigner leurs droits aux enfants? Peut-être faudrait-il les enseigner chaque année, mais en allant plus dans le détail et en décrivant plus de droits au fur et à mesure que les enfants grandissent et progressent. Vous n'allez pas trop vous inquiéter des droits civils avant l'âge de 12 ans, mais ensuite vous devez les connaître car ils feront partie de votre vie, mais vous pouvez apprendre vos droits fondamentaux déjà tout jeune, et vous familiariser avec les autres au fur et à mesure.

Mlle Cook : Mes remarques portent sur un sujet tout différent. Vous avez parlé de politique à l'école secondaire et Ryan a bien dit ce qu'il fallait à ce sujet : c'est un concours de popularité. Non pas que la politique soit autre chose qu'un concours de popularité, mais c'est ce qu'il faut changer. Si nous apprenions ces choses-là plus tôt, alors cela changerait car nous percevons la politique scolaire de la même façon que la politique. Une assemblée générale a lieu et ils vous disent qu'ils vous donneront du gâteau demain, alors votez pour nous. C'est ce qui se passe. Il faut changer cela. Si nous apprenions la politique plus tôt, avec l'abaissement de l'âge du vote, la politique scolaire changerait aussi. Les gens se rendraient compte qu'elle pourrait donner des résultats et elle suivrait alors des normes plus élevées que le vote de popularité.

M. Cavanaugh : Si vous réduisez l'âge électoral, il faudrait un cours obligatoire dans tout le Canada pour accompagner cela, un cours d'introduction à la vie politique expliquant ce que chacun doit faire, les positions de tous les partis et tout le reste. Cela ne devrait pas être un cours optionnel comme sciences politiques, mais obligatoire et commençant peut-être en 8^e ou 7^e année pour devenir plus étoffé au fur et à mesure.

M. Paul : Pour en revenir au sujet dont je veux parler ici aujourd'hui — excusez-moi, cela signifie beaucoup pour moi de pouvoir m'exprimer et d'être ici avec vous est super — sur le plan de l'enseignement culturel, chez nous ce sont les anciens qui parlent encore couramment la langue, mais ils sont déjà âgés autour de 50, 60 et 70 ans. Pour enseigner la langue dans une école ordinaire, il leur faudrait un baccalauréat ou quelque chose du genre, mais je trouve qu'à leur âge, ils devraient en être dispensés pour enseigner la langue. Ils ne vont pas faire ces études-là pour enseigner la langue et je pense qu'ils devraient être autorisés à enseigner, avec peut-être une vérification de leurs antécédents ou quelque chose. Si l'on n'agit pas très vite, alors ce sera une perte totale de la culture. Ce n'est pas seulement ma culture, non plus; il y a aussi les Inuits. Au Canada, nous avons tellement de cultures qui disparaissent et ce serait une façon de l'éviter.

La présidente : Vous pouvez être un peu rassuré; je suis de Regina, en Saskatchewan, où nous avons une importante population autochtone. Nous avons créé la première université autochtone et nous avons eu le même problème. Comment enseigner le cri lorsque personne n'a un doctorat en langue crie? Comment en faire un volet éducatif? Nous avons dû aller chercher une ancienne, une vieille dame qui était très intéressée à enseigner et avait cette faculté. Il a fallu une collaboration entre elle et des universitaires, des linguistes venus du monde entier, pour fixer les critères pour l'enseignement de la langue crie. Finalement, nous

and what skills you needed, and what components could lead you to teach Native languages. So if there is a will, there is a way of overcoming those impediments. Bringing those issues to us maybe in this area will get people to reflect that we can bring back cultures if we are interested in doing so.

Senator Poy: I want to answer to what you said, Matt. You said that if the voting age is lowered, there should be mandatory courses on the Canadian Parliamentary system. Right now, do you have mandatory courses, even at the voting age of 18? Does that exist? Maybe Matt should answer first.

Mr. Cavanaugh: Not in politics. Politics is not taught in the curriculum or anything like that, but I think there should be some.

Senator Poy: There should be at any age. Whether it is 18 or 16, I think young people should be taught.

Mr. Long: As long as you are on the final statement, a motivational speaker came to our school one time and he said, "I sometimes think that little kids are the smartest people in the world." I teach swimming lessons; I do not actually have kids, and when I was with them I realized that I can learn just as much from them as they can learn from me. I wish everyone had that fact inside their head. If everyone does get that fact, then you would not have to come and talk to us, and we would not have such a big problem.

The Chairman: Good point.

Mr. Bresson: As far as teaching us about politics and our rights, it could all be put into social studies. I think I have a good idea here because seriously, I learned that we have 10 provinces four years in a row. The math curriculum is changed bi-annually, and this could all be summed up with putting more into social studies, like your rights and how politics works; put it in at least one year.

The Chairman: I want to thank all of you for coming and for sharing. It is not easy to know exactly what a group coming from somewhere else is looking for and why they are here, and I think you have responded admirably. As a final note, we are not looking for any particular thing. We have read and studied the Convention on the Rights of the Child. I think the Senators on the committee are committed to breathing life into this document so that it is not just words that you read from time to time, but that Canadians start to live this convention, and live by it. That is what we expect from adults. What we expect from young people whose rights are affected is to tell us how to go about it, and what rights are most important to you. Please spread the word to all the students you know that there is such a thing as a rights-based convention for young people.

avons pu déterminer ce qu'il fallait savoir, quelles compétences posséder pour enseigner les langues autochtones. Donc, s'il y a une volonté, il y a un moyen de surmonter ces obstacles. Le fait de parler de ces questions convaincra peut-être les gens que l'on peut faire revivre des cultures pour peu qu'on le veuille.

Le sénateur Poy : J'aimerais répondre à ce que vous avez dit, Matt. Vous avez dit que si l'on baissait l'âge du vote, il faudrait des cours obligatoires sur le système parlementaire canadien. Est-ce que vous en avez actuellement, en prévision de l'âge du vote à 18 ans? Est-ce que cela existe? Peut-être Matt pourrait-il répondre en premier.

M. Cavanaugh : Pas sur la politique. La vie politique ne fait pas partie du programme, mais je pense qu'il faudrait des cours là-dessus.

Le sénateur Poy : Il en faudrait à tout âge. Que l'âge électoral soit de 18 ou 16 ans, il faudrait enseigner cela aux jeunes.

M. Long : Puisque nous en sommes au mot de la fin, nous avons eu un jour un conférencier venu pour une séance de motivation et qui nous a dit : « Je pense parfois que les petits-enfants sont les gens les plus intelligents du monde. J'enseigne la natation. Je n'ai pas moi-même d'enfants, et lorsque je suis avec eux je réalise que je peux apprendre autant à leur contact qu'ils en apprennent au mien. » J'aimerais bien que tout le monde ait cela en tête. Si tout le monde comprenait cela, alors vous ne seriez pas obligés de venir ici nous rencontrer et il n'y aurait pas de si gros problèmes.

La présidente : Bonne remarque.

M. Bresson : Pour ce qui est de l'enseignement de la vie politique et de nos droits, on pourrait grouper tout cela dans les études sociales. Cela me paraîtrait une bonne idée car, sérieusement, cela fait quatre années de suite que l'on nous enseigne qu'il existe dix provinces. Le programme de mathématiques change tous les semestres et l'on pourrait grouper tout ce contenu, les droits et le fonctionnement politique dans les études sociales, et que ce soit enseigné au moins pendant une année.

La présidente : Je tiens à vous remercier tous d'être venus nous parler. Il n'est pas toujours facile de savoir ce qu'un groupe venu d'ailleurs recherche et pourquoi il est là et je trouve que vous avez réagi admirablement. En guise de remarque finale, nous ne sommes pas venus chercher quelque chose de particulier. Nous avons lu et étudié la Convention relative aux droits de l'enfant. Je crois que les sénateurs membres de ce comité sont résolus à insuffler vie à ce document, afin qu'il ne s'agisse pas de simples paroles que l'on relit de temps en temps, mais que les Canadiens commencent à vivre selon cette convention et à l'appliquer. C'est ce que nous attendons des adultes. Ce que nous attendons des jeunes dont les droits sont concernés, c'est de nous dire comment nous y prendre et quels droits sont les plus importants pour vous. Veuillez passer le mot à tous vos camarades pour qu'ils sachent qu'il existe une Convention sur les droits des jeunes gens.

Please give us your thoughts; not just today. You can contact us, and tell any of your friends that if they have anything they think would be helpful to our study, they can contact us. This is an ongoing study. It is not going to end when we leave today. You have many more opportunities.

We thank you for your ideas and your willingness to be here. Hopefully, some of you will be those political leaders that you are making comments about today, and I am sure that you will do the role proud as Canadians.

Senator Pearson: I have a website which has a lot of children's rights information on it, including copies of the convention in youth-friendly language. I will pass a few around. It is called *Rights Now!*

The Chairman: Senators, we now have before us from Partners for Youth, Leah Levac, program manager and coordinator, the New Brunswick Youth Action Network. I think you have an opening statement, and then we will go to questions. Welcome.

Ms. Leah Levac, Program Manager and Coordinator of the New Brunswick Youth Action Network, Partners for Youth: Thank you all for the opportunity to sit with you today. It really is an honour to speak on behalf of the Partners for Youth and on behalf of the New Brunswick Youth Action Network.

I work here in Fredericton as the program manager and the interim director for Partners for Youth and also for the New Brunswick Youth Action Network. Partners for Youth is an organization that does adventure-based work of a preventative nature with youth who are disenfranchised in their communities. The New Brunswick Youth Action Network is a collaboration of organizations in New Brunswick that are set up to serve youth who are homeless or at risk of being homeless. Because of the unique position I have of being involved in both organizations, I feel proud and also challenged to speak from the position where our youth arrive in a situation of risk to the position of what happens to those youth when services and interventions are not accessible or available to them. I would like to make a few comments today about some of the challenges that we face in dealing with our populations, and the way that those challenges are exaggerated by needs that are unmet through federal policy. Then, because I am an optimistic person by nature, I have brought some solutions as well, and we will go from there. I am willing to answer questions at any time, so do not feel the need to wait until I am done because that could take a while.

First, I commend the federal government on some of its initiatives. The National Homelessness Initiative has started to make progress, certainly in our region of Atlantic Canada, and particularly the extension of the Supporting Communities Partnership Initiative. It is an indication that the government is beginning to understand that short-term project-based interventions simply do not work for these kids. We need long-term stable programming for them.

Faites-nous part de vos réflexions; pas seulement aujourd'hui. Vous pouvez nous contacter, dire à vos amis que s'ils ont quelque chose d'utile à contribuer à notre étude, ils peuvent nous contacter. C'est une étude continue. Elle ne s'arrêtera pas à la fin de la journée d'aujourd'hui. Vous aurez beaucoup d'autres occasions encore.

Nous vous remercions de vos idées et de votre participation. J'espère que certains d'entre vous serez ces chefs politiques dont nous avons parlé aujourd'hui et je suis sûre que vous nous rendrez fiers d'être Canadiens.

Le sénateur Pearson : J'ai un site Internet qui contient beaucoup d'information sur les droits des enfants, avec notamment le texte de la convention en langage compréhensible par les jeunes. J'en distribue quelques copies. Cela s'intitule *Rights Now!*

La présidente : Sénateurs, nous entendons maintenant Partners for Youth, représenté par Leah Levac, directrice des programmes et coordinatrice, New Brunswick Youth Action Network. Je crois que vous avez une déclaration liminaire à nous faire et nous aurons ensuite des questions pour vous. Soyez la bienvenue.

Mme Leah Levac, responsable du programme et coordonnatrice d'Action jeunesse du Nouveau-Brunswick, Partners for Youth : Merci à vous tous de votre invitation à m'asseoir avec vous aujourd'hui. C'est réellement un honneur que de prendre la parole ici au nom de Partenaires des jeunes et au nom de l'Action jeunesse du Nouveau-Brunswick.

Je travaille ici, à Fredericton, comme gestionnaire de programmes et directrice intérimaire de Partenaires des jeunes, et aussi pour de l'Action jeunesse du Nouveau-Brunswick. Partners for Youth fait un travail de nature préventive en organisant des excursions d'aventure pour des jeunes aliénés de leur collectivité. L'Action jeunesse du Nouveau-Brunswick est une coalition d'organisations provinciales au service des jeunes sans abri ou exposés au risque de le devenir. Du fait que je m'occupe de ces deux organisations à la fois, c'est pour moi une fierté et aussi une responsabilité que de parler des situations où nos jeunes se voient exposés à un risque et de ce qu'il arrive à ces jeunes lorsque les services et interventions ne sont pas accessibles à eux ou disponibles. J'aimerais dire quelques mots aujourd'hui sur les défis que nous rencontrons pour servir ces populations et la manière dont les besoins que néglige la politique fédérale aggravent ces difficultés. Ensuite, du fait que je suis optimiste de nature, je propose aussi quelques solutions. Je serai ravie de répondre à vos questions à tout moment, alors ne vous croyez pas obligés d'attendre jusqu'à la fin car je risque d'être un peu longue.

Premièrement, je félicite le gouvernement fédéral de certaines de ses initiatives. L'Initiative nationale pour les sans-abri a commencé à porter fruit, certainement dans notre région du Canada atlantique, avec particulièrement l'élargissement de l'Initiative de partenariats en action communautaire. Cela montre que le gouvernement commence à comprendre que des interventions ponctuelles et à court terme ne marchent simplement pas pour ces enfants. Il faut des programmes stables et de longue durée.

Secondly, I think the National Crime Prevention Strategy has been able to support innovative and exciting projects in Atlantic Canada, and that has been a great contribution. Unfortunately, one of the big challenges that I identified when I was pulling together my presentation or my comments is that a lot of those efforts seem relatively uncoordinated, and they do not create an overall system. Kids are still falling needlessly through widening cracks in our social fabric, in society.

From Partners for Youth's perspective, we work in the school systems, so the youth we deal with often come to school hungry. They do not have access to nutritious meals because they often come from an impoverished situation and circumstance in their communities. They do not have a lot of adequate access to transportation in many cases, so accessing services and programs outside of school is a challenge for them. Many of them are overweight and obese. We have a significant obesity and overweight youth problem in New Brunswick, which obviously taxes our health system at a rate that we cannot afford to sustain as a country. Most significantly, many of these youth are marginalized in their own schools through bullying that is running rampant. As a result, it creates not only the problem of being socially, emotionally and physically bullied, but also of being victimized by a system that is simply not set up with adequate resources to respond to kids when they are bullied.

From the perspective of the Youth Action Network which deals with service providers who work with homeless youth, the situation in many cases is even more grave. Homeless youth are often self-abusive. There are rampant drug-use issues on our streets. Our youth are often on the streets making the choice to be there, which often is glorified in the media but in reality is a choice that is based on a far worse alternative, which is the choice that they have at their homes. There are absolutely no services, at least in New Brunswick, outside the non-profit realm, that support 16- to 18-year-old youth because that is a significant legislation gap that we deal with on a regular basis, certainly in this province. I know that gap exists in other parts of the country as well. These youth come from dysfunctional families in many cases. Abuse, poverty, homophobia and drugs are rampant. One of the significant pieces we have to concentrate on is the fact that many of them have had former involvement with the child welfare system. This involvement is a significant indication to me that even the systems we do have in place are not doing what they need to, in all cases. That is another system I would argue is terribly overtaxed, and yet we still have these youth who are being further disenfranchised by a system that is not responding to their needs.

On the question that was sent to me, "How are we doing under our obligations to the rights of children," I think we see significant gaps in housing, access to safe and comprehensive education programs and supporting families. Even access to play and recreation are being eroded from our school systems on a daily basis. The question bears asking, "How is this possible?" How does it happen that there are so many different documents, agendas and strategies for youth and yet we still have a higher

Deuxièmement, la Stratégie nationale pour la prévention du crime a su appuyer des projets novateurs et intéressants dans la région atlantique, et représente une excellente contribution. Malheureusement, l'une des grosses difficultés que j'ai identifiée au moment de rédiger mon exposé, c'est que nombre de ces efforts semblent relativement mal coordonnés et ne constituent pas un système global. Certains jeunes continuent encore à tomber inutilement à travers les failles de notre tissu social, failles qui vont en s'élargissant.

En ce qui concerne Partenaires des jeunes, nous travaillons dans les écoles et les jeunes avec lesquels nous avons affaire arrivent souvent à l'école en ayant faim. Ils n'ont pas de repas nourrissants car trop souvent ils viennent d'un milieu pauvre. Ils ne disposent pas de moyens de transport adéquats et donc l'accès aux services et programmes parascolaires leur est difficile. Beaucoup souffrent de surcharge pondérale et d'obésité. Nous avons un grave problème d'obésité chez les jeunes du Nouveau-Brunswick, ce qui évidemment alourdit de façon alarmante le coût du système de santé à l'échelle nationale. Mais surtout, nombre de ces jeunes sont marginalisés dans leurs écoles mêmes à cause de l'intimidation qui devient généralisée. De ce fait, on a le problème non seulement de l'intimidation sociale, psychologique et physique, mais aussi la victimisation par un système qui n'est tout simplement pas équipé de ressources adéquates pour venir en aide aux enfants victimes de ces violences.

Selon la perspective de l'Action jeunesse, qui est un regroupement de fournisseurs de services à des jeunes sans abri, la situation est souvent encore pire. Les jeunes sans foyer se livrent souvent à l'auto-violence. Il y a une explosion de toxicomanie dans nos rues. Nos jeunes se retrouvent souvent à la rue par choix délibéré, un état glorifié dans les médias mais qui en réalité est fondé sur une alternative bien pire, la situation chez eux. Il n'existe absolument aucun service, du moins au Nouveau-Brunswick, en dehors du secteur sans but lucratif, pour aider les adolescents de 16 à 18 ans, car il y a une lacune considérable dans la législation à laquelle nous sommes régulièrement confrontée, en tout cas dans cette province. Je sais que cette lacune existe dans d'autres parties du pays également. Ces jeunes viennent de familles dysfonctionnelles, bien souvent. Les sévices, la pauvreté, l'homophobie et la toxicomanie sont partout. L'un des aspects importants sur lequel il faut se concentrer, c'est le fait que nombre de ces jeunes sont issus du système d'aide à l'enfance. C'est la preuve à mes yeux que même les systèmes mis en place ne produisent pas toujours les résultats voulus. C'est là un autre système qui, à mon avis, est terriblement surchargé et nous avons donc tous ces jeunes qui sont encore aliénés davantage par un système ne répondant pas à leurs besoins.

L'une des questions qui m'a été adressée était : « Dans quelle mesure remplissons-nous nos obligations au titre des droits des enfants? » Nous constatons des lacunes considérables sur le plan du logement, de l'accès à des programmes éducatifs sûrs et complets et du soutien familial. Même l'accès au jeu et aux loisirs se voit érodé quotidiennement dans nos systèmes scolaires. Il faut se demander : « Comment est-ce possible? » Comment se fait-il qu'il y ait tant de programmes, stratégies et documents différents

poverty rate for youth, and more children living in poverty, than we did 16 years ago. That is five years past when there were supposed to be none left.

I offer three answers, three problems that we have. First, we are not paying close enough attention to the Canada social transfer. That transfer needs to have special attention paid to it because the only way it becomes a national priority is if national policy is wrapped around it. Second, we have an inconsistency with the way we deliver values, developmental assets and esteem-based education in our school systems so that youth do not access equal opportunities, depending on what part of the country they come from. We heard from the youth you were speaking with that differences exist even from neighbouring communities of the same parts of the country. Third, which affects me on a daily basis but I think is a significant national problem, is the erosion of core funding and access to resources for frontline service providers, people who work on the ground with these youth day in and day out.

Here come the solutions. It is not all glum. My first blanket statement is that youth have to become the national priority. It is not good enough for them to be “one of” or “part of” or “somewhere in connection with.” They are all we have. They are the only future we have. We really need to focus our attention on them as being central to the process. Within that, I offer three solutions, and then I am happy to answer questions.

First, we need to legislate dedicated social funding that allows all youth to live out of poverty. I do not know how to make it simpler than that. That is what kids need.

Second, we need to establish a national initiative, a national network, that supports the delivery of asset-based education. It obviously needs to happen in conjunction and cooperation with provinces and territories, but it has to be significant enough that it maintains an education that is focused on the rights of children, and on developing self-worth and self-sufficiency in terms of daily living.

Finally, I think we have a role to play in re-establishing the work that has happened through the voluntary sector initiative. Work that focused on the relationship between the federal government and the voluntary sector was a good starting point, but we need to re-commit to some of the ideas that we have established in that document. I think we need to go further and work on agreements at a provincial voluntary sector level, and to actually make sure that we do what we say we are doing in those documents.

I want to close by saying that I am a big believer in actions and in getting something done, and I was shocked last week. I was meeting with a social worker, and she gave me a document from 1977. It was hearings about the impact of abusive or dysfunctional family life on youth, and their impetus to commit crime as a result of that. That was almost 30 years ago, and the conversation was quite similar. We still know that kids living in

concernant la jeunesse et pourtant nous avons toujours un taux de pauvreté des jeunes plus élevé, un plus grand nombre d'enfants vivant dans la pauvreté qu'il y a 16 ans. Il était censé ne plus y en avoir un seul il y a déjà cinq ans.

J'offre trois réponses à trois problèmes. Premièrement, nous négligeons le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Il faut prêter une attention spéciale à celui-ci car la seule façon que ces problèmes deviennent une priorité nationale, c'est s'il y a une politique nationale pour les combattre. Deuxièmement, il y a un manque d'uniformité dans la façon dont nous inculquons les valeurs, développons les facultés et enseignons dans nos systèmes scolaires, si bien que les jeunes n'ont pas l'égalité des chances et se voient pénalisés selon la région où ils vivent. Les jeunes de tout à l'heure disaient qu'il y a déjà des différences entre localités proches à l'intérieur d'une même région. Troisièmement, il y a le problème qui m'affecte quotidiennement et qui se pose à l'échelle nationale, c'est l'érosion du financement de base et l'accès aux ressources des fournisseurs de services de première ligne, ceux qui travaillent sur le terrain au jour le jour avec ces jeunes.

Voici les solutions. Tout n'est pas sombre. Ma première affirmation globale est que les jeunes doivent devenir la priorité nationale. Il ne suffit plus qu'ils soient « un élément de » ou « partie de » ou « en rapport avec ». Ils sont toute notre richesse. Ils sont le seul avenir que nous ayons. Nous devons réellement focaliser sur eux comme le pivot de tout. Cela étant dit, j'offre trois solutions, et je serais ravie ensuite de répondre à vos questions.

Premièrement, il faut établir par une loi un financement social exclusif qui permette à tous les jeunes de vivre sans pauvreté. Je ne vois pas comment dire les choses plus simplement que cela. Voilà ce dont les enfants ont besoin.

Deuxièmement, il faut établir une initiative nationale, un réseau national, pour appuyer une éducation fondée sur les atouts individuels. Manifestement, ce devra être fait en conjonction et avec la collaboration des provinces et territoires, mais il faut que l'envergure soit suffisante pour assurer une éducation axée sur les droits des enfants et sur l'épanouissement personnel et l'autosuffisance dans la vie quotidienne.

Enfin, nous avons un rôle à jouer en vue de reprendre le travail effectué dans le cadre de l'Initiative du secteur bénévole. Les travaux fondés sur la relation entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole étaient un bon point de départ, mais il faut réitérer l'engagement envers certaines des idées énoncées dans ce document. Je pense qu'il faut aller plus loin et travailler à des accords au niveau du secteur bénévole provincial et concrétiser effectivement ce qui est annoncé dans ces documents.

Je conclurai en disant que je suis grande partisane de l'action et du mouvement, et j'ai été choquée la semaine dernière. Je rencontrais une travailleuse sociale et elle m'a remis un document datant de 1977. Il s'agissait d'audiences sur l'impact d'une vie familiale violente ou dysfonctionnelle sur les jeunes et leur propension à la délinquance. C'était il y a presque 30 ans et la conversation était très similaire. Nous savons toujours que les

dysfunctional homes do not do well in society, and yet they are still there. My final comment is a call to action in terms of my hope that when the results from these proceedings come out in the winter of 2006, which I believe they will, that there be aggressive teeth attached to them, and they will inspire people to mobilize and to motivate beyond words and into action.

The Chairman: Thank you for your summary and your full report. Could you, as a clarification, give me your definition of assets-based education?

Ms. Levac: The research I most often point to comes from the Search Institute and the 40 Developmental Assets. Those are the pieces that pop into my mind around empowerment, self-identity and constructive use of time. There are eight categories, four internal and four external, and then a number of sub-categories. In terms of developing assets in a broad sense, though, I think of that in terms of any tools that we can provide youth that give them resiliency against the struggles that they face. I use the word broadly, but if we were to speak specifically, I would refer to assets outlined through some of the developmental asset framework that comes out of the Search Institute. Does that answer your question?

The Chairman: Thank you.

Senator Pearson: We could talk about many things, but I would like to take the opportunity to talk about the voluntary sector because of your reflections on the voluntary sector, the voluntary sector initiative and the issues around capacity building within the voluntary sector related also to the downloading of a lot of activities that were formerly done by government to some extent, and so on. I am well acquainted with the voluntary sector, with some of its successes but a lot of its disappointment in that they never did set up the two tables that would have made a big difference. One of the tables was funding relationships and how to change the way in which voluntary organizations are funded. The other had to do with the whole tax system. That is where we can come in, because in a way that is a federal responsibility, but it has its impacts on local organizations like yours. The changes in the Charities Act have been talked about but we have not gotten very far on that yet. We need something to address the issue of the 10-per-cent rule and the fact that you can only spend 10 per cent of your income on advocacy when organizations like yours should be doing advocacy on behalf of the public interest. I am talking about, a small thing, but it is really advocacy on behalf of the public.

Ms. Levac: Sure.

Senator Pearson: We have all seen the capacity for organizations, the energies that your volunteers and the people bring to your organizations, are often dissipated by the need to go after funding, to fill in endless forms and to do all that kind of thing. You said we need to re-establish our commitment to the voluntary sector initiative. Do you have suggestions about how to do that? I am not sure that we even worked it out as well as we should have. There is the Voluntary Sector Accord, but that is a generic statement. It does not have any teeth. Do you have more specific comments?

enfants élevés dans des familles dysfonctionnelles réussissent mal dans la vie et, pourtant, ils existent toujours. Mon dernier commentaire sera pour lancer un appel à l'action et formuler l'espoir que lorsque votre rapport d'étude sera publié au cours de l'hiver 2006, comme il est prévu, il contiendra des recommandations mordantes et va inspirer une mobilisation qui dépasse les simples paroles.

La présidente : Merci de votre résumé et de votre rapport complet. Pourriez-vous, pour ma gouverne, me donner votre définition de l'éducation fondée sur les atouts?

Mme Levac : La recherche que je cite le plus souvent provient du Search Institute et ses 40 atouts de développement. Ce sont là les éléments qui viennent à l'esprit lorsqu'on parle d'habilitation, d'affirmation de l'identité et de l'utilisation constructive du temps. Il y a huit catégories, quatre internes et quatre externes, et un certain nombre de sous-catégories. Pour ce qui est des atouts de développement au sens large, j'y range tous les outils que l'on peut donner aux jeunes pour les équiper à affronter les difficultés de la vie. J'utilise le mot au sens large, mais si l'on devait préciser, je renverrais aux atouts esquissés dans les recherches du Search Institute. Cela répond-il à votre question?

La présidente : Je vous remercie.

Le sénateur Pearson : Nous pourrions parler de beaucoup de choses, mais j'aimerais saisir l'occasion pour parler du secteur bénévole car vous en avez fait état, avec l'Initiative du secteur bénévole et l'édification de capacité au sein du secteur bénévole puisque les gouvernements aujourd'hui se déchargent sur lui de nombre d'activités. Je connais bien le secteur bénévole, certains de ses succès mais aussi les déceptions, en ce sens que l'on n'a jamais créé les deux tables qui auraient pu faire une grosse différence. L'une des tables devait se pencher sur les relations de financement et la manière de modifier les modes de financement des organismes bénévoles. L'autre devait discuter de tout le régime fiscal. C'est là où nous pouvons intervenir car, d'une certaine façon, c'est là une compétence fédérale, mais dont les effets se font sentir au niveau d'organisations locales comme les vôtres. On parle d'une modification de la législation sur les œuvres de bienfaisance mais ce travail n'est guère avancé. Il faut revoir la règle des 10 p. 100 qui vous empêche de consacrer plus de 10 p. 100 de votre revenu à l'action militante alors que des organisations comme la vôtre devrait militer pour l'intérêt public. C'est peut-être un point mineur, mais vous militez réellement pour l'intérêt public.

Mme Levac : Certainement.

Le sénateur Pearson : Nous avons tous constaté la part de la capacité des organisations, de l'énergie de vos bénévoles accaparée par la quête de crédits, l'obligation de remplir des formulaires innombrables et toute cette sorte de choses. Vous dites qu'il faut réaffirmer notre engagement envers l'Initiative sur le secteur bénévole. Avez-vous des idées quant à la façon de s'y prendre? Je ne suis pas sûr que nous ayons fait tout ce qu'il fallait. Il y a bien l'Accord sur le secteur bénévole, mais c'est un document générique. Il n'a pas force exécutoire. Avez-vous quelque chose de plus spécifique?

Ms. Levac: I do not want to hide behind dollars suggestions all the time, although I would be remiss in not identifying that every non-profit agency that I ever talk with says, “We cannot do anything without core funding.” I put that out there because organizations have been eroded significantly as a result of the transition, the persuasion to shift to project-based funding. In terms of working and making a more significant impact as a sector, I would throw out a couple of general suggestions. One, there needs to be a more coordinated understanding of who takes responsibility for what jobs and services in communities. On some level, that is the responsibility of a community to coordinate that. However, I recognize that the establishment of non-profit organizations happens at the federal level and then the community, to a place where now there are 400 non-profit organizations in Fredericton, and we are only 50,000 people. That is a lot of non-profit organizations, right? So the question bears asking: How do we make sure that our energies are being channelled? We complain on a regular basis on all levels of government and society that there is duplication here and gaps over here. Part of the difficulty in the voluntary sector is that they are so overworked and under-resourced that — I will be perfectly honest with you — I do not have a lot of time to try and find out who else might be doing what I am doing because I am too busy trying to do what I am doing. It is a vicious cycle of cause and effect, if you will.

There is also room for making a national statement about whose responsibility is what. I have not yet been able to find a national policy that deals with youth specifically, and I suggest that everything we identify as being important in this country, we have a national policy about. We have a national policy on health care; we have national policies on all sorts of interesting things, on national defence. I recognize there are different levels of government that intervene, and yet health care is a provincial responsibility, but we have lots of federal attention paid to health care. That, I think, needs to be established.

We need to establish who holds the responsibility for some of these issues, and how we can specifically designate, because arguably when the reverse happens, we, being the voluntary sector, pop through where there is an identified need. That is why you end up with so many people popping through. You see this need, you want to respond to it, and this is what you do. You see this need and you cannot look at it from a bird’s eye view. There needs to be a coordinated mechanism in place to respond to and identify where the service gaps are.

Senator Poy: You mentioned that there are 400 non-governmental organizations in New Brunswick.

Ms. Levac: Fredericton: this is my understanding, in the city of Fredericton.

Senator Poy: You said you are too busy to find out what others are doing. Are you saying the provincial government should have control of these NGOs? How would a government — never mind the federal government but a provincial government — control the number of NGOs? How do you do that?

Mme Levac : Je ne veux pas toujours me cacher derrière les problèmes d’argent, mais je me dois de rappeler que chaque organisme sans but lucratif avec qui je suis en contact dit qu’il est impossible de faire quoi que ce soit sans financement de base. Je le répercute car les organisations bénévoles ont vu leur capacité considérablement érodée du fait de la transition vers un financement basé sur les projets ponctuels. Si l’on veut que le secteur puisse avoir un plus gros impact, je formulerai quelques suggestions générales. Premièrement, il faut une répartition plus coordonnée des responsabilités et des services dans les collectivités. À un certain niveau, cette coordination est de la responsabilité de la collectivité. Cependant, il faut savoir que la création des organisations sans but lucratif se fait au niveau fédéral d’abord, puis dans la communauté locale, à tel point qu’il y a maintenant 400 organismes sans but lucratif à Fredericton, une ville de seulement 50 000 habitants. Cela fait beaucoup, non? Il faut donc se demander comment faire en sorte que les énergies soient canalisées? Nous nous plaignons régulièrement, à tous les niveaux de gouvernement et de la société, de chevauchements d’un côté et de lacunes de l’autre. La difficulté pour le secteur bénévole tient au fait que les organisations sont tellement surchargées et manquent tellement de ressources — je vous parle là très franchement — je n’ai pas beaucoup le temps d’aller chercher qui d’autre pourrait faire ce que je fais, car je suis trop occupée à faire ce que je fais. C’est un cercle vicieux, en quelque sorte.

Il y a donc lieu de faire une répartition nationale des responsabilités. Je n’ai pu trouver encore aucune politique nationale portant spécifiquement sur la jeunesse et pourtant, pour tous les autres sujets considérés importants dans ce pays, nous avons une politique nationale. Nous avons une politique nationale sur la santé, des politiques nationales sur toutes sortes de choses intéressantes, dont la défense nationale. Je sais bien qu’il y a différents niveaux de gouvernement qui ont compétence, mais la santé est une responsabilité provinciale et le gouvernement fédéral lui accorde énormément d’attention. Cela me paraît donc indispensable.

Il faut déterminer qui détient la responsabilité de certains de ces problèmes et désigner spécifiquement l’autorité car lorsque ce n’est pas le cas, c’est nous, le secteur bénévole, qui nous retrouvons en première ligne, aux commandes. C’est pourquoi vous en voyez tellement surgir. Vous identifiez le besoin, vous voulez y répondre et c’est ce que vous faites. Vous avez le nez dessus et vous ne pouvez prendre du recul et considérer la chose de haut. Il faut donc un mécanisme coordonné pour identifier les lacunes de services et y remédier.

Le sénateur Poy : Vous avez dit qu’il existe 400 organisations non gouvernementales au Nouveau-Brunswick.

Mme Levac : À Fredericton, rien qu’à Fredericton, selon mes renseignements.

Le sénateur Poy : Vous dites que vous êtes trop occupée pour déterminer ce que font les autres. Dites-vous que le gouvernement provincial devrait prendre le contrôle de ces ONG? Comment est-ce qu’un gouvernement — ne parlons même pas du gouvernement fédéral, mais un gouvernement provincial — pourrait-il contrôler le nombre d’ONG? Comment fait-on cela?

Ms. Levac: I do not know if the call is to control the NGOs. I think that the call is to create awareness and coordinate the NGOs so what little resources there are at least are spread to where they need to be spread. For example, a lot of communities are hiring community liaisons, people to do some of this networking and connecting, people in their community, which is important, but also something that has been transferred to the community and municipal level of responsibility. I am not arguing that this is necessarily the best place for it to happen. I am arguing that, if we want it to happen there, we better shift the resources to go with the responsibility. If we want it coordinated at the community level, then send the community the resources it needs to do the work.

Senator Poy: I am trying to think how it can be done practically. Suppose the municipality or the city finds out that three NGOs are doing similar things. Having been involved with different NGOs, I think it would be difficult to say, "The three of you get together and just have one office." That could be a major problem.

Ms. Levac: Sure. It is very difficult and it is about fostering an environment of cooperation, and I think that is a grassroots level. Maybe I could ask you a question. Because I am not super familiar with what happens when a non-profit organization applies for non-profit or charitable status, what happens when those documents go to Ottawa before they come back with, "Yes, you can be a non-profit," or, "No, you cannot be a non-profit." How does that work?

Senator Poy: I do not know but all these NGOs have to do is use a separate name or say, "We are doing it for this." I am from Toronto. There are many. Even within the Chinese Canadian communities there are so many doing the same thing and tapping from the same group of people for funding. It really gets watered down. I can see the problem you have in Fredericton with that many — and you have a small population here.

One of your three solutions is, legislate dedicated funding for adequate housing for youth. How would you do that, from a practical point of view, from a parliamentarian point of view? I can think of all kinds of problems of not being able to do that because it is not just for young people; it is really for all Canadians. That means everyone. It is a right that we all have adequate housing but how do you legislate that?

Ms. Levac: For starters, there has to be a political will.

Senator Poy: Obviously, yes.

Ms. Levac: To make that a reality. I will use an example. We had a will to clean up drinking and driving, and we did it. It still exists, but we had a will; we had communication strategies. It starts with a will to make it true. Beyond that, we need to talk about the living conditions, and the ways we stipulate and expect landlords and landowners to serve the people who live in their buildings. We need to create social housing programs that are accessible to the poorest of the poor, to the people who are not affected by tax cuts because they do not get enough money to pay taxes; people who are making \$6,000 a year trying to support a child. Those are the people who need social housing. That needs

Mme Levac : Je ne sais pas s'il faut contrôler les ONG. Je pense qu'il s'agit de créer une sensibilisation et de coordonner les ONG de façon à ce que les rares ressources disponibles aillent au moins là où il faut. Par exemple, beaucoup de collectivités engagent des responsables de la liaison, des gens qui font ce réseautage et établissent ces connexions au sein de la localité, ce qui est important, mais couvre aussi ce qui a été transféré au niveau de responsabilité local et municipal. Je ne dis pas que c'est nécessairement le meilleur niveau pour faire cette coordination, je dis que si c'est là que l'on veut qu'elle se fasse, il faut transférer les ressources nécessaires pour l'exercice de cette responsabilité. Si on veut que ce soit coordonné au niveau local, il faut envoyer à la localité les ressources voulues pour faire le travail.

Le sénateur Poy : J'essaie de voir comment cela pourrait être fait concrètement. Supposons que la municipalité ou la ville s'aperçoive que trois ONG font un travail similaire. J'ai moi-même été bénévole dans différentes ONG, et il me paraît difficile de dire : « Vous trois, mettez-vous ensemble et n'ayez qu'un seul bureau ». Cela pourrait être un problème majeur.

Mme Levac : Certainement. C'est très difficile et il s'agit de créer un environnement de coopération et ce au niveau de la base. Peut-être pourrais-je vous poser une question. Je ne sais pas exactement ce qui se passe lorsqu'une organisation sans but lucratif demande le statut d'œuvre de bienfaisance, que se passe-t-il lorsque ces documents arrivent à Ottawa et reviennent avec la réponse : « Oui, vous avez le statut » ou « Non, vous n'êtes pas une œuvre de bienfaisance ». Comment cela fonctionne-t-il?

Le sénateur Poy : Je ne sais pas, mais il suffit à ces ONG d'avoir un nom différent ou de dire « Voilà notre mission ». Je suis de Toronto. Il y en a tellement là aussi. Même au sein de la communauté sino-canadienne, il y en a tellement qui font les mêmes choses et qui s'adressent aux mêmes groupes pour lever les fonds. Tout finit par être très dilué. Je peux concevoir le problème que vous avez à Fredericton avec un si grand nombre — et vous avez ici une faible population.

L'un de vos trois solutions consiste à établir par voie législative des crédits pour financer des logements adéquats pour la jeunesse. Comment feriez-vous cela, d'un point de vue pratique, du point de vue d'un parlementaire? Je peux imaginer toutes sortes de problèmes qui m'empêcheraient de le faire, car il n'y a pas que les enfants, un logement adéquat est un droit de tous les Canadiens, mais comment peut-on imposer cela par une loi?

Mme Levac : Pour commencer, il faut une volonté politique.

Le sénateur Poy : Oui, évidemment.

Mme Levac : Pour que cela devienne réalité. Prenons un exemple. On a eu la volonté de mettre un terme à la conduite en état d'ébriété, et on l'a fait. Cela existe encore, mais nous avons une volonté, nous avons des stratégies de communication. Tout commence par la volonté de faire une chose. Ensuite, il faut parler des conditions de vie, et pour cela imposer aux propriétaires un minimum de services à leurs locataires. Il faut créer des programmes de logements sociaux qui soient accessibles aux plus pauvres d'entre les pauvres, à ceux qui ne bénéficient pas des réductions d'impôt parce qu'ils ne gagnent pas assez pour payer des impôts, des personnes qui gagnent 6 000 \$ par an et qui ont à

to be stipulated. Obviously, there needs to be a benchmark for who qualifies for that kind of housing, but we need to put it in place and make it accessible; make it available for people to have because it simply is not available. It is not there.

Senator Poy: Yes, I realize that. That would be the ideal. Toronto has such a huge problem with homelessness. A lot of people are trying to solve it, and it still has not been solved.

Senator Oliver: My question is a follow-up question on the same point. Unlike an awful lot of the other witnesses who have come to see us, your recommendations are highly political in that you are calling upon the federal government that has the purse strings to do some substantial spending to meet your conditions. I wonder how realistic that is. In Ottawa, in the House of Commons as elected parties we have the Bloc Québécois, the New Democratic Party, the Liberal Party of Canada and the Conservative Party of Canada. Of those four, which of them can you see doing legislation that is dedicated to social funding at an amount that allows all children to live out of poverty? How much do you think that will cost, and which of those four parties could you see wanting to do something like that? If it is not realistic that it can happen in a Canadian context today, what are you really saying?

Ms. Levac: My question would be: Who did we expect to do it in 1989 when we said that all Canadian children would be living out of poverty by 2000?

Senator Pearson: It was an all-party recommendation motion, and it was done to honour Ed Broadbent, who was at that time leaving the House of Commons. Unfortunately, like many motions as opposed to legislation, they make statements but do not necessarily reflect the most profoundly held political will. It has been useful as a motion in the sense that it keeps people reminded. It is a way of reminding people that this was a statement that had been made, but it was not like a piece of legislation.

Ms. Levac: Right.

Senator Pearson: I remember when it happened, and it reflects in a way, sometimes, on the lack of seriousness. I would not say lack of seriousness: I think everybody who said it thought it was a nice thing to do. As our chair would often say, a statement of wonderful ideal, "pious invocation" is the term that she uses, and I am afraid that was it. The will that you are speaking about, to some extent, exists. The means are complex, and I think Senator Oliver would agree with me that in many ways the best way to get children out of poverty is to have an economy that can pay a living wage. That is not necessarily government responsibility. Governments can create a climate that improves that or does not improve that, so the ups and downs of families with children living in poverty are often the fault of the ups and downs of the economy. It is very complex. I do not think it takes away from our responsibility of working towards this.

faire vivre un enfant. Ce sont là les personnes qui ont besoin de logements sociaux. Cela doit être stipulé. De toute évidence, il faut des critères d'admissibilité à ce genre de logements, mais il faut créer ces logements et les rendre accessibles car aujourd'hui il n'en existe tout simplement pas. Il n'y en a pas.

Le sénateur Poy : Oui, je réalise cela. Ce serait idéal. Toronto a un énorme problème de sans-abris. Quantité de gens cherchent à le résoudre mais le problème n'est toujours pas résolu.

Le sénateur Oliver : Ma question porte sur le même point. Contrairement à énormément d'autres témoins qui ont comparu devant nous, vos recommandations sont hautement politiques en ce sens que vous appelez le gouvernement fédéral, qui tient les cordons de la bourse, à effectuer d'importantes dépenses pour remplir vos conditions. Je me demande dans quelle mesure cela est réaliste. À Ottawa, à la Chambre des communes, siègent les élus du Bloc Québécois, du Nouveau Parti démocratique, du Parti libéral du Canada et du Parti conservateur du Canada. Sur ces quatre, lequel voyez-vous adopter une législation établissant un financement social réservé d'un montant qui permette à tous les enfants de sortir de la pauvreté? Combien pensez-vous que cela coûterait et lequel de ces quatre partis aimeriez-vous voir faire une telle chose? S'il n'est pas réaliste de penser que cela puisse arriver dans le contexte canadien d'aujourd'hui, que nous dites-vous réellement?

Mme Levac : Je réponds ceci : qui était censé le faire en 1989 lorsque nous avons dit que tous les enfants canadiens sortiraient de la pauvreté d'ici 2000?

Le sénateur Pearson : C'était une recommandation de tous les partis et c'était fait en l'honneur d'Ed Broadbent, qui quittait alors la Chambre des communes. Malheureusement, comme beaucoup de motions, par opposition à des lois, elle formule de belles déclarations mais sans nécessairement refléter une volonté politique très profonde. Cela a néanmoins été une motion utile en ce sens qu'elle constitue un rappel. Elle rappelle aux gens que cette déclaration a été faite, mais cela n'avait pas la valeur d'une loi.

Mme Levac : Justement.

Le sénateur Pearson : Je me souviens lorsque cela a été voté et cela reflète, parfois, un manque de sérieux. Je ne devrais pas dire manque de sérieux : Je crois que tous ceux qui disaient cela pensaient que c'était la bonne chose à faire. Comme notre présidente le dit souvent, c'est l'énoncé d'un idéal merveilleux, « une invocation pieuse » est le terme qu'elle emploie, et je crains que ce n'était rien de plus. Cette volonté dont vous parlez existe dans une certaine mesure. Les moyens sont complexes et je pense que le sénateur Oliver sera d'accord avec moi que la meilleure façon de sortir les enfants de la pauvreté, à bien des égards, c'est d'avoir une économie qui puisse verser de bons salaires. Ce n'est pas nécessairement une responsabilité gouvernementale. Les gouvernements peuvent instaurer un climat qui contribue ou non à une bonne économie, et donc les hauts et bas des familles avec enfant vivant dans la pauvreté sont souvent la faute des hauts et des bas de l'économie. C'est très complexe. Mais je ne pense pas que cela diminue notre responsabilité d'œuvrer en ce sens.

Senator Oliver: I would flag it as a recommendation that is extremely complex. For instance, some of the parties that I mentioned would say the way to get that economy going is to start with tax cuts, and tax cuts will stimulate and spur the economy. Others will say, "Well, that is just the opposite way to go." Then it also involves the cooperation of three major parties that historically in Canada do not work well together. It involves the municipalities or the big cities where a lot of the impoverished are: Toronto, Vancouver and so on. It involves the provinces, and it involves the federal government.

Ms. Levac: Absolutely.

Senator Oliver: To get those three groups in one place and arrive upon a financing formula that everyone can live with and agree with, then finally start building the housing and get people out of the poverty, it is an enormous undertaking.

Senator Pearson: We made an effort to raise elderly people out of poverty. There was political will for that, and to some extent it has worked. We have not done quite the same with children. It is a more complex issue, but we are happy to listen to you, and we just want to put a caveat on the difficulty of doing it.

Ms. Levac: Rest assured that I was not expecting a bill tomorrow when I woke up. It is okay. Have a good night's sleep.

The Chairman: You did call for action so you should not let governments off the hook and say, "I did not expect a bill."

Ms. Levac: Not tomorrow.

The Chairman: Part of the dilemma in that we are trying to narrow the gap between what governments say and what governments do. We are here because of the Convention on the Rights of the Child which was signed and ratified by Canada. We are trying to see how we can get the government to put that convention into action in Canada, so do not back off.

However, to follow up on Senator Oliver's question, you have put out how the whole issue would be nicely packaged if we could do it, if we had that political will behind it. What is the most pressing necessity now that is achievable? You have talked about NGOs coordinating. I have been through this. You said 1977. To me that sounds like right in the middle of my career. We talked about how there are duplications, but there are also uniquenesses of services.

Ms. Levac: Absolutely.

The Chairman: You can deliver services to an Aboriginal community and they will be the same services as in downtown Fredericton, but because they are delivered within the community they take hold. It is not just duplication; it is trying to find the right fit for all services. I think we know some of those

Le sénateur Oliver : Je signalerais la grande complexité, en guise de recommandation. Par exemple, certains des partis que j'ai mentionnés diraient que la façon de stimuler l'économie est de commencer avec des baisses d'impôt, que la réduction des impôts donnerait un coup de fouet à l'économie. D'autres diront : « Eh bien, c'est juste l'inverse qu'il faut faire ». Donc, cela suppose aussi la coopération des trois grands partis qui, dans l'histoire du Canada, ne collaborent guère entre eux. Cela suppose aussi mettre en jeu les municipalités, ou les grandes villes où vivent nombre des pauvres : Toronto, Vancouver, et cetera. Cela met en jeu aussi les provinces et met en jeu le gouvernement fédéral.

Mme Levac : Absolument.

Le sénateur Oliver : Amener ces trois groupes en un même lieu et s'entendre sur une formule de financement qui convienne à tout le monde, puis de finalement commencer à construire les logements et sortir les gens de la pauvreté, tout cela est une tâche énorme.

Le sénateur Pearson : Nous avons fait un effort pour sortir les personnes âgées de la pauvreté. Il y avait une volonté politique pour cela et dans une certaine mesure, cela a marché. Nous n'avons pas fait tout à fait la même chose pour les enfants. C'est un problème plus complexe, mais nous sommes heureux de vous écouter, nous voulions simplement faire ressortir la difficulté de la tâche.

Mme Levac : Soyez assuré que je ne m'attendais pas à trouver un projet de loi demain matin à mon réveil. Ça va bien. Passez une bonne nuit.

La présidente : Vous avez réclamé une action, alors ne laissez pas les gouvernements s'en tirer si facilement en disant « Je ne m'attendais pas à un projet de loi ».

Mme Levac : Pas demain.

La présidente : Le dilemme, en partie, c'est que nous cherchons à combler l'écart entre ce que les gouvernements disent et ce que les gouvernements font. Nous sommes ici à cause de la Convention relative aux droits de l'enfant qui a été signée et ratifiée par le Canada. Nous cherchons à voir comment nous pouvons amener le gouvernement à traduire cette convention dans les faits au Canada, alors ne reculez pas.

Cependant, en complément de la question du sénateur Oliver, vous dites que toute la question pourrait être résolue pour peu que nous ayons la volonté politique. Quelle est la nécessité la plus pressante aujourd'hui, qui soit réalisable? Vous avez parlé de la coordination des ONG. J'ai vu tout cela. Vous avez dit 1977. Pour moi, j'ai l'impression que c'est au milieu de ma carrière. Vous avez dit qu'il y a des doubles emplois, mais il y a aussi des services tout à fait uniques.

Mme Levac : Absolument.

La présidente : Vous pouvez fournir des services à une collectivité autochtone, et ce seront les mêmes qu'au centre-ville de Fredericton, mais à cause du milieu dans lequel ils s'inscrivent, ils sont différents. Il n'y a pas que le double emploi, il s'agit de trouver la bonne mesure pour tous les services. Je crois que nous

complexities. To go at the issues for youth from your perspective, here is the overall blueprint, but what is the most pressing necessity that is achievable?

Ms. Levac: Based on the youth that I see on a daily basis, it really rolls back to education and to access to safe places to go to school. It rolls back to families. You asked me about feasibility and achievability, and I recognize that all your challenges are obviously valid ones. Beyond a licence for parents, which I think about from time to time as being a potentially viable solution — I am kidding — I think that schools and education that promote safe self-sufficiency for youth is the key. They need a place where they can go and be their own learners, a place where they are free from bullying, a place where they are free from all forms of discrimination — everything from homophobia to racism and everything in between — and values-based education. What it means to be a citizen of the world and in turn, a citizen of the country, the province and your backyard: that for me is pressing.

In terms of what we need to deal with specific individual kids, my sense is that it is access to adequate nutrition and housing. It is physiological needs. That is where we have to go back to; making sure that kids get breakfast in the morning, if we want to talk about the important meal. How do we make sure that kids get breakfast every day? Those are the tangible things.

I want to go back to the first comment you made to make sure that it does not sound as though we should eradicate and amalgamate all non-profit organizations. That is certainly not my intention. I think they are all doing valuable work. Obviously, they have been born from need. I think we need to do better because they are arguably doing some of the most important groundwork in the country. Without them, imagine what we would look like if they were not there providing housing. Those are a couple: breakfast food and values in education.

The Chairman: Senator Oliver, you have more questions?

Senator Oliver: There was one sentence I did not finish when I was talking before about the need to cooperate and coordinate the three levels of government. In your statement you say, “This must include developing consistent standards in social programming to ensure that children up to the age of 18 receive housing, education and social support services.” Again, that would have to involve all three levels of government in all the provinces and all the territories, and it is a massive undertaking. I wanted to have that on the record.

My question is this: When you gave your original statement, I wrote down something. You said there is a need for long-term stable programming because it is wrong for children to have to go to school hungry, with no nutritious meals and without access to adequate transportation to get them to school, to the hospital and so on. You said there is a significant obesity problem in New Brunswick that is taxing our health system. What is New Brunswick doing about that particular problem?

connaissons certaines de ces complexités. Vous dessinez un schéma d'ensemble pour la jeunesse, mais quelle est la nécessité la plus pressante qui soit réalisable?

Mme Levac : Dans le cas des jeunes que je vois au quotidien, tout revient en réalité à l'éducation et à l'accès à des lieux sûrs pour suivre la scolarité. Tout revient au milieu familial. Vous me demandez ce qui est faisable et réalisable, et j'admets que toutes les difficultés que vous citez sont bien réelles. Mais à moins d'exiger un permis pour devenir parent, ce qui me paraît de temps à autre une solution potentiellement viable — je plaisante — je pense que les écoles et l'éducation qui assurent l'autosuffisance constituent la clé. Les jeunes ont besoin d'un endroit où ils peuvent aller pour apprendre comme ils l'entendent, un lieu où ils soient libres d'intimidation, un lieu où ils soient libres de toutes les formes de discrimination — toutes, depuis l'homophobie jusqu'au racisme et toutes les formes intermédiaires — et reçoivent une éducation fondée sur des valeurs, qui enseigne ce que c'est que d'être citoyen du monde, puis citoyen du pays, puis de la province et de son quartier : voilà ce qui est pressant à mes yeux.

Pour ce qui est de la satisfaction des besoins d'enfants individuels, mon impression est qu'il s'agit de l'accès à une alimentation et un logement adéquats. Ce sont les besoins physiologiques. Il faut commencer par là, assurer que les enfants aient un petit-déjeuner le matin, le repas le plus important. Comment faire en sorte que les enfants aient un petit-déjeuner tous les matins? Ce sont là des choses tangibles.

Je veux en revenir à la première remarque que vous avez faite, pour souligner qu'il ne s'agit pas de dissoudre et de fusionner toutes les organisations sans but lucratif. Ce n'est certainement pas mon intention. Je pense que toutes font un travail utile. Forcément, elles sont issues d'un besoin. Je pense que nous devons faire mieux car c'est à elles que revient le travail de base le plus important dans le pays. Sans elles, imaginez quelle serait la situation si elles n'assuraient pas le logement. Voici donc quelques idées : une bonne alimentation au petit-déjeuner et des valeurs dans l'éducation.

La présidente : Sénateur Oliver, avez-vous d'autres questions?

Le sénateur Oliver : Je n'ai pas fini une phrase lorsque je parlais de la nécessité de coopérer et de coordonner aux trois niveaux de gouvernement. Dans votre mémoire vous écrivez : « Cela doit englober des normes uniformes au niveau des programmes sociaux afin d'assurer que les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans aient le logement, l'éducation et les services de soutien social ». Là encore, cela met en jeu les trois niveaux de gouvernement dans toutes les provinces et tous les territoires, et c'est une entreprise massive. Je tenais à ce que cela soit dit.

Ma question est la suivante : J'ai noté un point de votre déclaration liminaire. Vous avez dit qu'il fallait des programmes stables à long terme car il est déplorable que les enfants doivent aller à l'école en ayant faim, sans repas nutritif et sans accès à des moyens de transport adéquats pour se rendre à l'école, à l'hôpital, et cetera. Vous avez dit qu'il y a un grave problème d'obésité au Nouveau-Brunswick qui coûte cher au système de santé. Que fait le Nouveau-Brunswick pour combattre ce problème particulier?

Ms. Levac: In the latest provincial budget, a healthy initiative was launched. Someone out in the audience might be able to help me a little bit. There was money for public awareness: about a million dollars, I think, is what came down in the last provincial budget; \$ 2 million, 2005-06, around healthy lifestyles.

Senator Oliver: What was in it for children up to age 18? What was there to help this obesity problem for youth?

Ms. Levac: There is not a plan wrapped around that money at this point, as far as I know. Our next witnesses might be able to answer but yes, it is the most significant problem in the country. In New Brunswick, we have the highest childhood obesity rate.

Senator Pearson: They told us in Newfoundland they had the highest.

Ms. Levac: Well, maybe it is Atlantic Canada.

The Chairman: I think it is a Canadian problem. We can get the statistics, as they are known.

Senator Pearson, after the war, is it not true that schools in Ontario were providing breakfasts or lunches at school?

Senator Pearson: No.

The Chairman: No, just lunches, because my husband said there were soups, sandwiches and all kinds of things. Anyway, I am just wondering. This is quite doable. If schools provide healthy breakfasts and lunches for children, at least they can get through the day. It would be a real incentive to get to school for a lot of the children. Talking from a practical point of view, I think that is doable. Obesity, that is from bad nutrition. Am I correct?

Ms. Levac: It is partly from nutrition and partly lack of activity. The physical education program has been virtually decimated in school systems. Even when I was a kid we had gym every day. When I was doing my teacher training, our kindergarten kids had it twice a week. They are five. It just does not compute. It does not make sense. They are unhealthy because they play Game Boy instead of running around. I was not allowed to sit inside on Saturday morning when it was nice out; no way.

Senator Poy: From your work, is it true that obesity often is connected with people who are from a poorer section of society because they are not eating properly, or they are eating more junk food? I have read that. I do not have the statistics.

Ms. Levac: I would hypothesize it, but I cannot point to anything that would back it up. Logic sort of follows that without access to nutritious food —

The Chairman: I think in fairness, there is some linkage with poverty and the lack of ability to get the right food. Your choices do not lead to a healthy lifestyle.

Mme Levac : Une initiative santé a été lancée dans le dernier budget provincial. Quelqu'un dans l'auditoire pourra peut-être fournir des détails. Il y avait des crédits pour une campagne de sensibilisation, environ 1 million de dollars, je crois, dans le dernier budget provincial; 2 millions de dollars en 2005-2006 pour la promotion d'une vie saine.

Le sénateur Oliver : Et qu'est-il prévu pour les mineurs de moins de 18 ans? Qu'y a-t-il pour combattre ce problème d'obésité des jeunes?

Mme Levac : Il n'y a pas encore de plan pour l'emploi de cet argent, à ma connaissance. Nos prochains témoins pourront peut-être préciser, mais oui, c'est le problème majeur dans le pays. Au Nouveau-Brunswick, nous connaissons le taux d'obésité chez les enfants le plus élevé.

Le sénateur Pearson : On nous avait dit que Terre-Neuve avait le taux le plus fort.

Mme Levac : Eh bien, c'est peut-être le Canada atlantique.

La présidente : Je crois que c'est un problème canadien. Nous pouvons nous procurer les statistiques qui existent.

Sénateur Pearson, n'est-il pas vrai qu'après la guerre les écoles en Ontario offraient des petits-déjeuners ou des déjeuners à l'école?

Le sénateur Pearson : Non.

La présidente : Non, seulement des déjeuners, car mon mari m'a raconté que l'on servait des soupers, des sandwiches et toutes sortes de choses. Je me pose la question. Cela paraît réalisable. Si les écoles offraient des petits-déjeuners et des déjeuners sains aux enfants, au moins ils seraient nourris pour la journée. Ce serait une réelle incitation pour beaucoup d'enfants à aller à l'école. D'un point de vue pratique, cela me paraît réalisable. L'obésité est due à la mauvaise alimentation. Ai-je raison?

Mme Levac : C'est en partie dû à l'alimentation et en partie au manque d'activité. Le programme d'éducation physique a été virtuellement éliminé dans les écoles. Même lorsque j'étais enfant, il y avait gymnastique tous les jours. Lorsque j'ai suivi ma formation d'enseignante, il y avait gymnastique deux fois par semaine au jardin d'enfants. Ils ont cinq ans à cet âge. Je ne comprends pas. C'est insensé. Ils sont en mauvaise santé parce qu'ils jouent au Game Boy au lieu de courir dehors. Moi, je n'étais pas autorisée à rester à l'intérieur le samedi matin lorsqu'il faisait beau; c'était hors de question.

Le sénateur Poy : D'après votre expérience, est-il vrai que l'obésité est plus fréquente dans les couches pauvres de la société parce que ces gens mangent mal ou mangent davantage d'aliments-camelote? J'ai lu cela quelque part. Je n'ai pas les statistiques.

Mme Levac : Je pense que c'est vrai, mais je ne peux citer aucun chiffre à l'appui. C'est assez logique, sans l'accès à des aliments nutritifs...

La présidente : Je pense qu'il y a effectivement un lien avec la pauvreté et le manque de moyens d'acheter une bonne nourriture. Vos choix ne conduisent pas à un mode de vie sain.

Ms. Levac: Right.

The Chairman: I think there is also a trend that our entire Canadian lifestyle is leading to obesity.

Ms. Levac: Yes.

The Chairman: Whether it is the abundance of food or the wrong choices we make.

Senator Pearson: I am interested in the coordination idea, and I did not know whether Fredericton has an active social planning council and whether that is one of the mechanisms for ensuring the knowledge base. I am also suggesting some. I think a lot of things you talked about would not be that expensive to correct if you put the resource in the right place; for example, the breakfast-for-learning program that Senator Poy talked about, which is a coordinated program between the public and private sector. It needs a little bit more government support to get it in without it being excessively expensive. Taking junk foods out of schools is another way. They have done that in Ontario now in the elementary system. That will be something helpful. Put in more physical exercise. None of those are particularly expensive issues. Planning and coordinating is as much a question of will and creating the correct structure as it is of money. I do not know about the social planning council here, or whether it has been given that mandate. I know that certain Canadian foundations now are doing capacity building. The Muttart Foundation, the J.W. McConnell Family Foundation, and so on are coming together. They now have umbrella organizations that are saying, "In the philanthropic field we should bring a greater coalescence into our work." You have some interesting foundations here in New Brunswick.

Ms. Levac: Fredericton is just starting to do some work on establishing a social planning mechanism, and it has not taken form yet. However, there is certainly the foundation of some will in that direction.

Senator Pearson: Good.

The Chairman: I do not know if this is an unfair question. You have pointed out that bullying is such a big issue now, and we continue to hear this as we read newspapers as well as receive information. Bullying is not new. It happened in schools before. It was dealt with by the school, the teachers and the family. Why is bullying today such a big issue in your opinion, and particularly in your area?

Do you have an answer, or are you struggling with the question as we are?

Ms. Levac: I have a couple of shots at it. One, the topics around which youth are bullied are becoming more exaggerated. For example, the growing divide between rich and poor is a great catalyst for bullying: kids who do not have things and, therefore, are disenfranchised as a result. Also, bullying has taken a more covert approach, and consequently it is harder to find. It is harder to pinpoint and, therefore, it spreads more rapidly. My sense is also that we are dealing in different community circumstances than we used to. When you have a school of 600 kids where parents do not know each other, and teachers do not know

Mme Levac : Exact.

La présidente : Je pense qu'il y a aussi une tendance dans tout le mode de vie canadien qui mène à l'obésité.

Mme Levac : Oui.

La présidente : Que ce soit l'abondance de nourriture ou les mauvais choix alimentaires que nous faisons.

Le sénateur Pearson : Je m'intéresse à cette idée de coordination et je ne sais pas si Fredericton possède un conseil de planification sociale actif et si c'est là l'un des mécanismes qui assureraient la base de connaissances. Beaucoup de choses dont vous avez parlé ne coûteraient pas si cher à rectifier pourvu que l'on mette les ressources là où il faut; par exemple, le programme de petit-déjeuner scolaire dont parlait le sénateur Poy, qui est un programme coordonné entre les secteurs public et privé. Il faut un peu plus de soutien public pour le mettre en place sans que cela coûte trop cher. Une autre façon est de ne plus vendre d'aliments-camelote dans les écoles. Cela a été décidé en Ontario dans le cycle élémentaire. Ce sera utile. Prévoir plus de cours d'éducation physique. Rien de tout cela ne coûte particulièrement cher. La planification et la coordination sont autant une question de volonté et de mise en place de la structure requise que d'argent. Je ne sais pas ce que fait le conseil de planification sociale chez vous, ou bien s'il a ce mandat. Je sais que certaines fondations canadiennes font maintenant de l'édification de capacité. La Muttart Foundation, la J.W. McConnell Family Foundation, et cetera, se concertent. Elles ont maintenant mis sur pied des groupes d'encadrement afin d'assurer la convergence du travail dans le domaine philanthropique. Vous avez quelques fondations intéressantes ici, au Nouveau-Brunswick.

Mme Levac : Fredericton commence tout juste à envisager un mécanisme de planification sociale, et celui-ci n'a pas encore pris forme. Cependant, il commence à se faire jour une certaine volonté en ce sens.

Le sénateur Pearson : Bien.

La présidente : Je ne sais pas si ma question est légitime. Vous avez dit que l'intimidation à l'école devient un vaste problème et nous lisons la même chose dans les journaux et les autres médias. Mais ce n'est pas nouveau. Cela existait dans les écoles auparavant. L'école mettait le holà, avec les enseignants et la famille. Pourquoi est-ce devenu un si gros problème aujourd'hui à votre avis, et particulièrement dans votre région? Savez-vous pourquoi ou bien vous débattiez-vous avec la question tout comme nous?

Mme Levac : J'ai plusieurs idées. Premièrement, les facteurs autour desquels tourne l'intimidation deviennent exacerbés. Par exemple, le fossé croissant entre riches et pauvres devient un grand catalyseur pour l'intimidation : Les enfants qui n'ont pas les mêmes choses que les autres se voient aliénés en conséquence. En outre, l'intimidation devient plus cachée et par conséquent plus difficile à voir. Il est plus difficile de la cerner et donc elle se répand plus vite. J'ai l'impression aussi que le milieu communautaire n'est plus ce qu'il était. Lorsque vous avez une école de 600 élèves dont les parents ne se connaissent pas, où les

parents, and kids do not know each other, there is not a sense of community, so there is not the same sense of respect for your fellow people. I think I would identify that as being a challenge of growing concern. As we try to manage bigger classes and more stringent demands on curriculum, et cetera, teachers do not have the capacity to address these things. They do not have the capacity because they do not have the time or resources, or they did not see it happen. I think those are some of the contributing factors that continue to feed the fire. This is a bit grandiose, but I think that in some ways we model a society of bullying because there is always a little guy in society, and kids see it. They see it that if they want to win, they have to be better than, bigger than and more successful than. We see it in business. We see it in politics. We see it around us. It is a model that we set up for them, which I think is a real part of the way kids learn.

The Chairman: You have put some things to paper; a call to action. We hope our report will point the way on action, spur governments at all levels to act on behalf of the betterment of children, and speak with the voice of children more than they have in the past. Thank you for sharing your particular work here in this area and some of your solutions.

Ms. Levac: Thank you.

The Chairman: Senators, our next panel is from the Department of Family and Community Services of New Brunswick. Mr. Bill MacKenzie is Director of Policy and Federal/Provincial Relations. There are others from other departments also.

Mr. MacKenzie, I understand you are going to be the lead. Perhaps you could introduce everyone, and if there is an opening statement, you could proceed to it. Then we will ask the usual questions.

Mr. Bill MacKenzie, Director, Policy and Federal/Provincial Relations, Department of Family and Community Services, Government of New Brunswick: Thank you. We look forward to this opportunity to speak to the Senate committee. As with all good government work, you do it by committee, so our presentation is a collaboration. There was some leadership by our group and the Department of Training and Employment Development. With me today is Inga Boehler. She is the Assistant Director of Policy and Planning at the Department of Education; Mike Comeau, who is the Director of Policy and Planning at the Department of Justice; Ian Walsh who is a Senior Policy Advisor at the Department of Public Safety; and Jay Clifford who is the Manager of Policy and Planning at the Department of Public Safety. We took this approach because we saw a number of departments whose mandates touched on the rights of the child. New Brunswick has many initiatives that protect the rights of the child. I will briefly outline some of these, and then we will take questions at the end.

enseignants ne connaissent pas les parents et les enfants ne se connaissent pas les uns les autres, il n'y a pas d'esprit communautaire et donc pas le même respect pour son prochain. Je vois là une source de préoccupation croissante. Avec l'augmentation du nombre d'élèves par classe et des programmes d'enseignement plus lourds, et cetera, les enseignants n'ont pas la capacité de combattre ces choses. Ils n'ont pas la capacité parce qu'ils n'ont pas le temps ou les ressources, ou ils ne voient pas ce qui se passe. Ce sont là quelques facteurs qui alimentent l'incendie. Ce que je vais dire est un peu grandiloquent, mais d'une certaine façon nous créons une société d'intimidation, car il y a toujours un faible, un perdant, dans la société et les gamins le voient. Ils voient que s'ils veulent gagner, il faut qu'ils soient meilleurs, plus grands et plus forts que les autres. On le voit dans le monde des affaires, on le voit dans le monde politique, on le voit tout autour de nous. C'est le modèle que nous projetons pour eux, et les enfants apprennent beaucoup par l'exemple.

La présidente : Vous avez rédigé un texte, un appel à l'action. Nous espérons que notre rapport ouvrira la porte à l'action, incitera les gouvernements à tous les niveaux à agir pour améliorer le sort des enfants et à écouter la voix des enfants plus que dans le passé. Merci de nous avoir parlé de votre travail dans ce domaine et proposé certaines de vos solutions.

Mme Levac : Merci.

La présidente : Sénateurs, nos prochains témoins sont du ministère de la Famille et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick. M. Bill MacKenzie est directeur des politiques et des relations fédérales-provinciales. Il est accompagné d'autres fonctionnaires de son ministère.

Monsieur MacKenzie, je crois savoir que vous allez prendre la parole en premier. Peut-être pourriez-vous commencer par présenter tout le monde et si vous avez une déclaration liminaire, nous vous invitons à la faire. Ensuite, nous vous poserons les questions habituelles.

M. Bill MacKenzie, directeur, Politiques et relations fédérales/provinciales, ministère de la Famille et des Services communautaires, gouvernement du Nouveau-Brunswick : Merci. Nous sommes heureux de cette invitation à prendre la parole à ce comité sénatorial. Dans un gouvernement, tout bon travail est le fruit d'un comité, et notre présentation est donc le fruit d'une collaboration. Notre groupe a donné l'impulsion, avec le ministère de la Formation et de l'Emploi. Je suis accompagné d'Inga Boehler, qui est la directrice adjointe de la politique et de la planification au ministère de l'Éducation; de Mike Comeau, qui est le directeur de la politique et de la planification au ministère de la Justice; d'Ian Walsh, qui est analyste principal des politiques au ministère de la Sécurité publique; et Jay Clifford, qui est directeur de la politique et de la planification au ministère de la Sécurité publique. Nous avons choisi cette approche car les droits de l'enfant relèvent du mandat de plusieurs ministères. Le Nouveau-Brunswick a lancé maintes initiatives pour la protection des droits de l'enfant. Je vais brièvement en énumérer quelques-unes, et nous répondrons ensuite volontiers à vos questions.

The Province of New Brunswick fully supports the principles of the United Nations conventions including the Convention on the Rights of the Child. New Brunswick has also given its formal support to the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child, on the sale of children, child prostitution and child pornography. Under the authority of the Family Services Act, the Department of Family and Community Services coordinates and delivers a wide spectrum of programs for children and their families. These programs range from education, prevention and support to protection and adoption, and include general assistance to families. The Family Services Act provides the legislative framework for the development and delivery of services to New Brunswick's children and families. The act opens with a preface that affirms that the family is the basic unit of society and its well-being is essential; it acknowledges the fundamental rights and freedoms of children; it recognizes that parents are responsible for their children and that intervention and removal of a child from parental care must be considered in accordance with the act; and that in such a case, the minister should provide care for a child, as nearly as possible as if they were under the care and protection of wise and conscientious parents. In all their decisions, representatives of the minister must consider, above all else, the best interests of children.

The government is in the process of defending its Main Estimates here in New Brunswick, but some of the highlights from the budget speech that affect this area include an increase in education funding for kindergarten to grade 12 of \$23.7 million over last year's revised expenditures, to a total of \$803.6 million for education. Initiatives under the Quality Learning Agenda will receive \$15.3 million more, including new funding for 85 more teaching positions. The government will continue investments in wage and bonus increases for staff in child care facilities, and will provide an annual increase of \$100 per child-space for early intervention and integrated day-care spaces. A long-term strategy for the recruitment, retention and training of child care workers will be undertaken. Prevention-based early language services will be expanded to all regions of the province, and we will launch a public awareness campaign to support parents in choosing quality child care for their children.

The next point is the one I was yelling the answer to when the previous witness was speaking. New Brunswick will spend \$2 million in 2005-06 to promote healthy living for children and youth in the areas of physical activity, nutrition and healthy eating, tobacco cessation and mental health and resiliency.

The overall budget increase for Family and Community Services is \$28 million, to a total of \$738 million. The main groups receiving increases will be low income families and individuals, children, seniors, community partners and persons with disabilities. Under the Family and Youth Capital Assistance

La province du Nouveau-Brunswick souscrit pleinement au principe des conventions des Nations Unies, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Nouveau-Brunswick a également exprimé son appui formel au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Sous le régime de la Loi sur les services à la famille, le ministère de la Famille et des Services communautaires coordonne et exécute un large éventail de programme pour les enfants et les familles. Ces programmes vont de l'éducation, de la prévention et du soutien à la protection et à l'adoption et englobent une assistance générale aux familles. La Loi sur les services à la famille constitue le cadre juridique de l'élaboration et de la prestation de services aux enfants et familles du Nouveau-Brunswick. La loi contient un préambule qui affirme que la famille constitue l'unité fondamentale de la société et que son bien-être est essentiel, reconnaît les droits et libertés fondamentaux des enfants, suppose que les parents sont responsables de leurs enfants et rappelle que la soustraction d'un enfant aux soins parentaux n'est peut-être faite que conformément à la loi; lorsque c'est le cas, le ministre doit assurer le soin de l'enfant d'une manière aussi proche que possible de la garde et de la protection de parents avisés et consciencieux. Dans toutes leurs décisions, les représentants du ministre doivent privilégier par-dessus tout l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le gouvernement cherche actuellement à faire adopter son budget des dépenses principal ici, au Nouveau-Brunswick, mais certains éléments saillants du discours du budget dans le domaine qui nous intéresse ici sont une augmentation des crédits pour l'éducation, du jardin d'enfants à la 12^e année, de 23,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente, pour un total de 803,6 millions de dollars. Les initiatives au titre de la qualité de l'enseignement seront dotées de 15,3 millions de dollars de plus, comprenant des crédits pour 85 postes d'enseignants supplémentaires. Le gouvernement continuera à investir dans les augmentations de salaire du personnel des garderies et accordera une augmentation annuelle de 100 \$ par place dans les garderies d'intervention précoce et intégrée. Une stratégie à long terme de recrutement, rétention et formation des travailleurs de services à l'enfance sera entreprise. Les services d'apprentissage linguistique précoces axés sur la prévention seront élargis à toutes les régions de la province et nous lancerons une campagne de sensibilisation publique pour aider les parents à choisir des services de garde d'enfant de qualité.

Le point suivant est celui sur lequel j'ai crié la réponse lors de la comparution du témoin précédent. Le Nouveau-Brunswick dépensera 2 millions de dollars en 2005-2006 pour promouvoir une vie saine parmi les enfants et adolescents, dans les domaines de l'activité physique, de l'alimentation, de l'arrêt du tabagisme et de la santé mentale et résilience.

Le budget global du ministère de la Famille et des Services communautaires augmente de 28 millions de dollars pour atteindre un total de 738 millions de dollars. Les principaux groupes bénéficiaires seront les familles et personnes à faible revenu, les enfants, les personnes âgées, les partenaires

Program, funding will be provided to assist in the development of community playgrounds, sport and recreational facilities and equipment, and community centres.

Now, here are some initiatives. It has already been mentioned, and you would have heard it from our ombudsman this morning. I am sure he would have spoke on it at length. The New Brunswick Legislature has passed the New Brunswick Child and Youth Advocate Act, the purpose of which is to monitor the delivery of government services to children in the province. I am sure he also told you this morning that there has not been someone appointed yet to that position.

Senator Oliver: Well, there are amendments being made —

Mr. MacKenzie: Yes. There is An Act to Amend the Child and Youth Advocate Act that is presently in the Committee of the Whole.

Senator Oliver: — to take the teeth out of it.

Mr. MacKenzie: I think that is a bit of an overstatement. We could talk about it now, or we can talk about it when we get to the question period.

The Chairman: I think we would like you to continue. I am sure Senator Oliver will follow up.

Mr. MacKenzie: Please remind me, and we will talk about the nature of the amendments, and the act to amend.

In the area of services to Aboriginal children, Family and Community Services is party to a tripartite agreement with the federal government and First Nations in New Brunswick. Services to Aboriginal children on reserve are delivered by First Nation Child and Family Agencies based on culturally appropriate standards, funded by the federal government, and regulated by our minister. For those children who do not live on reserves, service is delivered through the same mechanism as that which delivers services to all New Brunswick's children. Staff make every effort to deliver services to children in an environment that is sensitive to the needs of all children, and respects their cultural rights.

Family Violence and Child Protection: The New Brunswick government recently announced the second action plan to reduce violence against women in New Brunswick, including programs to treat assaulters, programs for women and children who have been exposed to violence in their home, and extending special social assistance benefits for women trying to leave violent relationships. This protection was previously three months. It has been extended to nine. In April 2005, an updated version of the Child Victims of Abuse and Neglect Protocols was released. The protocol is a joint effort of the ministers of Health and Wellness, Education, Justice, Public Safety, Status of Women, Training and Employment Development and Family and Community Services. The purpose of the protocols is to assist in the identification of abuse and

communautaires et les personnes handicapées. Au titre du programme d'investissement dans les familles et la jeunesse, des crédits seront fournis pour contribuer à la construction de terrains de jeu communautaires, de centres de sport et de loisir et de centres communautaires.

Voici maintenant quelques initiatives. Cela a déjà été mentionné et notre ombudsman vous en aura parlé ce matin. Je suis sûr qu'il en aura longuement parlé. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté une Loi sur le défenseur des enfants et adolescents, ce défenseur ayant pour mission de superviser la prestation des services gouvernementaux aux enfants de la province. Je suis sûr qu'il vous aura dit aussi ce matin que le titulaire de ce poste n'a pas encore été nommé.

Le sénateur Oliver : Eh bien, des amendements sont en train d'être ...

M. MacKenzie : Oui. Il y a une modification de cette loi qui est actuellement devant le Comité plénier.

Le sénateur Oliver : ... pour en restreindre la portée.

M. MacKenzie : Eh bien, je pense que c'est un peu exagéré. Nous pouvons en parler maintenant ou bien attendre jusqu'à la période des questions.

La présidente : Je pense que nous aimerions vous voir continuer. Je suis sûr que le sénateur Oliver reviendra là-dessus.

M. MacKenzie : Veuillez me le rappeler et nous parlerons de la nature de ces modifications.

Dans le domaine des services aux enfants autochtones, notre Ministère a conclu un accord tripartite avec le gouvernement fédéral et les Premières nations du Nouveau-Brunswick. Les services aux enfants autochtones dans les réserves sont fournis par des organismes autochtones sur la base de normes culturellement appropriées, financés par le gouvernement fédéral et réglementés par notre ministre. Pour les enfants hors réserve, le service est assuré par le même mécanisme que celui qui fournit les services à tous les enfants du Nouveau-Brunswick. Le personnel n'épargnera aucun effort pour fournir les services aux enfants dans un environnement sensible aux besoins de tous les enfants et respectueux de leurs droits culturels.

Violence familiale et protection de l'enfance : Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment annoncé le deuxième plan d'action visant à réduire la violence faite aux femmes au Nouveau-Brunswick, avec des programmes de traitement des agresseurs, des programmes pour les femmes et enfants exposés à la violence au foyer et des prestations d'aide sociale spéciales pour les femmes désireuses de quitter une relation violente. Cette protection était auparavant de trois mois seulement et elle a été portée à neuf mois. En avril 2005, une version actualisée du Protocole sur les enfants victimes d'abus et de négligence a été publié. Ce protocole est le résultat d'une collaboration entre les ministres de la Santé et du Bien-être, de l'Éducation, de la Justice, de la Sécurité publique, de la Condition féminine, de la

neglect, and to set out the responsibilities and procedures for reporting and responding.

In the area of adoption, New Brunswick will soon introduce amendments to the adoption provisions of the Family Services Act to modernize the entire process for both adoptions within the province and international adoptions. We will strengthen the Intercountry Adoption Act to be a stand-alone act. Family and Community Services hopes to ensure the rights of children by holding all international adoptions to the principles of the Convention on Protection of Children and Cooperation in Respect of Intercountry Adoption. This is known as the Hague convention. Whether the country of origin is or is not a Hague jurisdiction, this is important for us because presently, 80 per cent of the international adoptions in New Brunswick are from non-Hague countries.

In the past few years, New Brunswick has taken steps to increase adoption placements for children in care of the minister. Additional social workers were hired to support this program. As of March 31, 2005 — this program was started in 2001 — 426 children have been placed for the purpose of adoption through this initiative. I think it is more than three times the rate of normal placements that we would have had. I do not know if any of you saw the article in the *National Post* — I believe it was the end of last week — that was all on adoption, triggered by what is happening in Ontario. However, there was a map with the bar chart showing performance of different provinces — placement of children relative to children in care — and on that map, New Brunswick was clearly one of the leaders in the country, and we are very proud of that program.

I had a carry-in fax from my colleagues at Health and Wellness, so this is not in the prepared text, if any of you are reading it. I got it about five minutes to three.

Immunizations for children and youth are a priority identified in the government's provincial health plan. Since the health plan's release in 2004, the vaccination program for children and youth has been expanded to include — I have to read these medical names — varicella, whooping cough, tetanus, diphtheria, meningococcal vaccine and flu vaccine for infants. Then we have the early childhood initiatives. These are province-wide integrated services. They are delivered jointly by Health and Wellness and the Department of Family and Community Services. Health and Wellness delivers enhanced prenatal screening and intervention, enhanced post-natal screening and intervention, and health clinics for three-and-a-half-year-old children. All children in New Brunswick are called for an appointment at Public Health when they are three and a half to have their hearing and their eyes tested. The public health nurse can also identify at that time any potential speech impediments and things that need to be addressed before the child gets to school. It also gives an opportunity to address safety risks in the home. It helps to identify at-risk children and gives us some time to address them before they show up in school.

Formation et de l'emploi et de la Famille et des Services communautaires. Le but du protocole est de faciliter l'identification de l'abus et de la négligence et de distribuer les responsabilités et de fixer les procédures d'intervention.

Dans le domaine de l'adoption, le Nouveau-Brunswick introduira prochainement des amendements aux dispositions sur l'adoption de la Loi sur les services à la famille afin de moderniser tout le processus régissant les adoptions tant nationales qu'internationales. Nous allons renforcer la Loi sur l'adoption internationale qui deviendra désormais une loi à part. Le ministère de la Famille et des Services communautaires espère garantir les droits des enfants en appliquant à toutes les adoptions les principes de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, connue sous le nom de Convention de La Haye. Que le pays d'origine soit ou non signataire de la convention, cela est important pour nous car actuellement 80 p. 100 des adoptions internationales au Nouveau-Brunswick sont en provenance de pays non signataires de la Convention de La Haye.

Ces dernières années, le Nouveau-Brunswick a pris des mesures pour accroître les placements en adoption des enfants sous la garde du ministre pour ce programme. Au 31 mars 2005 — ce programme a été lancé en 2001 — 426 enfants avaient été placés pour adoption au moyen de cette initiative, soit plus de trois fois le taux normal. Je ne sais pas si vous avez lu l'article dans le *National Post* — et je crois que c'était à la fin de la semaine dernière — sur les adoptions, motivé par ce qui se passe en Ontario. Mais il y avait là un tableau indiquant les résultats des différentes provinces sur le plan du placement en adoption des enfants, et le Nouveau-Brunswick est clairement l'un des leaders du pays et nous en sommes très fiers.

J'ai reçu un fax de mes collègues à Santé et Mieux-être et ce que je vais dire ne figure pas dans mon mémoire, si vous suivez sur le texte. Je l'ai reçu seulement à trois heures moins cinq.

Les vaccinations des enfants et adolescents sont une priorité du plan sanitaire du gouvernement provincial. Depuis la publication du plan sanitaire en 2004, le programme de vaccination des enfants et adolescents a été élargi afin d'englober — je déchiffre ces termes médicaux — la varicelle, la coqueluche, le tétanos, la diphtérie, la méningite et la grippe dans le cas des nourrissons. Ensuite, nous avons les initiatives pour la petite enfance. Il s'agit là de services intégrés à l'échelle provinciale, fournis conjointement par Santé et Mieux-être et le ministère de la Famille et des Services communautaires. Santé et Mieux-être assure le dépistage et l'intervention prénatale renforcée, le dépistage et l'intervention postnatale renforcée et les cliniques de santé pour les enfants de trois ans et demi. Tous les enfants du Nouveau-Brunswick sont convoqués par Santé publique à l'âge de trois ans et demi pour un examen de l'ouïe et de la vue. L'infirmière peut également identifier à cette occasion toute difficulté d'élocution éventuelle et d'autres choses à traiter avant que l'enfant n'aille à l'école. Cela permet également d'évaluer les risques pour la sécurité au foyer. On peut identifier les enfants à risque et intervenir avant qu'ils ne se présentent à l'école.

Family and Community Services, as part of the Early Childhood Initiative, ECI, has integrated daycare services for children at risk, early childhood social worker services, home economics services that improve family development and resource management skills. The program targets their priority children from the prenatal stage to age five, whose development is at risk due to physical, intellectual or environmental factors.

In the area of education, in November, 2004 the Department of Education engaged Professor Wayne MacKay to conduct a review of inclusive education in New Brunswick. Dr. MacKay is internationally known for his work in the area of human rights and education. This study will provide the NB government with an analysis of legal and human rights frameworks in which public education must be delivered. Recommendations of the study will relate to a policy framework on inclusive education; a working definition of exceptionality; a service delivery model that will include supports required government-wide for student learning, a standards/accountability framework, and a funding model.

I am not sure if committee members are aware that we have a dual education system in New Brunswick. The anglophone social studies curriculum for kindergarten to grade 2 makes reference to the United Nations conventions. Teachers are specifically requested to use activities that raise the awareness of children for the rights they share. The context is children's right to protection and support, physical support, emotional support, psychological support, as well as rights to education and to play. In the francophone sector, in the "Formation personnelle et sociale" curriculum, students learn about democratic institutions and roles of men and women, as well as rights, laws and responsibilities that allow us to live in a harmonious society.

Even though there are no direct outcomes that state the Convention on the Rights of the Child, many teachers, especially in grades 5 to 10, use the convention as a starting point for their lesson planning.

The Department of Education has recently reviewed and improved its policies concerning the management of child custody issues in the school environment, and its policy for protection of students from non-professional conduct by adults in the school system. Its Positive Learning Environment Policy and related initiatives provide assistance to school system personnel regarding respectful, positive discipline and creating systemic conditions for peaceful and respectful learning environments.

New Brunswick's dropout rate is the second lowest in Canada. Its annual drop-out rate has been decreasing steadily and is at its lowest in 10 years at 2.8 per cent. Over the last three years, the New Brunswick government has developed 10-year strategic plans for the kindergarten to grade 12 public education system and post-secondary education. These plans contain concrete actions that include developing the whole child and ensuring varying

Le ministère de la Famille et des Services communautaires, dans le cadre de son Initiative pour la petite enfance, ou IPE, offre des services de garderie intégrés pour les enfants à risque, des services de travailleur social pour la petite enfance, des services d'enseignement ménager pour améliorer les aptitudes ménagères et budgétaires des familles. Le programme cible les enfants prioritaires du stade prénatal à l'âge de cinq ans, dont le développement est menacé par des facteurs physiques, intellectuels ou environnementaux.

Dans le domaine de l'éducation, en novembre 2004, le ministère de l'Éducation a retenu le professeur Wayne MacKay pour une étude sur l'éducation inclusive au Nouveau-Brunswick. M. MacKay est réputé dans le monde pour son travail dans le domaine des droits de la personne et de l'éducation. Cette étude apportera au gouvernement une analyse des cadres juridiques et relatifs aux droits de la personne dans lesquels l'éducation publique doit être assurée. Les recommandations de l'étude porteront sur un cadre stratégique pour l'éducation inclusive, une définition pratique de l'exceptionnalité, un modèle de prestation de services couvrant les soutiens pédagogiques requis à l'échelle de l'administration gouvernementale, un cadre de reddition de comptes et un modèle de financement.

Je ne sais pas si les membres du comité savent que nous avons un double système éducatif au Nouveau-Brunswick. Le programme d'études sociales anglophones du jardin d'enfants à la 2^e année fait état des conventions des Nations Unies. Les enseignants sont spécifiquement tenus d'organiser des activités sensibilisant les enfants aux droits qu'ils ont en commun. Le contexte est le droit des enfants à la protection, au soutien physique, psychique et psychologique ainsi qu'à l'éducation et au jeu. Dans le secteur francophone, dans le programme de « Formation personnelle et sociale », on enseigne aux élèves les institutions démocratiques et les rôles des hommes et femmes, ainsi que les droits, lois et responsabilités qui nous permettent de vivre dans une société harmonieuse.

Bien que les connaissances requises ne couvrent pas spécifiquement la Convention relative aux droits de l'enfant, de nombreux enseignants, surtout de la 5^e à la 10^e année, l'utilisent comme point de départ pour leurs leçons.

Le ministère de l'Éducation a récemment passé en revue et adapté ses politiques concernant la prise en charge d'enfants dans le milieu scolaire et sa politique pour la protection des élèves contre la conduite non professionnelle d'adultes dans le système scolaire. Sa Directive sur un milieu propice à l'apprentissage et les initiatives connexes aident le personnel enseignant à assurer une discipline respectueuse et positive et à créer les conditions systémiques d'un environnement pédagogique pacifique et respectueux.

Le taux de décrochage scolaire du Nouveau-Brunswick est à l'avant-dernier rang au Canada. Le taux annuel de décrochage est en baisse régulière et a atteint son niveau le plus bas en dix ans avec 2,8 p. 100. Au cours des trois dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a élaboré des plans stratégiques décennaux pour les cycles élémentaire et secondaire et l'éducation postsecondaire. Ces plans prévoient des mesures

learning needs are met, increasing access to vocational and other education opportunities, and increasing access to and completion of post-secondary education.

The government is in the process of reforming its family support orders process. The legislative assembly is presently considering Bill 48, the Support Enforcement Act. This bill will replace the provisions of the Family Services Act concerning the enforcement of family support orders. It is expected the new act will allow us to collect family support more effectively.

Children and youth in the criminal justice system: Programs for child victims include court preparation and court support, referrals for counselling to registered therapists of the parents' choice if Child Protection is not involved, assistance with parents or guardians and children to prepare victim impact statements, if the accused is found guilty, for court sentencing hearings.

Crime compensation and following up to court: A service will offer an explanation of sentencing outcomes and assistance to parents or guardians for registering with Correctional Services Canada and the National Parole Board or with the New Brunswick Department of Public Safety for release of information on incarcerated offenders or accused found not guilty by reason of mental disorder.

In the area of youth justice and detention, legislative schemes enforced by or affecting the operations of the Department of Public Safety comply with or exceed the level of protection afforded by the convention. In the area of age of criminal responsibility, age stipulations governing the quasi-criminal liability of children are contained in the Provincial Offences Procedure for Youth Criminal Justice Act, which establishes the age of quasi-criminal liability for provincial offences to be 12 years.

Deprivation of liberty: The Custody and Detention of Young Persons Act, which governs the custodial detention of young persons found guilty of criminal and quasi-criminal offences in conjunction with the federal Youth Criminal Justice Act, adopts the minimum and maximum age guidelines contained in the federal act. New Brunswick has two levels of youth custody, namely, secure custody and open custody. Secure custody is at the New Brunswick Youth Centre, a relatively new, state-of-the-art facility for youth. Programs administered by the centre include academics, life skills, cognitive skills, leisure and recreation and clinical programming. Open custody consists of community-based group homes and therapeutic foster homes. A young person who is found guilty of a provincial offence cannot be committed to secure custody if he or she is under the age of 14 years.

concrètes pour favoriser le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions et assurer que divers besoins pédagogiques soient remplis, avec un accès accru aux études professionnelles et autres ainsi qu'aux études postsecondaires.

Le gouvernement est en train de refondre son mécanisme des ordonnances de soutien familial. L'Assemblée législative étudie actuellement le projet de loi 48, Loi sur l'exécution du soutien. Il remplacera les dispositions de la Loi sur les services à la famille concernant l'exécution des ordonnances de soutien familial. La nouvelle loi devrait nous aider à percevoir plus efficacement les pensions alimentaires.

Enfants et adolescents dans le système de justice pénale : Les programmes pour enfants victimes comprennent la préparation et le soutien au tribunal, le counselling par des thérapeutes agréés choisis par le parent lorsque l'enfant n'est pas sous la garde des services de protection, une assistance aux parents et tuteurs et enfants pour la préparation des déclarations de victime lors des audiences de détermination de peine.

Indemnisation pour crime et suivi des décisions de justice : Un service offrira une explication sur les peines imposées et une aide aux parents ou gardiens pour l'inscription auprès de Service correctionnel Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour la communication d'information sur les délinquants incarcérés ou les accusés jugés non coupables pour raison d'incapacité mentale.

Sur le plan de la justice pour les jeunes et de la détention de jeunes, les régimes législatifs appliqués par ou touchant les opérations du ministère de la Sécurité publique respectent ou excèdent le niveau de protection prévu par la convention. Pour ce qui est de l'âge de la responsabilité criminelle, les stipulations d'âge concernant la responsabilité quasi criminelle des enfants sont contenues dans la Loi sur la procédure relative aux infractions provinciales applicables aux adolescents, qui fixe à 12 ans l'âge de la responsabilité quasi criminelle pour les infractions provinciales.

Privation de liberté : La Loi sur la garde et la détention des adolescents, qui régit l'incarcération de jeunes personnes jugées coupables d'infractions criminelles et quasi criminelles en rapport avec la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents retient les âges minimaux et maximaux contenus dans la loi fédérale. Le Nouveau-Brunswick possède deux niveaux de garde des mineurs, à savoir la garde en milieu fermé et la garde en milieu ouvert. La garde en milieu fermé est assurée au Centre des jeunes du Nouveau-Brunswick, un établissement relativement nouveau, à la pointe de l'art. Les programmes administrés par le centre comprennent l'enseignement scolaire, les aptitudes à la vie quotidienne, le développement des aptitudes cognitives, des activités de loisirs et récréatives et des cliniques sportives. La garde en milieu ouvert se fait dans des foyers de groupe communautaires et des foyers d'accueil thérapeutiques. Un mineur jugé coupable d'une infraction provinciale ne peut être gardé en milieu fermé s'il a moins de 14 ans.

During the past 10 years, the Department of Public Safety has significantly increased its use of evidence-based community programs and enhancements aimed at reducing our level of youth custody. In 1996, the youth custody rate in this province was 36 out of 10,000. Currently, the projected rate is 12 out of 10,000. We are waiting for official data from the Canadian Centre for Justice Statistics to confirm this.

Consent to medical treatment: Although regulation of medical services is mainly under the administrative authority of the Ministry of Health and Wellness, New Brunswick's Regulation 92-71, enacted pursuant to the Custody and Detention of Young Persons Act, requires that supervisors of secure youth custodial facilities arrange for young persons to undergo such medical, psychiatric, psychological and dental examinations, and treatments, as appear necessary. Rules governing the age of consent to medical treatment are thus a concern to the Department of Public Safety. The Medical Consent of Minors Act provides that minors who have attained the age of 16 possess full powers of consent, and that minors below the age of 16 may be legally capable of consenting to medical treatment if, in the opinion of two qualified medical practitioners, the minor is capable of understanding the nature and consequences of medical treatment, and if the medical treatment is in the best interests of the minor. However, section 12 of the Custody and Detention of Young Persons Act provides that the consent provisions of the Medical Consent of Minors Act may be superseded if a person below the age of 16 who is detained in a youth custodial facility requires medical treatment, and the consent of the parent or guardian is required by law and is refused or unobtainable. In such circumstances, the Minister of Public Safety may consent to the medical treatment.

Access to independent legal counsel: The Provincial Offences Procedure for Young Persons Act confirms the right of children between the ages of 12 and 18 to retain and instruct counsel without delay. The young person can exercise that right personally at any stage of the proceedings, as well as prior to and during any consideration of whether to use alternative measures to deal with the young person. The young person is entitled to access existing legal aid programs. If no legal aid program is available, or if the young person is unable to obtain legal counsel through a legal aid program, the youth court is empowered to direct the Attorney General of the Province to appoint counsel. Each young person is entitled to representation by independent counsel in any case where it appears to a youth court judge or a justice that the interests of a young person and their parents are in conflict, or that it would be in the interests of a young person to be represented by their own counsel.

We are ready to take questions.

Senator Oliver: Thank you very much. I would like to go to the Youth Advocate Act, and we would like to have a current update on the act. Is it before the Committee of the Whole now?

Mr. MacKenzie: Right.

Au cours des 10 dernières années, le ministère de la Sécurité publique a considérablement intensifié son recours aux programmes communautaires axés sur l'expérience en vue de réduire notre nombre de mineurs placés sous garde. En 1996, le taux de mineurs sous garde dans la province était de 36 pour 10 000. Actuellement, le taux projeté est de 12 pour 10 000. Nous attendons que les chiffres du Centre canadien de la statistique juridique confirment cela.

Consentement au traitement médical : Bien que la réglementation des services médicaux relève principalement de la responsabilité administrative du ministère de la Santé et du Mieux-être, le Règlement 92-71, promulgué conformément à la Loi sur la garde et la détention des adolescents, exige que les directeurs des établissements de garde fermée prennent les dispositions pour que les examens et traitements médicaux, psychiatriques, psychologiques et dentaires qui semblent nécessaires soient administrés aux mineurs. Les règles régissant l'âge du consentement au traitement médical intéressent donc le ministère de la Sécurité publique. La Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux stipule que les mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans possèdent le plein pouvoir de consentement et que les mineurs de moins de 16 ans peuvent être légalement capables de consentir à un traitement médical si, de l'avis de deux médecins qualifiés, le sujet est capable de comprendre la nature et les conséquences du traitement médical et si celui-ci est dans l'intérêt supérieur du mineur. Cependant, l'article 12 de la Loi sur la garde et la détention des adolescents stipule que les dispositions sur le consentement de la Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux ne s'appliquent pas si le mineur de moins de 16 ans détenu dans un centre de garde a besoin d'un traitement médical et que le consentement du parent ou gardien est exigé par la loi et est refusé ou non obtainable. Dans de telles circonstances, le ministre de la Sécurité publique peut consentir au traitement médical.

Accès à un conseiller juridique indépendant : La Loi sur la procédure relative aux infractions provinciales applicables aux adolescents confirme le droit des enfants âgés de 12 à 18 ans de retenir et constituer un avocat sans délai. Le mineur peut exercer ce droit personnellement à tout stade de la procédure, ainsi qu'avant et durant toute procédure de détermination de l'application de mesures alternatives aux mineurs. Le mineur a accès aux programmes d'aide juridique existants. S'il n'en existe pas pour lui, ou si la jeune personne ne peut obtenir un avocat par le biais d'un programme d'aide juridique, le tribunal pour adolescents a pouvoir d'ordonner au procureur général de la province de désigner un avocat. Chaque mineur a droit à être représenté par un avocat indépendant dans toute procédure où il apparaît aux yeux du juge que les intérêts du mineur et de ses parents sont en conflit ou qu'il serait dans l'intérêt du mineur d'être représenté par son avocat propre.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le sénateur Oliver : Merci beaucoup. J'aimerais aborder la Loi sur le protecteur de la jeunesse et savoir où elle en est actuellement. Est-elle devant le Comité plénier en ce moment?

M. MacKenzie : Oui.

Senator Oliver: When will it be dealt with? When will it become effective? Has a budget been given? What is the budget? When are you going to start hiring so it can be effective?

Mr. MacKenzie: Some of those questions, I am not in a position to answer, but I will answer the ones I can.

The original act came into effect April 1, 2005. The act to amend is in the Committee of the Whole. A budget was provided for the Office of the Child and Youth Advocate. It is under the legislative assembly. The advocate will be an independent officer of the legislative assembly. I believe the amount of about \$430,000 was provided for fiscal year 2005-06.

Now to the nature of the act to amend: I did not bring it with me, but my recollection is the Child and Youth Advocate will have four broad areas of power. Generally advocacy is basically talking about the importance of an advocate and their role and general right. Systemic advocacy talks about where the advocate would make specific references about policies and programs of government and make recommendations for change. The last two are individual advocacy and individual complaint, where the advocate would advocate on behalf of a particular person with a particular complaint.

The nature of the amendments in the act to amend limits two of those areas of power: the area of individual advocacy and individual complaint to the policies and programs that fall under the auspices of the Minister of Family and Community Services, and the Department of Public Safety. In many jurisdictions that is the scope of the power of the advocate. In the two jurisdictions, I believe, that have — there may be three, Quebec, as well — Saskatchewan and Newfoundland have the broadest powers of a child and youth advocate. In those jurisdictions, I believe about 70 per cent of the complaints fall within the areas of the mandates of Family and Community Services and Public Safety.

Senator Oliver: It is now before the Committee of the Whole. When is the Committee of the Whole due to hear witnesses to deal with the amendments?

Mr. Mike Comeau, Director, Policy and Planning, Department of Justice, Government of New Brunswick: I will take a shot at that because I work for the Government House Leader, as well as the Minister of Justice. The “when” is to be determined. The government has, I think, 19 bills pending before the Committee of the Whole, and a Committee of the Whole means Committee of the Whole House. It usually does not mean witnesses, such as at the committee stage in the House of Commons or the Senate. It means members questioning ministers who advocate for the bill. Nineteen bills are waiting for that, and the House will sit for four or five more days before it recesses for the summer, which is to say the timing is in the hands of parliamentarians, the members of the

Le sénateur Oliver : Quand sera-t-elle adoptée? Quand entrera-t-elle en vigueur? Un budget a-t-il été prévu? Quel est ce budget? Quand allez-vous commencer à embaucher pour que le travail commence?

M. MacKenzie : Je ne suis pas en mesure de répondre à certaines de ces questions, mais je répondrai à celles dont je connais la réponse.

La loi initiale est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005. La loi de modification est devant le Comité plénier. Un budget a été prévu pour le Bureau du Protecteur des enfants et adolescents comme partie du budget de l'Assemblée législative. Le Défenseur sera un mandataire indépendant de l'Assemblée législative. Je crois que le montant de 430 000 \$, environ, était prévu pour l'exercice 2005-2006.

Maintenant, pour ce qui est de la nature de la loi de modification : Je n'ai pas apporté son texte avec moi, mais mon souvenir est que le Protecteur des enfants et adolescents aura des pouvoirs dans quatre grands domaines. À la rubrique défense générale, il s'agit de présenter l'importance du rôle du défenseur et les droits généraux; à la rubrique défense systémique, le défenseur examine les politiques et programmes du gouvernement et formule des recommandations de changement. Les deux derniers domaines sont la défense individuelle et l'examen des plaintes individuelles, soit la défense d'une personne particulière formulant une plainte particulière.

La loi de modification limite les pouvoirs dans deux de ces domaines : la défense individuelle et l'examen des plaintes individuelles, les restreignant aux politiques et programmes relevant du ministère de la Famille et des Services communautaires et du ministère de la Sécurité publique. Dans maintes provinces, les pouvoirs du défenseur se limitent à cela. Dans les deux provinces qui ont — il y en a peut-être trois, avec le Québec — la Saskatchewan et Terre-Neuve confèrent les pouvoirs les plus importants au défenseur des enfants et adolescents. Dans ces provinces, je crois que 70 p. 100 des plaintes relèvent des domaines de compétence qui sont ceux du ministère de la Famille et des Services communautaires et du ministère de la Sécurité publique.

Le sénateur Oliver : Ce projet de loi est maintenant devant le Comité plénier. Quand celui-ci est-il censé entendre des témoins en rapport avec cette modification?

M. Mike Comeau, directeur, Politiques et planification, ministère de la Justice, gouvernement du Nouveau-Brunswick : Je vais tenter de répondre car je travaille pour le Leader en chambre du gouvernement, ainsi que pour le ministre de la Justice. Le « quand » reste à déterminer. Je crois que le gouvernement a 19 projets de loi en instance devant le Comité plénier, et il s'agit donc du Comité plénier de l'Assemblée législative. Le Comité plénier n'entend habituellement pas de témoins, contrairement à l'étude en comité à la Chambre des communes ou au Sénat. Cela signifie que les membres posent des questions aux ministres qui défendent le projet de loi. Dix-neuf projets de loi sont en attente et la Chambre siégera encore quatre ou cinq jours avant le congé

three political parties that are represented in the House. We do not know how many bills they will manage to consider and pass, but this is one is before them.

Senator Oliver: Normally the government indicates to opposition parties in most jurisdictions, “These are must-have bills before we rise.” Is there such a list, and is this bill on that list?

Mr. Comeau: I think they are still discussing those between —

Senator Oliver: We understand about that.

Mr. MacKenzie: In fairness, to add to what Mike said, it might help you to understand the history of this bill. To clarify, the first act was an opposition bill, and the act to amend is the government bill. There is both opposition and government support to seeing this thing through.

Senator Oliver: There was a suggestion this morning that maybe we should not have a provincial ombudsman and a separate ombudsman or ombudsperson for youth. Maybe, as in the case of Nova Scotia, they should be all in one. Is that a consideration here in New Brunswick, to cut down on administrative costs?

Mr. MacKenzie: That decision would be made by the politicians and the ministers.

Senator Oliver: By the Director of Policy and Federal-Provincial Relations?

Mr. MacKenzie: No, I would provide advice to my minister and to the Premier as how to proceed, and that is normally protected under the Right to Information Act.

Senator Oliver: Thank you, Madam Chair.

Senator Pearson: I want to follow up briefly on the youth advocate, because I think we had some good ideas about what should be included, and hearing from the young people, as well. If you are in the process of amending or at least discussing, it might be useful for us to share that rapidly with you. The young people felt that, as in the case of New Zealand, there should be a statutory requirement for the advocate to hear from children generally, to have an advisory group or something associated with the office. I know this is true in Saskatchewan. I know it is also true in Ontario. This works well. It is helpful to the youth advocate. I thought I would share that with you.

I note that what you have done now is similar in some of the other provinces; eliminate education as the area in which the advocate will operate. I think some young people would be concerned about that, and I put that on the record.

I wanted to talk briefly about children in care of the state, and I commend the work that has been done on adoption. I was here at that adoption council meeting last October in St. John's, and

d'été, c'est-à-dire que le moment dépend du bon vouloir des parlementaires, des membres des trois partis politiques représentés à l'Assemblée. Nous ne savons pas combien de projets de loi ils vont réussir à examiner et adopter, mais celui-ci est entre leurs mains.

Le sénateur Oliver : Normalement, le gouvernement dit aux partis d'opposition, dans la plupart des assemblées : « voici les projets de loi obligatoirement à étudier avant d'ajourner ». Existe-t-il une telle liste et ce projet de loi y figure-t-il?

M. Comeau : Je crois qu'ils discutent de cela entre —

Le sénateur Oliver : Nous connaissons cela.

M. MacKenzie : Pour compléter ce que Mike a dit, il faudrait peut-être que vous connaissiez l'historique de ce projet de loi. Pour clarifier, la première loi était un projet de loi de l'opposition, et la loi de modification en est un du gouvernement. Donc, et l'opposition et le gouvernement sont d'accord pour adopter cela.

Le sénateur Oliver : Quelqu'un a dit ce matin qu'il ne faudrait peut-être pas avoir un ombudsman provincial, puis un ombudsman distinct pour les jeunes. Peut-être, comme dans le cas de la Nouvelle-Écosse, les deux charges devraient-elles être confondues. A-t-on envisagé cela au Nouveau-Brunswick, afin de réduire la dépense administrative?

M. MacKenzie : Cette décision devra être prise par les politiciens et les ministres.

Le sénateur Oliver : Par le directeur de la politique et des relations fédérales-provinciales?

M. MacKenzie : Non, je donne normalement un conseil à mon ministre et au premier ministre sur ce qu'il convient de faire, et ce conseil est normalement confidentiel en vertu de la Loi sur le droit à l'information.

Le sénateur Oliver : Merci, madame la présidente.

Le sénateur Pearson : J'aimerais m'attarder brièvement sur le sujet du défenseur des enfants, car je pense que nous avons d'assez bonnes idées sur ce qu'il conviendrait d'englober dans la fonction et nous avons recueilli aussi les avis des jeunes gens. Si vous êtes en train de modifier ou du moins de discuter, il pourrait être utile que nous vous fassions part rapidement de ces avis. Les jeunes gens pensaient que, comme dans le cas de la Nouvelle-Zélande, il faudrait l'obligation légale pour le défenseur de prendre l'avis des enfants en général, d'avoir un groupe consultatif ou quelque chose du genre associé à son bureau. Je sais que cela existe en Saskatchewan et aussi en Ontario. Cela marche bien. C'est utile pour le défenseur de la jeunesse. Je pensais vous faire part de cela.

Je remarque que ce que vous rejetez maintenant est similaire à ce qui existe dans certaines autres provinces, à savoir que vous retranchez l'éducation du domaine de compétence du défenseur. Je sais que certains jeunes ne seront pas d'accord avec cela et je vous le dis publiquement.

J'aimerais parler brièvement des enfants sous la garde de l'État et je vous félicite du travail effectué sur l'adoption. J'étais ici, à St. John's, pour cette réunion du Conseil de l'adoption en octobre

heard some of the things that were done. Remarkable efforts had been made to ensure that more children were taken out of care and given into foster homes, or given to adoption.

New Brunswick has been a long time user, I think, of the method known as looking after children in the foster care system. Is that still in existence? My own sense about that particular approach — I remember being here, also, many years ago, hearing about that particular approach — is that it is consistent with the convention on the Rights of the Child because the children are given much more role in developing the care plans and so on for their attention.

Is that still going on in New Brunswick, and if so, do you feel comfortable with it and so on?

Mr. MacKenzie: I think the only discomfort we have is that we do not have enough, and we are trying to recruit and train more foster homes. As of March 2004, there were 893 foster homes and 29 group homes in New Brunswick.

Senator Pearson: Yes, and you need more.

Mr. MacKenzie: We need more.

Senator Pearson: The method that is being used is this looking-after-children method, which has been —

Mr. MacKenzie: I am sorry, I had hoped to bring the Director of Child Protection for our department with us today but she is at a coroner's inquest.

Senator Pearson: I have not heard to the contrary, so I hope that is the case, because it is a good —

Mr. MacKenzie: Yes, and we also have something that we call Parent Resources for Information Development and Education, PRIDE, training which we put these people through, as well as the adoptive parents in our new adoption program. The PRIDE training is focused on some of the issues that these people deal with; not parenting in general, but with the specific sort of kids that get taken into the care of the minister.

Senator Pearson: The children themselves are given the opportunity to take a substantial part in the development of their plans of care and so on. I think that is one of the significant components. It is something we have urged, and heard from young people themselves, how important it is for them to feel that they are part of the decision-making process for their own care. For the moment, that is my question. If we have more time, I will come back.

Senator Poy: Mr. MacKenzie, I want to ask you something regarding the family violence and child protection section in your presentation. You said the New Brunswick government recently announced a second action plan to extend the programs from three months to nine months. Do these programs have anything to do with women's shelters, or are they just treatment programs?

Mr. MacKenzie: In trying to tighten up my presentation, I skipped a few words when I read that. What is written there probably does not do justice to a fairly complex thing. There are a

dernier et j'y ai appris certaines des choses que vous avez faites. Des efforts remarquables ont été déployés pour placer davantage d'enfants dans des foyers d'accueil ou en adoption.

Le Nouveau-Brunswick est adepte de longue date de la méthode consistant à placer les enfants dans des foyers d'accueil. Est-ce que cela existe toujours? Mon impression concernant cette méthode — je me souviens des explications qui m'ont été données ici il y a de nombreuses années — c'est qu'elle est conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant en ce sens que les enfants participent de beaucoup plus près à l'élaboration des plans d'intervention les concernant.

Est-ce que cela se fait toujours au Nouveau-Brunswick et, si oui, en êtes-vous satisfaits, et cetera?

M. MacKenzie : Notre seul regret c'est de ne pas avoir assez de foyers d'accueil et nous cherchons à recruter et former davantage de parents d'accueil. En mars 2004, nous avons 893 foyers d'accueil et 29 foyers de groupe au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Pearson : Oui, et il vous en faudrait plus.

M. MacKenzie : Il en faudrait plus.

Le sénateur Pearson : La méthode utilisée est celle de la supervision ou —

M. MacKenzie : Je regrette, j'espérais pouvoir venir accompagné de la Directrice de la protection des enfants de notre Ministère, mais elle est retenue à une enquête de coroner.

Le sénateur Pearson : Je n'ai pas entendu le contraire, et j'espère que c'est toujours le cas, car c'est une bonne —

M. MacKenzie : Oui, et nous avons également un programme du nom de Ressources pour l'information et l'éducation parentales, RIEP, qui est une formation que suivent toutes ces personnes, de même que les parents adoptifs de notre nouveau programme d'adoption. La formation est axée sur certains des problèmes que rencontrent ces personnes : non pas en rapport avec le rôle parental en général, mais avec le type particulier d'enfants placés sous la garde du ministre.

Le sénateur Pearson : Les enfants eux-mêmes ont la possibilité de contribuer à l'élaboration des plans d'intervention les concernant, et cetera. Je pense que c'est l'un des éléments majeurs. C'est une chose que nous avons préconisée, et que les jeunes gens ont évoqué également en parlant de l'importance pour eux d'avoir leur mot à dire dans la prise de décisions les concernant. Je n'ai pas d'autres questions pour l'instant. Si nous avons le temps, je prendrai un autre tour.

Le sénateur Poy : Monsieur MacKenzie, j'aimerais vous parler du volet violence familiale et protection de l'enfance car vous avez dit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment annoncé un deuxième plan d'action pour prolonger les programmes de trois mois à neuf mois. Est-ce que ces programmes sont en rapport avec les refuges pour femmes battues ou bien s'agit-il simplement de programmes de traitement?

M. MacKenzie : Pour essayer de raccourcir mon exposé, j'ai sauté quelques mots en lisant cela. Ce qui est écrit là ne rend probablement pas justice à un programme plutôt complexe. Il y a

number of things. I think we have a system of 13 transition houses in New Brunswick. Someone can go there for 30 days and stay without cost, but not all people leaving violent or abusive relationships end up in transition houses. The part about the three months to nine months relates to a particular part of our social assistance. In our province, we have something called the household income policy. Many provinces have things similar to it. It takes into consideration all the income in a household when determining what rate to pay for social assistance. We have a number of exceptions to the household income policy that we have for social policy purposes. It is usually so women in transition — that is how we refer to it, but if you look at policy drafting, it is drafted as gender neutral — can live with someone else and not have it affect their social assistance. It is a protection that helps them to transition out of a violent relationship. It used to be that they had three months where they could live in a household with someone else, another potential income earner or someone else on social assistance, and not have that affect their social assistance cheque. As part of the 2005-06 budget process, we are extending that sort of protection or consideration from three months to nine months, to help further with the transition.

Some things we have done in the first part of that: I think it was three years ago, we used to formally fund transition houses to 80 per cent of the approved operating budget. In two steps, we have moved to 100 per cent funding of transition houses, the approved operating budget. This new five-year plan that was talked about will look at 100-per-cent funding for second-stage housing. That is a bit of a gap in our system in many parts of the province now. Someone leaving an abusive relationship will hit their 30 days of free time at the transition house and be left with nowhere to go.

Another interesting thing we do in this area under our early childhood development program is we pay for interveners for the children in these transition houses. That is something we have done for a few years; counselling for children who are witnesses of family violence.

Senator Poy: These women usually take their children if they are young children?

Mr. MacKenzie: Yes.

Senator Poy: The children are with them. When they are in the transition houses it is paid for by the government 100 per cent, and that extends to nine months now?

Mr. MacKenzie: No, they still get just 30 days in a transition house. If the woman does not have income, she qualifies for social assistance. Normally under social assistance, and we take into consideration the income of everyone in the household. If someone moves in with someone who has a job, then they would not qualify for social assistance.

Senator Poy: You mean such as family members?

Mr. MacKenzie: Not just family members.

Senator Poy: Or friends?

plusieurs éléments. Nous avons un réseau de 13 foyers de transition au Nouveau-Brunswick. Quelqu'un peut y séjourner pendant 30 jours, gratuitement, mais toutes les femmes qui quittent une relation violente ou abusive n'aboutissent pas dans un refuge. La prolongation de trois à neuf mois concerne un élément particulier de notre assistance sociale. Dans notre province, nous avons ce que l'on appelle la Directive sur le revenu des ménages. Beaucoup de provinces ont quelque chose de similaire. Elle prend en considération tout le revenu d'un ménage pour déterminer le taux de l'assistance sociale. Il existe quelques dérogations à cette directive à des fins de politique sociale particulières. C'est habituellement pour permettre aux femmes en transition — c'est ainsi que nous disons, mais si vous regardez les textes, ils sont sans distinction de sexe — de vivre avec quelqu'un d'autre sans que cela ne réduise leur assistance sociale. C'est une protection qui les aide à sortir d'une relation violente. Auparavant, elles pouvaient vivre pendant trois mois dans le ménage de quelqu'un d'autre, d'un salarié ou assisté social, sans que son chèque d'assistance sociale ne soit réduit. Dans le budget 2005-2006, nous prolongeons cette protection de trois à neuf mois, pour mieux faciliter la transition.

Nous avons aussi pris certaines mesures concernant le premier volet de cela : Jusqu'il y a trois ans, nous financions officiellement 80 p. 100 du budget opérationnel agréé des foyers de transition. En deux étapes, nous sommes passés au financement à 100 p. 100 de ces foyers, du budget d'exploitation autorisé. Ce nouveau plan quinquennal dont on a parlé va couvrir 100 p. 100 du coût du logement secondaire. En effet, il y a une lacune dans notre système dans différentes régions de la province aujourd'hui. Quelqu'un qui quitte une relation abusive ne saura pas où aller après les 30 jours gratuits au foyer de transition.

Une autre chose intéressante que nous faisons dans ce domaine, c'est que dans le cadre de notre programme de développement de la petite enfance, nous payons pour des intervenants pour les enfants vivant dans ces foyers de transition. Nous faisons cela depuis quelques années, assurant un suivi psychologique des enfants témoins de violence familiale.

Le sénateur Poy : Ces femmes emmènent habituellement leurs enfants avec elles s'ils sont en bas âge?

M. MacKenzie : Oui.

Le sénateur Poy : Les enfants sont donc avec elles. Lorsqu'elles séjournent dans ces foyers de transition, elles sont prises en charge par le gouvernement à 100 p. 100, et la durée a maintenant été portée à neuf mois?

M. MacKenzie : Non, ils ne peuvent toujours rester que 30 jours dans le foyer de transition. Si la femme n'a pas de revenu, elle a droit à l'assistance sociale. Normalement, selon les règles de l'assistance sociale, on prend en considération le revenu de tous les membres du ménage. Si quelqu'un emménage avec quelqu'un qui travaille, la personne n'a pas droit à l'assistance sociale.

Le sénateur Poy : Vous voulez dire tels que des membres de la famille?

M. MacKenzie : Pas seulement les membres de la famille.

Le sénateur Poy : Ou des amis?

Mr. MacKenzie: Or friends, but in the case of someone leaving an abusive relationship there is an exemption to considering the income of others. Even if they move in with a friend who has a good job, because they are leaving a violent relationship and looking to re-establish, they can still qualify for social assistance and they can have an income of their own. The three months and nine months referred to in the text talks about extending that exemption to that household income policy from three months to nine months.

Senator Poy: What happens after they are on their own then?

Mr. MacKenzie: In the last action plan that was released last week or two weeks ago, I believe, the second stage housing was identified as a gap. I am sure any of you are aware of family violence statistics. Many of these people return to the violent relationships because they have nowhere to go when the 30 days in transition house runs out. That is why the second stage of the plan talks about 100 per cent funding for second stage housing, so there is somewhere to go after that 30 days.

Senator Poy: How long would that period be; another 30 days or it is not decided?

Mr. MacKenzie: No, it is longer. It could be up to two years.

The Chairman: Mr. MacKenzie, we are looking at the Convention on the Rights of the Child, which has been signed and ratified by the government, federally, but we know it is federal-provincial legislation. Even though I was involved at that time and remember that provinces had been consulted, at the time that the federal government was trying to sign and ratify it there was reaction from some premiers that they knew nothing about it. However, it had been about a 10- or 11-year period where the negotiations went on. Their public servants then told them there had been ongoing negotiations, and of course, as worthy as the cause appeared to be, they all were tacitly in favour of the convention. Our committee understands that there was then a federal-provincial committee that continues to meet, and attempts to put the convention into national and provincial law.

What can you tell us about New Brunswick's point of view, because you put in your brief that the Province of New Brunswick fully supports the principles of the United Nations convention? Are you in New Brunswick moving actively to make sure that it forms part of your law? It is a rights-based convention. These are rights for children. Some of them are transitory rights; some of them may be rights vested in others until the children can handle them, but the intent of ratifying is to be bound by the convention. The federal-provincial committee apparently has been meeting for a long time. We, as a group, had great difficulty at the federal level even getting the names of the people sitting on this federal-provincial committee. What is New Brunswick's position on this working group? Are you actively promoting that

M. MacKenzie : Ou des amis, mais dans le cas d'une femme qui quitte une relation abusive, il y a une dérogation à la prise en compte du revenu des autres. Même si la femme emménage avec quelqu'un qui a un bon emploi, du fait qu'elle quitte une relation violente et cherche à se réinstaller, elle est admissible à l'assistance sociale et peut donc avoir un revenu propre. Les trois et neuf mois mentionnés dans le texte représentent la prolongation de la dérogation à la Directive sur le revenu des ménages qui est portée de trois mois à neuf mois.

Le sénateur Poy : Et que se passe-t-il ensuite lorsqu'elles se retrouvent seules?

M. MacKenzie : Dans le dernier plan d'action publié il y a une ou deux semaines de cela, on a identifié le logement de deuxième phase comme une lacune. Je suis sûr que certains d'entre vous connaissent les statistiques sur la violence familiale. Nombre de ces femmes retournent dans une relation violente parce qu'elles n'ont nulle part où aller après les 30 jours en foyer de transition. C'est pourquoi le plan parle d'un financement de 100 p. 100 du logement de deuxième phase, afin qu'il y ait un endroit où aller après les 30 jours.

Le sénateur Poy : Et pour combien de temps serait-ce : un autre 30 jours ou bien n'est-ce pas encore décidé?

M. MacKenzie : Non, c'est plus long. Cela pourrait aller jusqu'à deux ans.

La présidente : Monsieur MacKenzie, nous examinons la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a été signée et ratifiée par le gouvernement fédéral mais nous savons que la compétence dans ce domaine est partagée avec les provinces. J'ai joué un rôle à l'époque et je me souviens que les provinces ont été consultées au moment de la signature et ratification par le gouvernement fédéral, mais certains premiers ministres provinciaux se plaignaient de ne pas connaître la convention. Pourtant, les négociations ont duré 10 ou 11 ans. Leurs fonctionnaires leur ont dit qu'il y avait eu de longues négociations et, bien sûr, puisque la cause semblait méritoire, tous se sont tacitement exprimés en faveur de la convention. Nous croyons savoir que l'on a formé ensuite un comité fédéral-provincial qui continue à se réunir afin de concrétiser la convention dans les législations nationales et provinciales.

Pourriez-vous nous expliquer le point de vue du Nouveau-Brunswick, car vous avez dit dans votre mémoire que la province souscrit pleinement aux principes de la convention des Nations Unies? Est-ce que vous, au Nouveau-Brunswick, travaillez activement à intégrer la convention dans votre législation? C'est une convention sur des droits. Il s'agit là du droit des enfants. Certains sont des droits transitoires, d'autres sont conférés à des adultes en attendant que les enfants puissent les exercer, mais le but de la ratification est de rendre la convention contraignante. Le comité fédéral-provincial se réunit apparemment depuis fort longtemps. Nous-mêmes avons eu beaucoup de mal à obtenir les noms des représentants fédéraux à ce comité fédéral-provincial. Quelle est la position du Nouveau-Brunswick au sein de ce groupe

the convention comes into your provincial law and also into the federal law, or are you simply using the convention as principles that you are guided by?

Mr. MacKenzie: First, we have a member on that committee. Are you referring to the continuing committee on human rights? We are asked quite often. They coordinate our responses to what we are doing, and reporting relationships. Every time we take a piece of legislation forward to government, there are a number of things that are considered. First, they look at all our legislation, all our legislative proposals. If I take a legislative proposal forward to cabinet, I have to have a sign-off by the drafter saying, "Yes, this makes sense." The second one is always from a constitutional lawyer saying that it is compliant with the Charter of Rights and Freedoms.

The Chairman: This convention was signed and ratified by the federal authorities, which they have every right to do. However, for this convention to have teeth, that it is binding so that it can be used fully, requires that it become part of our law. There are jurisdictions where the sheer fact of ratifying makes it part of the law. There is also the other part from the international point of view when the working group looks at our progress. They have often said they do not care that we are a federal-provincial problem that the federal government cannot implement on its own; it needs the collective support of the provinces. From their point of view, once you ratify, you have an obligation to put it into force. In Canada, that obligation is jointly shared between the provinces and the federal government. Quebec, I think, is the only province that has moved to make the convention part of its provincial laws, and therefore binding. I take it from the way you are answering my questions that this has not been the subject of much discussion in New Brunswick. It is somewhere in this continuing committee. Am I correct?

Mr. Comeau: I do not think there is any ongoing dialogue about legislation specific to implementing the convention. Not having the convention in front of me, I am hesitant to say this, but I do not think there are any rights in the convention that New Brunswick is not fulfilling its share of Canada's obligations on. In other words, this has happened irrespective of the rights in the convention, and notwithstanding that there is not a statute specifically referring to the convention.

The Chairman: You cannot say whether you have put it into your provincial legislation, the likes of which would allow someone in New Brunswick to be able to make it actionable? You are in conformity, not compliance, is that correct, from a justice point of view?

Mr. Comeau: To make it actionable as in...? I am not sure I follow the question.

The Chairman: The convention is a rights-based convention.

Mr. Comeau: Yes.

The Chairman: Conceivably, if it is not complied with, a child or someone on behalf of the child, could use the convention as a basis of action in court.

de travail? Militez-vous activement pour l'intégration de la convention dans votre droit provincial et aussi dans le droit fédéral, ou bien considérez-vous la convention comme un simple énoncé de principes qui vous guide?

M. MacKenzie : Premièrement, nous avons un membre à ce comité. Parlez-vous du Comité des droits de la personne qui continue de siéger? Il nous contacte assez souvent. Il coordonne les différentes mesures et demande des rapports. Chaque fois que nous présentons un projet de loi au gouvernement, plusieurs éléments sont examinés. Le comité examine toute notre législation, toutes nos propositions législatives. Si j'en soumetts une au Cabinet, il me faut la signature du rédacteur qui certifie le caractère rationnel et aussi la signature d'un avocat constitutionnaliste qui certifie qu'elle est conforme à la Charte des droits et libertés.

La présidente : Cette convention a été signée et ratifiée par les autorités fédérales, ce qu'elles ont parfaitement le droit de faire. Cependant, pour qu'elle prenne pleinement effet, qu'elle soit contraignante et puisse être utilisée pleinement, il faut l'intégrer à notre législation. Dans certains pays, le seul fait de la ratification rend un traité exécutoire en droit. Par ailleurs, le groupe de travail international suit nos progrès. Il nous a souvent dit que peu lui importe que nous ayons un problème fédéral-provincial, que le gouvernement fédéral ne puisse agir seul et ait besoin du soutien collectif des provinces. De son point de vue, une fois que vous ratifiez, vous avez l'obligation de mettre en application. Au Canada, cette obligation est conjointement celle des provinces et du gouvernement fédéral. Je crois que le Québec est la seule province à avoir intégré la convention dans sa législation provinciale et elle y est donc rendue contraignante. Je déduis de vos réponses à mes questions que cela n'a pas été un sujet de grande discussion au Nouveau-Brunswick. Est-ce qu'elle se déroule quelque part dans ce comité permanent? Ai-je raison?

M. Comeau : Je ne pense pas qu'il y ait de dialogue continu sur une législation expresse de mise en œuvre de la convention. N'ayant pas son texte sous les yeux, j'hésite à le dire, mais je ne crois pas qu'il y ait des droits dans la convention par rapport auxquels le Nouveau-Brunswick ne remplit pas sa part des obligations du Canada. Autrement dit, les droits sont protégés, quel que soit le texte de la convention et bien qu'il n'y ait pas de loi portant spécifiquement exécution de la convention.

La présidente : Vous ne pouvez pas nous dire si vous l'avez intégrée dans votre législation provinciale, de telle façon qu'un citoyen du Nouveau-Brunswick puisse se pourvoir en justice? Vous appliquez l'esprit, non la lettre, si je puis exprimer les choses ainsi?

M. Comeau : Se pourvoir en justice...? Je ne suis pas sûr de comprendre la question.

La présidente : La convention établit des droits.

M. Comeau : Oui.

La présidente : On peut imaginer qu'un enfant ou qu'un représentant de l'enfant invoque la convention pour intenter une action en justice.

Mr. Comeau: I am at a bit of a disadvantage because I do not have it in front of me, but my recollection is that the Convention on the Rights of the Child is the only one of the six major international human rights treaties that does not contemplate a complaints process. That convention is only implemented on the basis of social audits of state reports by the state parties.

The Chairman: That is not where I am going.

Mr. Comeau: Okay.

The Chairman: In Canada, from time to time a lawyer can bring on behalf of his client, and can use as a grounds for action, that Canada has signed, and intends to be bound by, a convention. At the moment, the Convention on the Rights of the Child is only persuasive opinion; it is not binding.

Mr. Comeau: I think that is true.

The Chairman: That is the point we are getting at.

Mr. Comeau: I think that is true. Sorry.

The Chairman: Okay, so you are at that point.

Mr. MacKenzie: Ian was interested in making a point where they take the UN Convention on the Rights of the Child into consideration when they redraft child victims legislation.

Mr. Ian Walsh, Senior Policy Advisor, Department of Public Safety, Government of New Brunswick: One bill currently before the Committee of the Whole that was mentioned earlier is the Victims Services Act, a comprehensive review of our Victims Services Act. In that comprehensive review, we have adopted the Canadian principles on the rights of victims, which is a reflection of the United Nations principles, and which also involve the children.

We are also beginning a comprehensive review of our Custody and Detention of Young Persons Act, and one of the pieces of legislation that we are looking at is certainly the UN convention to make sure that we comply with that. This is within our own Department of Public Safety.

The Chairman: That leads to my second question. Since you are not bound by it, are you increasingly using the convention as moral suasion, if nothing else, to make sure that we are somewhat in conformity? I understand you are in your department. Is that true across all departments, that when you draft legislation and fulfill the two preconditions before legislation goes to a legislature, is there a third precondition that says, "Do we comply with our international obligations?" Is that increasingly something you look at, or is that unique to the Public Safety group?

Mr. MacKenzie: Do we require a legal opinion to sign off that says we have done it; not at the present time. Our political masters usually require as part of the package that we send them, when they consider new legislation or programming, interjurisdictional

M. Comeau : Je suis un peu défavorisé car je n'ai pas le texte sous les yeux, mais je crois me souvenir que la Convention relative aux droits de l'enfant est le seul des six grands traités internationaux sur les droits de la personne à n'être pas assorti d'un mécanisme de plaintes. Le contrôle d'application est uniquement exercé au moyen d'un audit social des rapports déposés par les États signataires.

La présidente : Ce n'est pas de cela que je parle.

M. Comeau : D'accord.

La présidente : Au Canada, un avocat peut intenter une poursuite au nom de son client en invoquant le fait que le Canada a signé, et a donc l'intention d'être lié par une convention. À ce stade, la Convention relative aux droits de l'enfant ne représente qu'une opinion persuasive; elle n'est pas contraignante.

M. Comeau : Je crois que c'est vrai.

La présidente : C'est là où nous voulons en venir.

M. Comeau : Je crois que c'est vrai. Désolé.

La présidente : Donc, vous en êtes à ce stade.

M. MacKenzie : Ian voudrait intervenir pour faire ressortir qu'ils prennent en considération la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies aux fins de la refonte de la législation sur les enfants victimes.

M. Ian Walsh, conseiller principal en politiques, ministère de la Sécurité publique, gouvernement du Nouveau-Brunswick : Un projet de loi actuellement devant le Comité plénier est la Loi sur les services aux victimes, une refonte complète de notre loi sur les services aux victimes. Dans cette refonte, nous avons adopté les principes canadiens sur les droits des victimes, qui reflètent les principes des Nations Unies et qui couvrent également les enfants.

Nous entamons également une refonte de notre Loi sur la garde et la détention des adolescents, et la convention des Nations Unies est certainement l'un des textes que nous prenons en compte à cet effet. Tout cela relève de notre ministère de la Sécurité publique.

La présidente : Cela m'amène à ma deuxième question. Puisque vous n'êtes pas contraints par elle, est-ce que vous utilisez de plus en plus la convention comme moyen de persuasion morale, à défaut d'autres choses, pour en assurer plus ou moins le respect? Vous travaillez dans votre ministère. Mais est-ce vrai pour tous les ministères que lorsqu'ils rédigent une loi il y a deux conditions préalables à remplir avant qu'elle ne soit envoyée à l'assemblée... Y a-t-il une troisième condition préalable consistant à demander : « Remplissons-nous nos obligations internationales? » Est-ce là quelque chose qui se fait de plus en plus, ou bien est-ce propre au ministère de la Sécurité publique?

M. MacKenzie : Avons-nous besoin d'un avis juridique certifiant que nous l'avons fait? Pas à l'heure actuelle. Nos maîtres politiques nous demandent habituellement, comme élément du dossier que nous leur envoyons, lorsqu'ils se

review and the implications and what other jurisdictions are doing with things, and these things sometimes come up in that context.

Senator Pearson: I would like to follow up on that question because for us to meet with you is useful because of these problems of reporting to committee on the rights of the child and to the other treaty bodies. One of the reasons for the existence of the continuing committee on human rights is to enable that reporting process to take place. One thing we know is that the process is cumbersome. The committees to which we report at the United Nations in Geneva often, of course, complain about the fact that we send them documents about this long, this big, and of course, in French, as well, so it is that big.

The Chairman: That will not be on the record, but I think that looks like about a foot. I do not know what it is in metric.

Senator Pearson: You do not have to answer this question now, but perhaps you might think about it and advise, because we might make some recommendations in this order. Is there some way in which we can simplify that process to make it easier for the provincial reports that are appended to the federal report? We now pay for these two provinces to be represented at every committee hearing. However, I think it is at the earlier stage because the challenge for many provinces is that it is something that is put on the edge of somebody else's desk. To get the thing done effectively and quickly, there might be some ways in which it could be simplified. It is a big question for now, but could you think about it? I think some recommendations to us might say, "Would it be possible to develop a more standard questionnaire at the federal level that would be helpful?" I am not even answering the question for you, because it is not just our convention; it is all the international conventions, plus the letters to support the optional protocols: the Hague convention, the international crime convention, the trafficking and all these things. I guess it is an intergovernmental task, is it not, or where does it fall?

The Chairman: Perhaps I could add to that. We are also looking at it because at the federal level, at least, the NGO community that works internationally is complex and sophisticated, and they are asking for more public input and more parliamentary input into these reports. If we recommend that at the federal level, it reverberates down to the provinces where groups will want to know what is going into these international reports. Perhaps the Legislature would also want to have a say. I take it now it is still interdepartmental, by and large, ministerial, not involving the transparency of either civil society or Legislature. What are your views on that?

Mr. MacKenzie: I take it from Senator Pearson's comment that you are open to receiving further thoughts in writing if we have any recommendations on how to streamline the process.

penchent sur une législation ou un programme nouveau, que nous décrivions les implications interjuridictionnelles et ce que font les autres juridictions et parfois ces considérations sont abordées dans ce contexte.

Le sénateur Pearson : J'aimerais m'attarder sur cette question car il est utile pour nous de vous rencontrer vu les problèmes que nous avons à présenter des rapports aux comités des droits de l'enfant et autres organes établis par les traités. L'une des raisons de l'existence du Comité permanent des droits de l'homme est de permettre à ce processus de rapport de se dérouler. Nous savons que c'est lourd. Les comités auxquels nous faisons rapport aux Nations Unies à Genève se plaignent souvent que nous leur envoyons des documents longs comme ça, épais comme ça et, bien sûr, en français en plus, ce qui en double l'épaisseur.

La présidente : Nous effacerons cela du compte rendu, mais ce que vous désignez là fait à peu près un pied. Je ne sais pas combien c'est en centimètres.

Le sénateur Pearson : Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question maintenant, mais vous pourrez peut-être y réfléchir et nous donner une réponse car il se pourrait que nous fassions quelques recommandations à ce sujet. Y a-t-il moyen de simplifier le processus pour faciliter les rapports provinciaux qui sont annexés au rapport fédéral? Nous payons actuellement pour la représentation de ces deux provinces à chaque réunion de comité. Cependant, je pense que c'est à un stade antérieur qu'il faudrait agir car le problème dans beaucoup de provinces, c'est que c'est un sujet dont chacun se décharge sur quelqu'un d'autre. Pour que la chose se fasse efficacement et rapidement, peut-être faudrait-il simplifier la procédure. Je sais que c'est une vaste question que je vous pose, mais pourriez-vous y réfléchir? Peut-être une recommandation que vous pourriez nous faire serait-elle d'élaborer un questionnaire plus standard au niveau fédéral. Je n'essaie pas de répondre à la question à votre place, car ce n'est pas seulement cette convention là qui pose problème, ce sont toutes les conventions internationales, plus les lettres d'adoption des protocoles facultatifs : la Convention de La Haye, la Convention internationale sur la criminalité, le trafic, toutes ces choses. Je suppose donc que c'est une tâche intergouvernementale, n'est-ce pas, ou bien à qui incombe-t-elle?

La présidente : Je pourrais peut-être ajouter un mot à cela. Nous nous penchons aussi là-dessus parce que, au niveau fédéral, à tout le moins, les ONG qui œuvrent à l'échelle internationale et qui forment un ensemble complexe et sophistiqué, demandent une plus grande participation et une plus grande intervention parlementaire à la rédaction de ces rapports. Si nous recommandons cela au niveau fédéral, cela va se répercuter sur les provinces où des groupes voudront eux aussi savoir ce qui est dit dans ces rapports internationaux. Peut-être l'Assemblée législative voudra-t-elle avoir son mot à dire. Je suppose que à l'heure actuelle ces rapports restent à la discrétion ministérielle, sans la transparence de la société civile ou de l'assemblée législative. Qu'en pensez-vous?

M. MacKenzie : Je déduis de la question du sénateur Pearson que vous accepteriez une réponse ultérieure par écrit concernant nos recommandations en vue de rationaliser le processus.

Senator Pearson: Yes.

Mr. MacKenzie: I know our contact person who is on that continuing committee has been after us the last few submissions to keep them more concise.

Senator Pearson: Yes, I want to put it out as an offer we are making.

Mr. MacKenzie: Thank you.

Senator Pearson: We all agree that the reason for this process is to improve the situation for children, so the objective of transparency is nothing that any of us would argue with. Our challenge is how can we make it more effective and more efficient, and ensure greater compliance as opposed to conformity?

Mr. MacKenzie: I have not had a lot of experience with the reports, but I would say as it stands now, there is limited public and political input into the submissions. What sometimes happens, depending on the report — and I will look at Diane to shake her head yes or no — is we sometimes see our New Brunswick Human Rights Commission writing sections on the report as to how the government is doing on compliance.

Senator Pearson: See, if you had a child advocate, then the child advocate could help too.

Mr. MacKenzie: It could help.

Senator Pearson: The transparency is important because students said to us, and we had quite a few here, that they do not know about the convention. I am glad to see the little bit in the curriculum. These children are older, so they would not have had it in Grade 2 or wherever it is. However, it is important for them in becoming fully functioning citizens to be aware of the whole issue of their rights through which they learn to respect other people's rights. Lots of materials are available, but increasingly, we have to unfold this into the Canadian public so they understand what it is because it is for the betterment of us all.

Senator Poy: You mentioned that the curriculum between the anglophone school system and the francophone sector are different. In the anglophone system, they teach the children's rights to protection, physical support, emotional support and psychological support, as well as rights to education and play. In the francophone sector, they learn about democratic institutions and roles of men and women, as well as rights, laws and responsibilities. Why the difference? I do not understand. It is the same province.

Ms. Inga Boehler, Assistant Director of Policy and Planning, Department of Education, Government of New Brunswick: As you know, we have the dual education system in New Brunswick. It is important to the Charter minority rights that the francophone system and the anglophone system be able to determine what goes into their curriculum. It is almost as if we have two separate provincial systems so that the anglophone curriculum can be as different as — well, maybe not as different, but say a neighbouring province. In both systems, as we are more

Le sénateur Pearson : Oui.

M. MacKenzie : Je sais que la personne-contact qui siège à ce comité permanent nous presse depuis quelques années d'envoyer des rapports plus concis.

Le sénateur Pearson : Oui, et considérez cela comme une offre que nous faisons.

M. MacKenzie : Merci.

Le sénateur Pearson : Nous convenons tous que la raison d'être de tout cela est d'améliorer le sort des enfants, et donc nul d'entre nous n'est opposé à l'objectif de transparence. La difficulté est de savoir comment rendre les choses plus efficaces et d'assurer un meilleur respect et de la lettre et de l'esprit.

M. MacKenzie : Je n'ai pas beaucoup d'expérience avec les rapports, mais je dirais qu'à l'heure actuelle il n'y a qu'une participation publique et politique limitée à ces présentations. Parfois, selon le rapport — et je surveille Diane pour voir si elle me fait un signe de tête affirmatif ou négatif — c'est que parfois nous demandons à notre Commission des droits de la personne provinciale de rédiger une partie du rapport sur la conformité.

Le sénateur Pearson : Vous voyez, si vous aviez un défenseur des enfants, celui-ci pourrait contribuer également.

M. MacKenzie : Certes.

Le sénateur Pearson : La transparence est importante car les étudiants nous ont dit — et nous en avons reçu pas mal ici — qu'ils ne connaissent pas la convention. Je suis heureuse de voir que l'on en parle un peu dans le programme d'enseignement. Ces enfants-là étaient plus âgés, et donc ils n'auront pas eu cet enseignement en 2^e année ou dans ces alentours. Cependant, si nous voulons qu'ils deviennent des citoyens pleinement fonctionnels, il est important qu'ils soient familiarisés avec toute la question de leurs droits, car c'est ainsi qu'ils apprennent aussi à respecter les droits d'autrui. Toutes sortes de matériels pédagogiques sont disponibles mais, de plus en plus, il nous faut informer tout le public canadien afin qu'ils comprennent de quoi il s'agit car c'est dans l'intérêt général.

Le sénateur Poy : Vous avez mentionné que les programmes d'enseignement sont différents dans le système anglophone et le système francophone. Dans le premier, on enseigne aux enfants le droit à la protection, au soutien physique, au soutien psychique et psychologique ainsi que les droits à l'éducation et au jeu. Dans le secteur francophone, on leur enseigne les institutions démocratiques, les rôles des hommes et des femmes, ainsi que les droits, les lois et responsabilités. Pourquoi cette différence? Je ne comprends pas. C'est la même province.

Mlle Inga Boehler, directrice adjointe, Politiques et planification, ministère de l'Éducation, gouvernement du Nouveau-Brunswick : Comme vous le savez, nous avons un système éducatif double au Nouveau-Brunswick. Il importe, du point de vue des droits des minorités garantis par la Charte, que le système francophone et le système anglophone puissent déterminer le contenu de leur enseignement. C'est presque comme si nous avions deux systèmes provinciaux séparés, si bien que le programme anglophone peut être aussi différent que — peut-être pas tout à

cognizant of the conventions, as we cycle through the curriculum development process and as they come up for revision, there would be more consideration to reflecting some of the things that are in the convention. As you can appreciate, we are dealing with a number of subject areas, and so they would not all be revised annually.

Senator Poy: The curriculum is generally very different between the two systems, aside from what was mentioned here?

Ms. Boehler: Yes, they are quite different.

Senator Poy: Is that specifically for New Brunswick, or is it similar in other provinces that have the two systems?

Ms. Boehler: New Brunswick is the only one.

Senator Poy: That is the only one?

Ms. Boehler: Yes.

Senator Poy: In Quebec, you have the two school systems. You do not? There are two here, two different ministers?

Ms. Boehler: No, we have one Minister of Education, one Education Act, but it entrenches duality. We have two deputy ministers.

Senator Oliver: I am familiar with the Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, and I know how that works. I know that you used to have a Support Enforcement Act and now you are getting a new one. You said that this new act is expected to allow us to collect family support more effectively. The witness before you said that it is wrong that children have to go hungry, do not have nutritious food and so on, and often the reason is that fathers do not pay their maintenance on time. What are you doing in New Brunswick that will make that more efficient? That is my first question. Then I had a brief second one.

Mr. Comeau: We are doing a number of things. This new act that is before the House borrows best practices. We have reviewed the legislation from across the country. Our best statistics tell us that we are collecting 78 cents on every dollar owed to children in this province. That has fluctuated up and down a few percentage points for the last five or six years. It has shifted year to year by a percentage point or two each year from the mid-1970s to as high as the mid-1980s, and we want to move it higher, obviously. A number of the things that we are not able to do under our existing legislation that we will be able to do is access joint assets and joint bank accounts.

Senator Oliver: With a view to a garnishee?

Mr. Comeau: That is right. We believe we are extremely successful. We are something close to 100 per cent successful with people who are employed full-time at a steady job because we have had the power in legislation for more than 10 years now to garnish wages, and we do that very successfully. The problem area is with parents who are transitional and move from one job to

fait, mais disons que celui d'une province voisine. Dans les deux systèmes, plus nous devenons sensibilisés aux conventions, au fur et à mesure que l'on avancera dans le processus de révision des programmes, on y intégrera des éléments du contenu de la convention. Comme vous pouvez l'imaginer, vu le nombre de matières, tout le programme n'est pas révisé chaque année.

Le sénateur Poy : Donc, le programme d'enseignement est généralement très différent d'un système à l'autre, en sus de ce qui a été mentionné ici?

Mlle Boehler : Oui, ils sont très différents.

Le sénateur Poy : Est-ce propre au Nouveau-Brunswick ou est-ce le cas également dans d'autres provinces qui ont les deux systèmes?

Mlle Boehler : Le Nouveau-Brunswick est la seule.

Le sénateur Poy : La seule?

Mlle Boehler : Oui.

Le sénateur Poy : Au Québec, il y a deux systèmes scolaires. N'est-ce pas? Est-ce qu'il y en a deux ici, deux ministres différents?

Mlle Boehler : Non, nous avons un ministre de l'Éducation, une Loi sur l'éducation, mais qui consacre la dualité. Nous avons deux sous-ministres.

Le sénateur Oliver : Je connais la Loi sur la réciprocité d'exécution des ordonnances alimentaires et sait comment elle fonctionne. Je sais que vous aviez une Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires et vous êtes en train d'en préparer une nouvelle. Vous dites que cette nouvelle loi devrait vous permettre de percevoir plus efficacement les pensions alimentaires. Le témoin précédent a dit qu'il est déplorable que des enfants aient faim, n'aient pas une nourriture saine, et cetera et souvent la raison en est que les pères ne paient pas à temps la pension alimentaire. Que faites-vous au Nouveau-Brunswick pour rendre cette perception plus efficace? Voilà ma première question. Ensuite j'en aurai une deuxième très brève.

M. Comeau : Nous faisons plusieurs choses. La nouvelle loi déposée à l'assemblée emprunte aux pratiques exemplaires. Nous avons examiné la législation en place dans tout le pays. Nos meilleures statistiques nous disent que nous percevons 78 cents sur chaque dollar dû aux enfants de la province. Ce pourcentage a fluctué de quelques points à la hausse ou à la baisse au cours des cinq ou six dernières années. Il varie de quelques points en pourcentage chaque année, allant de 75 jusqu'à un maximum de 85, et nous souhaitons manifestement le voir augmenter. La loi actuelle ne nous permet pas de faire un certain nombre de choses, en particulier mettre la main sur les biens et comptes en banque conjoints.

Le sénateur Oliver : En vue de les saisir?

M. Comeau : Oui. Nous réussissons très bien, sommes proches de 100 p. 100, dans le cas des personnes employés à temps plein dans un travail régulier, car nous avons le pouvoir depuis dix ans maintenant d'opérer des saisies sur salaire et nous le faisons avec grand succès. Le problème se pose dans le cas des parents qui sont instables et passent d'un employeur à l'autre. Nous avons du mal

another. We have a hard time keeping track of them, and those who are self-employed or are working in the underground economy. The new tools that the Legislature will give our program are designed for these kinds of situations; getting at joint assets and joint bank accounts. For people who fall behind three months or more, reporting them to credit reporting agencies is an incentive to get them to pay, and removing driver's licenses after a due process.

Senator Oliver: Removing licenses?

Mr. Comeau: Yes. We include provisions to pierce the corporate veil and get at single shareholder businesses from which a parent might officially take very little income, but significant wealth is tied up in the corporation. Those are among the things that we are doing to try to improve performance of our program.

Senator Oliver: That is very interesting.

The second question deals with the constitutional problem. It is a follow up on Senator Andreychuk's question. The federal government passes these conventions and then it is up to the provinces and territories to implement them. It is important in some of these cases that there is some uniformity in the implementation, province by province. In your view, is there any merit or any need to have some kind of standard form enabling legislation for these international covenants, such the UN Convention on the Rights of the Child?

Mr. Comeau: I do not see anybody leaping forward to answer that.

Senator Oliver: I think they are all looking to you, the Department of Justice.

Mr. Comeau: I guess I will have to. All I can say is that I have not given that any thought at this point. It is an interesting idea. Standard form anything —

Senator Oliver: Enabling legislation.

Mr. Comeau: — that facilitate provincial and territorial work are always helpful. The challenge is to have standard form legislation that is facilitative, that makes things easier as opposed to making them more complex. That is all —

Senator Oliver: Are you, on behalf of New Brunswick, prepared to take the Canadian lead in drafting such an enabling bill, and walking it across Canada?

Mr. Comeau: I am not in a position to bind the Government of New Brunswick to anything today. I am sorry.

The Chairman: Before we end, there was some evidence this morning, both from the ombudsman and other witnesses. One point was that often there are needs for children, but we have to take unusual steps to get at the resources children need. One of the examples pointed out was that a child, a 15-year old girl with a lot of mental difficulties, could not get the services, and her family could not get the services, that they needed. The child went into care because once they were in care they were afforded the services. In my old days in government, this was always the

à les suivre, ainsi que ceux qui travaillent à leur compte ou dans l'économie souterraine. Les nouveaux outils que l'Assemblée législative donnera à notre programme visent ce genre de situation : saisir les biens et comptes en banque conjoints. Dans le cas des personnes qui accumulent trois mois d'arriérés ou plus, les déclarer au bureau de crédit est une incitation efficace à payer, de même que le retrait du permis de conduire après procédure judiciaire.

Le sénateur Oliver : Le retrait du permis de conduire?

M. Comeau : Oui. Nous englobons des dispositions permettant de percer le voile social et saisir les sociétés à actionnaire unique dont un parent peut ne retirer officiellement que très peu de revenus, alors que la société accumule des biens considérables. Ce sont là les choses que nous faisons pour essayer d'améliorer le rendement de notre programme.

Le sénateur Oliver : C'est très intéressant.

La deuxième question concerne le problème constitutionnel. Elle fait suite à la question du sénateur Andreychuk. Le gouvernement fédéral ratifie ces conventions et ensuite il incombe aux provinces et territoires de les appliquer. Dans certains cas, il importe qu'il y ait une certaine uniformité dans la mise en œuvre par les provinces. À votre avis, faudrait-il avoir une sorte de législation habilitante standard pour ces conventions internationales comme celle relative aux droits de l'enfant?

M. Comeau : Je ne vois personne se précipiter pour répondre.

Le sénateur Oliver : Je crois qu'ils ont tous le regard tourné vers vous, le ministère de la Justice.

M. Comeau : Je crains de devoir répondre. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'y ai pas réfléchi jusqu'à présent. C'est une idée intéressante. Quelque chose de standard —

Le sénateur Oliver : Une législation habilitante.

M. Comeau : — qui faciliterait le travail des provinces et territoires est toujours utile. La difficulté, c'est de trouver une forme standard qui facilite les choses plutôt que de les compliquer. C'est tout —

Le sénateur Oliver : Êtes-vous prêt, au nom du Nouveau-Brunswick, à prendre les devants et à rédiger une telle loi habilitante et la proposer à travers le Canada?

M. Comeau : Je ne suis pas en mesure d'engager le gouvernement du Nouveau-Brunswick à faire quoi que ce soit. Désolé.

La présidente : Avant de terminer, nous avons entendu divers témoignages ce matin, tant de l'ombudsman que d'autres. Un aspect mentionné était que souvent il faut faire toutes sortes de choses inhabituelles pour obtenir les ressources dont ont besoin certains enfants. L'un des exemples était celui d'une jeune fille de 15 ans souffrant de graves difficultés mentales, dont la famille ne pouvait accéder aux services requis. L'enfant a été placé en garde car là les services étaient disponibles. C'était déjà un problème jadis, quand j'étais au gouvernement, des ressources étaient

problem, that sometimes if you were on welfare, you released resources to children that low income parents could not afford. Have you given any thought to those situations? Is this a problem, and are you supporting families to get those resources rather than institutionalizing children to get those resources?

Mr. MacKenzie: Our child welfare system is strongly based on serving the child and the family wherever we can. I am not familiar with the particular details of the case. With respect to mental health, I have heard anecdotes too. I do not have a colleague with me from Health to talk about how stretched those resources are. I do not believe, though, that taking a child into care would get them greater access to mental health resources than they otherwise would have. Sometimes — and I hate to generalize, and I do not want to — but in marginalized populations, if you are talking about the poor or others, they are not as strong advocates for their needs as other family situations might be, or they are not as aware of the services. I would hate to think that we take children into care, or have to take children into care, for them to have better access to mental health services or any other service.

Mr. Comeau: May I borrow one more minute from the committee? I was inspired by Senator Poy and Senator Oliver's questions to the previous witness to suggest some concrete doable things to you as federal parliamentarians, so I sat here and scribbled a couple of things from my point of view in the justice sector about what federal parliamentarians might do to reduce violence, poverty and exploitation in children's lives.

One, we could use federal cooperation on enforcing family support orders. One obstacle in tracking people who disappear on us is accessing information from the Canada Revenue Agency. We have had an ongoing battle for many years now with trying to help the Canada Revenue Agency get over its concerns with privacy and making exceptions to privacy legislation to give us information we need to find defaulting parents.

Another thing you can do is to pass Bill C-2, which you are inheriting from the House of Commons today because that will protect children and teens from exploitative sexual relationships with adults. It will criminalize sexual voyeurism, and it will make additional services available to child witnesses in criminal courts.

You can use your good offices to promote federal funding of civil legal aid. Family legal aid in the provinces — and this one is directed almost entirely to victims of family violence — is 100 per cent funded by provinces and zero per cent funded from the Government of Canada. The provincial and territorial ministers of justice have extracted the commitment from the Minister of Justice Canada, that he has agreed in principle that there ought to be federal funding for family legal aid, in particular, and that, of course, is caught up in the question of the federal budget priorities.

offertes aux parents assistés sociaux alors que d'autres parents à faible revenu ne pouvaient les payer. Avez-vous réfléchi à ce genre de situations? Est-ce un problème, et aidez-vous les familles en leur fournissant ces ressources au lieu qu'elles soient obligées d'institutionnaliser les enfants pour y accéder?

M. MacKenzie : Notre système d'aide à l'enfance est fortement axé sur le principe du service à l'enfant et à la famille par tous les moyens possibles. Je ne connais pas les détails de ce cas. Dans le cas de la santé mentale, j'ai moi aussi entendu des anecdotes. Je n'ai pas ici de collègues du ministère de la Santé pour parler des difficultés d'accès à ces ressources. Mais je ne crois pas que le placement de l'enfant dans un établissement lui donnerait meilleur accès aux ressources de santé mentale qu'autrement. Parfois — et je n'aime pas généraliser — mais dans les populations marginalisées, démunies ou autres, les familles ne savent pas aussi bien défendre leurs besoins que d'autres ou ne sont pas informés des services. Je n'aimerais pas l'idée que nous institutionnalisons des enfants rien que pour leur donner meilleur accès à des services de santé mentale ou tout autre service.

M. Comeau : Puis-je demander une minute de plus au comité? J'ai été inspiré par les questions posées par le sénateur Poy et le sénateur Oliver au témoin précédent lorsque vous lui demandiez de suggérer quelque chose de faisable par vous, les parlementaires fédéraux, et j'ai donc griffonné quelques petites choses que les parlementaires fédéraux pourraient faire, selon mon point de vue dans le secteur de la justice, pour réduire la violence, la pauvreté et l'exploitation dans la vie des enfants.

Premièrement, nous pourrions bénéficier de la coopération fédérale sur le plan de l'exécution des ordonnances de soutien familial. Un obstacle qui nous empêche de retrouver les gens qui disparaissent, c'est l'absence d'accès aux données de l'Agence Revenu Canada. Cela fait maintenant de nombreuses années que nous bataillons avec l'Agence Revenu Canada pour l'amener à surmonter son souci de protection de la vie privée et de déroger à la législation en la matière afin de nous donner les renseignements requis pour trouver les parents en défaut de paiement.

Une autre chose que vous pourriez faire, serait d'adopter le projet de loi C-2, que la Chambre des communes vous envoie aujourd'hui, car celui-ci protégera les enfants et adolescents contre l'exploitation sexuelle par des adultes. Il criminalisera le voyeurisme sexuel et mettra des services additionnels à la disposition des témoins mineurs dans les cours pénales.

Vous pouvez user de vos bons offices pour promouvoir le financement fédéral de l'aide juridique civile. L'aide juridique familiale dans les provinces — et celle-ci s'adresse presque exclusivement aux victimes de violence familiale — est financée à 100 p. 100 par les provinces, sans aucune contribution du gouvernement fédéral. Les ministres provinciaux et territoriaux de la Justice ont arraché au ministre de la Justice fédéral l'engagement de principe d'un financement fédéral pour l'aide juridique familiale, en particulier, mais évidemment cela dépendra des priorités budgétaires fédérales.

The fourth is to be aware of the potential need to reform the Criminal Code with respect to conditional sentences. The Minister responsible for the Status of Women and the Minister of Justice in this province have publicly stated their concern about conditional sentences being given in cases that involve violent crimes against child victims, and domestic violence cases. We want to work, along with other provincial and territorial ministers, with the federal Minister of Justice to perhaps tinker with the provisions introduced to the Criminal Code and Bill C-41.

There are four legislative items that are doable by federal parliamentarians that I thought I would leave you as food for thought.

The Chairman: I would not want to let the province off the hook either.

There is a reservation, we know, in the Convention on the Rights of the Child, about housing young people away from adults. We heard testimony today, and I thought I would give you an opportunity. Are you putting young children, under Youth Justice who find themselves in conflict with the law, in facilities with adults or vice-versa? Are you now adding adults to the juvenile or young persons' system?

Mr. Walsh: Two months ago, back in April, we were faced with a situation where we had a 35 per cent overcapacity in our adult system, in our adult jails. At the time, we were faced with the situation, what do we do to combat that or to deal with that? It was creating a dangerous situation not only for other inmates, for morale and for staff, as well, but it was a dangerous situation. In our institutions we are 35 per cent overcapacity.

We looked at it and we had three options. One was to leave things as be, which we did not feel we could do because it was too dangerous a situation to manage. Second was to release many of these offenders, or at least significant numbers of these offenders, back to the community on a temporary absence. In many cases, they would still pose a threat that we felt that the public safety could be enhanced. The third option was the only available institution that we had that was under-utilized was our youth facility, which is a state-of-the-art, 100-bed capacity facility in Miramichi. At that time, it was only 30 per cent occupied because our youth custody numbers had dropped significantly in secure custody.

Our policy has always been, and continues to be, that youth and adults should be kept separate and apart, and separate and apart is what is provided for in the Provincial Offences Procedure for Young Persons Act and also in the Youth Criminal Justice Act or YCJ. At that time, we had to make a decision of how to deal with the overcrowding in our adult facility. Our response, and what we felt was the only available response that we had at the time, or the most reasonable response we had at the time that took safety into consideration, was to designate one cottage of the youth facility as an adult facility. However, the policy and the designation was that the youth and adults be kept separate and

Le quatrième élément est la nécessité potentielle d'une modification du Code criminel relativement aux peines conditionnelles. Le ministre responsable de la Condition féminine et le ministre de la Justice de notre province ont publiquement exprimé leurs préoccupations face aux peines conditionnelles données aux auteurs de crimes violents sur des enfants et le conjoint. De concert avec d'autres ministres provinciaux et territoriaux nous souhaitons une concertation avec le ministre de la Justice fédéral afin de peut-être remanier légèrement les dispositions introduites dans le Code criminel par le projet de loi C-41.

Voilà quatre mesures législatives que les parlementaires fédéraux pourraient prendre et que je soumetts à votre réflexion.

La présidente : Je n'aimerais pas laisser la province s'en tirer indemne non plus.

Comme vous le savez, une disposition de la Convention sur les droits de l'enfant interdit d'incarcérer des enfants en compagnie d'adultes. Nous avons entendu aujourd'hui des témoignages troublants et je vous donne la possibilité de répondre. Est-ce que vous placez de jeunes enfants, qui se retrouvent en conflit avec la loi dans des établissements avec des adultes ou inversement? Est-ce que vous placez maintenant des adultes dans des établissements accueillant les mineurs?

M. Walsh : Il y a deux mois, en avril, nous avons été confrontés à une situation où nous avons une surcapacité de 35 p. 100 dans notre système adulte, nos prisons pour adultes. Que pouvions-nous faire pour régler ou atténuer ce problème? En effet, il créait une situation dangereuse, non seulement pour les autres détenus, mais aussi pour le moral et pour notre personnel, bref, c'était une situation dangereuse. Nous avions une surpopulation de 35 p. 100 dans nos établissements.

Nous avons examiné le problème et nous avons trois options. L'une était de ne rien faire, ce qui nous a paru exclu car la situation était trop dangereuse pour être gérable. Deuxièmement, libérer nombre de ces délinquants, ou du moins des nombres substantiels de ces délinquants avec un permis d'absence temporaire. Souvent, à notre sens, ils représentaient un danger pour la sécurité publique. La troisième option, c'était le seul établissement disponible encore sous-utilisé, soit notre établissement pour mineurs, qui à la pointe de l'art, et qui a une capacité de 100 lits, à Miramichi. À l'époque, cet établissement n'était occupé qu'à 30 p. 100 car nos chiffres de jeunes placés en milieu fermé avaient considérablement baissé.

Notre politique a toujours été, et continue d'être, de tenir séparés les contrevenants mineurs et adultes, comme le prévoit d'ailleurs la Loi sur la procédure relative aux infractions provinciales applicable aux adolescents et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. À ce moment-là, il nous a fallu décider quoi faire face à ce surpeuplement de notre établissement pour adultes. La décision que nous avons prise, qui nous paraissait la seule possible à l'époque, ou la solution la plus raisonnable du point de vue de la sécurité, a été de désigner l'une des habitations de l'établissement pour mineurs comme installation pour adultes. Cependant, la politique et la désignation

apart at all times. One part of the institution, the administration building, was used by both. Our policy was that any time a youth was in the administration building, there could be no adult prisoner in it, and any time that an adult prisoner was in the administration building, there could be no youth in that facility. Even though they are in the same facility, there are separate cottages. The facility consists of four cottages with two units in each cottage. We designated one cottage as an adult facility on a temporary basis to meet an unexpected urgent situation at that point in time. The numbers have since stabilized and that adult facility is now closed. It has not changed our policy that youth be kept separate and apart at all times. By saying that, we can meet the letter of the law by keeping them separate and apart by not having any contact with each other. Is there visual contact? We were not able to prevent visual contact. It was not a situation that we liked; it was not a situation that is our provincial policy. Our provincial policy is that they be kept in separate buildings completely, but we had an emergency situation that has now been relieved. The unit has been closed, and hopefully, this is the first time that situation has arisen, hopefully, it will never arise again. Our policy continues to be that they should be kept separate and apart in separate facilities, as well. However, this situation was unexpected, and we had to deal with it. We dealt with it in what we thought was the most appropriate manner. We hope it never has to happen again.

The Chairman: I appreciate you say it should not happen again. It is not just that you mixed the adults with youth. If you look at the literature from National Network for Youth, NNY, the convention states that even practices by case or custodial people should be different towards adults and children, and that if they mix together their attitudes will mix together. There are other components to the need to keep them separate, not just that they will learn from each other. Obviously, the younger will be influenced by the older, which is the idea, but it is more pervasive than that.

It is one of the questions we will address in our report about the reservation made in the convention, and perhaps you can then read our report with some interest. We will look for your further input and suggestions as to the way we might go to help children.

Mr. Walsh: I agree because I think that when you look at the legislation, we can meet perhaps the letter of the law that they are kept separate and apart, but what about the spirit of the law? The spirit of the law, I think, is so much more important when it comes to youth than it is for adults. I can be honest with you: For all of us in our department who had to make this decision, that was the troubling aspect. How do you deal with the spirit of the law and make sure that you comply with it? However, we had an unexpected situation and I certainly agree with you; we did not like what we had to do, and we hope that will never happen again.

prévoient toujours que les jeunes et les adultes soient tenus séparés à tout moment. Une partie de l'établissement, le bâtiment administratif, était utilisé par les deux. Notre politique était qu'à chaque fois qu'un mineur se trouvait dans le bâtiment administratif, aucun prisonnier adulte ne pouvait s'y trouver en même temps, et chaque fois qu'un prisonnier adulte y était, aucun mineur ne puisse y entrer. Même s'ils se trouvent à l'intérieur d'un même établissement, ils occupent des habitations séparées. L'établissement comporte quatre habitations dotées chacune de deux unités. Nous avons désigné une unité comme installation adulte à titre temporaire pour faire face à une situation urgente imprévue. Les chiffres se sont depuis stabilisés et cette installation adulte est maintenant fermée. Cela n'a pas modifié notre politique voulant que les mineurs et les adultes soient tenus séparés à chaque instant. Nous pouvons respecter la lettre de la loi en les gardant séparés et sans qu'il y ait possibilité de contact entre eux. Mais y avait-il contact visuel? Nous n'avons pas pu empêcher le contact visuel. Ce n'était pas une situation que nous apprécions, ce n'était pas une situation conforme à notre politique provinciale. Notre politique provinciale est de les détenir dans des bâtiments complètement séparés, mais nous avons une situation d'urgence qui a depuis trouvé remède. Cette unité a donc été fermée et nous espérons que cette occurrence était la première et la dernière du genre. Notre politique continue d'être que les deux catégories soient maintenues séparées dans des établissements séparés également. Cependant, cette situation était inattendue et il nous a fallu agir. Nous l'avons fait de la manière qui nous a paru la plus appropriée. Nous espérons que cela ne se reproduira jamais.

La présidente : J'aime vous entendre dire que cela ne devrait pas se reproduire. Si vous lisez la documentation du National Network for Youth, NNY, la convention exige que même les méthodes des gardiens et agents de traitement des cas soient différentes et si l'on mélange les deux, les attitudes vont se mélanger aussi. Il y a d'autres dimensions à l'impératif de les garder séparés que le risque de la mauvaise influence des adultes. Évidemment, les jeunes seront influencés par les plus âgés, et on cherche à l'éviter, mais il n'y a pas que cette seule dimension.

Cette réserve à la convention est l'une des questions dont nous allons traiter dans notre rapport et vous pourrez lire avec quelque intérêt ce que nous y disons. Nous rechercherons vos avis et suggestions ultérieures quant à la façon d'aider les enfants.

M. Walsh : Je suis d'accord, car je pense que lorsqu'on regarde la loi, nous pouvons certes en respecter la lettre en gardant les deux catégories séparées, mais qu'en est-il de l'esprit? L'esprit de la loi m'apparaît tellement plus important s'agissant de jeunes que d'adultes. Je peux vous parler franchement : pour nous tous, dans notre ministère, qui avons eu à prendre cette décision, c'était là l'aspect troublant. Comment assurer que l'on respecte l'esprit de la loi? Cependant, nous avons une situation inattendue et je suis certainement d'accord avec vous, nous n'avons pas aimé ce qu'il nous a fallu faire et nous espérons que cela ne se reproduira jamais.

The Chairman: It is on the record. You are not the only jurisdiction that has struggled with this. This is why I think we need to look at it as the convention and the effect of having put a reservation, and make comment on it rather than singling out one jurisdiction in any way.

We thank you for your input and for your further input at a later date, if you can, and for the time that you have taken today to be with us.

The committee adjourned.

La présidente : Nous prenons bonne note. Vous n'êtes pas la seule province qui ait eu cette difficulté. C'est pourquoi je pense qu'il nous faut aborder dans le rapport l'existence de cette réserve à la convention plutôt que de désigner du doigt une province particulière.

Nous vous remercions de votre participation et de votre contribution ultérieure, le cas échéant, ainsi que du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui.

La séance est levée.

Possesom Paul;
Jessica Richards;
Emma Strople.

Partners for Youth:

Leah Levac, Program Manager and Coordinator of the
New Brunswick Youth Action Network.

Government of New Brunswick:

Department of Family and Community Services:

Bill MacKenzie, Director Policy and Federal/Provincial Relations.

Department of Public Safety:

Ian Walsh, Senior Policy Advisor;
Jay Clifford, Manager Policy and Planning.

Department of Education:

Inga Boehler, Assistant Director of Policy and Planning.

Department of Justice:

Mike Comeau, Director of Policy and Planning.

Possesom Paul;
Jessica Richards;
Emma Strople.

Partenaires des jeunes :

Leah Levac, responsable du programme et coordonnatrice d'Action
jeunesse du Nouveau-Brunswick.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick:

Ministère de la Famille et des Services communautaires:

Bill MacKenzie, directeur, Politiques et relations fédérales/
provinciales.

Ministère de la Sécurité publique:

Ian Walsh, Conseiller principal en politiques;
Jay Clifford, directeur, Politiques et planification.

Ministère de l'Éducation:

Inga Boehler, directrice adjointe, Politiques et planification.

Ministère de la Justice:

Mike Comeau, directeur, Politiques et planification.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

(Morning Meeting)

Office of the Ombudsman of New Brunswick:

Bernard Richard, Ombudsman for New Brunswick;
David Kuttner, Law student;
Cynthia Kirkby, Law student

Centre for Research on Youth at Risk:

Susan Reid, Director and Associate Professor, Department of
Criminology and Criminal Justice, St. Thomas University.

(Afternoon Meeting)

Center of Excellence for Youth Engagement:

Florian Bizindavyi, coordinator.

Roundtable of children and youth:

Ryan Bresson;
Erin Bowlen;
Katie Cook;
Matt Cavanaugh;
Joelle LaFargue;
Matt Long;

(Continued on previous page)

TÉMOINS

(Session du matin)

Bureau de l'ombudsman du Nouveau-Brunswick:

Bernard Richard, ombudsman du Nouveau-Brunswick;
David Kuttner, étudiant en droit;
Cynthia Kirkby, étudiante en droit;

Centre de recherche sur les jeunes à risque:

Susan Reid, directrice et professeure agrégée, Département de
criminologie et de justice criminelle, Université St. Thomas.

(Séance de l'après-midi)

Centre d'excellence et d'engagement de la jeunesse:

Florian Bizindavyi, coordonnateur.

Table ronde des jeunes:

Ryan Bresson;
Erin Bowlen;
Katie Cook;
Matt Cavanaugh;
Joelle LaFargue;
Matt Long;

(Suite à la page précédente)